Cinquième Année. — No 14. Le Numéro : 25 Centimes. 15 Juillet 1908.

L'Hellénisme

ORGANE BI-MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS :
France. . . . . Un An 6 fr.
Union Postale. . . . — 8 fr.

DIRECTION A PARIS
6, Rue de Mézières (VIe Arrondiss.)

Le bureau de l'HELLÉNISME est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi de 10 heures à midi

SOMMAIRE

Le gâchis macédonien : *le mouvement jeune-turc et les réformes.*

Les Grecs en Turquie : *la politique grécophobe du grand vizir Ferid pacha.*

Chrétiens et musulmans en Crète : *les intrigues de la Porte.*

Les événements de Samos : *les méfaits des troupes ; l'affaire Carathéodory.*

Lettre de Sofia : *Bulgares contre Bulgares.*

Échos : *l'incident gréco-turc de Mitylène; le cabinet hellénique; bandes albanaises en Épire; le général Ignatieff; Juifs et Grecs en Macédoine; l'industrie des étrangers en Grèce ; au Sobranié; le mouvement jeune-turc.*

En Macédoine : *les bandes et les crimes.*

Revue de la presse : *la note anglaise; le document de la «Vossische Zeitung »; l'Angleterre et la question macédonienne.*

LE GACHIS MACÉDONIEN

Pendant que les chancelleries européennes, préoccupées de leurs propres intérêts bien plus que du sort des Macédoniens, élaborent, formulent, discutent, repoussent ou acceptent des projets et des contre-projets de réformes, les événements se précipitent en Macédoine avec une rapidité foudroyante. On ne peut plus aujourd'hui se dissimuler la gravité exceptionnelle que depuis quelques semaines revêt la question macédonienne. Pleine de redoutables inconnues, elle est le secret de l'avenir. Mais cet avenir pourrait bien n'être pas si éloigné que d'aucuns le souhaitent. L'entrée en scène de l'élément jeune-turc, constitue un fait qui, à lui seul, peut brusquer le dénouement et entraîner des conséquences imprévues.

La propagande révolutionnaire entreprise contre le régime hamidien dans les vilayets de la Turquie d'Europe par des émissaires secrets de deux comités jeunes-turcs siégeant à Paris, a trouvé un terrain éminemment favorable dans l'armée ottomane où règnent l'anarchie, l'indiscipline, l'espionnage, dont les fâcheux effets s'aggravent encore de la déplorable situation du Trésor et du mécontentement des officiers et des soldats obligés de se mutiner pour toucher leur solde. Un peu partout dans l'Empire ottoman, l'armée est dans un état d'effervescence inquiétant. En Epire, la plupart des rédifs convoqués récemment pour être dirigés sur l'Yemen n'ont pas répondu à l'appel; et ceux qui se sont présentés, se sont empressés, une fois armés, de piller et de commettre diverses déprédations. En Albanie, les mutineries sont des faits courants ; l'autre jour encore, la garnison de Skodra révoltée chassa le vali Seïfoullah pacha. Dans les vilayets d'Andrinople, de Monastir et de Salonique, les choses sont encore plus graves. Une série de mutineries et d'assassinats politiques viennent de se produire. La révolte des garnisons a pris des proportions alarmantes et tend à se généraliser. La Porte ne semble plus pouvoir compter sur le loyalisme des troupes de la Péninsule. Pour parer aux défections d'officiers et de soldats, pour étouffer cette révolution naissante, on mobilise les réserves d'Anatolie. La Turquie peut-elle davantage faire fond sur la fidélité de cette armée qui, elle aussi, donne des signes d'insubordination inquiétante, due également à la propagande des idées constitutionnelles?

Hier encore, c'est à grand'peine que le sultan parvenait à arrêter le mouvement révolutionnaire qui se dessinait parmi la population musulmane d'Anatolie, notamment dans les vilayets d'Erzeroum, de Trébizonde, de Kastamouni. Réprimé en Asie Mineure, il éclate aujourd'hui en Turquie d'Europe dans des conditions plus sérieuses. Et le Seraskérat est bien obligé de dégarnir l'Asie Mineure pour sauver la Turquie d'Europe. Mais on peut se demander si cette mesure n'aura pas pour résultat de mettre simultanément le feu en Anatolie et en Roumélie. Ce dernier point de l'Empire est particulièrement vulnérable et c'est là que réside surtout le danger.

Les jeunes-turcs qui sont entrés en lice pour renverser le régime hamidien, sont assurément des patriotes. Mais d'aucuns se demanderont si, au point de vue strictement turc, ils ont été bien inspirés en choisissant, en ce moment, la Turquie d'Europe pour déchaîner la révolution sur l'Empire.

Toujours est-il que le problème macédonien devient, si l'on peut dire, plus problématique, plus dangereux que jamais. Aux multiples causes de préoccupation qu'il comporte, viennent s'ajouter ces propos aigres-doux, plus aigres que doux, que la Serbie et la Bulgarie échangent et qu'accompagne comme une odeur de poudre sèche. Il y a là une situation critique et il faudrait un ensemble de circonstances qui est loin de se réaliser pour mettre fin au danger d'une guerre serbo-bulgare, pour empêcher longtemps les deux Etats balkaniques d'en venir aux mains. D'autre part, malgré les protestations d'amitié que M. Paprikof prodiguait l'autre jour à la Turquie, allant jusqu'à trouver dans les rapports turco-bulgares de la camaraderie et de la cordialité, Turcs et Bulgares s'observent et se mesurent. La Bulgarie, bien que menacée d'une faillite économique si elle continue deux ou trois ans encore à tout sacrifier à son armée, menacée même d'une révolution, ou tout au moins d'un mouvement antidynastique, ne semble pas encore prête à jouer son existence nationale sur l'affaire balkanique. La crainte de la descente autrichienne et d'une conflagration qui amènerait une intervention de tous les Etats balkaniques, voilà qui suffit à refréner son ardeur belliqueuse. Enfin, des spécialistes affirment que l'armée bulgare étant inférieure à sa réputation, la Principauté n'envisage pas avec enthousiasme la perspective d'une guerre. Tout cela peut être vrai, mais au point où en sont les choses, avec la tournure internationale que le débat macédonien a prise, le péril, loin d'être conjuré, apparaît plus grand que jamais.

Au milieu de ces difficultés, une note apaisante : la note anglaise qui depuis le 10 juillet a été remise aux différentes chancelleries. Au lendemain de Reval, on nous avait annoncé des propositions anglo-russes. Elles arrivent disjointes, et l'on s'y attendait bien un peu. Pétersbourg s'est réservé la partie financière et judiciaire des réformes, qui d'ailleurs n'a pas encore été publiée. Londres, qui affirme ne se préoccuper que du rétablissement de l'ordre matériel, propose une mesure salutaire et qui a l'avantage de calmer les appréhensions auxquelles le Divan était livré : il s'agit de la création de colonnes volantes, 10 à 12.000 hommes, commandés par un officier turc que le sultan désignerait et qui seraient détachés contre les bandes opérant en Macédoine.

Applaudissons à cette heureuse initiative. Souhaitons ardemment de la voir réalisée. Il est grand temps qu'une fin soit mise au criminel scandale des bandes. « Quand cette force, dit le *Temps* (14 juillet), aurait anéanti, avec une rigueur impitoyable, les bandes, de quelque nationalité qu'elles soient, qui désolent actuellement la Macédoine, il est probable qu'on renoncerait à l'odieuse propagation de l'idée nationale par le pillage et l'assassinat. Que si les bandes persistaient, c'est leur anéantissement sans merci qu'il faudrait alors poursuivre ; car les puissances s'humilieraient à négocier avec des assassins. » On ne saurait mieux dire. Pour notre part, nous n'avons jamais cessé de déplorer la douloureuse nécessité de se défendre où nos congénères de Macédoine, provoqués par les Bulgares, ont été placés. Que les bandes bulgares disparaissent, ou simplement qu'on leur donne sérieusement, efficacement la chasse, et les nôtres disparaîtront immédiatement.

LES GRECS EN TURQUIE

La politique grécophobe du grand vizir.

Les nouvelles qui nous viennent d'Orient s'accordent à représenter comme particulièrement difficile la situation des Grecs de Turquie. Que ce soit en Epire, en Macédoine, en Thrace, ou en Asie Mineure et dans les îles de l'Archipel, l'Eglise grecque, les écoles et les communautés grecques, enfin les particuliers eux-mêmes sont en butte à toutes sortes de mesures vexatoires, à des persécutions tantôt manifestes, tantôt latentes et sourdes. Il y a là tous les indices d'un plan systématique, conçu et appliqué par le grand vizir Ferid pacha qui, depuis son avènement au pouvoir, voilà bientôt six ans, s'est donné pour tâche de combattre l'élément grec de l'Empire ottoman. Certains journaux ont signalé cette attitude du grand vizir. Le correspondant de l'*Indépendance Belge* à Constantinople s'en faisait dernièrement l'écho. Et l'autre jour encore, le *Prager Tageblatt* disait :

... Le sultan se plaint et proteste périodiquement contre l'intervention des puissances européennes dans son empire. Et cependant autant sa propre politique que celle de ses ministres est la source première des conflits nationaux en Macédoine, conflits qui amènent les interventions étrangères et préparent la destruction de son empire.

C'est là une conséquence de la politique aveugle des ministres turcs et spécialement du grand vizir à l'égard de l'élément chrétien le plus conservateur et le plus loyaliste, les Grecs, qui sont poursuivis systématiquement, de toutes les manières et en toute occasion...

Albanais d'origine, Ferid pacha se dit arrière-petit-fils d'Ali de Tebelen, pacha de Janina. Au défaut de son génie, il a hérité de l'ancêtre l'ambition, la perfidie consommée, l'amour immodéré de l'intrigue, et l'art de nourrir ses haines dans le secret. Fertile en ressources, habile tendeur de pièges, il est extrêmement vindicatif. Au début de sa carrière, lorsqu'il était secrétaire général du vilayet de Crète, ses collègues turcs l'avaient, par une facile métathèse de son nom, surnommé *Ifrid*, ce qui, en langue persane, signifie Satan. Arrivé au pouvoir par des moyens sur le choix desquels il ne fut jamais difficile, il semble s'y maintenir surtout grâce à l'appui de la garde albanaise d'Abdul-Hamid. Il semble toutefois que Son Altesse ne jouit plus de la confiance de son maître. La semaine dernière, on faisait prévoir la chute prochaine de Ferid pacha, dont la position se serait ébranlée depuis ses récents mécomptes dans l'affaire des mines d'Héraclée, et dans ses intrigues crétoise et samienne. La nouvelle mérite confirmation. Ce qui toutefois paraît l'accréditer, c'est le bruit que le sultan vient de nommer Kutchuk Saïd pacha inspecteur général de l'Empire. Cet inspecteur général ne pourra rien inspecter. Mais cette nomination équivaudrait à un désaveu complet de la politique générale du grand vizir actuel.

Depuis six ans que Ferid pacha occupe le grand vizirat, il n'a cessé de suivre une politique nettement antigrecque. La haine n'est souvent qu'une des formes de la reconnaissance : Ferid pacha, ancien élève du lycée grec de Janina, est de ces Albanais qui n'ont goûté aux bienfaits de la culture hellénique que pour se faire plus tard les persécuteurs acharnés de l'hellénisme. Au début, ces dispositions du grand vizir se manifestaient périodiquement par des velléités de mainmise sur les immunités du Patriarcat œcuménique. Reprenant la politique de certains de ses prédécesseurs, il s'efforça — et depuis il a souvent renouvelé ses tentatives à cet égard — de restreindre les prérogatives de l'Eglise grecque, et son autonomie civile (1), notamment son pouvoir juridictionnel. Dès lors nous relevons maint symptôme du plan de persécutions qu'il a établi : immixtion arbitraire des autorités ottomanes dans les affaires de nos communautés ; série de mesures de rigueur — incompatibles avec les droits de l'Église — dont les évêques, les *éphores* (marguilliers) et les instituteurs grecs sont l'objet, soit dans la capitale, soit dans les provinces; rejet systématique de toutes les réclamations et demandes du Patriarcat. En 1905, le système s'élargit. La Porte provoque l'incident de Symi et apporte aux privilèges des Sporades de nouvelles restrictions (2) de nature à consommer la ruine des insulaires dont la situation n'était déjà que trop précaire. En 1907, première tentative de suppression des garanties constitutionnelles de l'île de Samos : déposition du prince Constantin Carathéodory, qui n'entend pas se faire l'instrument du grand vizir, et nomination de Georgiadès effendi, chargé de réaliser discrètement les vues de la Porte; rappel de ce gouverneur par suite du mécontentement qu'a soulevé son administration, et nominaion de Copassis effendi qui est envoyé à Samos avec la mission formelle, cette fois, d'y réaliser un système de gouvernement voisin d'une subordination étroite de l'île vis-à-vis de la Turquie, contrairement aux clauses d'un acte international. On sait à quoi ce système a abouti, il y a deux mois. Les prétendues tendances séparatistes dont on affecte à Stamboul de soupçonner les Samiens ne sont qu'un prétexte à la violation de leur autonomie. L'affaire de Samos n'est pas autre chose. Elle n'est qu'une incidente de la politique antigrecque du grand vizir.

Sur tous les points de l'Empire ottoman où ils sont établis, les Grecs sont en butte à des difficultés qui s'imposent aux plus graves préoccupations du Patriarcat œcuménique. Voici d'abord l'Epire : la situation de nos congénères en cette région est devenue tout à fait intolérable. Beaucoup d'entre eux se voient expropriés purement et simplement par le Sultan des terres qui leur appartiennent et dont Sa Hautesse, encouragée par Ferid pacha, revendique depuis quelque temps la propriété. Au surplus, la grande majorité des Epirotes, livrés, d'une part, aux exactions des agents du fisc, d'autre part, aux violences des bandes albanaises, émigrent en masse, les uns en Grèce, les autres en Egypte ou en Amérique. Un membre de la Ligue française philhellène qui vient de parcourir l'Epire, nous disait l'autre jour : « Pour peu que cet état de choses continue, c'en est fait de l'hellénisme en Epire... » C'est précisément à quoi on voudrait arriver.

En Asie Mineure, d'autres moyens sont employés pour battre en brèche l'influence hellénique. Là, c'est une guerre sourde faite au négoce grec. Difficultés douanières et fiscales, chicaneries en matière judiciaire, tracasseries de toutes sortes, tel est le mot d'ordre donné aux gouverneurs pour entraver l'essor commercial de l'hellénisme — au profit des Allemands « ... Ces procédés, nous écrit-on de Smyrne, tendent à se généraliser non seulement le long du littoral, mais encore dans l'intérieur. La façon méthodique dont ils sont appliqués, dénote des instructions formelles reçues de la capitale... »

Passons aux Sporades. Là le régime ottoman vise à faire disparaître les derniers vestiges des autonomies locales, dont nous avons donné un exposé dans l'*Hellénisme* du 15 juin. Déjà, au lendemain des incidents de Samos, le Kaïmacam d'Icaria fit entendre aux insulaires que la Porte était résolue à y fortifier son pouvoir, en restreignant les attributions des *démogéronties* (Conseil des Anciens). Ferid pacha préconise pour toutes les Sporades des mesures identiques : c'est la ruine de ces îles, trop pauvres pour pouvoir supporter le luxe et les abus d'une administration hamidienne et qui s'accommodaient à peine jusqu'ici du tribut annuel qu'elles payent à la Porte.

Dans les autres îles de l'Archipel, l'attitude des fonctionnaires ottomans n'est pas moins inquiétante et se manifeste par l'insolence avec laquelle ils s'immiscent dans les affaires des communautés orthodoxes, par le sans-gêne particulier qu'ils mettent à rançonner leurs administrés. La population turque, forte de l'appui des fonctionnaires, se met parfois de la partie. De plus d'une province, de Brousse, d'Aïdin, des îles, on signale des rapts de jeunes Grecques, que l'on convertit de force à l'islamisme pour les séquestrer dans les harems. Divers actes criminels restent impunis : c'est ainsi qu'au lendemain de l'affaire de Samos, des musulmans fanatiques, que l'autorité s'est bien gardée de rechercher, ont tenté d'incendier le lycée grec de Mitylène, un bel édifice que la population turque de l'île voit d'un œil jaloux. Quelque temps auparavant, des Turcs, qui n'ont pas été inquiétés davantage, brûlaient le théâtre d'été que les Grecs avaient édifié sur un terrain *vakf* avec l'assentiment d'un ancien gouverneur de l'Archipel, Abeddine pacha. On pourrait citer maints autres indices de l'état d'esprit qui règne parmi la population turque partout où elle est mêlée aux Grecs, et qui est la conséquence indirecte des ordres secrets que les représentants du pouvoir ottoman reçoivent de Constantinople.

En Macédoine, nous retrouvons encore l'hostilité de Ferid pacha envers l'élément et le clergé grecs. En 1904 et 1905, dans l'affaire gréco-roumaine, encouragé par certaines puissances, il attaque violemment le Patriarcat et prend fait et cause pour la diplomatie roumaine. Pour ce qui est de l'antagonisme gréco-bulgare, il n'est pas d'exemple qu'il ait jamais donné suite aux réclamations les plus légitimes du Patriarcat touchant la situation faite aux Grecs de Macédoine par les comitadgis bulgares, alors qu'il réserve toute son indignation pour les agissements des bandes grecques. D'autre part, tandis qu'il est avéré que les évêques bulgares et les agents commerciaux de la Principauté sont les complices et les inspirateurs des comitadgis, pas un d'entre eux n'a jamais été inquiété; par contre, le Patriarcat œcuménique se trouve depuis quatre ans en guerre ouverte avec le grand vizir pour défendre la dignité des prélats grecs en Macédoine, et jusqu'au droit d'exercer leur ministère. Dans une récente protestation que S. S. le Patriarche Joachim III adressait à la Porte, il disait :

La Sublime Porte a, par des mesures successives, restreint même la juridiction spirituelle et la liberté individuelle des évêques titulaires de diocèses macédoniens... Les métropolitains sont littéralement prisonniers chez eux, et dès lors intentionnellement empêchés d'accomplir leurs devoirs... Les organes du gouvernement sont

(1) En vertu des privilèges qui lui ont été accordés par le Conquérant, l'Eglise grecque n'est pas seulement la dépositaire de la foi, mais encore une institution civile indépendante de la Porte : elle a le droit de gérer les biens de l'Eglise, de fonder et d'administrer les écoles et les hôpitaux, de tenir, pour les orthodoxes, les registres de l'état civil, de régler les mariages, les successions, etc.

Outre l'élément grec de Turquie, les autres communautés non musulmanes de l'Empire jouissent de privilèges analogues.

(2) Les douze Iles de l'Archipel qui jouissent de privilèges octroyés par Soliman le magnifique et confirmés par ses successeurs. Cf. L'*Hellénisme*, 15 juin 1908 Les Sporades, de même que toutes les Iles de l'Archipel, sont grecques.

autorisés à pénétrer partout; ils manquent de respect même envers les édifices du culte, insultent aux évêques, aux chrétiens et aux choses les plus sacrées...

Le clergé grec de Macédoine n'est pas seul à se plaindre de ces violences. De tous les diocèses orthodoxes de Turquie, le Patriarcat reçoit des réclamations au sujet de l'arbitraire des autorités locales. Une des questions les plus inquiétantes que le gouvernement ottoman vient de soulever, c'est celle des écoles. Depuis quelques mois, la Porte exige des communautés grecques le renvoi de tous les instituteurs sujets hellènes enseignant dans les établissements grecs. Or, dans toutes les écoles musulmanes de l'Empire, les nationaux des puissances étrangères sont admis à enseigner. Pourquoi cette mesure d'exception à l'égard de nos écoles, mesure attentatoire aux privilèges des Grecs de Turquie? Elle paraît d'autant plus grave qu'elle coïncide avec les efforts que fait le Divan pour apporter diverses autres restrictions à la liberté relative dont jouit, non sans l'avoir longtemps disputée aux ministres d'Abdul-Hamid, l'enseignement grec en Turquie.

Passons sous silence (1) divers autres symptômes des sentiments grécophobes du grand vizir — dont le moins frappant consiste à écarter systématiquement des emplois publics les fonctionnaires grecs de la Porte, — pour faire remarquer combien cette entreprise, à laquelle Ferid pacha associe d'ailleurs son maître le sultan, est peu faite pour servir les vrais intérêts de la Turquie. Si ce pays survit aux causes de dissolution, aussi actives que nombreuses, dont il est travaillé depuis plus de deux siècles, il le doit en grande partie à ce régime d'autonomie ecclésiastique et civile que les successeurs du Conquérant ont maintenu aux chrétiens qu'ils n'ont pu ni assimiler, ni entièrement convertir ou exterminer. En ménageant leurs traditions, leur langue et leur culte, symbole de leur nationalité, en leur laissant cette indépendance relative qui a singulièrement allégé le joug de la conquête, les sultans ont prolongé l'existence de leur empire, par cela même qu'ils ont longtemps prévenu les soulèvements de leurs sujets non musulmans. Le loyalisme de ces derniers s'est longtemps mesuré aux franchises que la Porte leur avait conservées. Les îles grecques, qui de toutes les possessions européennes du sultan ont été les plus paisibles, sont celles qui ont été plus ou moins livrées à elles-mêmes, soit en vertu de privilèges spontanément octroyés, comme les Sporades, soit par suite de licences tacites. Qui sait si la Turquie n'eût pas réussi à se faire une place durable parmi les nations européennes, si, tout en se regénérant elle-même et tout en accordant aux chrétiens les droits et les libertés qu'ils ont fini par rechercher en dehors d'elle, elle avait su respecter jusqu'au bout ces privilèges, inhérents à leur organisation religieuse, qui sont la sauvegarde de leur individualité. Malgré le *Hatti-Chérif de Gulhanè*, malgré le *Hatti-Houmayoun* de 1856, — sans parler de la Constitution de 1876 — jamais la Turquie n'a tenu les promesses qu'elle a cent fois faites aux populations chrétiennes. Sous le règne d'Abdul-Hamid, on le sait, ces promesses ont été constamment violées. Il plaît aujourd'hui à son ministre de frapper d'ostracisme l'élément chrétien le plus considérable de l'Empire ottoman. Les Grecs en ont vu bien d'autres sous la domination turque, comme sous d'autres régimes barbares; à force de ténacité, ils ont toujours et malgré tout victorieusement traversé des épreuves autrement dures que toutes les mesures qu'un Férid peut inventer contre eux. Si bien défini que soit, dans son principe, dans ses tendances comme dans ses procédés, le plan du passionné Arnaute qui gouverne aujourd'hui la Turquie, si funeste qu'il puisse nous être, il n'aura raison ni du patriotisme, ni de la force de résistance d'une race et d'une idée indestructibles.

(1) Nous ne nous occupons ici que de la situation faite aux Grecs sujets ottomans. Celle de nos congénères sujets hellènes établis en Turquie n'est pas toujours plus enviable.

CHRÉTIENS ET MUSULMANS

EN CRÈTE

La paix et l'harmonie qui règnent entre chrétiens et musulmans en Crète, notamment depuis que le gouvernement de l'île a été confié à M. Zaïmis, ont failli être sérieusement troublées, grâce aux intrigues du grand vizir turc Ferid et aux menées des agents secrets de la Porte. Déjà, il y a deux mois, on avait annoncé que des Crétois musulmans projetaient de provoquer des troubles, dans l'espoir de faire revenir les puissances sur leur récente décision de faire évacuer l'île par les troupes qu'elles y entretiennent depuis le départ des Turcs. Maints symptômes de cet état d'esprit avaient été relevés, notamment le fait que certains meneurs se procuraient secrètement des armes.

Au lendemain des incidents de Samos, Ferid pacha songea à une démonstration navale turque dans les eaux crétoises. Les navires qui avaient réussi à quitter leur mouillage de la Corne d'Or et à trouver le chemin de Samos, pourraient bien pousser une pointe jusqu'à Candie et, qui sait, y rétablir peut-être le pouvoir du Sultan ! Mais on renonça bientôt à une entreprise qui fut jugée trop onéreuse pour les finances ottomanes. On y renonça d'autant plus volontiers que la Porte fut avertie que cette parade serait aussi vaine qu'inopportune. Cependant le grand-vizir ne cessait de pousser les Crétois musulmans à la rébellion. Ces conseils ne furent heureusement écoutés que d'un petit nombre d'énergumènes. Le 24 juin, l'un d'entre eux, attaqua et blessa grièvement, de six coups de poignard, un milicien grec de la Canée. L'incident était d'autant plus inquiétant que les esprits étaient encore surexcités d'une série de provocations antérieures Il eut peut-être suffi à mettre le feu aux poudres et un instant on a pu croire que des troubles sérieux allaient éclater, que le sang allait de nouveau couler. Il n'en a été heureusement rien. Les chrétiens se sont refusé à répondre à ces provocations. L'attitude ferme, et pourtant modérée et conciliante, de M. Zaïmis et le patriotisme de la Chambre ont déjoué les menées turques. Enfin des notables et des députés musulmans ont de leur côté fait preuve d'une sagesse de vues qui les honore. L'un d'entre eux, M. Deliahmetaki, maire de Candie, dans une lettre adressée au journal *Athinai*, qualifie de mythe le bruit que ses coreligionnaires, mécontents du régime grec, songeraient à troubler l'ordre. Ce sont là, écrit-il, des légendes que des personnes malveillantes cherchent à accréditer, afin de raviver des passions éteintes. Dans la séance de la Chambre crétoise du 25 juin, un autre personnage, le député Skilianaki, a exprimé, au nom de ses collègues musulmans, ses coreligionnaires, son horreur pour l'attentat qui venait d'avoir lieu, et l'espoir qu'un châtiment exemplaire serait infligé au meurtrier.

Le langage qu'en cette circonstance ont tenu les députés chrétiens n'a pas été moins sage. A la Chambre, M. Pologiorgis a fait l'éloge de ses collègues musulmans qui ont secondé le gouvernement dans ses efforts pour apaiser les esprits. M. Papaderos a parlé dans les mêmes termes, tout en signalant les ténébreuses manœuvres de Ferid pacha, visant à créer des difficultés au régime grec en Crète. « C'est de Constantinople, a-t-il dit, que viennent des instructions secrètes... Je pourrais citer les noms de ceux qui les reçoivent... » Signalons enfin l'excellent discours que le distingué homme politique crétois, M. Vénizelos, chef de l'opposition, a prononcé dans la même séance. M. Vénizelos a insisté sur ce point que l'égalité de droits et de traitement entre chrétiens et musulmans et la sécurité absolue de ces derniers sont garanties, non seulement par la nature tolérante et égalitaire des Grecs, mais encore par le souci même de leur intérêt bien entendu, la Grèce n'ayant qu'à gagner à prouver qu'elle est au-dessus des passions religieuses et qu'on peut en toute confiance lui abandonner l'administration de provinces peuplées d'éléments de confession différente.

Rappelons, à propos de ces intrigues turques, que, lors de l'annexion de la Thessalie à la Grèce, la Porte avait invité les musulmans à abandonner cette province. La plupart de ceux qui s'étaient conformés à cette injonction se sont, bientôt après, empressés de retourner dans leur pays, sur l'assurance de ceux qui y étaient restés que jamais mahométan n'avait vécu plus libre et plus heureux. Au lendemain de la guerre gréco-turque de 1897, un notable turc de Larisse, ancien membre du parlement hellénique, Hassan bey, fut nommé maire de cette ville par le général commandant l'armée d'occupation. L'attitude indépendante de ce Turc, qui avait vécu sous un régime de liberté et d'égalité, déplut fort aux pachas turcs, si bien que le malheureux maire de Larisse fut bientôt arrêté, expédié à Constantinople et jeté en prison. Il ne fut relâché que sur l'intervention du gouvernement grec.

La condition des Grecs, sujets de la Porte, celle des Musulmans ou des Grecs établis en Bulgarie, peut-elle être comparée au sort des Musulmans de Thessalie?

En Crète il ne saurait en être autrement. La grande majorité des Crétois musulmans vivent en paix avec leurs compatriotes chrétiens. Les rapports qu'ils entretiennent sont amicaux et empreints de confiance, malgré les haines politiques, les inimitiés personnelles que le régime turc avait créées, entretenues et envenimées. Enfin l'égalité effective que la Porte avait refusée aux Crétois de religion chrétienne, le régime nouveau l'a accordée, comme il est juste, aux Musulmans. Pour eux l'accès des emplois publics n'est pas un vain mot, et actuellement c'est un mahométan qui est titulaire du ministère de l'Instruction publique et des *cultes* en Crète.

Il faut espérer que les suggestions de la Porte en vue de créer un mouvement de résistance de l'élément musulman contre les décisions de l'Europe, auront d'autant moins de chances de succès que les consuls des puissances à la Canée ont vivement engagé les quelques meneurs musulmans à éviter toute agitation, la résolution de l'Europe étant irrévocable.

L'inspecteur financier suisse.

Le correspondant bernois de la *Gazette de Lausanne* (8 juillet) écrit :

Il est un peu prématuré de parler, comme certains journaux l'ont fait, de remise imminente au Conseil fédéral de la note définitive des puissances au sujet de l'inspectorat des finances crétoises. Il est également prématuré de parler d'accord complet entre les puissances.

En réalité, et comme je vous l'avais annoncé, les pourparlers ont été repris au Palais et ont porté sur le fait nouveau que d'aucuns avaient nié, la clause révocatoire dont l'Angleterre réclamait l'inscription et que notre dignité, aussi bien que des nécessités d'ordre pratique nous interdisaient d'accepter.

Les pourparlers ont abouti à Berne, mais il reste à connaître la réponse de l'Angleterre.

LES ÉVÉNEMENTS DE SAMOS

Nous devons renoncer à faire un exposé circonstancié des derniers événements de Samos. Les détails des horreurs qui y ont été perpétrées occuperaient une place dont nous ne disposons pas dans le cadre restreint de ce journal. Quelques extraits de lettres émanant d'une personne en la véracité de laquelle on peut avoir confiance, suffiront à édifier le lecteur :

Vathy, 21 juin.

... L'évacuation de l'île se fait lentement. Notre ville est toujours occupée par les soldats. Nous sommes quasiment en état de siège. Les Turcs, enhardis par la déplorable attitude des consuls, qui sont des Levantins, ou des Samiens dévoués au gouverneur Copassis, ne se gênent pas pour se livrer à leurs violences coutumières. La semaine dernière, trois femmes ont été violées... Les soldats qui se promènent par les rues, maltraitent parfois et souvent insultent les passants. La plupart d'entre eux vendent ouvertement des objets de prix, des bijoux et jusqu'à du linge provenant du pillage...

... Les arrestations continuent. Tous les partisans de Sophoulis ayant quelque influence dans le pays, même des magistrats et des députés, ont été jetés en prison. Nous vivons sous un régime de terreur, inconnu à des gens libres depuis près d'un siècle. A moins d'être dévoué à Copassis, c'est-à-dire de trahir son pays, personne n'est sûr du lendemain...

Du même correspondant, à la date du 22 juin :

M. Georgiadès, conseiller légiste et gendre de M. Sophoulis, M. N. Hadjidakis, frère de l'ex-ministre, viennent d'être arrêtés. Le maire de Chora, qui se trouve en prison, est victime de procédés inquisitoriaux pour être forcé à déposer contre les partisans de Sophoulis...

... Avant-hier, à l'endroit dit Koumaryoni, des soldats turcs s'emparèrent d'un pâtre de 15 ans, Euthymios Sandalas, se livrèrent sur lui à des actes abominables, puis le tuèrent et l'enterrèrent là tout près. D'autres soldats ayant rencontré une femme sur la route de Vlamari, se ruèrent sur la malheureuse et, l'un après l'autre, ils la souillèrent avec la dernière brutalité...

Hier 25 soldats turcs qui avaient été envoyés au village de Mitylinéous pour arrêter l'ancien gendarme Manuel Margariti, rentrèrent à Vathy. N'ayant pas trouvé ce dernier, ils tuèrent son frère Georges, qu'ils trouvèrent paissant son troupeau...

... Hier des Turcs pillèrent la maison de Paul Georgiadès à Katsouni, celle de C. Argyri, à Karpous...

En date du 23 :

... Les prisons sont bondées. Plus de 200 notables, députés, magistrats, gendarmes, etc., y sont entassés comme des malfaiteurs ! Notre île a été ignominieusement trahie...

... On vient de découvrir cinq nouveaux cadavres à deux pas de la station météorologique...

A la date du 25, le même correspondant fait un exposé rétrospectif des événements qui s'étaient produits jusqu'au 20 — nous en avons donné un résumé dans notre numéro du 1er juillet — puis il signale de nouveaux forfaits :

... Une femme qui a été déshonorée par des Turcs, s'est réfugiée au palais du prince, mais elle en a été brutalement renvoyée. Puis, Copassis la fit arrêter et emprisonner sous l'inculpation de fausse accusation...

... Des soldats turcs ayant pénétré dans la maison du négociant allemand Aiker, volèrent 11 l. t. Durant cette visite, Aiker, étendu sur son lit, simulait un profond sommeil ; il était plus mort que vif, tant il eut peur. Les pillards partis, il se mit à crier et à se lamenter, puis il alla protester auprès du gouverneur et le menacer de télégraphier à son ambassadeur. Bien entendu, il reçut satisfaction. On lui restitua ses 11 l. t. et on lui fit des excuses par-dessus le marché...

Extrait d'une lettre datée du 1er juillet :

... Dimanche dernier, deux autres bataillons sont partis. Dans le butin qu'ils emportèrent, il y avait même des bicyclettes et des machines à coudre. 800 soldats et l'artillerie restent encore ici.

Les arrestations continuent. On vient d'emprisonner Zarbanis, chef de la gendarmerie de Chora, Stamatiou juge de paix, Manetiadis, maire de Pagonda.

Avant-hier, on a découvert un autre cadavre, atrocement défiguré et en pleine décomposition. On n'a pu l'identifier...

... La profanation et le pillage de l'église de Saint-Charalambos ont été complets. On renversa l'autel, on fit main-basse sur les vases, les candélabres, les icônes de prix. Hier, au marché, un Turc a vendu pour 25 piastres le calice de l'église. On a trouvé l'évangile dans l'olivaie voisine, il était lacéré et dégarni de ses fermoirs d'argent...

Après le départ du deuxième bataillon, on a trouvé à proximité de l'endroit où il avait campé trois cadavres dont un décapité. L'une des victimes, c'est le jeune Vouroudis. Les malheureux ont été assassinés à coups de baïonnettes.

A la date du 3 juillet :

... L'insolence et le despotisme de Copassis n'ont plus de bornes. Il terrorise les prisonniers pour les obliger à signer des adresses de dévouement et de fidélité au sultan et des requêtes implorant la clémence impériale !

... Justice, magistrature, lois tout a été aboli. Dans une séance de l'Assemblée, deux députés MM. Vanzalidès et Ch. Georgiadès ont voulu interpeller sur la violation de la Charte et la conduite des troupes ; ils ont dû y renoncer à la suite de menaces.

... Les affaires ont repris, lentement, timidement. D'ailleurs, le commerce de Vathy et de l'île tout entière est gravement compromis. Beaucoup de négociants sont ruinés. Les pertes sont évaluées à plusieurs milliers de l. t. Le bombardement, l'occupation turque, les pillages et les déprédations des soldats, la fuite de la population, ce régime de terreur qui dure depuis un mois et qui n'a pas encore cessé, voilà plus qu'il n'en fallait pour atteindre gravement notre commerce.

Contentons-nous de ces quelques extraits qui peuvent donner une idée de l'œuvre accomplie par le traître Copassis, de concert avec le grand vizir turc, Ferid pacha. Il semble cependant que le règne de Copassis ne doive pas être long et l'on dit même que se rendant enfin compte de tout le mal qu'il a fait, et craignant un châtiment qui pourrait bien survenir, il aurait demandé à être relevé de ses fonctions. Souhaitons-le. Copassis effendi sera infiniment mieux à sa place dans les coulisses et les cabinets noirs de Yildiz où, reprenant son ancien métier, il pourra mettre au service de son maître ses talents de délateur.

L'affaire Carathéodory.

L'ex-prince de Samos, Constantin Carathéodory, qui avait été déposé en 1907 sur les intrigues du grand-vizir, a failli être victime d'une abominable machination.

Ferid pacha, ennemi mortel de Carathéodory effendi, a cherché à profiter des événements qu'il a provoqués à Samos pour perdre l'ex-gouverneur de l'île auprès du sultan. Copassis avait fait saisir et envoyer au grand vizir la correspondance de M. Sophoulis, où, entre autres, ont été trouvées sept lettres que Carathéodory effendi avait adressées à M. Sophoulis, depuis sa déposition. Avant même que ces lettres ne fussent traduites, Ferid pacha accusa Carathéodory effendi d'avoir travaillé à l'union de Samos à la Grèce. L'accusé, gravement malade depuis quelque temps, était en traitement à l'hôpital grec de Yedi-Koulé, à Constantinople, où il a subi une opération. La chancellerie de Yildiz avait ordonné son arrestation, mais en raison de son état de santé et de son séjour à l'hôpital, on a dû renoncer à l'exécution de cette mesure, qui eût soulevé un scandale, et on s'est contenté de faire surveiller les abords de l'hôpital, seul le médecin particulier de Carathéodory effendi ayant été autorisé à le visiter. D'autre part Mme Carathéodory et sa famille, se voyant l'objet d'une surveillance policière, ont arrêté un appartement dans un hôtel tenu par un sujet étranger.

Cependant la traduction des lettres incriminées ayant été achevée, le conseil des ministres en a pris connaissance. Nulle charge n'a pu y être relevée contre l'ancien prince de Samos. Sa correspondance avec M. Sophoulis touche à des questions politiques mais en termes qui ne sauraient compromettre ni son auteur, ni son destinataire. Dans l'une de ces lettres, Caratheodory effendi engage ses amis de Samos à ne point s'adresser au grand vizir, mais au sultan, pour revendiquer le respect des privilèges de leur île.

Ferid, voulant assouvir sa haine personnelle, a essayé de se baser sur cette lettre, pour amener le conseil des ministres à conclure à la culpabilité de Carathéodory et à son renvoi devant les tribunaux. Les collègues du grand vizir ne semblent nullement disposés à se prêter à cette infâmie. Le ministre des Affaires étrangères, Tewfik pacha, a formellement repoussé la proposition de Ferid. Une discussion animée s'ensuivit et nulle décision définitive n'a été prise. L'affaire en est là.

BULGARES CONTRE BULGARES

(*De notre correspondant*).

Sophia, juin.

Lorsqu'en janvier dernier, le cabinet démocratique Malinof arrivait au pouvoir, succédant au ministère stambouloviste Goudeff-Ghennadieff, quelques optimistes exprimèrent l'espérance que ce changement de gouvernement entraînerait un changement de politique étrangère. Il n'en est rien. La politique macédonienne de M. Malinof et de ses collègues est exactement la même que celle que leurs prédécesseurs avaient suivie. Elle se résume en ces mots : encouragements et subsides donnés aux comités qui dirigent le mouvement des bandes en Macédoine.

Le parti démocratique a de tout temps entretenu des rapports étroits avec les comités, notamment avec l' « Organisation intérieure ». C'est sous un ministère démocratique en 1895, qu'eurent lieu les premières incursions de bandes bulgares en Macédoine. C'est dans le *Préporetz*, organe officiel du parti, qu'un des membres les plus influents de l' « Organisation » a défendu la politique du banditisme terroriste. Plus tard, au mois de novembre dernier, les chefs de ce comité, Sarafof et Garvanof, quelques jours avant d'être assassinés, offrirent à M. Malinof de seconder son avènement au pouvoir (1). Enfin deux des ministres actuels, M. Liaptcheff et

(1) *L'Hellénisme* du 15 février 1908, d'après le *Nov Dnevnik* de Sophia.

M. Nicolof, ont de tout temps joué un rôle prépondérant dans les affaires des comités, dans l'organisation et les campagnes des bandes bulgares. On ne saurait donc s'étonner que, malgré ses affirmations contraires, le gouvernement actuel coopère ouvertement à la formation des bandes.

C'est au comité de l' « Organisation intérieure » (parti sarafoviste ou centraliste) que vont ses préférences. On se souvient peut-être qu'il y a quelques mois, l'ancien député M. Strachimirof accusa le ministre des Affaires étrangères, M. Paprikof, d'avoir donné 20.000 francs aux comitadgis pour « frais de bandes ». Divers journaux, le *Grajdanine*, le *Balkanska Echo*, etc., ont cité des faits analogues. Tout récemment encore la *Kampana* annonçait qu'un nouveau crédit de 8.000 francs venait d'être alloué au comité.

Le même journal a publié une lettre de Sandansky accusant l'Organisation sarafoviste de s'être vendue au gouvernement bulgare. La feuille à la dévotion de ce dernier parti, l'*Ilinden*, ne nie point l'origine des fonds destinés à la « propagande ». L'œuvre macédonienne, dit-il, a absorbé et absorbera encore de grosses sommes. Mais pour un combat aussi sacré, il faut faire flèche de tout bois et se créer des ressources par tous les moyens possibles.

La *Vetcherna Pochta* est intervenue dans cette polémique en publiant des *fac-similés* de lettres de menaces adressées par Sandansky au ministre de l'Intérieur, M. Takeff. Le fameux bandit engage le ministre à ne plus favoriser le parti de l'Organisation intérieure sarafoviste dont lui, Sandansky, est l'ennemi acharné ; à ne plus persécuter ses partisans, à pourvoir même quelques-uns d'entre-eux de postes et d'emplois publics. Sinon, menace Sandansky, le ministre aura affaire à lui et son compte sera promptement réglé! Le parquet, en grand émoi, instruit cette curieuse affaire. D'aucuns soupçonnent le ministre d'avoir monté ce coup pour faire faire du bruit autour de son nom. L'hypothèse est absurde. D'autres prétendent que c'est l'Organisation elle-même (parti centraliste) qui a fabriqué ces lettres pour amener le gouvernement à frapper les grands coups, à en finir avec le parti Sandansky. D'autres enfin disent savoir que cette affaire a été inventée par les sarafovistes et le gouvernement lui-même, désireux d'avoir un prétexte pour sévir contre les fonctionnaires partisans de Sandansky qui seraient remplacés par des hommes de l'Organisation dévoués au ministère.

Quoi qu'il en soit, plusieurs arrestations ont été opérées, qui ont occasionné de violentes protestations. Voici à titre de curiosité une dépêche adressée par le citoyen Bobensky au ministre M. Takeff, à l'occasion de l'arrestation d'un vieillard de Doubnitza, M. Bobeff. Elle a été publiée par le *Retch* (9/22 juin) :

Sur un ordre que vous avez donné par suite de la publication du *fac-similé* dans la *Vetcherna Pochta*, le citoyen N. Bobeff a été dirigé aujourd'hui sur Sophia sous escorte. Tout le monde sait que Bobeff n'est nullement mêlé aux questions de parti ni aux affaires de l'Organisation ; aussi est-on très indigné de cette mesure que l'on attribue à des personnes intéressées à faire du chantage ou à vos partisans.

Pourquoi persécutez-vous ainsi des citoyens paisibles comme celui-ci, père d'une nombreuse famille? Pourquoi *les autorités policières et militaires ont-elles facilité le passage de Tchernopéef et de ses 70 partisans* (1)? Pourquoi *d'autres bandes, appartenant à l'autre parti s'équipent-elles à Rilo, prêtes à franchir la frontière dans quelques jours? Et pourquoi le chef Vassil Ghermentcheto a-t-il aussi passé la frontière?*

Vous aviez déclaré aux citoyens et aux villageois de Doubnitza que vous ne permettriez plus à quelque bande que ce soit de franchir la frontière. Est-ce ainsi que vous donnez suite à cette déclaration? Les citoyens bulgares exigent de vous une politique nette sur la question macédonienne, tandis que vous dites le contraire de ce que vous faites — à la Ghennadief...

(1) D'après le *Dnevnik*, en même temps que Tchernopeef, un autre bandit, Deliradeff a passé en Macédoine à la tête de sa bande. (N. DU CORRESP.)

Pendant que se produisaient ces polémiques révélatrices, M. Malinof menaçait la Serbie dans la personne de M. Simitch, agent diplomatique à Sophia, de mesures énergiques, au cas où à Belgrade on ne se déciderait pas à arrêter le mouvement des bandes serbes en Macédoine et en Vieille-Serbie. Le hasard est parfois un maître ironiste...

Le gouvernement est fort embarrassé de ces nouvelles révélations qui viennent à point pour démentir ses affirmations au sujet de sa non-participation à la formation des bandes bulgares. Il a fait télégraphier *urbi et orbi*, à Vienne notamment, qu'il a pris de nouvelles mesures à l'égard des comitadgis. Et pour mieux donner le change, il « a fait arrêter » un membre du comité sarafoviste, rédacteur à l'*Ilinden*, M. Pentcheff « au moment même où il s'apprêtait à franchir la frontière ». La vérité vraie est tout autre et la voici : Pentcheff, qui est un comitadgi de marque, *s'est fait arrêter, après avoir accompagné une bande jusqu'à la frontière turque*, histoire de lui faciliter le passage. Cette petite comédie ne fait de mal à personne et elle permet au gouvernement de jeter un peu de poudre aux yeux des représentants des puissances.

***

La participation des classes dirigeantes à la formation et aux agissements des bandes, la présence parmi les comitadgis d'officiers et de soldats de l'armée bulgare ne sont plus un secret pour personne. On s'en doutait bien, mais les divulgations de M. Michaïlowsky, les fameuses révélations de M. Natchévitch, maintes polémiques de presse, les aveux de la *Changova Vetcherna Pochta*, de la *Balkanska Tribuna*, du *Mir*, de la *Kampana*, de l'*Ilinden*, du *Grajdanine*, de divers autres journaux l'attestent irrécusablement. Les revers des bandes bulgares en Macédoine, leur sanglante besogne, l'échec de la propagande par le fait, l'impopularité croissante des comitadgis parmi les Bulgares de Macédoine eux-mêmes, les luttes fratricides que ces bandes soutiennent les unes contre les autres, enfin les spéculations, les mangeries et les scandales auxquels donne lieu l'entreprise macédonienne ont créé ici un certain courant d'opinion qui réprouve et condamne cette politique funeste à la cause bulgare elle-même. Cependant gouvernement et comités ne désarment point : on espère malgré tout faire regagner au bulgarisme le terrain perdu. D'autre part, on est très inquiet de l'activité heureuse des bandes grecques et serbes. On tient aussi à entretenir en Macédoine un état de troubles et d'anarchie qui fasse finalement triompher la cause « autonomiste ». Il s'agit surtout de fournir à l'Angleterre l'occasion de réclamer un élargissement graduel des réformes qui aboutisse à l'autonomie et, une fois l'autonomie réalisée, à l'annexion. L'Angleterre, disons-le en passant, est de plus en plus populaire ici. « Sir Edouard Grey, disait naguère un journal bulgare, travaille plus pour l'avenir de la Bulgarie que nos ministres eux-mêmes... » Il y a là, n'est-il pas vrai, un facteur que la Principauté ne saurait naturellement négliger. Mais encore faut-il seconder les efforts de l'Angleterre et on ne saurait mieux les seconder qu'en aggravant le grabuge et le gâchis.

Ce n'est pas tout. Si les classes dirigeantes persistent dans leur politique de comités et de bandes, c'est que des questions d'intérêt, des considérations d'ordre spéculatif n'y sont pas étrangères. Je m'explique. Le budget de la principauté comporte de gros crédits affectés à la propagande nationale, dont les frais se chiffrent par quelques millions. Par propagande nationale, il faut entendre l'œuvre scolaire et ecclésiastique, pacifique et légitime, du bulgarisme en Turquie d'Europe. Mais une bonne partie de ces crédits est allouée à la propagande révolutionnaire en Macédoine. Les fonds de cette dernière catégorie sont, bien entendu, secrets et leur maniement est difficile à contrôler; ce qui a donné lieu à de nombreuses malversations. La plupart des personnes, hommes politiques ou particuliers, qui se sont mêlés des affaires des comités, ont eu plus ou moins leur part de ces bénéfices occultes. Les ministres de la principauté sont généralement des gens sans fortune, quelques fois même criblés de dettes contractées dans les luttes électorales. Beaucoup d'entre eux trouvent dans leur portefeuille l'occasion d'acquitter en quelques mois leurs dettes ; et il en est même qui ont quitté le pouvoir en possession d'une petite fortune. Les fonds secrets y sont pour une bonne part. D'ailleurs les ministres ne sont pas les seuls à en tirer profit. Les membres influents des comités prélèvent leur part et tout ce qui reste de ce trésor de guerre sert à l'équipement, à l'entretien et aux campagnes des bandes qui vont opérer en Macédoine. Des personnes qui se disent bien renseignées estiment que ces circonstances contribuent à rendre nécessaires l'existence et le fonctionnement des comités : leur disparition ferait tarir une source de revenus pour une catégorie de personnages influents. L'institution est donc doublement nécessaire. Elle a un intérêt national et un intérêt particulier. Il est indispensable de la maintenir.

M.

Le journal *Kampana* (6 juin) fournit d'intéressants renseignements sur le recrutement des bandes bulgares. Voici un passage édifiant :

Les réprésentants, élus au dernier congrès de l'*Organisation Intérieure* à Sofia, s'occupent de recruter des partisans pour la Macédoine, appellez-les, si vous voulez, des comitadjis. Car la Macédoine a besoin d'hommes; les éléments jeunes et actifs ont disparu. Si un dixième de la jeunesse éclairée qui demeure en Bulgarie, voulait se rendre en Macédoine, celle-ci ne tarderait pas à posséder des éléments éclairés, et alors l'*Organisation Intérieure* pourrait recruter ses partisans en Macédoine même.

Malheureusement les Macédoniens établis à Sofia ne s'occupent que de leurs affaires en attendant que le Sultan ou la Bulgarie veuillent bien délivrer leur patrie. Aussi les comités ont-ils dû se contenter de recruter et d'envoyer des enfants sans expérience...

Ainsi donc, de l'aveu des Bulgares, les comités se trouvent dans la nécessité de recruter leurs partisans à Sofia. Les Macédoniens bulgares établis en Bulgarie ne tiennent pas à se déranger pour affranchir la Macédoine. Or, le gouvernement de la principauté a toujours prétendu que son attitude belliqueuse lui était dictée et imposée par les Macédoniens réfugiés en Bulgarie ? Ne serait-ce pas lui plutôt qui a créé une *opinion macédonienne*

pour excuser sa politique de conquête ? Enfin il ressort de l'ensemble des mesures que prennent les représentants des comités à Sofia, que ceux-ci, loin de désarmer, essaient par tous les moyens de renforcer leur action révolutionnaire en Macédoine.

Le correspondant du *Temps* (10 juillet) à Sophia télégraphie :

Le ministre de l'intérieur ayant appris que des révolutionnaires résidant à Sofia avaient essayé d'extorquer de l'argent à plusieurs commerçants, a ordonné de procéder à une rafle et d'arrêter les révolutionnaires de toutes nuances.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

Beaucoup de Macédoniens on dû se réfugier dans des villes de province.

ÉCHOS

L'INCIDENT GRÉCO-TURC DE MITYLÈNE n'a heureusement point eu les graves conséquences qu'on a pu redouter. Il s est terminé par des excuses que le gouverneur turc de Mitylène a faites au consul de Grèce, M. Caradja, aussitôt l'arrivée du *vali* de l'Archipel, Nazim pacha.

Cet incident n'a pas manqué d'une certaine gravité. Le 22 juin dernier, la police voulut procéder à l'arrestation d'un batelier, sujet hellène, — accusé d'avoir débarqué des voyageurs non munis de passeport! — et à la confiscation de sa barque. L'autorité avait ordonné cette mesure sans en avoir préalablement avisé le consul par écrit, obligation à laquelle elle était tenue de par le régime des Capitulations. Le consul de Grèce protesta vainement auprès du *mutessarif*, qui passa outre. C'est alors que le cawass du consulat grec reçut l'ordre de s'opposer à l'exécution de cette mesure policière jusqu'à l'accomplissement des formalités légales. Le cawass, assisté de quelques particuliers hellènes, alla prendre possession de la barque, non sans l'avoir disputée à la police, et l'amarra au quai, vis-à-vis du local du consulat. Un coup de feu tiré sur le cawass par le chef de la police, des actes de violence commis sur quelques chrétiens, exaspérèrent la population qui donnait des signes d'effervercence, et des troubles eussent sans doute eu lieu sans l'intervention du drogman du consulat d'Angleterre, M. Georges Ralli, qui s'employa à apaiser les esprits et à engager au calme une dizaine de marins grecs qui s'apprêtaient à répondre aux provocations de la police.

Le lendemain 23 juin, le gouverneur, sous prétexte de faire procéder à l'arrestation des Grecs qui avaient prêté main-forte au cawass du consulat hellénique, fit occuper les points principaux du port par les troupes turques, arma des bachibozouks et ordonna que les canons de la forteresse et le torpilleur turc mouillé dans le port fussent prêts... Les choses prenaient une tournure sérieuse, d'autant plus que des Grecs des villages environnants, s'étant armés, s'étaient concentrés dans la ville. M. Ralli voulut alors franchir le cordon des troupes pour se rendre auprès du gouverneur et prévenir des troubles qui pouvaient éclater d'un moment à l'autre. Il fut bousculé par des soldats, et un sous-officier avait déjà donné l'ordre de tirer sur le drogman du consulat anglais, lorsque le consul d'Italie, M. Fidelli, arriva inopinément, fit monter M. Ralli dans sa voiture, et tous deux allèrent expliquer au gouverneur qu'il serait personnellement rendu responsable de tout ce qui pouvait se passer. Immédiatement, les soldats ont reçu l'ordre de se retirer. Deux jours plus tard, le gouverneur général de l'Archipel, Nazim pacha, arriva et ouvrit une enquête. Les torts du gouverneur turc furent reconnus. Il a dû présenter des excuses, et il est même question de sa révocation.

Dans une lettre qu'on nous adresse de Mitylène au sujet de cet incident, on rend hommage à l'énergie et au tact qu'ont observés en cette circonstance le consul de Grèce M. Caradja et le drogman du consulat de Grèce M. Ralli, à qui l'on doit d'avoir prévenu l'effusion du sang, peut-être même un véritable massacre.

***

LE REMANIEMENT DU CABINET GREC, annoncé depuis trois mois, s'est effectué la semaine dernière. M. Théotokis, président du conseil, garde le portefeuille de la guerre. Les nouveaux ministres sont MM. Baltazzi, affaires étrangères; Levidès, intérieur; Gounaris, finances; Embiricos, marine; Staïs, instruction publique; Stephanon, justice, en remplacement de M. Lombardos, actuellement malade.

Le nouveau ministère comprend des hommes de réelle valeur, ayant fait leurs preuves, et de jeunes éléments dont les capacités se mesureront aux expériences prochaines dans des questions de la plus haute importance qui s'imposent aux préoccupations de M. Théotokis et de ses collaborateurs, et qui sont notamment la réorganisation de l'armée et de la marine, les projets de voies ferrées, et, au dehors, ces affaires balkaniques, si sombres, si incertaines, si pleines d'imprévu. La tâche du nouveau cabinet ne sera point facile. L'œuvre qu'il entreprend est une œuvre de longue haleine et nécessite tout l'appui, toute la bonne volonté du pays tout entier. On aimerait à espérer que ni l'une ni l'autre ne lui feront défaut.

***

LES BANDES ALBANAISES EN EPIRE continuent la série de leurs exploits. Les frères Topoulia, les fameux assassins de l'évêque grec de Korytsa, les chefs bandits Tsatsis, Démo Emini et le féroce Metsos Douchiès, maints autres brigands de grands chemins, auxquels se sont joints des repris de justice, des contumaces, des malandrins de tout calibre, organisés en nombreuses petites bandes, parcourent les villages, rançonnent les paysans, enlèvent des bestiaux, pillent et parfois assassinent. Quelques-uns se disent apôtres de l'idée albanaise, d'autres agissent pour compte de la propagande roumaine qui fournit les fonds aux uns et aux autres. La bande Topoulia, qui incendia récemment l'école du village grec de Kastaniani, saccagea et brûla la maison des primats Tsouti et Rammos, fit une tentative de pillage à Kioussovitsa, d'où elle fut repoussée, puis à Sotira, dont la population fut menacée d'être exterminée si elle n'abjurait pas l'hellénisme. On signale diverses attaques contre les villages chrétiens d'Epire. Les trois bandes Topoulia, Emini et Douchiès réunies, projetteraient de piller les villages de Tsamanda, Sotira, Sélio, Nessinitsa, Droviani, Lisnitsa, Babari, Lia et Lavdani.

L'anarchie gouvernementale favorise les méfaits de ces bandits arnautes, qui se moquent des gendarmes et des pachas. D'ailleurs le pays, dégarni de troupes, est à leur merci. C'est ainsi que le district de Pogonia, un des plus éprouvés, compte 44 villages dont quelques-uns sont de véritables bourgades. Or c'est à peine si 20 soldats, cantonnés à Vostina, sont chargés de veiller sur la sécurité de tout le caza! Réduits à la misère, ne touchant jamais leur solde, les gendarmes sont eux-mêmes obligés de vivre de pillages et de rapines. Il en est ainsi à peu près dans toute l'Epire. D'autre part, un grand nombre de soldats et de gendarmes étant eux-mêmes d'origine albanaise, sont de connivence avec les bandes auxquelles ils prêtent souvent main-forte. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des officiers et des fonctionnaires ottomans du vilayet. De nationalité albanaise, ils soutiennent le mouvement. Le bandit Tsatsi, dont la tête a été mise à prix, est le meilleur ami du *cadi* de Delvino, qui lui offre souvent l'hospitalité. L'officier commandant le détachement de Vostina, Feïz effendi, est un Arnaute, membre du comité albaniste. Il n'est pas jusqu'à la garnison de Janina, où les bandes ne se soient ménagé des protecteurs. Dans ces conditions, on se demande si les Epirotes ne se verront pas, comme les Gréco-Macédoniens, forcés d'organiser leur défense en s'armant pour repousser les agressions albanaises.

Mais ce n'est pas seulement des bandes qu'ils ont à se plaindre. L'arbitraire et les abus des autorités sont, disent des lettres de Janina, inimaginables. Quant à la perception de l'impôt, elle tient littéralement du brigandage. Au reste, économiquement, la situation n'est pas moins grave que politiquement. Enfin, la grande question des *imlaks* menace d'activer la ruine du pays. Ce n'est pas seulement l'expropriation pure et simple de l'élément chrétien; c'est encore l'organisation de la famine en Epire. Le pays, appauvri et dévasté par le régime turc, s'attend avec angoisse à se voir envahi par des colons musulmans, Circassiens, Pomaks et autres, que l'on songe à installer dans les terres arrachées aux Grecs. Le sol stérile d'Epire ne suffit même pas à nourrir la population actuelle, si clairsemée qu'elle soit, par suite de l'émigration. Que sera-ce si l'on applique les projets Seïfoullah-Ferid qui consistent à établir des centaines de familles musulmanes dans les villages chrétiens !

La propagande roumaine, mettant à profit cette situation, travaille selon ses méthodes habituelles à se créer des adhérents. Dans quel but pratique? Nul ne le sait, pas même les Roumains eux-mêmes qui n'ont rien à faire en Epire et qui du reste n'y existent point. Les intrigues de leur consul ont toujours cela de bon, qu'elle créent des embarras à l'élément grec. Le 29 juin, sur la dénonciation du consul de Roumanie que les villages grecs de Makrino, Flamouriari, Vovoussa et Tsernessi s'armaient pour proclamer la révolution, le *mudir* de Zagori, à la tête d'un détachement de soldats, alla perquisitionner dans ces villages. Les recherches furent absolument infructueuses. Ajoutons que ces villages ont vainement été sollicités jusqu'ici par le consul pour adhérer à la cause roumaine.

***

LE GÉNÉRAL NICOLA PAVLOVITS IGNATIEFF, qui vient de mourir, fut, on le sait, un des plus ardents partisans et un des chefs les plus écoutés du panslavisme. A ce titre, les Grecs ont eu en lui un adversaire déclaré, d'autant plus redoutable qu'en un moment critique de l'histoire orientale, l'ancien ambassadeur du czar à Constantinople avait conquis une quasi-omnipotence dont il s'est souvent servi pour combattre et affaiblir l'élément grec.

Un des principaux articles de foi du général Ignatieff, ç'a été le morcellement de l'orthodoxie, la création au sein de l'Église grecque de divisions et de rivalités d'où pussent sortir des nationalités autonomes, afin que le slavisme fût plus facilement introduit dans le monde grec orthodoxe qui serait amené ainsi petit à petit à reconnaitre l'hégémonie moscovite. Ce principe fut l'origine de la création de l'Exarchat bulgare. Lors du schisme ecclésiastique qui suivit, le général Ignatieff se montra passionnément bulgarophile, et lorsque enfin la guerre russo-turque terminée on négocia pour conclure la paix, Ignatieff concentra tous ses efforts à créer par le traité de San-Stefano cette Grande Bulgarie qui englobait la Bulgarie, la Macédoine et la Thrace jusques et y compris le littoral. C'est alors que rayonnant et se frottant les mains Ignatieff exprima la joie du panslavisme dans la fameuse boutade : « Et maintenant les Grecs n'ont plus qu'à gagner Constantinople à la nage! »

Le Congrès de Berlin revisa le traité de San-Stefano et réduisit la Bulgarie dans des limites raisonnables. Ignatieff ne put jamais se consoler de cet échec, où il voyait une humiliation personnelle qu'accentua encore le refus du tsar de l'envoyer au Congrès de Berlin. Depuis 1878, le général Ignatieff n'a plus joué qu'un rôle assez effacé. Il fut, depuis, ministre de l'intérieur, mais, malgré ses efforts, il ne put guère exercer d'influence sur la politique extérieure de la Russie. Sa personnalité tomba bientôt dans l'oubli comme celle de son maître Gortchakoff, dont Alexandre II disait à Bismarck en 1879 qu'il ne fallait pas accorder grande attention « à ses ambitions séniles ». Ignatieff n'eut plus qu'à se confiner dans son rêve panslaviste. Il dut se contenter, en fait de rôle militant, de la présidence du « Comité de bienfaisance slave de Saint-Pétersbourg », société politique déguisée. Protecteur attitré des Bulgares, il mit ce qui lui était resté d'influence au service de la cause bulgare.

On se rappelle quels encouragements et quels conseils il prodiguait aux Bulgares au cours de ces fêtes de Chipka, en 1902, lorsqu'on le vit réapparaître, officieusement cette fois, sur la scène balkanique, comme un fantôme surgi d'un lointain passé. « La Bulgarie de San-Stefano sera un jour, mes enfants », s'écriait-il devant le monument du czar libérateur. Il n'a jamais cessé depuis d'attiser les convoitises bulgares. Deux mois avant sa mort, au mois de mai dernier, dans une interview qu'il accorda au correspondant de la *Vetcherna Pochta*, de Sofia, il disait : « N'oubliez pas que la Bulgarie doit tendre tous ses efforts vers un but unique : obtenir l'autonomie de la Macédoine, parce qu'une Macédoine autonome ne tardera pas à avoir le sort de la Roumélie Orientale... »

L'histoire aura à apprécier si le rôle diplomatique d'Ignatieff a été utile à la Russie. La Bulgarie avait accepté avec joie le concours moscovite, tant qu'il s'agissait de sa libération. Mais, une fois affranchie par la Russie, elle n'entendit nullement substituer au joug du sultan le joug du czar. Panslaviste mégalomane et aveugle, Ignatieff n'a jamais voulu comprendre cette vérité. Il est mort avec cette illusion et emportant peut-être la conviction d'avoir servi son pays.

***

Juifs et Grecs en Macédoine. — Le *Journal de Salonique* publie une lettre de Serrès, inspirée par la communauté israélite de cette ville :

Serrès, le 11 juin 1908.

« La communauté israélite de Serrès a été très désagréablement surprise de voir reproduire, par divers journaux grecs, une dépêche adressée de Constantinople à un journal berlinois prétendant que la population israélite de notre ville serait terrorisée par l'élément grec et qu'à la tête de ce mouvement se trouveraient des personnes marquantes comme situation.

« Je suis autorisé à démentir catégoriquement cette fausse assertion. De tous temps, en toutes occasions et circonstances, les deux communautés ont entretenu des relations marquées par la plus franche cordialité. Les dirigeants se sont toujours évertués à enrayer tout malentendu et de mémoire de Serriote, on n'a jamais vu le plus petit incident surgir entre Grecs et Israélites. Au contraire, toutes les œuvres de charité générale des deux communautés sont réciproquement encouragées et soutenues par les deux éléments et ceci est un signe indéniable de la fausseté des allégations du correspondant du journal de Berlin ».

La nouvelle donnée par le correspondant allemand est de source bulgare. C'est de Sophia qu'elle était partie. Un journal bulgare se plaignant du boycottage par les Grecs du commerce bulgare en Macédoine dénonçait l' « intolérance hellénique » qui se serait manifestée par une mesure analogue à l'égard du négoce israélite. Cette affirmation est rien moins que tendancieuse, ainsi que l'atteste la lettre ci-dessus.

***

L'industrie des Etrangers en Grèce. — Sur l'heureuse initiative du directeur de l'hôtel de la Grande-Bretagne à Athènes, M. Lampsas, une société vient de se constituer qui a pour but de doter les principaux points archéologiques et les sites celèbres de la Grèce d'hôtels et de moyens de locomotion susceptibles d'y attirer et d'y retenir les étrangers. A cette grande et si utile entreprise sont intéressés la Banque Nationale de Grèce, la Banque d'Athènes, la Banque d'Orient et un groupe de financiers grecs d'Égypte.

Pour commencer, la société vient d'acquérir, pour 850.000 drachmes, un grand terrain sur la route de Kiphissia où sera édifié un hôtel de grandes dimensions.

***

La réponse du gouvernement bulgare au discours du trône a été lue devant le Sobranié, dans une grande attention. On était particulièrement curieux de savoir ce que le ministre des affaires étrangères aurait à dire sur la Macédoine, surtout par ce temps d'hostilité serbo-bulgare, de flirt bulgaro-turc et aussi après la publication, par la *Vossische Zeitung*, du document établissant clairement la complicité officielle de la Bulgarie dans l'organisation des bandes.

Le passage sur les relations avec la Serbie a frappé particulièrement. « Ces rapports, a dit le ministre, sont bons mais seulement officiellement; ils devraient, croirait-on, être sincères et cordiaux avec une nation congénère, ils ne le sont pas. Les Serbes nuisent d'une façon tout à fait barbare à nos intérêts en Macédoine, mais nous avons déjà fourni la preuve que nous ne repousserions pas une main amie. » Le ton du ministre vis-à-vis de la Turquie est tout ce qu'il y a de plus conciliant. « Nos rapports avec la Turquie sont en tous cas excellents, dit-il, nos relations sont presque celles de camarades et devront se développer au point que le mot de frontière ne soit qu'une idée géographique. Il devrait y avoir libre échange et libre entrée et sortie réciproques. S'il n'en est pas encore ainsi, ce sont des intrigues étrangères qui en ont été cause en incitant la Turquie à des vexations de l'élément bulgare en Macédoine. En tous les cas, le gouvernement bulgare veut éviter jusqu'à la moindre apparence d'un appui prêté aux bandes bulgares en Macédoine, et montrer à la Turquie qu'elle n'a pas la moindre velléité de conquête (!) »

***

Le Mouvement Jeune-Turc menace de prendre une tournure extrêmement grave. Il a éclaté par une série de rébellions et d'assassinats politiques. Le 11 juin, tentative de meurtre sur la personne du lieutenant-colonel Nazmi bey, commandant la place de Salonique; le 19 juin assassinat, à Kroussovon, de Sami effendi, inspecteur de police du vilayet de Monastir; le 3 juillet, le major Niazi, commandant la garnison de Resna (Monastir), et les sous-lieutenants Osman et Zia, prenaient la fuite et gagnaient la montagne, emportant 160 fusils, 15 caisses de munitions et la caisse du régiment qui se montait à 13.800 francs. Une centaine de Turcs, tant civils que militaires, se joignirent aux mutins. Deux bataillons requis pour leur donner la chasse auraient refusé de marcher. Le 6 juillet, assassinat par trois officiers de Chemsi pacha, qui était arrivé de Mitrovista à Monastir avec deux bataillons pour rétablir l'ordre à Resna et à Prespa, deux foyers de révolution jeune-turque. Le 10, assassinat de l'imam du 14e régiment d'artillerie de Salonique, soupçonné d'espionnage; le 13, meurtre du général Sadik Fazil pacha, au moment où il s'embarquait à bord du *Sidon*. La population turque de Monastir et des environs exprime hautement sa désapprobation du régime actuel. Des placards révolutionnaires ont été affichés dans la ville de Monastir réclamant la Constitution. On signale des mutineries dans les garnisons d'Uskub, de Scutari, d'Andrinople. Cinquante officiers d'artillerie d'Andrinople, mécontents de l'avancement donné à d'autres officiers, se sont emparés du bureau du télégraphe, afin de faire savoir à Yildiz-Kiosk que si leurs griefs n'étaient pas écoutés, ils allaient déserter. Quatre-vingts officiers et soldats de la garnison de Monastir ont adressé une dépêche au Sultan lui demandant si une fin ne sera pas mise à la déplorable situation de l'Empire. Et voilà qu'on télégraphie de Salonique, 14 juillet, que Hadi pacha, général de division à Uskub, a rejoint les rebelles de Resna avec deux autres officiers.

La situation devient d'autant plus grave que les bataillons d'Albanais qui devaient être mobilisés contre les troupes révoltées refusent le service. La Porte prend des mesures énergiques, fait venir des bataillons d'Anatolie et équipe une flottille qui doit se rendre à Salonique. Vingt-huit bataillons de troupes d'Anatolie, ont été mobilisés en vue des opérations à effectuer. Un iradé impérial appelle sous les drapeaux les réservistes du 3e corps d'armée. D'autre part, le gouvernement a décrété l'envoi immédiat contre les tribus soulevées en Albanie d'un nouveau contingent de 8,000 hommes de Yozgat et Konia.

Des masses d'arrestations ont lieu, principalement parmi les officiers du 3e corps d'armée. Les inculpés sont dirigés sur Constantinople. Des commissions d'enquête ont été envoyées à Salonique, à Uskub, à Monastir, à Andrinople. Entre les gouverneurs civils et militaires des provinces troublées, c'est un incessant chassé-croisé. Osman pacha *vali* d'Uskub a été remplacé par le maréchal Ibrahim pacha. Le *vali* d'Andrinople a été révoqué. Essad pacha, commandant le 3e corps d'armée, a été mandé à Constantinople. Par suite d'une récente mutinerie des troupes de Scutari et Albanie, le *vali* Seïfarellah pacha a dû quitter son poste. Le maréchal Osman pacha, membre de la commission supérieure d'inspection, a reçu le commandement extraordinaire du vilayet de Monastir. Il avait d'abord refusé d'accepter, prétextant une maladie. Rachid pacha, ayant refusé à son tour, on a fait de nouveau appel à Osman, qui a consenti à partir.

EN MACÉDOINE

De Salonique, on nous signale des crimes nombreux commis par des bandes de nationalités diverses. Voici une liste des crimes commis par les Bulgares :

Tués, le 23 juin, les Grecs D. Folis et Mitzis, de Niaoussa; le 26 juin, le *moukhtar* grec de Ramel (Yannitza), Traïkos Baltsiou et sa femme ; le 26 juin, deux paysans serbes près de Vélessa ; le 26 juin, le paysan turc Suleïman aga, du village Bansko (Stroumnitza) ; le 27 juin, le Grec Zafiriou à Eski Baglar (Verria) (son congénère Antonis a été grièvement blessé au même endroit) et Joannis Manou qui se rendait de Serrès à Koupti Mouslim.

Huit paysans grecs de Orizartsi (Goumentza), qui rentraient de Boémitza à leur village, furent attaqués le 26 juin, près du village de Gorgopi par une bande bulgare. L'un d'eux, Traïkos Papadimitriou, fut tué et Bosko Athanasiou blessé.

On relève toujours des crimes commis sur des Bulgares par des Bulgares. C'est ainsi que le nommé Andon a été tué à Radovitsa (Skopia), le 23 juin, par des congénères d'un parti rival.

Les Turcs ont aussi à leur actif quelques meurtres. Le 22 juin, le Bulgare Arsen, de Vodéna, a été mis à mort par des musulmans. Une autre bande turque a tué le même jour un paysan, Bulgare également, qui se rendait de Nostram à Florina. Du reste, les Turcs ont formé un certain nombre de bandes. Quelques-unes de ces bandes, comme celle que commande le Circassien Suleïman, qui opère contre les Grecs de Kameniki, travaillent pour le compte de la propagande bulgare. A Prespa, également, des bandits bulgares et musulmans opèrent ensemble, commandés par un officier de l'armée bulgare.

Notons quelques engagements entre bandes bulgares et grecques, notamment celui de Costanetsi (des Corestia) qui a été tenace et sanglant. Les Grecs, commandés par Loukas Roumeliotis et Macris, ont infligé aux comitadgis de grosses pertes et une défaite complète.

A Monastir, le procès de 22 comitadgis bulgares qui avaient détruit le village de Rakovon et attaqué des Sarrakatsans de Kourbinovo s'est terminé. Sauf un, qui avait été trouvé porteur d'une bombe, tous ont été acquittés, ce qui a produit une surprise indignée, les inculpés ayant avoué. Cette mesure a d'autant plus impressionné qu'elle contraste avec celles dont les Grecs sont frappés. Le secrétaire de l'archevêché de Monastir, M. Léonidas Eftimiou, qui était accusé d'entretenir des rapports avec les bandes grecques, a été condamné à cinq ans de prison. Le secrétaire, pour la langue turque, du même archevêché, M. A. Naltsa,

serait sur le point d'être victime d'un procès et d'un jugement analogues. D'ailleurs les Turcs se montrent non seulement implacables pour les nôtres, mais semblent rechercher les occasions de sévir contre l'élément grec. Mgr Emilien, évêque de Pétra et *locum tenens* de l'archevêque de Monastir, a reçu l'autre jour la visite de nombreux agents de police qui s'étaient présentés avec l'ordre de perquisitionner. L'évêque s'est opposé avec énergie et les agents ont dû s'éloigner sans accomplir leur mission.

Plusieurs notables grecs et israélites de Monastir ont reçu des lettres du comitadgi Kristeff, les engageant à verser des fonds au comité bulgare.

***

On nous écrit de Serrès, 27 juin :

Une bande bulgare, accompagnée de villageois de Prossotzani et Shritchovo, attaqua le 16 juin le village Uba, du caza de Zihna dont elle incendia une partie. Deux Grecs ont été grièvement blessés.

Le 26 juin, Jean Matthos, originaire d'Epire, domicilié à Serrès, a été assassiné par trois terroristes bulgares qui lui avaient dressé une embuscade.

Le 26 juin, les Bulgares ont tué le Grec Yankoula dans le tchiflik Kirmizi-ot, caza de Serrès.

Le 26 juin, les terroristes bulgares ont assassiné près du village de Barakli-Djoumaya le Grec Georges Goulas de Poroïa, caza de Demir-Hissar.

Ibrahim pacha, ex-commandant militaire de Serrès, a enfin quitté notre ville pour aller prendre le commandement du 3e corps d'armée à Salonique. Le départ de ce personnage qui s'était rendu odieux par la façon dont il persécutait les Grecs, a été salué comme un joyeux événement. On a beaucoup remarqué la présence à la gare de l'archimandrite bulgare. Les Grecs brillaient par leur absence.

Nous recevons une longue liste de victimes, Bulgares pour la plupart, faites par les hommes du fameux bandit bulgare Sandanski dans les districts de Demir-Hissar, Melnick et Petritch. Il y en a 18 rien que pour la première quinzaine de juin.

Mélenikon est toujours menacé par Sandanski. Les autorités sont impuissantes.

On nous écrit enfin que le bruit de la réconciliation de Sandanski avec ses adversaires de l'« Organisation intérieure » semble devoir se confirmer.

REVUE DE LA PRESSE

La note anglaise.

Le *Temps* (14 juillet) consacre à la note anglaise un article qui contient des passages très significatifs :

... En droit, cette souveraineté est garantie par le traité de Berlin de la façon la plus formelle. En fait, l'intégrité de l'empire ottoman est indispensable aux intérêts moraux et commerciaux de la France en Orient. Qui ne voit d'ailleurs qu'une MACÉDOINE AUTONOME, MÊME COMPLÈTEMENT SOUSTRAITE AU JOUG TURC, NE SERAIT PAS UNE MACÉDOINE PACIFIÉE?

C'est ce que nous répétons depuis des années.

Les violences turques, continue le *Temps*, ne sont pas les seules dont souffre cette province. Grecs et Bulgares suffiraient à la déchirer, alors même que les Turcs n'y seraient plus. Nous respectons le patriotisme qui anime le peuple grec et le peuple bulgare. Mais nous verrions sans plaisir la Macédoine livrée aux uns et aux autres, morcelée entre les uns et les autres. L'intérêt français seul nous guide en cette affaire. On comprendra qu'il l'emporte sur les sympathies sincères que nous inspirent les nationalités des Balkans.

. . . . . .

La France, qui n'a jamais dissimulé à Londres ce qu'elle pense du problème macédonien, se félicite de voir que la Grande-Bretagne a tenu un compte si clairvoyant de l'opinion qu'elle lui avait exprimée. Nous sera-t-il permis de répéter à cette occasion que l'Europe, si elle veut résoudre le problème macédonien, doit le traiter, NON PAS AU PROFIT D'UNE NATIONALITÉ DONNÉE, MAIS POUR LE BIEN DE LA PAIX GÉNÉRALE? Il y a en Macédoine des Turcs, des Bulgares, des Grecs, des Serbes, des Valaques. Le moment est venu de prouver aux uns et aux autres, rebelles à considérer autre chose que leurs ambitions respectives, que ces ambitions ne sont pas tout et qu'au-dessus d'elles, il y a l'Europe.

Le document de la « Vossische ».

La *Vossische Zeitung* publie un document édifiant, « émanant d'une haute personnalité bulgare » qui dirige le comité d'organisation révolutionnaire, dit « macédonien » et siégeant à Sophia. En voici un résumé :

1° Que l'utilité des bandes macédoniennes est de montrer à l'Europe que le peuple dépérit sous un régime dépourvu de toute justice. Les interventions politiques ne s'accomplissent que rarement pour des motifs humanitaires. Les comités ne sont donc que le moyen de tenir en éveil l'attention de l'Europe sur cet état de choses dans lequel les peuples chrétiens sont livrés à la discrétion de la Turquie;

2° Que les bandes doivent être complétées par le système des milices; si l'on pouvait armer dans chaque village de Bulgarie six à vingt hommes, les bandes deviendraient superflues et le mouvement révolutionnaire prendrait ainsi une forme digne de toutes les sympathies. Toute l'Europe verrait alors que ce mouvement correspond à la volonté des habitants de la Macédoine. Il ne faudrait pas permettre non plus la formation de bandes en Bulgarie qui passent ensuite la frontière.

Comme cette formation ne peut pas rester secrète, elle est partout considérée comme une hostilité de la Bulgarie à l'égard de la Turquie. Les membres et les chefs des bandes doivent donc être empruntés à la population macédonienne; si les bandes ont besoin de quelques chefs capables et expérimentés, ceux-ci doivent s'établir au préalable dans les villages et y exercer une profession telle que celle de barbier. Ils rendraient plus de services en opérant ainsi que les voïvodes qui passent la frontière de Bulgarie, et s'ils tombaient entre les mains des Turcs, la Bulgarie ne pourrait être responsable et l'exarchat ne pourrait pas en souffrir.

Enfin, le comité, s'il veut remplir ses devoirs et apporter aux Bulgares de Macédoine la liberté à laquelle ils aspirent, doit commencer par se réformer lui-même et chasser de son sein tous les éléments qui, sous le manteau du patriotisme, ne poursuivent que des intérêts personnels et déshonorent le comité. Ces éléments ont, pendant ces dernières années, causé plus de malheurs que les Turcs, les Serbes et les Grecs réunis.

La mort des principaux héros et chefs du mouvement en Macédoine a exercé, sur toutes les questions révolutionnaires, une influence néfaste, et la direction des bandes est passée entre les mains de gens inexpérimentés qui ne savent pas discerner si une chose nuit ou non à la nation. Même dans plusieurs endroits, ce sont des brigands qui ont pris la direction des bandes et qui ont utilisé leur force pour nuire à tout le monde en commettant des crimes.

La publication de ce document et de divers détails sur le fonctionnement de l'Organisation bulgare a produit une vive émotion à Sophia. Depuis une semaine, les démentis pleuvent sur les bureaux de rédaction des grands journaux.

Le correspondant du *Temps* (8 juillet) à Sophia télégraphie :

On est très contrarié ici des détails que donne la *Vossische Zeitung* de Berlin sur l'Organisation intérieure en Macédoine et son activité, et on assure que les faits cités par le journal allemand sont inexacts et en tout cas beaucoup exagérés.

Autre dépêche (*Le Temps*, 11 juillet) :

Le mémoire soi-disant secret publié par la *Vossische Zeitung* de Berlin, et qui aurait, prétend-on, servi de base à la politique macédonienne du gouvernement princier actuel, n'a pas, selon les milieux officiels, l'importance que l'on cherche à lui attribuer.

Ce document, qui était en possession d'un grand nombre de personnes en Bulgaaie, ne contient que les vues personnelles de son auteur.

La politique macédonienne que le gouvernement princier suit est bien différente et même en contradiction avec les mesures préconisées dans le « mémoire secret » sur les affaires de Macédoine.

L'Angleterre et la Macédoine.

Extrait d'un article de M. Paillarès dans la *Lanterne* (7 juillet) :

Il (*le Bulgare*) se refuse obstinément à partager la terre macédonienne — sa terre, affirme-t-il — avec ses frères de religion et de servitude, avec ceux qui possèdent comme lui et plus que lui des titres de propriété irrécusables. Il a décidé de régner seul, en souverain maître, jusqu'à Salonique, jusqu'à l'Olympe. Il entend, d'un geste, d'un mot, effacer l'histoire et pas de compromis avec les voisins. La Macédoine sera exclusivement bulgare ou elle continuera à être turque. L'oppression pour le panbulgarisme ne devient intolérable que si elle pèse sur les comitadjis. Quand elle vise les Grecs ou les Serbes, Sofia est prêt à l'ignorer ou à la seconder.

Mais qu'arrive-t-il? c'est que depuis le traité de San Stefano d'autres convoitises se sont manifestées avec un relief et une persistance qu'il serait puéril de dédaigner. Le congrès de Berlin étrangla la grande Bulgarie sans pitié pour la turcophobie du parti libéral d'outre-Manche. C'est que l'Angleterre officielle craignait de voir les Russes s'installer sur la mer Egée et, plus tard, sur le Bosphore, derrière les bataillons bulgares. Puis, la jeune Principauté devenant plus machiavélique que le plus roué des Metternich, fut assez éloquente pour persuader aux Anglais qu'elle n'avait pas la pensée de travailler à la réalisation des desseins moscovites, qu'elle voulait au contraire vivre de sa vie propre, qu'elle songeait à se créer dans les Balkans une situation pleinement indépendante et qu'elle saurait en cas de nécessité défendre par les armes son bien, sa chose, son domaine. Elle déclarait, dans le secret des entretiens diplomatiques, ne devoir à ses bienfaiteurs du Nord que de la reconnaissance; elle n'avait jamais eu l'intention de se donner à eux corps et âme ni d'aliéner entre leurs mains cette liberté si chèrement reconquise.

— Pourquoi donc, protestaient ses représentants les plus autorisés, aurions-nous secoué le joug ottoman ? pour changer de maître! Grand merci. Non, non, nous sommes redevenus Bulgares et nous resterons Bulgares, envers et contre tous. Bien plus, nous participerions à toute coalition qui tendrait à barrer la route à la descente de l' « ours ». Nous serons dans la péninsule balkanique les soldats de la Grande-Bretagne, soit contre le pangermanisme, soit contre le panslavisme.

Ces assurances répétées eurent le don de plaire à la diplomatie britannique, qui laissa désormais s'accomplir le coup d'Etat de la Roumélie orientale. Depuis 1885, l'on peut croire que les Anglais sont tout disposés à donner aux Bulgares ce qu'ils leur avaient nettement refusé au congrès de Berlin.

« Ce n'est pas nous, s'exclamait lord Salisbury, qui avons changé, mais les circonstances! » Paroles cyniques, s'il en fut, et qui sembleraient justifier tout ce que l'on a dit de la « perfide Albion ».

. . . . . .

J'ai admiré (1) l'habileté consommée des agents de la Ballplatz à pousser leurs affaires. Ils sont incontestablement supérieurs à tous leurs collègues, même aux Anglais, qui sont devenus trop exclusifs, trop entiers pour être de fins diplomates — je parle des consuls de Macédoine. — Le cabinet de Vienne a cru que le terrain avait été suffisamment préparé pour démasquer ses batteries. Et il a, dans un coup de théâtre, rappelé la clause du traité de Berlin qui lui donne le droit d'entretenir des garnisons et de construire des routes militaires ou commerciales dans le Sandjak de Novi-Bazar. C'était proclamer un peu trop vite la déchéance de l'influence russe en Orient, c'était maladroitement déchirer le pacte de 1897, et c'était fournir à l'Angleterre un merveilleux prétexte pour causer plus intimement avec la Russie des affaires macédoniennes. De là est née l'entrevue de Reval. Un autre programme de réformes va remplacer celui de Muerzteg...

(1) *L'Imbroglio Macédonien*, page 488. Stock, éditeur.

Imp. Levé, rue de Rennes, 71, Paris. — *Le gérant :* V. Goupy.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 15. Le Numéro : 25 Centimes. 1er AOUT 1908.

L'Hellénisme

ORGANE BI-MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS :
France . . . . . UN AN 6 FR.
Union Postale. . . . — 8 FR.

DIRECTION A PARIS
6, Rue de Mézières (VIe Arrondiss.)

Le bureau de l'HELLÉNISME est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi de 10 heures à midi

SOMMAIRE

Les Grecs et la Turquie constitutionnelle : par M. A. ADOSSIDÈS.

L'Impression dans les Balkans : *Grecs, Serbes, Bulgares.*

Athènes à la fin du XIXe siècle : *conférence de* M. PAUL FOURNIER, *professeur à l'Université de Bordeaux.*

La Constitution ottomane : *23 décembre 1876.*

Échos : *l'incident de Crète; découvertes archéologiques; l'inspecteur des finances crétoises; le cas de M. Evans; les manœuvres de l'armée grecque; les jeux olympiques de Londres; Ferid-Kiamil-Saïd; nouvelles diverses.*

Midhat pacha, sa vie et son œuvre : *par son fils Ali Haydar Midhat bey.*

L'Effondrement d'un régime : *les origines de la révolution turque.*

La question des Imlaks en Épire : *d'après* le Bulletin d'Orient.

Colonies grecques en Angleterre : *the* Hellenic Herald.

Au moment de mettre en pages, nous recevons la dépêche suivante, qui nous est transmise par le Bureau de la presse d'Athènes :

Athènes, 29 juillet, 1 h. 35 s. viâ Malte.

Les nouvelles tendant à représenter l'attitude des Grecs de Turquie comme étant hostile au nouvel état de choses, sont démenties par les manifestations enthousiastes, auxquelles l'établissement du nouveau régime donne lieu parmi les populations grecques de l'Empire ottoman, alors que, malheureusement, il est avéré que l'élément bulgare de Macédoine ne cache point le mécontentement que lui cause le changement survenu, s'abstenant, d'ailleurs, de toute participation aux réjouissances publiques. Le ton des journaux de Sophia, souligne éloquemment cette attitude. Les Grecs de Turquie ne cessent de manifester leur satisfaction et leur joie en d'imposants meetings. A Constantinople, à Salonique, à Serrès, à Monastir, à Jannina, à Smyrne, partout ils fraternisent avec les initiateurs du mouvement libéral, démontrant combien sincèrement ils adhèrent au nouvel état de choses, avec le ferme espoir que l'ordre et la tranquilité seront rétablis pour le plus grand profit de tous. Désireux de donner une preuve éclatante de leurs sentiments et oubliant des luttes fratricides, les Grecs de Macédoine déposent les armes et se mettent à la tête du mouvement de réconciliation. Ils espèrent quand même que cet exemple sera suivi. La presse athénienne se faisant l'écho de ces sentiments prodigue les conseils de modération, invite la population grecque du pays voisin au calme et l'engage vivement à prêter tout son appui aux Turcs, pour consolider l'actuel état de choses, afin que la régénération des peuples de l'Empire ottoman soit assuré par l'ordre dans la paix.

LES GRECS
ET LA
TURQUIE CONSTITUTIONNELLE

Quelle que doive être l'issue des événements qui viennent de s'accomplir avec une prodigieuse rapidité, nous ne pouvons que saluer avec joie l'effondrement du régime hamidien. Sans doute, il est permis de n'envisager l'avenir qu'avec un optimisme relatif. L'enthousiasme des premiers jours ne s'est pas encore dissipé, les réjouissances publiques par lesquelles musulmans et chrétiens, fraternellement unis, célèbrent l'avènement d'une ère de liberté n'ont pas encore pris fin que déjà des notes discordantes se font entendre, venant de pays voisins de l'Empire ottoman. En Turquie même, principalement à Constantinople, les *softas*, ces éléments réactionnaires par excellence, encouragés sans doute par cette clique de Yildiz qui n'a pas encore disparu, prépareraient des manifestations hostiles aux Jeunes-Turcs. Et cependant, en face de l'armée hier encore en révolte, en présence de ces peuples en délire, dont les cris d'allégresse ont toute la valeur d'un avertissement, Abdul-Hamid osera-t-il renouveler son coup d'État de 78? Nous ne le croyons pas. La Constitution d'il y a trente ans a été outrageusement violée, surtout parce qu'elle ne reposait pas sur la volonté du peuple, ayant été uniquement l'œuvre d'un éminent homme d'Etat et d'un petit groupe de libéraux, dont Abdul-Hamid pouvait en somme facilement se défaire. Aujourd'hui c'est l'armée, toute l'armée, qui vient d'arracher au Sultan la Charte constitutionnelle. A moins de se résigner à disparaître, il faut bien qu'il subisse une si cruelle infortune.

Soyons donc optimistes, espérons que le plus néfaste, le plus effroyable régime que jamais tyran ait inventé, a définitivement pris fin. Le despote « fou d'épouvante » qui a traité tous ses sujets en ennemis, n'est plus désormais en état de nuire et de sévir. Quand ce ne serait que cela, nous ne pouvons qu'applaudir au succès de la généreuse entreprise des Turcs libéraux. Mais nous espérons, nous voulons espérer que leur victoire aura toute la portée qu'ils en attendent : un Empire ottoman régénéré, où tous les peuples réconciliés apporteront leur part de labeur pacifique dans une œuvre commune de progrès moral et matériel.

Pour notre part, nous sommes particulièrement heureux de constater la joie sans mélange que l'éclatante victoire des libéraux ottomans a produite parmi tous les Hellènes, ceux de Turquie aussi bien que ceux du royaume de Grèce. Lors de l'avènement du Sultan Mourad, il y a trente-deux ans, les Grecs de Constantinople, saluant en ce prince infortuné le monarque vraiment libéral qu'il était, avaient organisé en son honneur des manifestations imposantes qu'Abdul-Hamid ne leur a jamais pardonnées. Nous voyons aujourd'hui que partout dans l'Empire, en Macédoine, en Thrace, en Asie-Mineure, les Grecs ont accueilli avec enthousiasme le rétablissement de la Constitution. A Monastir, à Serrès, les évêques grecs étaient parmi les Jeunes-Turcs au moment où l'on proclamait la liberté. A Salonique, une manifestation de 10.000 Grecs a clôturé les fêtes qui ont célébré l'avènement du nouveau régime. A Constantinople, les manifestants grecs se mêlaient aux Turcs, et partout les uns et les autres ont fraternisé avec effusion et avec une spontanéité admirable. Partout l'attitude de l'élément turc a justifié cette confiance des chrétiens. Sans doute, les Jeunes-Turcs avaient tout intérêt à se ménager leur concours et leurs sympathies. Cette attitude a été jusqu'ici éminemment politique. Espérons qu'il y a plus que cela dans leurs paroles comme dans leurs actes : qu'il y a le désir sincère, et dépourvu d'arrière-pensée, de vivre désormais en frères avec ces chrétiens dont un régime théocratique et barbare les tenait systématiquement à l'écart et sur un pied d'hostilité. Aussi, est-ce avec la plus vive satisfaction que nous avons vu non seulement les Grecs, mais encore les Arméniens et les Israélites se joindre aux Turcs pour acclamer l'ère nouvelle. Les dépêches nous apprennent, d'autre part, que les Serbes, sujets ottomans, ont, dès le début, témoigné d'une sympathie sans réserve pour le mouvement émancipateur. Nous ne pouvons que regretter que du côté bulgare il n'en ait pas été de même. L'effet réfrigérant que semblent avoir produit à Sofia les conséquences inattendues de la révolution turque ne correspond point aux affirmations suivant lesquelles on n'y a jamais souhaité pour l'élément bulgare

de Macédoine que l'amélioration du système administratif de la Porte et un gouvernement légal et humain. Il faut espérer que, mieux inspirés que ne le sont leurs congénères de la Principauté, les Bulgares de Macédoine se rendront compte de l'intérêt qu'ils ont à abandonner les étranges libérateurs dont ils sont las eux-mêmes, pour se solidariser avec les autres populations de l'Empire dans un effort commun en vue d'affermir les nouvelles institutions.

***

Certes, il ne faut pas s'imaginer que l'œuvre réformatrice va opérer des miracles immédiats. On ne peut s'attendre à ce que le passé soit liquidé en quelques jours. On ne saurait, d'autre part, se dissimuler que l'adaptation des nouvelles institutions sera, non seulement longue, mais par plusieurs côtés extrêmement difficile. Que de préjugés, que de vieilles habitudes à vaincre! Il dépendra surtout de la bonne foi, de la bonne volonté et de la patience que de part et d'autre on y apportera, d'écarter les obstacles et de mener l'entreprise à bien. Pour ce qui est des Grecs, nous ne doutons point qu'ils n'y mettent un empressement unanime. Si peu confiant que l'on soit en l'efficacité d'un régime parlementaire, il est incontestable que la situation des chrétiens ne sera pas demain ce qu'elle était hier. Dans la transformation du régime politique et moral qui, nous l'espérons, va s'accomplir, chaque nationalité prendra en chaque endroit la place que lui assigne son importance numérique, son intelligence, son activité, son action morale. Plus de quatre millions et demi de Grecs sont sujets ottomans. Nous avons tout intérêt à les voir enfin bénéficier, au même titre que tous les autres peuples de l'Empire, quelles que soient la confession et la race à laquelle ils appartiennent, de droits politiques et de garanties d'ordre et de justice. Il dépendra du bon sens, de l'union, de la sagesse de nos congénères de Turquie de tirer des nouvelles institutions le meilleur parti possible. C'est à ce titre plus particulièrement que nous nous félicitons de la restauration constitutionnelle qui vient de s'opérer et qui permettra à nous comme à toutes les nationalités de discuter nos droits au grand jour. D'une façon plus générale, nous nous en réjouissons parce que nous souhaitons une Turquie organisée, civilisée, forte politiquement, socialement, militairement, une Turquie sur laquelle nous puissions compter. Nous avons combattu le gouvernement hamidien, parce qu'il représentait une Turquie anarchique, odieuse, tyrannique, qui constituait un anachronisme honteux à notre époque. Nous soutiendrons une Turquie libérale, dans l'amitié de laquelle nous voyons une garantie pour la paix de l'Orient et la meilleure sauvegarde de l'existence de cinq millions de Grecs. Nous tenons à dire, à ce propos, que nous ne partageons ni le chauvinisme aveugle de certains de nos compatriotes, heureusement peu nombreux, qui s'obstinent à voir dans le Turc l'ennemi héréditaire, ni les craintes qu'ils formulent quant aux intentions des milieux jeunes-turcs. Sans doute, parmi ces Ottomans libéraux, il en est qui, s'attachant à un point de vue étroitement nationaliste, visent à dénationaliser les populations non musulmanes. Nous aimons à croire que ces fanatiques ne sont que l'exception, et que la majorité des Turcs libéraux se montreront à la fois plus dignes des principes dont ils se réclament et plus avisés politiques. On a souvent répété, ces jours derniers, que l'on ne sait généralement pas ce qu'il y a chez les Turcs de véritable intelligence et de sens politique. Ils le prouveront en écartant de leur programme tout ce qui peut porter ombrage aux légitimes aspirations des chrétiens. La Turquie est peuplée de races diverses, ayant chacune sa vie propre, sa langue, sa croyance et ses coutumes. Ses populations chrétiennes sont dotées depuis la Conquête d'institutions scolaires et communautaires spéciales. Elles en sont d'autant plus jalouses que ces institutions sont le symbole et la sauvegarde de leur nationalité. Respecter ces immunités, que cinq siècles ont confirmées et consacrées, est un devoir pour la Turquie de demain. Vouloir y porter atteinte serait blesser au vif le sentiment intime des chrétiens, et dès lors inaugurer une politique qui pourrait être fatale à la Turquie.

Pour ce qui est de la question macédonienne, il semble qu'elle ne doive plus se poser, du moins isolément. On signale la disparition subite des bandes. Elles se sont évanouies comme par enchantement. Tant mieux. La longue période des massacres est close; espérons-le du moins. M. Izwolski peut mettre de côté son projet de réformes et Sir Edouard Grey oublier ses colonnes volantes, tant que rien ne sera venu détruire les espérances que l'on fonde sur l'avenir. On peut dire, d'ailleurs, qu'il n'y a plus désormais une question macédonienne, mais une question de réformes générales dans tout l'Empire, dont la solution incombe au Parlement de demain.

***

Abdul-Hamid a promulgué un iradé ordonnant la remise en état à ses propres frais des décors des salles du Parlement ottoman. C'est une gracieuseté à laquelle ses sujets ne sauraient rester insensibles. Mais ils se réjouiraient davantage de l'ouverture immédiate de la période électorale, qu'on annonce très prochaine, afin que les Chambres puissent se réunir en novembre. Voilà qui est parfait.

A la veille des élections, il conviendrait d'examiner de près l'Acte fondamental en vertu duquel les Chambres seront élues. L'abondance des matières ne nous permet pas d'entreprendre une analyse détaillée de cette Charte, dont nous publions d'ailleurs le texte plus loin. Si incomplète qu'elle soit, elle n'en constituerait pas moins un immense progrès, si elle venait à être intégralement appliquée, puisqu'elle décrète l'égalité civile et politique de tous les sujets ottomans, la responsabilité des ministres et des fonctionnaires, le droit de contrôle du Parlement, la complète indépendance des tribunaux, l'équilibre effectif du budget, la liberté de la presse, le droit de réunion, le droit de pétition, la décentralisation administrative dans les provinces, moyennant sauvegarde des attributions directrices du gouvernement central. L'égalité de tous les cultes que Midhat pacha avait inscrite dans le projet primitif ne fut pas maintenue, la prééminence officielle de l'Islamisme « religion d'Etat » ayant été stipulée. Néanmoins toutes les autres confessions reconnues sont assurées d'une liberté complète de conscience et de culte. Ce n'est donc que sur des questions secondaires que pourraient porter les critiques, l'ensemble de la Charte, dans son esprit comme dans sa lettre, donnant suffisamment satisfaction à tous les sujets de la Porte.

Il en va tout autrement du mode d'élections, à en juger du moins par les précédents que nous fournit le passé. A proprement parler, il n'y a pas eu de loi électorale. C'est, croyons-nous, en vertu d'une loi provisoire qui s'inspirait de la *Loi sur les Vilayets* qu'avaient été faites les élections de 1876. Or, la Loi sur les Vilayets laisse au pouvoir exécutif une latitude qui assure aux populations musulmanes une majorité excessive et arbitraire dans les conseils provinciaux, au détriment de la population non musulmane. En 1876, la composition de la Chambre des Députés (1) s'est ressentie de ce mode d'élection, puisqu'elle comportait une majorité musulmane en disproportion avec l'importance numérique des chrétiens. D'autre part, les élections de 76 eurent lieu sur des ordres formels des autorités administratives qui exercèrent sur les électeurs une pression d'autant plus efficace que les différentes opérations du vote étaient diverses et multiples. L'élection des députés qui était à deux degrés à Constantinople, l'était à trois et à quatre degrés dans les *cazas* et les *sandjaks*, si l'on tient compte du recrutement des conseils administratifs locaux. Système compliqué, dont les moindres ressorts étaient entre les mains du pouvoir exécutif et qu'il est aujourd'hui indispensable de simplifier. D'autre part, il est tout aussi indispensable et juste de baser le mode d'élection sur un sectionnement rationnel et équitable des circonscriptions électorales, ce qui assurerait à chaque élément une représentation proportionnée à son importance numérique et créerait dans la Chambre même l'équilibre nécessaire au développement des institutions parlementaires.

Ce n'est qu'en respectant ces principes élémentaires et essentiels du droit constitutionnel que l'on réussira à faire une œuvre sincère et durable et à réaliser cette égalité politique et civile, devant laquelle les partisans de l'ancien régime ont jusqu'ici reculé. A ce compte, les Grecs se feront, on peut en être persuadé, les meilleurs auxiliaires des Turcs dans l'œuvre de rénovation et de concorde générales.

A. Adossidès.

L'IMPRESSION DANS LES BALKANS

Grecs de Turquie et de Grèce

On télégraphie d'Athènes, 25 juillet :

La presse entière accueille avec satisfaction le changement politique survenu en Turquie, et exprime l'opinion que si le régime libéral est sincèrement appliqué, l'élément grec ne peut qu'y trouver l'occasion d'une croissante prospérité.

L'*Embros* félicite le Sultan de sa prompte et intelligente décision.

Le *Patris*, soulignant le caractère pacifique du mouvement, constate l'attitude sympathique des populations grecques de Macédoine, en face de ce mouvement.

Le *Néon Asty* relève le fait de la présence du Métropolite grec à Monastir au meeting de proclamation de la Constitution, et signale la trêve des luttes de nationalités, trêve qu'il espère durable, l'hellénisme n'ayant qu'à gagner à l'ordre et à la tranquillité.

L'*Acropolis* dit que la Turquie semble vouloir entrer dans une ère nouvelle, où les réformes sont étendues à tous les peuples habitant l'Empire ottoman, y compris les Turcs.

Le *Chronos*, *Athinai* et *Kairoi* expriment des opinions analogues.

***

L'Agence Reuter reçoit la dépêche suivante de Salonique, datée du 26 juillet :

Les trois jours de réjouissances qui ont suivi la proclamation de l'iradé impérial restaurant la Constitution ont pris fin ce soir par une procession faite par dix mille Grecs.

(1) Il n'est pas ici question du Sénat, dont les membres nommés par le Sultan constituaient aussi une majorité musulmane en disproportion avec le nombre de ses sujets chrétiens.

*
* *

Du *Temps* (27 juillet) :

Hier, le grand vizir a reçu les chefs de missions étrangères. La tranquillité continue à régner partout. Hier, après-midi, une nombreuse délégation comprenant des Turcs, des Grecs, des Arméniens, des juifs de toutes conditions est allée manifester en faveur du grand-vizir qui répondit en remerciant. Une manifestation analogue eut lieu chez tous les membres du conseil de cabinet.

A Stamboul, hier, une femme turque harangua le public, louant les bienfaits du futur régime.

Sur une place publique de Stamboul, un officier d'état-major dit que le sultan était aimé et respecté, mais devait se débarrasser des misérables qui l'entourent.

A Monastir, la population grecque a tenu une réunion dans laquelle la proclamation de la Constitution a été saluée avec enthousiasme.

A Serrès, la proclamation de la Constitution a eu lieu devant une foule de quinze mille hommes. Les chefs religieux des différents cultes y assistaient. Après la lecture de l'iradé du sultan, le métropolite grec, le mufti et un prêtre bulgare se sont embrassés aux applaudissements frénétiques de la foule. Le métropolite grec s'est alors adressé aux manifestants et a exprimé l'espoir que l'octroi d'une Constitution par le sultan donnera à tout le pays la paix et le bonheur.

Parmi la population, on remarque un apaisement complet, et une affirmation de fraternité. Les chefs des communautés religieuses ont adressé une dépêche collective au sultan. Les manifestants, musique en tête, ont parcouru la ville en acclamant la Constitution. Devant le consulat hellénique, les musiques ont joué l'hymne grec; la foule poussait des cris de « Liberté ! » Plusieurs officiers ont visité le consul de Grèce.

A Salonique, des manifestations analogues se sont produites, renouvelant celles de la première heure que nous a signalées notre correspondant particulier. Le maire a harangué la foule et a annoncé que le nom de place de la Liberté était donné à la place Olympos.

*
* *

Du *Temps*, 29 juillet :

A Salonique, nous télégraphie notre correspondant particulier, la machine administrative reprend son fonctionnement régulier. Le grand vizir a donné ordre à Hilmi pacha d'étudier les moyens de procéder aux élections dans le plus bref délai. Le comité des jeunes-turcs étudie aussi la même question. Il cherche aussi à réconcilier les Bulgares et les Grecs. Le comité bulgare s'y refuse, mais il promet d'aider à l'application de la Constitution, se réservant d'agir si les garanties promises ne sont pas tenues.

Du *Temps*, 29 juillet :

La presse athénienne continue à marquer sa satisfaction pour le changement survenu en Turquie.

Plusieurs journaux recommandent de faire trêve aux luttes nationales, car l'hellénisme, constituant un élément d'ordre et de progrès, disent-ils, à tout intérêt à voir le nouvel état de choses se consolider dans une ère de paix et de prospérité.

*
* *

De M. Fazy dans la *République française* (25 juillet) :

Les événements se sont précipités. A l'heure où, hier après-midi, Musurus Ghikis bey, — un de ces Grecs qui n'ont pas besoin d'être Jeunes, — me faisait les déclarations suivantes, nous ne connaissions pas encore, on s'en apercevra au premier coup d'œil, le rétablissement théorique de la Constitution par un iradé d'Abdul-Hamid. Leur qualité de propos antérieurs à la grande nouvelle prête, me semble-t-il, un supplément de charme à ces réflexions d'un sage. Je laisse la parole à Musurus Ghikis bey :

« Je crois au succès du mouvement jeune-turc actuel, 1875 et 1908 font deux. En 1876, on a reproché aux initiateurs d'être guidés par certaines considérations diplomatiques. Aujourd'hui, le mouvement est purement national. Donc, son origine même le rend sympathique. Jadis, et naguère, on s'en est pris aux Turcs de méfaits commis par des musulmans non Turcs : il n'est que juste, cette fois, de saluer cordialement leur tentative constitutionnelle, qui procède des plus nobles sentiments.

« Souhaitons que le sultan se résigne au changement de régime, de manière à sauver sa situation personnelle, et à épargner ainsi à la Turquie les troubles qu'entraînerait nécessairement une activité révolutionnaire réduite à viser la personne même du sultan.

« En ce qui concerne les chrétiens, et plus particulièrement les Grecs, dont je suis, ils ne peuvent qu'applaudir à un mouvement dont le but final doit être l'organisation d'un régime garantissant à tous, musulmans et non musulmans, l'égalité politique, sans ôter aux chrétiens les immunités ecclésiastiques, scolaires et communautaires qui leur furent accordées à l'époque de la conquête. D'ailleurs, aucun Turc raisonnable et patriote ne saurait songer une seconde à dénationaliser les divers éléments de l'Empire.

« Quant à cette pauvre Macédoine, il me paraît inutile d'en parler pour le moment ; elle se trouve à l'état de question de détail, noyée dans un ensemble tumultueux. »

Quoi qu'il arrive, si le régime constitutionnel s'établit pratiquement en Turquie, ses résultats ne pourront pas être pires que ceux du système en vigueur depuis trente ans. Soyons relativement optimistes. Un des premiers soins du petit Saïd sera, nous voulons l'espérer, de mettre fin à un scandale inouï, dont nous avons souvent parlé, à l'affaire Constantin Caratheodory. Aveuglé par sa haine contre la nation grecque, le grand vizir albanais, Férid pacha, avait accusé, sans aucune preuve, et dans des conditions aussi ridicules qu'odieuses, l'ancien prince de Samos, c'est-à-dire le plus éminent des hauts fonctionnaires grecs de la Turquie. Une éclatante réparation s'impose. Au point de vue strictement français, si la Jeune-Turquie triomphe pratiquement, si elle s'empare du pouvoir, qu'elle soit nationaliste tout à son aise, mais qu'elle respecte la Dette publique, la Banque Ottomane et les millions de capitaux à nous qui sont engagés dans les affaires turques.

*
* *

Répondant à un article paru il y a quelque temps dans *l'Hellénismos* d'Athènes, et où les libéraux ottomans avaient été accusés de nourrir des arrière-pensées nationalistes inquiétantes pour l'élément grec de Turquie, Ali Haïdar Midhat bey adresse à ce journal une lettre dont nous extrayons un passage :

Ce que les libéraux turcs ont voulu dans le passé, ce qu'ils espèrent réaliser dans l'avenir, ce n'est ni la dénationalisation des divers éléments ethniques, ni la suppression des immunités ecclésiastiques, scolaires et communautaires dont ils jouissent, mais bien l'introduction d'un régime constitutionnel comportant pour tous les sujets, quels qu'ils soient, l'égalité de droits et de charges.

« Aux privilèges accordés par les sultans à la « noble nation grecque en raison de son passé « historique, disait Midhat-Pacha en 1876 au Pa- « triarche Œcuménique, nous venons d'ajouter « les avantages d'une Constitution. »

Ces paroles interprètent toujours les sentiments dont nous nous inspirons à l'égard de nos compatriotes chrétiens, Grecs, Arméniens et autres. On en peut voir la preuve dans l'unanimité avec laquelle tous les Turcs éclairés déplorent les vexations infligées aux Grecs de l'Empire et qui proviennent de ceux dont la tyrannie pèse cruellement sur nous-mêmes comme sur les autres. Si l'animosité du sultan et de ses conseillers contre les populations relevant de l'autorité spirituelle du Patriarcat n'a pas eu jusqu'ici de plus graves conséquences, ce n'est que grâce à ces libéraux qui participent encore aux affaires et qui font de leur mieux pour adoucir d'injustes rigueurs contre un peuple dont ils apprécient les progrès et le libéralisme traditionnel. Ils ne souhaitent et nous ne souhaitons rien autant que de pouvoir témoigner, dans un prochain avenir, le prix que nous attachons à la bonne entente tant avec les Grecs de Turquie qu'avec ceux du royaume hellénique. C'est donc parce qu'ils connaissent nos intentions, parce qu'ils ne doutent pas de notre sincérité que des hommes comme notre éminent ami M. Scouloudis et ceux que cite « l'Hellenismos » sympathisent avec notre cause : ils sont trop *bons Grecs* pour ne pas comprendre l'intérêt qu'il y a pour leur nation à joindre ses efforts aux nôtres pour faire de la Turquie un pays de justice et de liberté et méritant d'être défendu en commun contre de communs adversaires.

*
* *

Un correspondant du *Matin* (29 juillet) a interviewé le Cheïkh-ul-Islam :

Je demande : — La seule différence qui subsiste entre mahométans et chrétiens est que les premiers seulement ont le droit de servir dans l'armée, accepteriez-vous de voir disparaître ce dernier privilège ?

— Avec joie, musulmans et chrétiens appartiennent à une même patrie. Ils doivent, les uns et les autres, participer à l'honneur et à la charge du service militaire.

J'ajoute encore : — Les prêtres des diverses religions, mahométans, grecs, arméniens, assemblés devant la Sublime-Porte, se sont embrassés aux applaudissements de la foule en délire. De quel œil avez-vous vu cette manifestation ?

— Je l'ai saluée avec enthousiasme... »

En Serbie

A un correspondant de la *Nouvelle Presse libre*, le premier ministre Milovanovitch a dit que le gouvernement serbe accueille avec joie la nouvelle de changements actuels en Turquie, surtout à cause du grand nombre de Serbes de Turquie qui profiteront de l'amnistie. La nouvelle en a causé quelque surprise, mais elle permet d'espérer une amélioration de la situation politique des chrétiens en Macédoine et en Vieille-Serbie.

*
* *

Inquiétudes slaves.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg, 26 juillet :

M. Zinovieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, dans des interviews publiées ici, doute de la sincérité des concessions et est convaincu que la Constitution turque n'implique pas d'aussi sérieuses réformes.

Il déclare franchement que la *population slave de la Turquie perdra plutôt qu'elle ne gagnera à la Constitution* et ajoute qu'il est essentiel pour elle de s'abstenir d'agitations violentes et d'attendre patiemment la réalisation du projet anglo-russe que les puissances ont décidé de mettre en vigueur.

Nous nous expliquons parfaitement la mauvaise humeur que produit sur les protecteurs attitrés de « la population slave de la Turquie », le rétablissement de la Constitution ottomane. C'est, en effet, par le nombre des députés, représentant chacun des divers éléments de l'Empire qu'apparaîtra le mieux l'importance respective de chacun de ces éléments

En Bulgarie

Dans les milieux gouvernementaux, on considère la décision du sultan, forcée ou volontaire, comme un coup d'habile politique contre l'action des puissances en faveur des réformes qu'elles entendaient lui imposer en Macédoine. La Bulgarie entend garder sa poudre au sec et tiendra son regard attentivement fixé sur Constantinople.

ATHÈNES A LA FIN DU XIXe SIÈCLE

(1895-1900)

Le secrétariat de la « Ligue française pour la défense des droits de l'hellénisme » a bien voulu nous communiquer la sténographie de la conférence que M. Paul Fournier, professeur à l'Université de Bordeaux, a faite récemment en cette ville, sous la présidence de M. Th. Homolle, président de la Ligue :

Mesdames, messieurs,

Je vous parlerai de l'Athènes où j'ai vécu pendant les toutes dernières années du siècle dernier, d'une Athènes qu'Edmond About n'eût point reconnue, que j'aurai peut-être quelque peine à reconnaître moi-même, s'il m'est donné de revoir seulement dans dix ans notre chère Grèce. La ville du roi Georges se transforme prodigieusement vite. Je voudrais être devant vous le témoin d'un moment, sans doute même d'une date de son histoire, du temps où elle manquait d'eau, où elle se contentait des tramways à chevaux et de l'éclairage au gaz, où elle n'était reliée au Pirée que par la vapeur, à Thèbes que par une diligence, mais où déjà elle accueillait dirai-je des foules ou des théories? d'étrangers, attirés, puis séduits par le cadre incomparable des solennités où elle les conviait, par son hospitalité souriante, par le double prestige de son passé et de sa lumière. Ce fut aussi le temps de la malheureuse guerre de Thessalie. Je vous dirai comment la Grèce et Athènes sont sorties de l'épreuve; qu'elle n'a empêché ni l'une d'augmenter sa marine, son commerce, sa fortune, ni l'autre de prendre en quelques années les allures d'une capitale moderne. Peut-être même a-t-elle profité à toutes deux en déterminant enfin le concert des puissances aux résolutions mêmes qui l'eussent empêchée, en invitant les vaincus à un sérieux examen d'eux-mêmes, de leurs institutions et de leurs mœurs politiques, en inclinant les *evergètes* dont la Grèce n'a jamais manqué à des libéralités nouvelles envers la Patrie en deuil. — Je vous rapporterai fidèlement mes souvenirs ou mes impressions des événements de ce temps-là. De la ville et de la vie d'Athènes je tâcherai de me rappeler les aspects qui m'ont le plus surpris et amusé, les coins curieux où mon regard a fait des rencontres imprévues, telles coutumes qui n'étaient pas les nôtres, et qui sans doute ne sont pas encore aujourd'hui toutes abolies, mais à l'étrangeté desquelles j'ai cru sentir déjà mêlé le charme des choses qui s'en vont. Je voudrais aussi (ai-je à le dire?) que l'attrait de ce pittoresque éphémère ne nous fît point oublier l'éternelle séduction d'Athènes, le passé qu'évoquent ses marbres, ses rochers, ses rivières, son bois d'oliviers, son golfe, son horizon, son nom, la moitié des noms inscrits sur des plaques aux coins de ses rues, et la noble ruine dont la beauté brave le temps.

***

Il y a dans le site de chaque ville des accidents naturels qui en déterminent le plan, et dans ce plan quelques lignes principales qui l'ordonnent et le définissent. La courbe de la Seine, ses deux îles, les buttes, les trois cercles de boulevards, la croix centrale du boulevard de Strasbourg et de la rue de Rivoli : voilà les grands traits de la topographie de Paris. Un éventail de voies dont la Garonne, les cours et les boulevards limitent les zones, voilà votre Bordeaux. Les rues d'Athènes se répartissent aujourd'hui au milieu ou autour d'un triangle dont la base, qui est la rue d'Hermès, a deux kilomètres, est orientée de l'est à l'ouest, et se trouve à 500 mètres au nord de la citadelle de l'Acropole. La ville actuelle s'arrête à ce rocher; l'ancienne, qui se développait beaucoup plus vers le sud, dépassait au nord la base du triangle par ses derniers faubourgs : mais ses ruines ne s'étendent pas aussi loin. La rue d'Hermès et l'ancienne citadelle limitent ainsi un quartier d'Athènes où son passé et son présent se mêlent partout, et où toutes les époques de son histoire voisinent amicalement. Au pied de l'Acropole, au milieu des maisonnettes qui grimpent serrées et en désordre sur le bas de la côte trop raide, le petit monument de Lysicrate n'a rien perdu de son élégance; et si la Tour des Vents, qui n'est d'ailleurs point un chef d'œuvre, est depuis les temps anciens descendue de son tertre, la rue d'Eole, prolongée jusqu'à l'autre bout de la ville, lui a fait une avenue de plus de deux kilomètres. Aux abords de l'ancienne Agora, les Portiques n'ont plus ni marchands, ni promeneurs; mais, sous la protection des grilles qui les enferment, des branches ont poussé entre leurs pierres disjointes, et, dans la sèche et blanche Athènes, ajouté à la ruine le charme imprévu de la verdure. Les maisons s'arrêtent vers l'ouest au pied de l'esplanade du Théséion : le train du Pirée, les ébats des écoliers sortant de classe, les exercices des soldats d'infanterie, les danses du mardi de Pâques, même, les soirs d'été, les rumeurs assourdies et la musique vulgaire et rémittente d'un concert de barrière égayent et ne paraissent pas profaner la solitude du vieux temple, ennobli et agrandi par son isolement. — Tout à côté de l'antiquité, voici maintenant le moyen âge, et, sur les gracieuses coupoles de tuiles, les croix du christianisme byzantin. Voici les miniatures d'églises toutes peintes, éclairées d'un filet de lumière joyeuse, où toujours quelque détail, la dentelle d'un chapiteau, l'éclat des badigeons et jusqu'à la gaucherie des images, amuse le regard : maisons d'une divinité souriante, qui sans doute aime la parure, mais ne semble point se plaire parmi les foules ni les pompes. Pour les foules de la nuit de Pâques, pour les pompes de la fête nationale et du nouvel an, pour les Te-Deum, les mariages et les baptêmes princiers, a été bâtie avec les débris, dit-on, de plus de 60 églises la grande métropole, basilique sans âme, aux baies démesurées et détaillées en petits trous : modeste à côté d'elle, dans son ombre même, enfoncée de plusieurs degrés dans le sol, l'exquise petite métropole est l'amie du pèlerin qui la rencontre sur le chemin du Parthénon, et qui s'attarde à chercher en ses murailles brunies et dorées par la patine du temps les marbres antiques qui y sont enchâssés, où à suivre le calendrier liturgique de sa frise. Jusque sur le flanc de l'Acropole les églises succèdent aux églises, moins parfaites sans doute que celle-ci, mais construites sur son modèle. La ville elle-même se presse et se blottit pour ainsi dire sur l'antique citadelle et sur l'Aréopage : mais, devançant les maisons, les chapelles des saints aux noms orientaux (saint Athanase, saint Sotir, saint Siméon, saint Nicolas, saint Georges) en essayent l'escalade. A peine le sommet de leurs petites coupoles émerge-t-il des creux du rocher. Le christianisme s'est installé jusque dans la gorge de la fontaine Clepsydre et dans les grottes où Pan et Apollon recevaient les hommages de l'antique Athènes et où maintenant, devant une icone, une lampe est toujours allumée.

La bonne antiquité qui a donné ces pierres et ces abris au « dieu inconnu » qu'allait annoncer saint Paul a été aussi exploitée par les Francs et les ducs d'Athènes, qui, dans le portique d'Astale, ont bâti des tours de garde; par les Turcs, qui ont dressé une mosquée au flanc du gymnase d'Hadrien. Les Grecs d'aujourd'hui ont à leur tour utilisé pour leurs demeures les pierres toutes taillées d'il y a deux mille ans et appuyé leurs maisons aux murs toujours solides de Diogénéion. Si la vie moderne ne s'abrite pas ici dans les demeures mêmes du passé, du moins anime-t-elle des rues qui portent les noms de Pan, de Ptolémée, de Mars, d'Hadrien, de Diogène, et qui n'ont pas été arbitrairement nommées...

Malheureusement, le vieux quartier, à devenir moderne, risque de perdre beaucoup de son pittoresque.

Ecoutez parler un Grec : « Il y a dix ans que je n'étais venu *en Europe* », ou bien : « Ces choses-là, chez nous, valent très cher, parce qu'il faut les faire venir *d'Europe* », ou encore : « Vous vous imaginez, *vous autres Européens*, etc. » Ces locutions n'indiquent, soyez-en sûrs, ni que la Grèce se considère comme une sixième partie du monde, ni qu'elle s'exclue du monde civilisé. Elle n'est ni si vaniteuse, ni si humiliée. Lorsque ses habitants se mettent ainsi à part dans l'Europe, ils ne veulent pas marquer les mêmes différences de vie, de mœurs ou de modes qui nous amusent lorsqu'à notre tour nous venons les constater à Athènes. Le Parthénon, le monument de Lysicrate sont beaux d'une beauté classique; la Petite Métropole est un bijou d'Orient : mais à côté des choses antiques ou seulement anciennes, de vingt-cinq ou de quinze siècles, tout ce qui n'est que d'hier et nous semble déjà vieux et désuet, tout ce qui, dans la capitale, nous rappelle le chef-lieu d'éparchie ou nous annonce le Levant, usages, aspects, bruits ou silence, même le clinquant d'un étalage et la misère de la maison, même la saleté sèche de la rue, peuvent encore, à Athènes, étonner et intéresser un Parisien. Or, cette couleur locale, d'année en année, s'efface, moins sans doute entre l'Acropole et la rue d'Hermès que dans le reste d'Athènes. Voyez pourtant combien le vieux quartier a pu changer en trente ans.

Déjà, vers 1900, on n'y rencontrait plus guère le costume grec. Aux jours de fête seulement, quelques Athéniennes tiraient de leur coffre, pour s'en parer, le corselet cerclé, sans galbe, aux couleurs vives, les pendeloques de métal qu'elles faisaient en marchant sauter sur leur poitrine, la jupe blanche qu'elles couvraient d'un tablier rouge brodé, le grand foulard qui leur bridait tête et cou. Tout aussi rares étaient les fustanelles blanches, souples, plissées, bouffantes de la taille aux genoux, sous lesquelles s'agitent les jambes des montagnards comme celles de nos ballerines sous la gaze empesée. Une calotte rouge posée de côté, dont le gland bleu s'étale sur l'épaule, une veste passementée, une ample ceinture de cuir à soufflet, des cnémides de laine et des chaussures à pompon que les Péloponésiens et les Crétois ont remplacées par des bottes complètent le costume national. C'est celui qui, aux temps héroïques, a vêtu les Palikares à la formidable moustache, les Palikares qui portaient un arsenal dans leur ceinture. C'est celui dont sont encore parés les chasseurs à pied de l'armée grecque, les petits evzônes imberbes, τὰ εὔζωνάκια, dont la « belle ceinture » ne laisse pendre qu'une baïonnette. Hormis les evzônes, quelques vieillards fidèles aux modes passées, des portiers de grandes maisons dont le costume des héros est devenu la livrée, des provinciaux de passage à la recherche de leur avocat ou de leur député, qui porte encore à Athènes la fustanelle? Les ouvriers et petits marchands l'ont remplacée par une sorte de blouse de toile quadrillée qu'une courroie serre à la taille; ils ont un pantalon et une coiffe sans caractère, d'étoffe sombre. Nos vestons ou nos jaquettes et nos chapeaux mous triomphent à Athènes sur le dos et la tête des bourgeois, des cochers et des artisans endimanchés.

Dans aucun quartier, je n'ai regretté le départ des fustanelles autant que dans le proche voisinage des Portiques et de la métropole. Elles commémoraient l'indépendance de la Grèce, un passé qui pouvait faire figure à côté des deux antiquités. Le feu n'a pas été ici pour le pittoresque un pire fléau que l'invasion de nos modes. Pourtant, les touristes ne maudiront jamais assez le sinistre qui, en 1884, a détruit le bazar d'Athènes, le bazar, cette foire toujours ouverte des villes d'Orient. L'incendie en a dispersé à jamais les étalages, les chalands, les flâneurs. Une partie seulement des boutiques se sont rouvertes dans les rues du voisinage, où l'on va encore chercher les authentiques créations de la vieille industrie locale. De grandes boites rondes de fer battu, où les chasseurs d'inscriptions enfermeront leurs estampages, leur éponge et leur déjeuner, de longs moulins d'où le café sort en fine poussière, de petites casseroles rétrécies et profondes, au manche démesuré, à la mesure d'une, de deux, de trois tasses, tout l'attirail de la chaudronnerie orientale, des cuivres qui éclatent aux devantures de toutes les boutiques, voilà sur toute la longueur d'une rue, les tentations du passant. Comme le bazar ne devait pas être éloigné du site de l'ancienne agora, certains corps de métier

semblent avoir gardé la même place que dans l'antiquité la plus lointaine. On fabrique encore des tuiles et des pots dans la région du Céramique; et j'imagine que la rue où des artistes en cordonnerie entrelacent sur la claque des *tzarouchia* (1) les cuirs et les couleurs, incrustent de la verroterie sur l'empeigne, et à la pointe plantent la houppe rouge, ne se trouve pas loin de celle où, au ve siècle avant notre ère, tenait échoppe certain corroyeur dont Athènes a fait son idole et dont Aristophane a fait le rival d'un charcutier.

Autant que les ruines et les monuments anciens, ces industries rassemblées au même lieu donnent à tout le quartier un aspect que n'ont pas les autres. La petite taille des maisons, les rues courtes, étroites, tortueuses, l'ombre peut être un peu moins rare, l'absolu silence des heures chaudes semblent aussi l'isoler du reste de la ville. Aucun tramway n'y circule; le passage d'une voiture y est un événement. Seule, de loin en loin, quelque charrette à bras attend la marchandise à la porte d'une boutique. Je connais là (je vous la montrerai) une place de petite ville bordée d'arcades, où nulle rumeur étrangère ne parvient. Tandis qu'à l'un de ses angles des gamins se bousculent et crient, je vois encore dressées autour d'un arbre unique qui semble avoir crû par miracle en ce pays de pierre sans être arrosé jamais, d'un bel arbre dont Platon eût aimé l'ombre reposante, les quatre tables d'un café oriental dont les consommateurs, jeunes et vieux, font de la politique en fumant leur narghilé et en dégustant l'âpre mastic ou un verre de bonne eau fraîche. Ils sont très loin d'Athènes, entre eux et chez eux. Ils s'interpellent du nom de « frères »; et ils sont aussi les familiers du cabaretier qui leur donne ses breuvages et son opinion, du cadran banal qui leur donne chaque jour la même heure, et du vieil arbre qui leur donne son abri.

A l'époque de Pâques, c'est en pleine rue que les gens du quartier préparent le traditionnel agneau à la Palikare, dont un Grec doit avoir mangé à tout le moins une fois l'an. La victime est empalée sur une grande perche de bois ; les sacrificateurs la tournent et l'assaisonnent au-dessus d'un foyer allumé presque entre les colonnes d'un portique ancien, puis la dépècent et la partagent. Vous n'avez pas besoin de rassembler vos souvenirs classiques pour imaginer la gravité intéressée des gourmands attentifs aux rites de cette opération culinaire, puis les rires, les facéties et l'animation du banquet de ces voisins de l'Acropole.

Au nord de leur quartier et limitée, ainsi que je l'ai dit, par trois rues, est l'Athènes des affaires. Là plus de ruines antiques, plus de traces des Turcs ni des Francs. Les églises et surtout les chapelles y sont encore assez nombreuses, mais ce sont plutôt les magasins ou bien les bâtiments — j'hésite à dire les monuments — officiels et modernes qu'on y visite. Là se trouvent presque tous les ministères, la Chambre des députés, la banque, la mairie, la préfecture, le marché, un lycée de jeunes filles et les deux seuls théâtres qui fussent ouverts il y a dix ans. Sans avoir l'attrait pittoresque de l'Athènes des ruines, des cuivres et des cuirs que nous venons de quitter, celle-ci paraît aussi déjà quelque peu vieillotte. Des joueurs d'orgue en endorment les maisons paisibles. Les bâtisses officielles, pauvrement construites et, il faut le dire, assez mal entretenues, rappellent les humbles débuts de la nouvelle Grèce. Elles n'ont pas de style, elles n'ont même pas d'âge. Les rues, moins rapprochées que dans le quartier qui précède, se coupent ici encore, pour la plupart, fort irrégulièrement.

A l'intérieur du triangle tout le mouvement de cette région est sur deux grandes voies parallèles et toutes proches l'une de l'autre, partant l'une du sommet nord, l'autre de ses alentours et qui, pourtant, ne se ressemblent pas. Je veux parler de la rue d'Athéna et, à l'est de celle-ci, de la rue d'Eole qui coupent en deux du Nord au Sud l'Athènes centrale. L'une et l'autre prolongées au delà de la rue d'Hermès dans le quartier précédent butent sur la muraille de l'Acropole. Ce sont deux rues du commerce, et les rues de deux commerces différents. La rue d'Eole est celle de la pharmacie, de la banque du change. La rue d'Athéna, au moins à partir de la démarchie et du théâtre, est celle du marché — qui a remplacé en partie le bazar incendié — des hôtels mal tenus et des auberges puantes pour ruraux sans exigences, des maréchaux-ferrants, des boucheries, des tueries qui ensanglantent le ruisseau, des marchands d'oranges, d'olives et de fromages. C'est cette rue cependant que parcourt le seul tramway du quartier et c'est là que sont situées les deux premières gares de la ligne en partie souterraine du Pirée. C'est là aussi que la diligence de Thèbes déversait, il y a dix ans, les Béotiens alourdis par une nuit de presse en cette boîte incommode, et tout meurtris par la dureté des banquettes et des ressorts et par les cachots qui jetaient les fustanelles sur la robe du *papas* (1) ou le veston de l'avocat. Les soirs d'hiver l'ouverture et la sortie du théâtre faisaient passer dans cette même rue la société athénienne On applaudissait alors, sans l'enrichir, (car notre colonie et notre légation durent la repatrier), une troupe française qui jouait le *Sous-préfet de Château-Buzard* et d'autres vaudevilles. La tournée italienne qui vint ensuite fit sans doute mieux ses affaires. Tout Athènes en adora le tenorino. Elle chantait les opéras, opérettes et opéras-comiques italiens, ou les adaptations italiennes des nôtres : *il Trovatore*, *Cavalleria Rusticana*, *Rigoletto*, les *Mousquetaires au couvent*, *Fra Diavolo*, les *Huguenots*, la *Poupée*.

Les trois voies qui enferment cette Athènes du centre sont tout aussi animées et aussi différentes que la rue d'Éole et la rue d'Athéna. Il apparaît bien qu'elles sont chacune à la limite de deux régions. Orientée du nord au sud-ouest, la route du Pirée rejoint au champ de fouilles du Céramique, non-seulement la rue d'Hermès qui vient de la ville mais l'antique voie sacrée qui en sort, et qui conduit encore à Eleusis, puis à Thèbes. C'est par cette route du Pirée que s'écoulent vers le port et les voies de la mer la plupart des marchandises d'Athènes. Elle fait d'ailleurs peu de commerce. Grande rue de faubourg, elle est moins bien caractérisée par la Préfecture et le Conservatoire, entre lesquels elle passe d'abord, que par les constructions suivantes : un hospice, un hôpital et l'usine à gaz, dirigée, mesdames et messieurs, par un de nos compatriotes, l'un des premiers Bordelais et des plus aimables que j'ai connus. — Il n'y a dans la rue d'Hermès ni usine, ni hospice, et bien qu'elle desserve à la fois la vieille ville et la région du commerce et des affaires, et qu'elle aille des plus beaux quartiers à la principale sortie d'Athènes, ce n'est pas une large voie où roulent dans chaque sens des files de voitures. Mais il n'y a, du moins il n'y avait vers 1900, aucune rue dans toute la capitale dont les trottoirs portassent plus de foule à toute heure du jour, aucune dont le commerce (hôtels, restaurants, librairies, photographies, modes, vêtements, lunetteries, pharmacies) fût plus varié.

Par là, par son ministère (celui des cultes), par son tramway qui vient de la rue d'Athéna, elle appartient à l'Athènes centrale. Le vieux quartier du Sud pourrait aussi la revendiquer pour ses églises, les plus intéressantes après la petite Métropole, qui, d'ailleurs, n'en est même pas distante de deux cents pas : la sainte Vierge du grand Monastère, à la coupole elliptique et aux beaux chapiteaux, et, un peu plus loin, au milieu de la chaussée, l'irrégulière Kapnikaréa. Les jours de *Te Deum*, lorsque toutes les façades sont en fête, nulle rue n'est plus somptueusement vêtue de bleu et de blanc. Enfin, au nord-est, la rue du Stade qui ferme le triangle est une grande artère de grande ville. Elle passe le long de la Chambre, de deux ministères, d'un théâtre, des grands restaurants. De beaux magasins modernes, comme celui de la Compagnie d'éclairage, s'y sont ouverts à la fin du dernier siècle, à côté des boutiques orientales, cafés étroits et bas ou manufactures de cigarettes. Alors une épaisse couche de poudre blanche où le pied entrait comme dans le sable des dunes, recouvrait souvent la chaussée de cette voie et des boulevards parallèles. L'eau manquait pour l'arrosage : l'eau est si rare à Athènes qu'un tonneau, qui a été rempli à une source de l'Hymette, circule constamment en cette rue du Stade et la débite en verres qu'on paye 5 *lepta*. Vide au milieu d'une journée d'été, à l'heure accablante où l'air est du feu et où l'ardente blancheur des murs, des trottoirs et de la poussière corrode les yeux de l'étranger qui s'y aventure, cette artère s'anime tout d'un coup lorsque cesse la sieste d'Athènes et que reprennent les affaires. Avant le repas du soir, à l'heure de la brise et de la sortie de la Chambre et de l'Université, le flot de promeneurs couvrent ses trottoirs. On se dirige ainsi soit vers l'une, soit vers l'autre des deux grandes places d'Athènes, qu'elle réunit : la place de la Concorde, d'où partent aussi la rue d'Athéna et la route du Pirée, et la place de la Constitution, où commence la rue d'Hermès. C'est là que sont les grands cafés, là que, deux fois par semaine, dans la verdure — palmiers, poivriers, cyprès — la musique militaire se fait entendre. Les étrangers descendent des grands hôtels qui sont voisins, et se mêlent aux Athéniens : si notre langue paraît dominer parmi celles qu'on entend à cette heure sur ces places, ce n'est pas que notre colonie soit bien nombreuse, ou que nos compatriotes visitent plus volontiers la Grèce que les Allemands ou les Anglais : c'est que, pour les Grecs, il est encore de bon ton de parler quelquefois français.

La rue du Stade et les deux places qu'elle réunit sont déjà du quartier riche et moderne. Sans doute, lorsque sera achevée la ligne du Pirée à Salonique et que la gare d'Athènes comptera parmi les plus grandes de l'Orient, la place de la Concorde, qui n'en est pas très éloignée, devra-t-elle se transformer encore, se parer de jardins fleuris ou d'une verdure moins triste, hausser de plusieurs étages ses hôtels, décorés à neuf et aménagés intérieurement, changer en music-hall, en café-glacier ou en grande taverne son café-concert de sous-sol. Mais il ne semble pas que la place de la Constitution ait de sitôt besoin de prendre un autre aspect. Bordée sur trois façades d'hôtels de bonne apparence, de cafés, de magasins, d'une brasserie, d'un ministère et de la demeure provisoire du prince héritier, terminée en square, dominée par l'esplanade du Palais-Royal, animée par les tramways et par la foule désœuvrée, elle ne manquait, telle qu'elle m'a paru il y a déjà treize ans, ni de grandeur, ni d'agrément. Malgré l'insignifiance de son architecture, elle ne déplaisait point au Français qu'une voiture venait d'amener au Pirée. Parmi les promeneurs ou les clients des cafés, tous vêtus à l'européenne, dont beaucoup parlaient sa langue, il ne se sentait pas trop dépaysé. Il suffisait d'ailleurs de l'incomparable splendeur du ciel, de la rencontre d'un *evzône* ou d'un *papas* aux larges cheveux, coiffés d'un haut cylindre, de quelque geste typique, isolé dans le mouvement de la foule, d'un collier de boules de buis dont s'amusaient les doigts d'un vieux Grec ou de la carafe et du serpent d'un narghilé entre les jambes d'un consommateur, pour nous annoncer discrètement l'Orient. En levant les yeux, on lisait aux enseignes de la place ou des environs des mots italiens ou français écrits en lettres grecques, voire des mots anglais dont le marchand avait tenté de noter la prononciation : *Modista*, et *Aï-Laiph* (high-life); et, en face de ces emprunts audacieux, des composés très savants qu'on eût pu croire, comme *Xénodochion* (hôtel), pris à Julien ou à Suidas, s'ils n'avaient désigné des industries ou des distractions du XIXe et du XXe siècles : *Zythopolion* (brasserie), *Podélatodromion* (1) (vélodrome). A épeler les premiers et à analyser les seconds, on goûtait l'innocent plaisir des chercheurs de rébus... Mais c'était plus haut que

(1) On nomme ainsi la chaussure des evzônes, la seule partie, à vrai dire, du costume national qui se porte encore à Athènes, même sans cnémides, au bout des jambes d'un pantalon.

(1) Prêtre.

(1) Littéralement : « champ de courses de ce qu'on fait aller avec le pied. »

*

les enseignes, dans la direction du sud-ouest, qu'il fallait porter son regard pour jouir d'un noble spectacle; en ouvrant sa fenêtre, à son réveil, l'étranger qui s'est logé à l'un des grands hôtels de la place de la Constitution peut voir, par-dessus les toits et les terrasses d'Athènes, le mur de l'Acropole et le Parthenon.

Malgré les colonnes doriques qui en supportent le vaste balcon, le Palais-Royal qui regarde cette place ne saurait être comparé à l'admirable temple d'Athènes. C'est une très grande caserne de style bavarois et de marbre pentélique, auquel un malencontreux badigeon jaunâtre n'a pas donné la patine des siècles et a enlevé son précieux éclat. Mais le parc qui l'entoure a des fleurs et de l'ombre. Il est fréquenté de tous les rossignols d'Athènes, jeune postérité des antiques oiseaux que Sophocle écouta chanter dans le bois de Colone « sous le lierre et sous le feuillage ». Il est prolongé au midi jusqu'à l'Orient de l'Acropole et à la rive de l'Ilissus par un autre jardin plus récent et moins touffu, le Zappeion, où se tiennent, dans un bâtiment offert par les frères Zappas, les expositions d'Athènes. Des tables d'un café dressées sur la terrasse de celui-ci, on peut, à l'heure du couchant, en écoutant les Tziganes et en absorbant une glace, admirer l'une des plus belles vues du monde; en face soi, les ruines de la ville d'Hadrien, les hautes colonnes corinthiennes, fièrement isolées, du temple de Jupiter, puis la mer changeante, que frôlent et colorent les derniers rayons d'un invisible soleil : à droite, s'élevant au-dessus des toits comme un bâtiment sur les flots, l'Acropole et le Parthénon dans une gloire; à gauche, la masse de l'Hymette, dont la cime se teinte de violet tendre. Le boulevard de la reine Olga, qui est la grande voie du Zappeion, y traverse une plantation d'arbres si beaux qu'on s'est fait un scrupule de les abattre et que les voitures doivent s'en détourner. Sous les poivriers de la reine Amélie, dont l'avenue, longeant à l'Ouest le parc royal, unit la place de la Constitution à la porte d'Hadrien et au Zappeion, se retrouvent à 6 heures, presque chaque jour, le beau monde dédaigneux des cafés et les mères athéniennes qui promènent leurs filles.

Je ne vous entraînerai point à travers toutes les voies du beau quartier. Il serait vain de leur vouloir trouver à chacune un aspect propre, et toutes ont, et depuis assez longtemps déjà, l'air trop « européennes » pour qu'il y ait beaucoup d'intérêt à s'y attarder. Rues fleuries ou verdoyantes qui, longeant des trois côtés le parc du Roi, n'ont qu'une ligne de maisons précédées, pour la plupart, d'un jardin; rues commerçantes, comme celles du Stade ou la route de Patissia qui continue vers le nord la rue d'Eole; longues et larges avenues bourgeoises et tranquilles, comme les deux boulevards de l'Université et de l'Académie qui sont parallèles à la rue du Stade, dans toutes, on rencontrera la même maison blanche à un ou deux étages, avec un sous-sol et un toit coupé par une terrasse où il fait bon, après une rude journée d'été, prolonger la veillée dans le silence universel, la fraîcheur marine et la clarté lactée des nuits attiques. Les grandes habitations, le palais du Prince héritier encore en construction il y a dix ans, le nouvel hôtel de la légation de France, la villa Schliemann, dite « Palais d'Ilion », qui a une double *loggia* en façade et porte à son faîte des moulages de statues antiques, d'autres encore, sont toutes de marbre. Les bâtiments publics sont ici presque tous les maisons de la science et de l'art — et tous sont dus à la munificence privée : lycées, école polytechnique, musée national, admirablement installé, tout au nord de la ville, dans un édifice correct de façade ionique, et surtout, entre les deux belles avenues paisibles que j'ai nommées tout à l'heure, la trinité marmoréenne et polychrome de l'Académie, de l'Université et de la Bibliothèque. En dépit de la lourdeur de certaines parties, de la disproportion des statues à l'édifice qu'elles précèdent, et surtout de la différence d'âge des trois monuments, dont un remonte à 1837 et un autre était à peine achevé en 1900, l'ensemble est d'une originalité harmonieuse. L'architecte a repris avec bonheur l'un des usages les plus particuliers et les plus méconnus de l'art archaïque; et malgré la surprise qu'il en éprouve, notre œil n'est point blessé par l'ardente couleur du fond des portiques et par les dorures prodiguées sur les frontons.

Cette brillante région était déjà en 1895, admirablement desservie par trois lignes de tramways à traction animale et par un tramway à vapeur qui, partant de l'Université, traversant l'Esplanade du Palais, et doublant l'Acropole par l'Est, réunissait la capitale à la plage, aux cabines, aux villas, aux cafés, au grand restaurant, au théâtre en plein air, et à toutes les distractions nocturnes du Nouveau-Phalère. Elle n'a pu, depuis lors, ni beaucoup se modifier, ni s'étendre. Les contreforts de l'Hymette, le Lycabette et l'Anchesmos arrêtent de ce côté l'expansion de la ville. C'est au pied même de la seconde de ces collines, donc à l'extrémité d'Athènes, que s'élèvent trois des quatre Écoles étrangères d'archéologie : l'américaine et l'anglaise, qui sont deux cottages, et, contre un rocher fendu comme une bouche de grenouille, au bout d'un grand jardin fleuri de lauriers roses, à l'orée d'un petit bosquet où se répondent parfois, dans le mystère du crépuscule, la guitare et la flûte de Pan, notre chère École française, l'École-doyenne qui, à l'époque dont je vous parle, célébra ses cinquante ans.

Tout le reste d'Athènes, en 1900, n'était encore que faubourgs Au sud de l'Ilissus, dans l'Ilissus même, ordinairement à sec, dont on ne soupçonnait pas la brutale colère, et que nous vîmes un jour de crue emporter les habitants avec les maisons, c'était un quartier pauvre, allongé sur le bas de la colline dans la direction du Phalère et du Pirée. C'est là, dans un pli du terrain qui l'isole des bâtisses modernes, que s'ouvre l'antique Stade, remis à neuf, en 1895, aux frais d'un *évergète*, pour la renaissance des Jeux Olympiques. — Au nord-ouest de la route du Pirée, dans la plaine libre, le grand faubourg se peuple, se bâtit, s'embellit, s'étend d'année en année dans la direction de la gare, le long des rues qui portent les noms de nos grands philhellènes : Châteaubriand, Victor Hugo, Fabvrier, Béranger, le général Maison, ou de provinces grecques (Epire et Crète) encore sous le joug. La rencontre de ces noms rappelle les justes revendications du patriotisme hellénique aux Français qui seraient tentés de croire achevée l'œuvre de leurs grands hommes de l'âge romantique Avant mon départ, j'ai pu voir dans ce quartier de grandes voies déjà bordées de belles maisons de rapport. Mais j'y ai aussi traversé souvent des terrains vagues et des mares de poussière qu'on appelait places, et rencontré des troupeaux d'ânes ou de chèvres.

Mieux que je ne l'ai pu faire, les photographies qu'on va, mesdames et messieurs, projeter sous vos yeux, vous présenteront dans leur variété pittoresque les diverses régions d'Athènes en 1900.

Projections : 1. Plan d'Athènes. — 2. Tour des vents. — 3. Monument de Lysicrate. — 4. Fête nationale (rue d'Hermès). — 5. Fête nationale (la Métropole). — 6. La Petite métropole. — 7 Kapnikaréa. — 8. Stoa d'Hadrien et Mosquée. — 9. Mosquée. — 10. Joueur d'Orgue (rue d'Hermès) — 11. L'agneau à la Palikare (près de la Stoa d'Hadrien). — 12 et 13. Un contraste : Athènes, une place (près de l'Agora); Argos, une rue. — 14. Place de la Concorde. — 15 L'Université et l'Académie — 16. Cinquantenaire de l'École française. — 17. La maison Schliemann. — 18. Le Palikare de la maison Schliemann. — 19. Le temple de Jupiter Olympien. — 20. Le Stade pendant les jeux olympiques. — 21. Entrée du Stade. — 22. Mariés en costume national. — 23. Danse (à Mégare). Costumes nationaux.

*
* *

La guerre de Thessalie fut pour Athènes comme pour toute la Grèce, le principal événement des cinq dernières années du XIXe siècle. Si elle n'efface point les autres dans notre mémoire, elle les domine tellement, que nous ne pouvons guère nous défendre de les grouper en cercle autour d'elle et de les lui rapporter tous comme des symptômes précurseurs, des causes ou des effets.

La Grèce, il faut l'avouer, n'est pas seule responsable de cette aventure. L'Europe l'y a poussée et presque contrainte en lui refusant ses frontières naturelles, en laissant six millions de Grecs hors de la mère-patrie. On ne saurait faire un grief à ceux de la Grèce libre de ne vouloir pas se désintéresser des malheurs de leurs frères non affranchis. De là, une charge énorme pour le budget d'un petit pays qui n'a pas trois millions d'habitants, qui n'en avait pas même deux il y a trente ans, et dont le patriotisme est ardent et l'hospitalité généreuse. Vers 1896, nous avons vu affluer au Pirée les Crétois, chassés de chez eux par la révolution; il fallait bien les héberger. Nous eûmes donc pendant quelque temps le spectacle lamentable et pittoresque de leur campement du Phalère et de leur ennui promené tout le jour sur les trottoirs d'Athènes, que martelaient lourdement les talons de leurs grandes bottes. Maintenant, les Macédoniens ont pris la place des Crétois; auparavant ç'avaient été les Thessaliens qui étaient venus chercher à Athènes un abri et la vie... Singulier est vraiment le sort de la Grèce entre tous les pays d'Orient : En terre turque, musulmans et chrétiens ou chrétiens entre eux s'entretuent normalement. En terre slave, vingt ou trente officiers, peut-être davantage, pour changer la dynastie, assassinent une femme à coups de revolver et de dynamite, et dans la nuit : parce qu'elle n'appartient pas à la communion nationale, toute une ville qui vivait sur la foi des traités et de la loi est pillée, traquée, massacrée, sous l'œil de la police et des magistrats. En Grèce, il suffit que la tentative insensée d'un régicide ait menacé les jours d'une jeune fille pour que fassent trève toutes les colères de la défaite, et pour que s'affirme le loyalisme de tous les partis. La sécurité des personnes, de quelque langue et de quelque religion qu'elles soient, y est aussi assurée qu'en France ou qu'en Angleterre : et c'est aux Grecs qu'un sentiment très noble de la solidarité ethnique et cette générosité native, qui fit de leurs ancêtres le peuple le plus humain de l'antiquité, imposent le devoir de donner des terres domaniales et, d'un seul coup, trois millions de drachmes aux cinq mille réfugiés d'Anchialos.

Puis-je dire maintenant que les défauts que les Grecs ont également hérités de leurs aïeux, leur coûtent au moins aussi cher que leurs vertus? En aucun pays du monde, même chez nous, l'opinion n'est plus mobile ni plus tyrannique. Aucun peuple ne se passionnerait davantage pour les moindres motifs; il en est peu chez qui l'on remarquerait une telle disproportion entre les faits et les jugements. En voulez-vous la preuve? J'ai assisté aux premiers jeux olympiques célébrés à nouveau après tant de siècles. Il m'a paru, j'ai hâte de vous le dire, à moi, étranger et profane, que la somptuosité du monument remis à neuf aux frais d'un moderne Hérode Atticus, les souvenirs qu'évoquait le lieu, la beauté du geste antique des discoboles, donnaient à la solennité un tout autre intérêt que celui de nos concours gymniques internationaux; et j'ai compris, sans trop d'effort, que tout Hellène s'intéressât à cette résurrection, et qu'on fît de la réussite de l'entreprise un succès national : même qu'on voulût la commémorer par une émission extraordinaire de timbres-poste. Pensez que tous les athlètes de l'univers avaient été conviés dans le stade d'Athènes! et qu'il était venu aussi d'Europe et d'Amérique beaucoup de spectateurs, à qui la Grèce moderne se révélait. Ce que j'ai moins compris, c'est la signification symbolique que tout le royaume donna spécialement à l'une des épreuves; l'angoisse patriotique avec laquelle il suivit la course de Marathon, et l'enthousiasme frénétique que souleva de Sparte à Trikkala et d'Athènes à Patras la victoire de Louis. Vous connaissez la belle légende de ce coureur qui vint, le soir de Marathon, annoncer à sa patrie que le Barbare était vaincu et qu'elle était sauvée. Il s'agissait, en 1896, de faire plus vite que les autres concurrents la même course que le soldat de Miltiade, et de ne pas comme lui tomber épuisé en arrivant. Le jour de la victoire du paysan grec, les journaux d'Athènes imprimèrent en grosses lettres sous leur titre le mot « Nenikikamen » — « Nous avons vaincu! » — et chantèrent le Péan..... Jamais je n'ai mieux compris comment un grand poète comme Pindare avait pu ne pas juger indigne de lui de célébrer la gloire des athlètes. Louïs fut donc illustre pendant un mois dans toutes les terres de langue

grecque. Ses compatriotes placèrent son portrait dans leur maison et le tailleur du roi lui offrit une fustanelle d'honneur. Mais quel témoin étranger de cet enthousiasme antique et... méridional n'en fut pas surpris? La victoire de Louïs avait-elle prouvé aux Grecs qu'ils étaient les combattants de Marathon et que le monde était peuplé de Perses? Je ne saurais leur prêter ce raisonnement inepte : je crois plutôt qu'ils tenaient encore, en toute sincérité, l'agilité ou la vitesse pour une des grandes qualités guerrières : c'est une des rares, en tous cas, qui se puissent faire apprécier dans des jeux. Surtout, c'est et ce fut toujours une qualité grecque. Comment le Palikare, ce héros moderne de la Grèce, pourrait-il tenter de si prodigieux coups d'audace et en petite troupe affronter des armées, s'il n'était, en même temps qu'un tireur remarquable, ce que fut déjà le brave et fort Achille « aux pieds légers », un homme qui court bien? Hélas! dans une guerre moderne il faut marcher, et marcher au commandement.

Le commandement! qu'il était pénible à un Grec ancien et qu'avant la guerre de Thessalie il devait sembler encore extraordinaire à un Grec moderne de s'y plier! Ce qui fait l'attrait et la poésie de la vie du Palikare, ce qui en fait oublier ou plutôt adorer les périls, c'est précisément l'indépendance du guerrier qui choisit l'endroit où il doit frapper et la gloire qu'il doit cueillir. Quel Grec ne s'est enivré à l'idée de vivre le fusil en mains et de courir librement la montagne en quête d'une belle aventure depuis l'adolescence jusqu'à la mort? Si l'on eût consulté en 1897 les soldats que la mobilisation envoyait à la frontière, nul doute qu'ils n'eussent aimé mieux faire le coup de feu en Crète dans les bandes du colonel Vassos, qu'attendre couchés dans les plaines de Thessalie que le *lochage* leur donnât l'ordre de se lever et d'avancer ou de tirer. Cet état d'esprit, qui encore une fois peut faire un héros, mais qui ne fait pas un soldat moderne, a été exalté par les bandes populaires de la nouvelle Grèce et par ses deux poètes, Solomos et Valaoritis. Ecoutez le début du « vieux Dimos », une chanson bien connue là-bas. Je l'ai traduite à votre intention :

Voilà cinquante ans, mes enfants,
Que je suis klephte et fais la guerre.
Le sommeil ne détendit guère
Mon vieux corps qu'ont tanné les ans.
J'ai les membres las et pesants,
Je voudrais dormir. Sur la route
Mon cœur s'est vidé goutte à goutte :
Il ne reste plus rien dedans.

Ce n'est pas cinquante ans de leur vie qu'une guerre moderne exige des soldats, c'est quelques mois ou, comme en 1897, à peine quelques semaines. Mais pendant ce court temps, il est bien vrai que la discipline est la force principale des armées. Rien n'y avait préparé les soldats grecs. Le service et l'instruction militaire avaient été mal entendus et, en tout cas, insuffisants. Ils n'avaient pas été, pour reprendre les termes mêmes du rapport où le prince Constantin, qui avait commandé l'armée grecque, consigna avec une si loyale franchise la leçon des événements « ils n'avaient pas été suffisamment affranchis de toute ingérence étrangère à l'armée elle-même... L'infanterie n'avait pas dépassé les exercices de bataillon, la cavalerie n'avait pas de chevaux... on n'avait ni armée de seconde ligne, ni garde nationale, ni réserve. » Hors du régiment, où le Grec eût-il donc appris la discipline?

Je dis en effet, et en troisième lieu, qu'il n'aurait pas été le fils de ses ancêtres, s'il n'avait pas retrouvé leur goût immodéré de la vie publique, s'il n'avait pas senti le besoin d'être d'un autre parti que son voisin, et s'il avait pu renoncer à l'illusion de régler les affaires de son pays et, en même temps, celles du monde. Nous n'avons, hélas ! qu'à faire un retour sur nous-mêmes pour comprendre tout le mal qui peut sortir et de l'abus et d'une conception souvent chimérique et aussi souvent mesquine de la politique. Or, le fléau est bien pire en Grèce que chez nous. En 1900, la Chambre y comptait, proportionnellement à la population, six fois plus de députés que la nôtre. Jusqu'à ces dernières années, les partis se définissaient moins par leurs programmes que par leurs chefs. Ce n'étaient que des clientèles. A la mort du chef, les dissensions de ses lieutenants augmentaient le nombre des groupes. Toute l'administration était bouleversée à chaque crise ministérielle qui entraînait avec elle un renouvellement du personnel des fonctionnaires... J'ai hâte d'ajouter deux observations tout à l'honneur de la Grèce : ses ministres ne font pas fortune; mais, en dehors du troupeau indocile, capricieux, et parfois féroce, qui, en Grèce comme en France ou en Italie, fait et défait les ministères et ne sait pas ce qu'il fait, ils rencontrent des dévouements enthousiastes et obstinés. J'ai vu des tricoupistes pleurer sur la mort de leur chef; et il me souvient aussi d'une visite qu'au nom de l'Ecole française j'eus l'honneur de faire, au début de 1898, à Théodore Delyannis. Dans sa modeste maison, le vieil homme d'Etat, récemment tombé du pouvoir, recevait le salut et les protestations d'une foule de fidèles incessamment renouvelée. Des Péloponnésiens qu'on reconnaissait à leur costume, avaient fait le voyage d'Athènes exprès pour cet hommage. Chacun en entrant lui baisait la main; quand il parlait, c'était dans un silence unanime de vénération. Ce que les Grecs aimaient en Delyannis ou en Tricoupis, c'était non seulement une obligeance éprouvée, mais aussi une habileté politique consommée et le prestige de la parole : car les mots n'ont rien perdu de leur empire à Athènes. En 1897, après les affaires de Crète, il eût fallu aux « conseillers du peuple » un don plus rare que l'habileté et l'éloquence : la force de dédaigner la popularité et le pouvoir, et la volonté d'ouvrir les yeux aux réalités et aux exigences d'une guerre moderne, de résister à l'entraînement des foules exaspérées, de contenir enfin les « hétairies », les Ligues de patriotes irresponsables, et les bandes de volontaires qui n'attendent pas d'ordres et dont les fusils partent tout seuls.

Bien que prévue depuis des mois, la guerre éclata donc soudainement. Athènes s'était peu à peu vidée de ses jeunes hommes, à l'exception des dispensés, et notamment des étudiants en théologie. C'étaient ceux-ci qui, les premiers jours, conduisaient au Palais, par la rue du Stade, des manifestations d'adolescents et d'hommes mûrs. Quelques semaines auparavant, ils s'étaient solidarisés avec leurs camarades de la Faculté de médecine insurgés contre un professeur et avaient soutenu, revolver au poing, un siège en règle dans les bâtiments de l'Université. Le Métropolite avait calmé l'émeute. Mais comme l'opinion, à ce moment précis, commençait à devenir antiministérielle les jeunes *papadès* étaient restés très populaires. D'ailleurs, toute guerre en Orient est toujours une guerre religieuse. A la tête d'une bande tapageuse et débraillée, je revois un *papas* découvert, dépeigné, dont les grandes enjambées tendent fortement la soutane. Il porte à bout de bras un drapeau bleu et blanc, et lance à pleine voix un chant religieux et patriotique. La foule qui suit crie : « zito, zito » (vivat, vivat) : C'est la guerre qu'on acclame ainsi! Les maisons se ferment sur le passage de la bande. Aucune police n'est là pour la surveiller ou pour la guider : la police est à la frontière.

Pendant ce temps, à la frontière thessalienne, les troupes grecques se battaient comme elles pouvaient, un contre deux, et presque contre trois. Puis (je cite les phrases du général allemand von der Goltz qui accompagnait l'armée turque et qui a écrit l'histoire de cette campagne) « la tension des troupes ayant dépassé toute mesure et ayant trop duré », une aile, débordée céda, et ce fut la panique de la nuit du 23 avril, qui ramena jusqu'à Pharsale, « l'armée grecque — je cite encore — exténuée et moralement atteinte. » A Athènes, les éditions multipliées des journaux nous apportaient d'invraisemblables nouvelles... de Prévéza, que bombardait la flotte avec des obus qui d'ailleurs n'éclataient pas, et de la petite armée d'Epire. C'est en quelques heures, après des journées de confiance folle, que le peuple soupçonna et apprit la déroute de celle de Thessalie. Si soudain et rude que fût le coup, les Athéniens m'en parurent moins abattus qu'exaspérés. J'ai recueilli alors, de la bouche d'une femme du peuple, ce jeu de mots prononcé avec un accent de fureur tragique, que ni moi, ni elle sans doute, nous ne retrouverions aujourd'hui : « Ah ! ces Turcs ! Si j'en tenais un, comme je lui crèverais les yeux pour celui qu'ils nous ont pris ! » (*mati*, qui en grec moderne, signifie « œil », était le nom de la position décisive qu'avaient perdue les Grecs).

Suivant de près les nouvelles, arrivèrent des champs de bataille les blessés qu'on portait à l'hôpital, où ils avaient les dames et les jeunes filles de la société athénienne pour infirmières. Plus d'un ne fit qu'y mourir. Avant cette guerre, j'avais vu plus d'une fois, à Athènes les cérémonies de la mort, et je m'étais rappelé la description qu'en donne Renan en son *Saint-Paul* (1) : « Les enterrements y sont presque gais; ils ont lieu le soir, au soleil couchant, quand les ombres sont déjà longues, avec des chants à mi-voix et un déploiement de couleurs voyantes. » Remarque encore très juste, à cela près qu'Athènes étant, depuis cinquante ans, devenue une grande ville, les convois funèbres n'y peuvent avoir lieu tous à la même heure et devancent souvent la fin du jour. Ajoutez encore ces traits au tableau : le défilé des images et des lanternes dorées , le pas allègre du cortège, l'animation joyeuse des voies parcourues et des places traversées, et le mort précédé du couvercle enguirlandé de son cercueil et faisant le dernier voyage à visage découvert dans la bière ouverte. Ce n'est que dans la terre, à l'instant de la premiere pelletée, qu'il est caché aux regards des siens. Ces usages, certes, indiquent un peuple qui n'a ni notre effroi, ni notre aversion, ni notre religion de la mort. — Dans les premiers temps de la guerre, je fis la rencontre du corps d'un officier supérieur qu'on avait ramené de Thessalie : sur la place de la Constitution où le public ne venait plus que pour les nouvelles, le cortège ralentissait sa marche, au rythme funèbre de la musique militaire : et je vous assure qu'à son passage, un silence grave se fit dans les groupes, et que plus d'une conversation ne fut pas reprise au point où elle avait été interrompue...

Pour conjurer le désastre et refaire une armée, les bateaux amenaient tous les jours du fond des provinces des paysans qu'on équipait et exerçait en pleine rue. Le long de celle de Marseille, en rentrant à l'École française, combien de fois suis-je passé devant des compagnies qui n'avaient que la moitié du costume militaire et qui apprenaient à s'aligner!... Puis, ce fut l'arrivée des Garibaldiens aux vestes rouges ; puis la vente à tous les coins de rues des fusils gras et des carabines de cavalerie avec leurs munitions, Athènes entière s'arma en ce moment. J'ai acheté une carabine pour 10 francs. N'est-il pas extraordinaire et tout à la louange des mœurs athéniennes qu'en ce temps où l'on pouvait circuler en armes dans les rues et où nulle police n'assurait l'ordre public, pas un meurtre n'ait été commis ; qu'aucun soulèvement n'ait été tenté, et que la chute du ministère ait suffi à la colère de la nation ?

Cependant, l'armée grecque, de retraite en retraite, et toujours cédant à la supériorité du nombre et de l'armement, était venue, après s'être grandement honorée à Velestino, se reformer aux Thermopyles et y défendre l'accès d'Athènes. Allions-nous donc voir se renouveler l'héroïsme de Léonidas et de ses Spartiates ou bien, comme autrefois Philippe de Macédoine, les Turcs, dressés à l'allemande, allaient-ils tourner la passe? A Athènes, les dernières heures de la guerre furent pourtant sans angoisse. Il n'y eut ni fausse alerte, ni panique, ni cris de : « Voilà les Turcs ! » ni préparatifs de départ ou de résistance; tout au plus, quelques voisins vinrent-ils demander pour leurs objets précieux aux établissements étrangers, légations ou écoles, une place dans la cave, sous la protection du drapeau... On s'était pris à espérer que l'Europe interviendrait; on n'en voulait plus douter. Et, en effet, l'Europe imposa la paix, et les conditions de la paix. Vous savez que la Grèce dut payer une indemnité de guerre et fut soumise à un contrôle financier; mais que la Crète, reconnue autonome sous la suzeraineté du sultan, eut son prince grec et sa

(1) Page 202.

police fournie par les puissances, en attendant l'heure qui vient d'ailleurs de sonner — où cette police serait également grecque; que, depuis lors, l'île est paisible et prospère.

Si ces sages résolutions avaient été prises quelques mois plus tôt, il est certain que la guerre de 1897 n'eût pas eu lieu.

Je vous dirai rapidement quelles en furent les suites pour la Grèce et pour Athènes : La nation a su se laisser instruire par l'événement. Elle a dû d'abord reconstituer ses forces militaires et navales. De là, la loi de 1904 qui augmentait l'effectif par la réduction des dispenses; l'institution des grandes manœuvres; les crédits votés pour le matériel; l'appel adressé pour la réorganisation de la flotte à notre compatriote, l'amiral Fournier; la création de la gendarmerie, dont le service était fait auparavant par l'infanterie distraite ainsi de la préparation de la guerre. Les officiers ont perdu les droits exhorbitants qu'ils tenaient d'une constitution votée au sortir des luttes de l'indépendance par une assemblée où l'élément militaire dominait. Ils ne peuvent plus prendre 5 mois de congé, sous prétexte de campagne électorale, ni faire toute leur carrière sur les bancs de la Chambre. Le temps passé hors du service a cessé de compter pour l'ancienneté, et l'on ne verra plus un capitaine interpeller et renverser le ministre de la guerre. — Le même esprit d'ordre et de sacrifice aux intérêts généraux inspira les réformes politiques. Dès 1899, entraient à la Chambre un nombre respectable « d'indépendants ». Les anciens partis eux-mêmes, tout en s'accordant sur la nécessité des réformes, firent un effort pour se définir. En 1905, le « cordon » délyanniste se présentait comme « parti du peuple » avec un programme de classe. La disparition de son chef, assassiné la même année, diminua l'âpreté des luttes politiques, et l'on a vu rhallystes et théotokistes non seulement se combattre avec courtoisie, mais s'entendre pour voter des lois qui affranchissent l'instituteur du député, qui garantissaient les droits des fonctionnaires anciens, qui trouvaient des économies dans la décentralisation et la diminution des emplois publics, qui réduisaient enfin, sacrifice héroïque obtenu d'un Parlement, le nombre des députés de 234 à 177, puis à 161.

Encouragée par tant de sages mesures, débarrassée du cauchemar crétois, plus confiante peut-être en l'Europe et disposée à aborder avec sang-froid et modération le problème macédonien, sûre de son droit et sûre d'elle-même, la nation grecque depuis dix ans travaille et s'enrichit. Elle a su admirablement profiter d'événements qui, comme la guerre du Transvaal, « détournaient la flotte anglaise du commerce méditerranéen » (1). A la suite des armées européennes, elle a envoyé, pour y faire fortune, des colonies jusqu'au cœur de l'Afrique et jusqu'en Extrême-Orient. Elle a accru sa population, qui, en 10 ans, de 1896 à 1907, est passée de 2.430.000 à 2.630.000 habitants, et développé son commerce intérieur par la création de nouvelles lignes ferrées. La diligence de Thèbes est supprimée depuis le commencement de 1904. Le chemin de fer qui la remplace avance d'année en année vers le nord, et le jour n'est pas loin sans doute où l'on pourra prendre à Athènes le train pour Paris. Mais c'est surtout la marine marchande qui a progressé. Je puis, mesdames et messieurs, vous prendre à témoin, vous tous qui avez vu flotter l'année dernière les couleurs helléniques dans le grand palais de votre exposition maritime internationale.

Les statistiques publiées à cette occasion vous ont appris que le Pirée était aujourd'hui, pour le commerce, le troisième port de la Méditerrannée, que l'Angleterre seule envoie plus de navires que la Grèce à Constantinople; que dans le mouvement de ce port l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Russie réunies arrivent à peine à dépasser le chiffre des bateaux grecs. Ne nous étonnons pas maintenant, si, de 1905 à 1906, les exportations grecques ont augmenté de moitié; si, dès 1904, la « Commission financière internationale » qui contrôle le service de la dette hellénique constatait un excédent de recettes de 2 millions et demi; si enfin le change, qui était à 175 à la veille de la guerre de Thessalie, aujourd'hui n'atteint pas 108. La drachme de papier grec qu'on me donnait pour moins de 60 centimes, vaut presque notre franc!

Pendant ces dix années de progrès ininterrompu et inouï, Athènes a bien tenu son rang de capitale, à la tête de la Grèce. Elle lui a donné l'exemple de la sagesse et de la constance politiques en réélisant à des majorités toujours plus fortes, et malgré l'opposition des chefs de partis, le *démarque* (1) qui la faisait belle. Elle s'est montrée, au temps des premières atrocités bulgares, capable de résister aux sollicitations d'une presse violente, et n'a pas voulu huer (2) 150 étudiants russes qui venaient la visiter. Elle a ainsi, tout en affirmant sa modération, justifié une fois de plus son antique et bon renom d'hospitalité. Et de fait, jamais, depuis les temps anciens, elle n'a accueilli tant de visiteurs — et d'amis — que depuis la fin du dernier siècle. Après le monde des sports, convié aux jeux olympiques, celui de la science est venu dans la ville de Minerve, à l'occasion soit du cinquantenaire de notre Ecole française, soit du premier congrès d'archéologie. Le grand public a suivi. Chaque année, aux vacances, des navires ont conduit à Athènes, en pélerinage, des centaines d'admirateurs nouveaux. C'est pour eux, et aussi pour ceux qui, au jour prochain, descendront non plus au port du Pirée, mais à la gare du Peloponnèse agrandie, rebâtie, et devenue la gare d'Europe, qu'elle ne cesse d'allonger entre des magasins luxueux, des hôtels grands comme des palais, des maisons belles et riches et des monuments nouveaux, ses larges avenues modernes. C'est surtout le faubourg de l'Ouest, le quartier du chemin de fer, qui se métamorphosent ainsi. Les terrains vagues disparaissent; les maisons neuves montent à trois étages; les dunes de poussière sont nivelées; et l'on y voit très clair la nuit (3).

Deux progrès considérables, en effet, ont été accomplis presque en même temps. En 1899, un riche grec de l'étranger, l'évergète de Delphes, M. Syngros, à la munificence duquel a voulu s'associer sa veuve, laissait 10 millions de drachmes à la ville d'Athènes pour qu'elle pût faire venir l'eau dont elle manquait. L'eau, mesdames et messieurs, c'était la santé par l'élimination de la typhoïde; c'était la propreté des rues, des maisons, du peuple : c'était la verdure, la floraison, l'ombre des squares; c'était, sur les boulevards moins torrides et moins nus, la parure et la fraîcheur d'une double rangée d'arbres. A la même époque, l'électricité était introduite à Athènes dans l'éclairage, dans la traction des tramways, dans celle du chemin de fer du Pirée, dont les convois pouvaient, dès lors, être doublés. La capitale avait son Métropolitain, comme le Pirée son poste de télégraphie sans fil.

Avec le commerce, le bien-être et la richesse, l'art s'y est bien développé aussi en quelques années. Athènes a son salon du Zeppeion. Dans la rue Saint-Constantin, qui conduit de la gare à la place de la Concorde et au cœur de la ville, s'élevait déjà, au moment de mon départ, le Théâtre-Royal, où l'on espérait faire jouer, un jour, par une bonne troupe grecque des pièces grecques. Les pièces, Eschyle et Sophocle, traduites en une langue que les philologues de l'Université et des salons ont trouvée trop populaire, les ont données; les acteurs, ce sont M. Truffier, de la Comédie-Française, puis les professeurs du Conservatoire reconstitué sous sa direction qui les ont formés. Toutes les commodités et toutes les séductions que les touristes demandent maintenant à une capitale, ils les trouveront en cette belle ville de 170.000 âmes, qui n'en avait pas 50.000 en 1870, et qui en a gagné 50.000 depuis dix ans. Et ils y trouveront aussi cette merveille unique : l'Acropole et son Parthénon.

***

Il ne m'appartient pas, mesdames et messieurs, de vous en décrire les ruines; mais, puisque c'est pour elles qu'on vient à Athènes, dont elles sont encore (malgré les progrès des deux faubourgs vers le Pirée), la borne intangible, comment éviterais-je de vous en rapporter les impressions que dix années d'éloignement n'ont pu effacer, ni ternir? Vous me permettrez de vous rappeler d'abord, non par des mots, mais par des images, vos souvenirs d'archéologie, et de vous raconter de la même façon l'histoire du Parthénon, depuis le grand désastre qui en a fait une ruine. Je m'en remets, mesdames et messieurs, à vos imaginations du soin de démolir — comme on l'a fait en vérité il y a cinq ans — l'échafaudage sur lequel, au temps où j'en ai pris la photographie, on travaillait à consolider les colonnes et le ponton ouest du temple d'Athéna.

Projections. — 1. Groupe d'Evzones. — 2. Rade du Pirée. — 3. Rade du Pirée (autre vue). — 4. Le Céramique. — 5. Esplanade du Théseion : sortie d'École. — 6. L'Acropole Choiseul-Gouffier. — 7. Les Propylées en 1750 (Stuart et Reoctt). — 8. Le Parthénon en 1750. — 9. L'Erechtheion en 1750. — 10. L'Erechtheion (extrémité occidentale). — 11. L'Acropole (restauration par M. Lambert). — 12. L'Acropole, vue du Théseion. — 13. L'Acropole, vue prise de l'angle sud-ouest du Pnyx (dont on voit à gauche les assises)! — 14. L'Acropole (vue prise du côté est du Pnyx (au-dessus du boulevard de l'apôtre Paul). — 15. L'Acropole, vue prise du boulevard de l'apôtre Paul (au pied du Pnyx). — 16. L'Acropole, avec les roches Nord-Est du Pnyx au premier plan. — 17. L'Acropole, vue de l'Est (jardin du roi, boulevard Olga). — 18. L'Odéon d'Hérode Atticus. — 19. Athéna Niké. — 20. La même, entre deux colonnes des Propylées. — 21. Le Parthénon en réparation (face Ouest). — 22. Le Lycabette et la Grenouille (vues de l'Acropole). — 23. Athènes, du haut du Parthénon. — 24. Autre vue d'Athènes, du même faîte.

Parmi ces vues de l'Acropole, j'ai multiplié à dessein celles de l'entrée, qui ont été prises de loin. Les rochers interposés du Pnyx et de l'Aréopage, en vous cachant la vue, tantôt d'un monument, tantôt de l'autre, vous auront peut-être fait comprendre l'enchantement des surprises que les grands bâtisseurs de l'Acropole avaient su ménager à ses visiteurs. Déjà, lorsque du pont du navire qui vogue vers le Pirée, nous ne cherchons qu'elle dans toute la plaine d'Athènes, elle est dérobée à notre œil par la hauteur des montagnes plus lointaines qui nivelle au sol les collines, ou par quelque autre butte plus rapprochée du rivage, comme celle du Stade, ou ce rocher des Muses qui porte fièrement une ruine sans gloire. Mais quand, à un tournant de la route qui mène du port à la ville, elle se découvre soudain, nettement détachée des hauteurs voisines, comme elle est fièrement campée et comme la déesse qui l'habite paraît vraiment couvrir sa ville de son ombre! Ainsi, les brusques détours du chemin qui montait à l'Acropole en faisaient valoir tous les monuments, aperçus l'un après l'autre, et chacun sous l'angle le plus heureux. Vu du pied de son bastion, le petit temple d'Athéna-Victoire semblait penché sur un abîme, comme la victoire de Samothrace qui, dressée sur une proue, ouvre ses ailes pour s'élancer. Puis, apparaissait sur un faîte la magnificence des Propylées; puis, toutes les constructions et toutes les statues de l'Acropole : il fallait la traverser tout entière et tourner encore une fois pour voir enfin de face le Parthénon.

Presque toute la décoration des temples, toutes les statues des édifices entiers sont perdus pour nous : et nous ne pouvons guère imaginer combien de richesses, et de richesses d'art, étaient rassemblées en ce petit espace : mais il nous suffit de constater les différences de niveau du sol — et parfois d'un même édifice — ou d'apercevoir entre deux colonnes des Propylées le fin profil de la Victoire, pour nous assurer qu'aucun monument n'était écrasé par son voisin, que chacun gardait ici sa beauté propre, et que l'ordre qui les mettait tous en valeur n'avait rien d'une rigide et monotone symétrie. Nous n'avons qu'à nous placer au centre même du glorieux plateau et qu'à regarder tout autour de nous pour sentir l'égale sérénité de cette beauté

(1) Th. Homolle. *Pourquoi nous aimons la Grèce*, 1re conférence faite sous les auspices de la « Ligue pour la défense des droits de l'Hellénisme. »

(1) Le maire, M. Mercouris.

(2) En 1903.

(3) Sur cette transformation d'Athènes, cf. le courrier de Grèce de Janvier, 1905, dans la *Revue des Etudes grecques* (XVIII, p. 132-133).

où s'harmonisaient les lignes du dorique et de l'ionique, les proportions des édifices et des édicules, la grâce des Cariatides et la noblesse du Parthénon. Telle est l'impression de cette sérénité qu'elle domine l'émotion d'une première visite à l'Acropole, que ces ruines sont sans mélancolie; que nous en voyons sans révolte et les profanations et les mutilations, les Propylées découronnés, les peintures chrétiennes et l'escalier turc du Parthénon, la brèche irréparable, et partout sous nos pas, entre les chapiteaux et les tambours, les traces que, comme des cicatrices, le sol rocheux garde encore des stèles, des statues, des palladiums ravis : à leur place parfois l'eau du ciel, vite tarie en cette contrée sèche, rare et claire comme une libation, demeure quelques temps et fixe le soleil dans les creux qu'ils ont laissés. — De cette calme et pure beauté quelques dessins ou photographies peuvent donner l'idée; une seule image fait saisir l'accord merveilleux du piédestal et des œuvres. Mais combien faudrait-il d'aquarelles pour exprimer les couleurs changeantes de la roche, des murs, et des ruines, à l'heure exquise et fugitive où le couchant, qui allonge les ombres mauves des colonnes, teint de rose les cannelures du Parthénon doré, et baigne dans une lumière rose le sol, d'une blancheur éclatante à midi? Surtout, comment la parole humaine suffirait-elle à détailler les lilas, les améthystes et les perles, les plaques de mousses, et flaques vertes, et les laves rutilantes que, selon les angles, il fait pousser, fleurir, germer, scintiller, couler sur le rocher nu?

C'est d'ici, de ce roc où n'ont poussé que des colonnes et fleuri que des acrotères, qu'il faut jouir de la ville et de la mer, des montagnes arides, de la plaine et plus près, tout près, à portée de la voix, de la région pierreuse et solitaire où croissent dans le feu du soleil le lentisque, l'eucalyptus et l'asphodèle et, çà et là, quelque olivier misérable, souffreteux, assoiffé, que ronge la poussière et que tordent les vents étésiens. Un beau jour calme, la magie de la lumière divinise tout. Les montagnes, grises à leur base, prennent en haut des tons de pastel; dans la campagne baignée ds lumière, assoupie mais non accablée par la chaleur, le bois d'oliviers qu'a chanté Sophocle, fait une longue tache sombre de forêt drue; tout près, les maigres oliviers semblent grandir dans l'azur où ils se détachent, et la ville est blanche comme la pureté même. Voilà l'Hymette, où retourneront peut-être les abeilles: l'Hymette, d'où vient l'aurore et où le crépuscule couronne Athènes de ses violettes. Suivi de la « Grenouille », voilà le Lycabette qui porte un monastère sur son échine pelée. Voilà le fronton du Pentélique, dont les marbres éclatent comme la neige des cimes vierges; le Parnès, d'où Aristophane fait descendre les nuées éternelles; la trouée d'Eleusis, où nous cherchons la procession des initiés. Voici Salamine, au nom de victoire et, bien détachée de la côte, la haute Egine. Et voici, tout autour des îles, pour reprendre la saisissante expression d'Eschyle, « l'innombrable sourire de la mer » des Myrtes.

Sans doute, ce n'est point là l'immense panorama qu'on découvre des hautes cimes : sauf du côté de la mer, la vue ne va pas à 20 kilomètres. Mais en cet horizon limité que d'histoire enfermée! Sans quitter l'Acropole, que de choses exprime cette petite butte, que de choses dignes d'intéresser toute l'humanité pensante! En bas, dans la ville, l'artisan qui par son travail concourt à la prospérité commune, qui connaît familièrement les ruines et les monstres horrifiques, verts et rouges, du musée et qui a gardé un peu de l'idéalisme confiant des anciens Grecs, réfléchit peut-être sur les souvenirs que voici :

Il y avait autrefois sur l'Acropole un grand temple, aux colonnes et aux frontons peints; le Barbare vint et le détruisit. Les Athéniens en rebâtirent un autre plus beau. Celui-ci ayant survécu à son Dieu, devint une église sous les empereurs de Bysance, une poudrière et une mosquée sous les Turcs; les bombes des Vénitiens le firent sauter, un Anglais le dévalisa : de nobles âmes sont venues prier dans ses ruines; et, n'en restât-il qu'une colonne debout, cette seule colonne serait encore un temple. — A côté, les anciens Athéniens avaient commencé un autre édifice: le plus grand désastre de leur histoire en interrompit la construction; ils ne l'achevèrent qu'après la guerre du Péloponèse. Qui verra en l'Erechtheion l'œuvre d'une Athènes humiliée ?

Paul Fournier.

CONSTITUTION OTTOMANE

PROMULGUÉE

le 7 Zilhidjé 1293 (11-22 décembre 1876)

De l'empire ottoman.

Article premier. — L'Empire ottoman comprend les contrées et possessions actuelles et les provinces privilégiées. Il forme un tout indivisible dont aucune partie ne peut jamais être détachée pour quelque motif que ce soit.

Art. 2. — Constantinople est la capitale de l'Empire ottoman. Cette ville ne possède, à l'exclusion des autres villes de l'Empire, aucun privilège ni immunité qui lui soit propre.

Art. 3. — La souveraineté ottomane qui réunit dans la personne du Souverain le Kalifat suprême de l'Islamisme, appartient à l'aîné des princes de la dynastie d'Osman, conformément aux règles établies *ab antiquo*.

Art. 4. — S. M. le Sultan est, à titre de Kalife suprême, le protecteur de la religion musulmane. Il est le Souverain et le Padichah de tous les Ottomans.

Art. 5. — S. M. le Sultan est irresponsable; sa personne est sacrée.

Art. 6. — La liberté des membres de la Dynastie impériale ottomane, leurs biens personnels, immobiliers et mobiliers, leur liste civile pendant toute leur vie, sont sous la garantie de tous.

Art. 7. — S. M. le Sultan compte au nombre de ses droits souverains les prérogatives suivantes. Il nomme et révoque les Ministres, et confère les grades, les fonctions et les insignes de ses Ordres; il donne l'investiture aux chefs des provinces privilégiées dans les formes déterminées par les privilèges qui leur ont été concédés; il fait frapper la monnaie; son nom est prononcé dans les mosquées pendant la prière publique; il conclut les traités avec les puissances; il déclare la guerre; il fait la paix; il commande les armées de terre et de mer; il ordonne les mouvements militaires; il fait exécuter les ordres du *Chéri* (la loi sacrée) et des lois; il fait les règlements d'administration publique; il remet ou commue les peines prononcées par les tribunaux criminels; il convoque et proroge l'Assemblée générale; il dissout, s'il le juge nécessaire, la Chambres des Députés, sauf à faire procéder à la réélection des députés.

Du droit public des Ottomans.

Art. 8. — Tous les sujets de l'Empire sont indistinctemens appelés ottomans, quelle que soit la religion qu'ils professent. La qualité d'Ottoman s'acquiert et se perd suivant les cas spécifiés par la loi.

Art. 9. — Tous les Ottomans jouissent de la liberté individuelle, à la condition de ne pas porter atteinte à la liberté d'autrui.

Art 10. — La liberté individuelle est absolument inviolable. Nul ne peut, sous aucun prétexte, subir une peine quelconque, que dans les cas déterminés par la loi et suivant les formes qu'elle prescrit.

Art. 11. — L'Islamisme est la religion de l'État. Tout en sauvegardant ce principe, l'État protège le libre exercice de tous les cultes reconnus dans l'Empire et maintient les privilèges religieux accordés aux diverses communautés, à la condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Art. 12. — La presse est libre dans les limites tracées par la loi.

Art. 13. — Les Ottomans ont la faculté de former des associations commerciales, industrielles ou agricoles, dans les limites déterminées par les lois et les réglements.

Art. 14. — Une ou plusieurs personnes appartenant à la nationalité ottomane ont le droit de présenter des pétitions à l'autorité compétente au sujet d'infractions aux lois ou règlements, commises soit à leur préjudice personnel, soit au préjudice de l'intérêt public, et pourront également adresser, sous forme de réclamation, des pétitions signées, à l'Assemblée générale ottomane, pour se plaindre de la conduite des fonctionnaires ou employés de l'État.

Art. 15. — L'enseignement est libre. Chaque ottoman peut faire des cours publics ou privés, à la condition de se conformer aux lois.

Art. 16. — Toutes les écoles sont placées sous la surveillance de l'État. Il sera avisé aux moyens propres à unifier et à régulariser l'enseignement donné à tous les Ottomans; mais il ne pourra pas être porté atteinte à l'enseignement religieux des diverses communautés.

Art. 17. — *Tous les Ottomans sont égaux devant la loi.* Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers le pays, sans préjudice de ce qui concerne la religion.

Art. 18. — L'admission aux fonctions publiques a pour condition la connaissance du turc, qui est la langue officielle de l'État.

Art. 19. — *Tous les Ottomans sont admis aux fonctions publiques* suivant leurs aptitudes, leur mérite et leur capacité.

Art. 20. — L'assiette et la répartition des impôts s'établissent conformément aux lois et aux règlements spéciaux, en proportion de la fortune de chaque contribuable.

Art. 21. — La propriété immobilière et mobilière, régulièrement établie est garantie. Aucune expropriation ne peut avoir lieu que pour cause d'utilité publique dûment constatée et contre le paiement préalable, conformément à la loi, de la valeur de l'immeuble à exproprier.

Art. 22. — Le domicile est inviolable. L'autorité ne peut pénétrer de force dans le domicile de qui que ce soit, que dans les cas déterminés par la loi.

Art. 23. — Nul ne peut être astreint à comparaître devant un tribunal autre que le tribunal compétent, suivant la loi de procédure qui sera édictée.

Art. 24. — La confiscation des biens, la corvée et le *Djérimé* (exaction sous forme de pénalité pécuniaire) sont prohibés. Toutefois, les contributions levées légalement en temps de guerre et les mesures nécessitées par l'état de guerre, sont exceptées de cette disposition.

Art. 25. — Aucune somme d'argent ne peut être perçue, à titre d'impôt ou de taxe ou sous toute autre dénomination, qu'en vertu d'une loi.

Art. 26. — La torture et la question sous toutes les formes, sont complètement et absolument prohibées.

Des Ministres.

Art. 27. — S. M. le Sultan investit de la charge du Grand Vézir et de celle de Cheich-ul-Islam, les personnages que sa haute confiance croit devoir y appeler. La nomination des autres Ministres a lieu par iradé (ordonnance) impérial.

Art. 28. — Le Conseil des Ministres se réunit sous la présidence du Grand Vézir. Les attributions du Conseil des Ministres comprennent toutes les affaires importantes, intérieures ou extérieures, de l'État. Celles de ses délibérations qui doivent être soumises à la sanction de S. M. le Sultan sont rendues exécutoires par iradé impérial.

Art. 29. — Chaque chef de département ministériel administre, dans la limite de ses attributions, les affaires qui ressortissent à son département. Pour celles qui dépassent cette limite, il en réfère au Grand Vézir. Le Grand Vézir donne suite aux rapports qui lui sont adressés par les chefs des divers départements, soit en les déférant, s'il y a lieu, au Conseil des Ministres et ensuite en les présentant à la sanction impériale, soit, dans le cas contraire, en statuant lui-même ou en les soumettant à la décision de S. M. le Sultan. Un règlement spécial déterminera ces diverses catégories d'affaires pour chaque département ministériel.

Art. 30. — Les Ministres sont responsables des faits ou actes de leur gestion.

Art. 31. — Si un ou plusieurs membres de la Chambre des Députés veulent porter plainte

contre un Ministre, en raison de sa responsabilité et à l'occasion de faits dont la Chambre a le droit de connaître, la demande contenant la plainte est remise au président, qui la renvoie, dans les trois jours, au bureau chargé, en vertu du règlement intérieur, d'examiner la plainte et et de décider s'il y a lieu de la soumettre aux délibérations de la Chambre.

La décision du bureau est prise, à la majorité des voix, après que les renseignements nécessaires ont été obtenus et que des explications ont été fournies par le Ministre en cause. Si le bureau est d'avis de soumettre la plainte à la Chambre, le rapport constatant cette décision est lu en séance publique, et la Chambre, après avoir entendu les explications du Ministre en cause, appelé à assister à la séance, ou de son délégué, vote à la majorité absolue des deux tiers des voix, sur les conclusions du rapport. En cas d'adoption de ces conclusions, une adresse, demandant la mise en jugement du Ministre en cause, est transmise au Grand Vézir qui la soumet à la sanction de S. M. le Sultan, et le renvoi devant la Haute Cour a lieu en vertu d'un iradé impérial.

Art. 32. — Une loi spéciale déterminera la procédure à suivre pour le jugement des Ministres.

Art. 33. — Il n'existe aucune différence entre les Ministres et les particuliers en ce qui concerne les procès privés et qui sont en dehors de leurs fonctions. Les procès de ce genre sont déférés à la juridiction ordinaire.

Art. 34. — Le Ministre dont la mise en jugement a été prononcée par la Chambre d'accusation de la Haute Cour, est suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait été déchargé de l'accusation portée contre lui.

Art. 35. — En cas de rejet, par un vote motivé de la Chambre des Députés, d'un projet de loi pour l'adoption duquel le Ministre croit devoir insister, S. M. le Sultan ordonne, soit la dissolution de la Chambre, à charge de réélection des députés dans le délai fixé par la loi.

Art. 36. — En cas de nécessité urgente, si l'Assemblée générale n'est pas réunie, le Ministre peut prendre des dispositions en vue de prémunir l'Etat contre un danger ou de sauvegarder la sécurité publique. Ces dispositions, sanctionnées par iradé impérial, ont provisoirement force de loi, si elles ne sont pas contraires à la Constitution. Elles doivent être soumises à l'Assemblée générale dès que celle-ci est réunie.

Art. 37. — Chaque Ministre a le droit d'assister aux séances du Sénat et de la Chambre des Députés ou de s'y faire représenter par un fonctionnaire supérieur de son département. Il a également le droit d'être entendu avant tout membre de la Chambre qui aurait demandé la parole.

Art. 38. — Lorsqu'à la suite d'une décision prise à la majorité des voix, un Ministre est invité à se rendre à la Chambre des Députés pour fournir des explications, il est tenu de répondre aux questions qui lui sont adressées, soit en se présentant personnellement, soit en déléguant un fonctionnaire supérieur de son Département. Néanmoins, il a le droit d'ajourner sa réponse, s'il le juge nécessaire, en prenant sur lui la responsabilité de cet ajournement.

Des Fonctionnaires publics.

Art. 39. — Toutes les nominations aux diverses fonctions publiques auront lieu conformément aux règlements qui détermineront les conditions de mérite et de capacité exigées pour l'admission aux emplois de l'État. Tout fonctionnaire nommé dans ces conditions ne pourra être révoqué ou changé. S'il n'est pas prouvé que sa conduite justifie légalement sa révocation; s'il n'a pas donné sa démission, ou bien encore si sa révocation n'est pas jugée indispensable par le Gouvernement. Les fonctionnaires qui auront fait preuve de bonne conduite et d'honnêteté, ainsi que ceux dont la mise en disponibilité aura été jugée indispensable par le Gouvernement, auront droit, soit à l'avancement, soit à la pension de retraite, soit au traitement de disponibilité, conformément aux dispositions qui seront déterminées par un règlement spécial.

Art. 40. — Les attributions des différentes fonctions seront fixées par des règlements spéciaux. Chaque fonctionnaire est responsable dans la limite de ses attributions.

Art. 41. — Tout fonctionnaire est tenu de respecter son supérieur; mais l'obéissance n'est due qu'aux ordres donnés dans les limites tracées par la loi. Pour les actes contraires à la loi, le fait d'avoir obéi à un supérieur ne peut dégager la responsabilité du fonctionnaire qui les a exécutés.

De l'Assemblée générale.

Art. 42. — L'Assemblée générale se compose de deux Chambres : la Chambre des Seigneurs ou Sénat et la Chambre des Députés.

Art. 43. — Les deux Chambres se réunissent le 1er novembre de chaque année; l'ouverture a lieu par iradé impérial. La clôture, fixée au 1er mars suivant, a également lieu en vertu d'un iradé impérial. Aucune des deux Chambres ne peut se réunir hors le temps de session de l'autre Chambre.

Art. 44. — S. M. le Sultan peut, suivant l'exigence des circonstances, avancer l'époque de l'ouverture et abréger ou prolonger la session.

Art. 45. — La solennité de l'ouverture a lieu en présence de S. M. le Sultan, soit en personne, soit représenté par le Grand Vézir et en présence des Ministres et des membres des deux Chambres. Il est donné lecture d'un discours impérial exposant la situation intérieure de l'Empire et l'état de ses relations extérieures, dans le cours de l'année écoulée, et indiquant les mesures dont l'adoption, pour l'année suivante, est jugée nécessaire.

Art. 46. — Tous les membres de l'Assemblée générale prêtent le serment d'être fidèles à S. M. le Sultan et à la Patrie, d'observer la Constitution, de remplir le mandat qui leur est confié et de s'abstenir de tout acte contraire à leurs devoirs. La prestation de serment a lieu, pour les nouveaux membres, à l'ouverture de la session, en présence de leurs présidents respectifs, et en séance publique de la Chambre dont ils font partie.

Art. 47. — Les membres de l'Assemblée générale sont libres dans l'émission de leurs opinions ou de leurs votes. Aucun d'eux ne peut être lié par des instructions ou promesses, ni influencé par des menaces. Il ne peut être poursuivi pour les opinions ou les votes émis par lui au cours des délibérations de la Chambre dont il fait partie, à moins qu'il n'ait contrevenu au règlement intérieur de cette Chambre; auquel cas les dispositions édictées par le règlement lui sont appliquées.

Art. 48. — Tout membre de l'Assemblée générale qui, à la majorité absolue des deux tiers de la Chambre dont il fait partie, est accusé de trahison, de tentative de violation de la Constitution ou de concussion, ou qui a été frappé légalement d'une condamnation à l'emprisonnement ou à l'exil, est déchu de sa qualité de Sénateur ou de Député. Le jugement et l'application de la peine appartiennent au tribunal compétent.

Art. 49. — Chaque membre de l'Assemblée générale émet son vote en personne. Il a le droit de s'abstenir au moment du vote.

Art. 50. — Nul ne peut être à la fois membre des deux Chambres.

Art. 51. — Aucune délibération ne peut avoir lieu, dans l'une ou l'autre Chambre, qu'autant que la moitié plus un de ses membres se trouvent réunis. Hors les cas où la majorité des deux tiers est requise, toute résolution est prise à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 52. — Toute pétition relative à des intérêts privés, présentée à l'une ou l'autre Chambre, est rejetée si les recherches auxquelles elle donne lieu ont eu pour résultat de constater que le pétitionnaire ne s'est pas adressé en premier lieu aux fonctionnaires publics que la demande concerne ou à l'autorité de laquelle relèvent ces fonctionnaires.

Art. 53. — L'initiative de la proposition d'une loi ou de la modification d'une loi existante appartient au Ministère. Le Sénat et la Chambre des Députés peuvent aussi demander une nouvelle loi ou la modification d'une loi existante sur des matières comprises dans leurs attributions. Dans ce dernier cas, la demande est soumise par le Grand Vézir à S. M. le Sultan, et, s'il y a lieu, le Conseil d'État est chargé, en vertu d'un iradé impérial, de préparer le projet de loi qui fait l'objet de la proposition, sur les renseignements et éclaircissements fournis par les départements compétents.

Art. 54. — Les projets de loi élaborés par le Conseil d'État sont soumis, en premier lieu, à la Chambre des Députés, et en second lieu, au Sénat. Ces projets n'ont force de loi que si, après avoir été adoptés par les deux Chambres, ils sont sanctionnés par iradé impérial. Tout projet de loi définitivement rejeté par l'une des deux Chambres ne peut être soumis à une nouvelle délibération dans le cours de la même session.

Art. 55. — Un projet de loi n'est pas considéré comme adopté s'il n'a été voté successivement par la Chambre des Députés et le Sénat, à la majorité des voix, article par article, et si l'ensemble du projet n'a réuni la majorité des voix dans chacune des deux Chambres.

Art. 56. — A l'exception des Ministres, de leurs délégués et des fonctionnaires convoqués par une invitation spéciale, nul ne peut être introduit dans l'une ou l'autre Chambre, ni admis à faire une communication quelconque, soit qu'il se présente en son nom, soit comme représentant un groupe d'individus.

Art. 57. — Les délibérations des Chambres ont lieu en langue turque. Les projets sont imprimés et distribués avant le jour fixé pour la discussion.

Art. 57. — Les votes sont émis : par appel nominal; par des signes de manifestation extérieure, ou par voie de scrutin secret. Le vote au scrutin secret est subordonné à une décision de la Chambre, prise à la majorité des membres présents.

Art. 59. — La police intérieure de chaque Chambre est exercée par son président.

Du Sénat.

Art. 60. — Le président et les membres du Sénat sont nommés directement par Sa Majesté le Sultan. Le nombre des Sénateurs ne peut excéder le tiers des membres de la Chambre des Députés.

Art. 61. — Pour pouvoir être nommé Sénateur, il faut : s'être rendu, par ses actes, digne de la confiance publique ou avoir rendu des services signalés à l'État. Être âgé d'au moins quarante ans.

Art. 62. — Les Sénateurs sont nommés à vie. La dignité de Sénateur peut être conférée aux personnages en disponibilité ayant exercé les fonctions de ministre, gouverneur général (vali) commandant de corps d'armée, cazasker (grand-juge), ambassadeur ou ministre plénipotentiaire, patriarche, khakhambachi (grand-rabbin), aux généraux de division des armées de terre et de mer, et, en général, aux personnes réunissant les conditions requises. Les membres du Sénat, appelés sur la demande, à d'autres fonctions, perdent leur qualité de Sénateur.

Art. 63. — Le traitement de Sénateur est fixé à la somme mensuelle de dix mille piastres. Le Sénateur qui reçoit du Trésor un traitement ou des allocations à un autre titre n'a droit qu'au complément, si leur montant est inférieur à dix mille piastres. Si ce chiffre est égal ou supérieur au traitement de Sénateur, il continue à en toucher le montant.

Art. 64. — Le Sénat examine les projets de loi ou de budget qui lui sont transmis par la Chambre des Députés. Si, dans le cours de l'examen d'un projet de loi, le Sénat relève une disposition contraire aux droits souverains de S. M. le Sultan, à la liberté, à la Constitution, à l'intégrité territoriale de l'Empire, à la sûreté intérieure du pays, à l'intérêt de la défense de la patrie, ou aux bonnes mœurs, il le rejette définitivement par un vote motivé, ou il le renvoie, accompagné de ses observations, à la Chambre des Députés, en demandant qu'il soit amendé ou modifié dans le sens de ces observations. Les projets de loi adoptés par le Sénat sont revêtus de son approbation et transmis au Grand Vézir. Le Sénat

examine les pétitions qui lui sont présentées; il transmet au Grand Vézir celles de ces pétitions qu'il croit mériter ce renvoi, en les accompagnant de ses observations.

De la Chambre des Députés.

Art. 65. — Le nombre des Députés est fixé à raison d'un député sur cinquante mille individus du sexe masculin appartenant à la nationalité ottomane.

Art. 66. — L'élection a lieu au bulletin secret. Le mode d'élection sera déterminé par une loi spéciale.

Art. 67. — Le mandat de Député est incompatible avec les fonctions publiques, à l'exception de celles de ministre. Tout autre fonctionnaire public, élu à la députation, est libre de l'accepter ou de la refuser, mais, en cas d'acceptation; il doit résigner ses fonctions.

Art. 68. — Ne peuvent être élus Députés : 1° ceux qui n'appartiennent pas à la nationalité ottomane; 2° ceux qui, en vertu du règlement spécial en vigueur, jouissent des immunités attachées au service étranger qu'ils exercent; 3° ceux qui ne connaissent pas le turc; 4° ceux qui n'ont pas l'âge de trente ans révolus; 5° les gens attachés au service d'un particulier; 6° les faillis non réhabilités; 7° ceux qui sont notoirement déconsidérés par leur conduite; 8° les individus qui ont été frappés d'interdiction judiciaire, tant que cette interdiction n'est pas levée; 8° ceux qui ne jouissent pas de leurs droits civils; 10° ceux qui prétendent appartenir à une nation étrangère. Après l'expiration de la première période de quatre années, l'une des conditions de l'eligibilité à la députation, sera de savoir lire le turc et, autant que possible, écrire dans cette langue.

Art. 69. — Les élections générales des Députés ont lieu tous les quatre ans. Le mandat de chaque Député ne dure que quatre ans, mais il est rééligible.

Art. 70. — Les élections générales commencent, au plus tard, quatre mois avant le 1er novembre, qui est la date fixée pour la réunion de la Chambre.

Art. 71. — Chaque membre de la Chambre des Députés représente l'universalité des Ottomans et non exclusivement la circonscription qui l'a nommé.

Art. 72. — Les électeurs sont tenus de choisir leurs Députés parmi les habitants de la province à laquelle ils appartiennent.

Art. 73. — *En cas de dissolution de la Chambre par iradé impérial, les élections générales doivent commencer en temps nécessaire pour que la Chambre puisse se réunir de nouveau, au plus tard, dans les six mois de la date de la dissolution.*

Art. 74. — En cas de décès, d'interdiction judiciaire, d'absence prolongée, de perte de la qualité de député résultant d'une condamnation ou de l'acceptation de fonctions publiques, il est procédé à un remplacement, conformément aux prescriptions de la loi électorale, et dans un délai tel que le nouveau Député puisse exercer son mandat, au plus tard, dans la session suivante.

Art. 75. — Le mandat des Députés élus pour remplir une place vacante ne dure que jusqu'aux prochaines élections générales.

Art. 76. — Il sera alloué par le Trésor, à chaque Député, vingt mille piastres par session et ses frais de voyage pour l'aller et le retour. Le chiffre de ces frais sera établi conformément aux dispositions du règlement qui régit les indemnités de route payées aux fonctionnaires civils de l'Etat, et calculé sur la base d'un traitement mensuel de cinq mille piastres.

Art. 77. — Le président et les deux vice-présidents de la Chambre des Députés sont choisis par S. M. le Sultan, sur une liste de neuf candidats élus par la Chambre, à la majorité des voix, dont trois pour la présidence, trois pour la première vice-présidence et trois pour la deuxième vice-présidence. La nomination du président et des vice-présidents a lieu par iradé impérial.

Art. 78. — Les séances de la Chambre des Députés sont publiques. Toutefois, la Chambre pourra se former en comité secret si la proposition en est faite par les Ministres, ou par le président, ou par quinze membres, et que cette proposition est votée en comité secret.

Art. 79. — Aucun député ne peut, pendant la durée de la session, être arrêté ou poursuivi, sauf le cas de flagrant délit, que sur une décision prise par la majorité de la Chambre accordant l'autorisation de poursuivre.

Art. 80. — La Chambre des Députés discute les projets de loi qui lui sont soumis. Elle adopte, amende ou rejette les dispositions concernant les finances ou la Constitution. Elle examine en détail les dépenses générales de l'Etat, comprises dans la loi du budget, et en arrête le montant avec les Ministres. Elle détermine également, d'accord avec les Ministres, la nature, le montant et le mode de répartition et de réalisation des recettes destinées à faire face aux dépenses.

Du pouvoir judiciaire.

Art. 81. — Les juges nommés conformément à la loi spéciale sur cette matière et munis du brevet d'investiture (bérat), sont inamovibles; mais ils peuvent donner leur démission. L'avancement des juges dans l'ordre hiérarchique, leur déplacement, leur mise à la retraite, leur révocation en cas de condamnation judiciaire, sont soumis aux dispositions de la même loi. Cette loi détermine les conditions et qualités requises pour exercer les fonctions de juge ou les autres fonctions de l'ordre judiciaire.

Art. 82. — Les audiences de tous les tribunaux sont publiques. La publication des jugements est autorisée. Toutefois, dans les cas spécifiés par la loi, le tribunal peut tenir audience à huis-clos.

Art. 83. — Tout individu peut, dans l'intérêt de sa défense, faire usage devant le tribunal des moyens permis par la loi.

Art. 84. — Aucun tribunal ne peut se refuser, sous quelque prétexte que ce soit, à juger une affaire qui est de sa compétence. Il ne peut non plus en arrêter ou ajourner le jugement, après qu'il a commencé à procéder à l'examen ou à l'instruction, à moins qu'il n'y ait désistement de la part du demandeur. Toutefois, en matière pénale, l'action publique continue à s'exercer conformément à la loi, dans le cas même où le demandeur s'est désisté.

Art. 85. — Chaque affaire est jugée par le tribunal auquel cette affaire ressortit. Les procès entre les particuliers et l'Etat sont de la compétence des tribunaux ordinaires.

Art. 86. — Aucune ingérence ne peut être exercée dans les tribunaux.

Art. 87. — Les affaires concernant le Chéri sont jugés par les tribunaux du Chéri; le jugement des affaires civiles appartient aux tribunaux civils.

Art. 88. — Les diverses catégories de tribunaux, leur compétence, leurs attributions et les émoluments des juges, sont réglés par les lois.

Art. 89. — En dehors des tribunaux ordinaires, il ne peut être institué, sous quelque domination que ce soit, de tribunaux extraordinaires, ni de commissions pour juger certaines affaires spéciales. Toutefois, l'arbitrage (*takkin*) et la nomination de muvella (juge-délégué) sont permis dans les formes déterminées par la loi.

Art. 90. — Aucun juge ne peut cumuler ses fonctions avec d'autres fonctions rétribuées par l'Etat.

Art. 91. — Il sera institué des procureurs impériaux chargés d'exercer l'action publique. Leurs attributions et leur hiérarchie sont fixées par la loi.

De la Haute Cour.

Art. 92. — La Haute Cour est formée de trente membres, dont dix Sénateurs, dix conseillers d'Etat et dix membres choisis parmi les présidents et les membres de la Cour de cassation et de la Cour d'appel. Tous les membres sont désignés par le sort. La Haute Cour est convoquée, lorsqu'il y a lieu, par iradé impérial et se réunit à l'Hôtel du Sénat. Ses attributions consistent à juger : les ministres, le président et les membres de la Cour de cassation et toutes autres personnes accusées du crime de lèse-majesté ou d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Art. 93. — La Haute Cour se compose de deux Chambres : la Chambre d'accusation et la Chambre de jugement. La Chambre d'accusation est formée de neuf membres désignées par le sort parmi les membres de la Haute Cour, et dont trois Sénateurs, trois conseillers d'Etat et trois membres de la Cour de cassation ou de la Cour d'appel.

Art. 94. — Le renvoi devant la chambre de jugement est prononcé par la Chambre d'accusation, à la majorité des deux tiers de ses membres. Les membres appartenant à la Chambre d'accusation ne peuvent prendre part aux délibérations de la Chambre de jugement.

Art. 95. — La chambre de jugement est formée de vingt-et-un membres, dont sept Sénateurs, sept conseillers d'Etat et sept membres de la Cour de cassation ou de la Cour d'appel. Elle juge à la majorité des deux tiers de ses membres, et conformément aux lois en vigueur, les procès qui lui sont renvoyés par la Chambre d'accusation. Ses jugements ne sont susceptibles ni d'appel ni de recours en cassation.

Des Finances.

Art. 96. — Aucun impôt au profit de l'Etat ne peut être établi, réparti, ni perçu qu'en vertu d'une loi.

Art. 97. — Le budget contient les prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat. Les impôts au profit de l'Etat sont régis par cette loi quant à leur assiette, leur répartition et leur perception.

Art. 98. — L'examen et le vote, par l'Assemblée générale, de la loi du budget a lieu par articles. Les tableaux annexes, comprenant le détail des recettes et des dépenses, sont divisés en sections, chapitres et articles, conformément au modèle défini par les règlements. Ces tableaux sont votés par chapitres.

Art. 99. — Le projet de loi du budget est soumis à la Chambre des Députés immédiatement après l'ouverture de la session, afin de rendre possible sa mise à exécution à partir du commencement de l'exercice auquel il se rapporte.

Art. 100. — Aucune dépense extra-budgétaire ne peut être effectuée sur les fonds de l'Etat qu'en vertu d'une loi.

Art. 101. — En cas d'urgence motivée par des circonstances extraordinaires, les Ministre peuvent, pendant l'absence de l'Assemblée générale, créer, par iradé impérial, les ressources nécessaires et effectuer une dépense non prévue au budget, à la condition d'en saisir l'Assemblée générale par un projet de loi, au début de sa plus prochaine réunion.

Art. 102. — Le budget est voté pour un an; il n'a force de loi que pour l'année à laquelle il se rapporte. Toutefois, et par suite de circonstances exceptionnelles, la Chambre des Députés est dissoute avant le vote du budget, les Ministres peuvent, par un arrêté pris en vertu d'un iradé impérial, appliquer le budget de l'année précédente jusqu'à la session prochaine, sans que l'application provisoire de ce budget puisse dépasser le terme d'une année.

Art. 103. — La loi de règlement définitif du budget indique le montant des recettes réalisés et des paiements effectués sur les revenus et les dépenses de l'année à laquelle elle se rapporte. Sa forme et ses divisions doivent être les mêmes que celles du budget.

Art. 104. — Le projet de loi de règlement définitif est soumis à la Chambre des Députés, au plus tard, dans le terme de quatre ans, à partir de la fin de l'année à laquelle il se rapporte.

Art. 105. — Il sera institué une Cour des Comptes chargée de l'examen des opérations des comptables de finances, ainsi que des comptes annuels dressés par les divers départements ministériels. Elle adressera chaque année à la Chambre des Députés un rapport spécial comprenant le résultat de ses travaux, accompagné de ses observations. A la fin de chaque trimestre, elle présentera à S. M. le Sultan, par l'intermédiaire du Grand Vézir, un rapport contenant l'exposé de la situation financière.

Art. 106. — La Cour des Comptes sera composée de 12 membres inamovibles, nommés par

iradé impérial. Aucun d'eux ne pourra être révoqué sans que la proposition motivée de sa révocation ne soit approuvée par une décision de la Chambre des Députés, prise à la majorité des voix.

Art. 107. — Les conditions et qualités exigées des membres de la Cour des Comptes, le détail de leurs attributions, les règles applicables en cas de démission, de remplacement, d'avancement et de mise à la retraite, ainsi que l'organisation des bureaux de la Cour, seront déterminés par une loi spéciale.

De l'Administration provinciale.

Art. 108. — L'Administration des provinces aura pour base le principe de la décentralisation. Les détails de cette organisation seront fixés par la loi.

Art. 109. — Une loi spéciale réglera sur des bases plus larges l'élection des Conseils administratifs de province (vilayet), de district (sandjak) et de canton (kaza), ainsi que celle du Conseil général, qui se réunit annuellement au chef-lieu de chaque province.

Art. 110. — Les attributions du Conseil général provincial seront fixées par la même loi, et elles comprendront : La faculté de délibérer sur les objets d'utilité publique, tels que l'établissement de voies de communications, l'organisation de caisses de crédit agricole, le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, et la propagation de l'instruction publique ; le droit de porter plainte aux autorités compétentes pour obtenir le redressement des faits ou actes commis en contravention des lois et règlements, soit dans la répartition ou la perception des impôts, soit en toute autre matière.

Art. 111. — Il y aura dans chaque kaza un Conseil afférent à chacune des différentes communautés. Ce Conseil sera chargé de contrôler; 1° L'administration des revenus des immeubles ou des fonds vakoufs (fondations pieuses), dont la destination spéciale est fixée par les dispositions expresses des fondateurs ou par l'usage ; 2° L'emploi des fonds ou des biens affectés, par disposition testamentaire, à des actes de charité ou de bienfaisance ; 3° L'administration des fonds des orphelins, conformément au règlement spécial qui régit la matière. Chaque Conseil sera composé de membres élus par la communauté qu'il représente, conformément aux règlements spéciaux à établir. Ces Conseils relèveront des autorités locales et des Conseils généraux de province.

Art. 112. — Les affaires municipales seront administrées, à Constantinople et dans les provinces, par des Conseils municipaux élus. L'organisation des Conseils municipaux, leurs attributions et le mode d'élection de leurs membres, seront déterminés par une loi spéciale.

Dispositions diverses.

Art. 113. — En cas de constatation de faits ou d'indices de nature à faire prévoir des troubles sur un point du territoire de l'Empire, le Gouvernement impérial a le droit d'y proclamer l'état de siège. Les effets de l'état de siège consistent dans la suspension temporaire des lois civiles. Le mode d'administration des localités soumises au régime de l'état de siège sera réglé par une loi spéciale. A Sa Majesté le Sultan appartient le pouvoir exclusif d'expulser du territoire de l'Empire ceux qui, à la suite d'informations dignes de confiance recueillies par l'administration de la police, sont reconnus comme portant atteinte à la sûreté de l'Etat.

Art. 114. — L'instruction primaire sera obligatoire pour tous les Ottomans. Les détails d'application seront déterminés par une loi spéciale.

Art. 115. — *Aucune disposition de la Constitution ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, être suspendue ou délaissée.*

Art. 116. — En cas de nécessité, dûment constatée, la Constitution peut être modifiée dans quelques-unes de ses dispositions. Cette modification est subordonnée aux conditions suivantes: Toute proposition de modification présentée soit par le Ministère, soit par l'une ou l'autre Chambre, devra être soumise en premier lieu aux délibérations de la Chambre des Députés. Si la proposition est approuvée à la majorité des deux tiers des membres de cette Chambre, elle sera transmise au Sénat. Dans le cas où le Sénat adopterait également la modification proposée à la majorité des deux tiers des Sénateurs, elle sera soumise à la sanction de S. M. le Sultan. Si elle est sanctionnée par iradé impérial, elle aura force de loi. Toute disposition de la Constitution faisant l'objet d'une proposition de modification reste en vigueur jusqu'au moment où la proposition, après avoir subi l'épreuve des délibérations des Chambres, a été sanctionnée par iradé impérial.

Art. 117. — L'interprétation des lois appartient : à la Cour de cassation, pour les lois civiles et pénales. Au Conseil d'Etat, pour les lois administratives. Et au Sénat, pour les dispositions de la Constitution.

Art. 118. — Toutes les dispositions des lois, règlements, us et coutumes actuellement en vigueur continueront d'être appliquées, tant qu'elles n'auront pas été modifiées ou abrogées par des lois ou règlements.

Art. 119. — L'instruction provisoire du 10 *Chéval* 1293 (16/28 octobre 1876), concernant l'Assemblée générale, cessera d'avoir son effet à partir de la clôture de la première session.

C'est au lendemain de la déposition d'Abdul-Aziz, sous le règne éphémère de l'infortuné sultan Mourad, que, sur l'initiative de Midhat pacha, le projet de constitution préparé de longue main fut soumis au conseil des ministres. Pendant que Vieux-Turcs et Jeunes-Turcs se livraient à d'ardentes polémiques de presse, notamment dans le conservateur *Bassiret* et le libéral *Vakyt*, sur les attributions de l'Assemblée à créer et sur la part qui devait revenir aux chrétiens dans l'œuvre législative aussi bien que dans l'administration de l'Etat, les événements se précipitaient en Turquie d'Europe. Les troubles de Bulgarie, la guerre avec les Serbes avaient éclaté, préface de la guerre russo-turque. Une Conférence européenne allait se réunir à Constantinople pour donner aux éléments slaves une administration autonome conciliable, disait-on, avec le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman. Le moment était d'autant plus critique qu'un changement de règne — qu'on espérait provisoire — venait d'intervenir. Le 31 août, Mourad, dont l'état de santé était trop grave pour lui permettre de régner, cédait le trône à Abdul-Hamid. On mit en ce dernier de grandes espérances. Il promit des réformes très étendues dans sa proclamation d'avènement. Le 22 décembre, Midhat pacha était nommé grand vizir. Le lendemain, la Constitution était solennellement promulguée (1).

Les Chambres issues des élections qui suivirent, furent ouvertes le 9 février 1877. Trois jours auparavant, Hamid faisait arrêter et exiler Midhat pacha à qui il ne fut même pas donné d'assister à l'ouverture de ce Parlement qui avait été principalement son œuvre. Lecture du discours du trône y a été donnée par le grand vizir. Il débordait de formules égalitaires. « Dès aujourd'hui, y était-il dit, tous mes sujets, devenus enfants d'une même patrie, vont vivre sous une seule loi .. » On sait, hélas, comment cette promesse fut appliquée. Le 27 mars, réponse au discours du trône, magnifiant « l'œuvre glorieuse du souverain magnanime et libéral », après quoi les Chambres, véritable caricature du genre, se mirent à l'œuvre. Les séances de ce premier parlement ottoman demeurent légendaires. On a justement rappelé que les parlementaires ottomans furent surnommés par le peuple les *Evvet Effendim* (oui, monsieur), et si d'aventure quelque député trop audacieux ou trop naïf s'avisait de laisser tomber de la tribune des paroles imprudentes, il était vite mis à sa place. Un jour un député voulut interpeller le gouvernement sur un acte d'arbitraire. Ahmet Vefyk pacha, président de la Chambre, lui intima l'ordre de quitter la tribune. « *Sen sousse* », lui dit-il, ce qui veut dire, *toi tais-toi !*

Une année après sa convocation, le 19 février 1878, au fort de la guerre russo-turque, le parlement fut dissous. Sans doute, il n'a pas été abrogé, mais simplement prorogé...

Depuis 31 ans, il ne fut plus question dans les conseils de Yildiz de rétablir la Constitution. Il paraît pourtant que si Abdul-Hamid n'en parlait jamais... il y songeait sans cesse. C'est du moins ce qu'on serait tenté de croire puisque l'autre jour, le 27 juillet dernier, à la foule immense qui s'était portée devant Yildiz pour acclamer le Padischah, Sa Hautesse a fait transmettre par son grand vizir du haut d'une fenêtre du palais le message suivant:

« Le Sultan me charge de vous dire que le bien du peuple est sa seule force comme sa seule joie. C'est pourquoi il a ordonné le rétablissement de la Constitution et la convocation du Parlement, dans lequel il a confiance. »

Et le peuple, bon et généreux, déjà oublieux du long et douloureux passé, a acclamé avec frénésie en poussant des vivats pour le sultan.

Autre message impérial au peuple :

« Depuis mon avènement je travaille à la sécurité et à la prospérité de mon pays. Je souhaiterai toujours le bonheur et la sécurité de mes sujets, que je considère comme mes enfants. Allah en est témoin ! »

Si Allah pouvait parler !

Sa Majesté a prêté l'autre jour serment à la Constitution entre les mains du Cheïkh-ul-Islam.

(1) Lire à ce sujet l'ouvrage qui vient de paraître : *Midhat pacha, sa vie et son œuvre*, par Ali Haydar Bey Midhat. Ed. Stock, 155, rue Saint-Honoré. On y trouvera entre autres, admirablement exposées, les intrigues et les manœuvres du sultan dans l'affaire de la Constitution.

ÉCHOS

L'incident de Crète. — Une enquête sérieuse sur les récents événements de Crète, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a démontré l'innocence complète des musulmans accusés d'avoir attenté à la vie du milicien crétois Kalogeraki. Il a été établi que ce dernier avait tenté de se suicider pour des chagrins d'amour et que n'ayant réussi qu'à se blesser, il a voulu dissimuler sa tentative de suicide en accusant des musulmans de l'avoir attaqué à coups de poignard.

On ne saurait trop flétrir cette odieuse calomnie, doublement grave, puisqu'elle a failli provoquer des troubles dans l'île.

Le président de la Chambre crétoise a interprété le sentiment de tous ses compatriotes en flétrissant le mensonge de cet individu. M. Venizélos a parlé dans le même esprit. Il a relevé l'activité dont la justice crétoise a fait preuve en cette affaire et exprimé sa joie de voir dissipé ce malentendu entre chrétiens et musulmans.

Kalogéraki a été condamné à deux ans de prison.

Découvertes archéologiques en Crète. — Les fouilles que M. Singer, archéologue américain, a entreprises à Mochlos de Sitie, en Crète, viennent d'être couronnées d'un grand succès. M. Singer a découvert des antiquités prémycénéennes, composées de trouvailles en cuivre et en terre qui existaient dans vingt quatre tombeaux, dits cycladiques. Dans ces tombeaux, outre un talent en cuivre et cinq cuvettes également en cuivre dont l'une est ornée de belles représentations, il a été trouvé des broches en or, embellies de marguerites, de diadèmes en or avec des ornements sculptés, des bandes en or, des accessoires de colliers, des colliers d'or ornés de pierreries précieuses, des cachets en ivoire et autres pierres, des épées en cuivre et des lances, ainsi qu'une riche collection de génies en marbre colorié et en albâtre.

La trouvaille la plus importante de ces fouilles est une bague en or mycénéenne. Sur le long chaton de cette bague est représenté un navire ayant la forme d'un dragon. Dans le navire une déesse est assise, tenant dans les mains un objet de culte et près d'elle se trouve dans une caisse un arbre

sacré. Sur le bout du chaton, on aperçoit la porte de l'autel d'où le navire est parti. On remarque autour de ce chaton des objets religieux qu'on voit pour la première fois. Cette trouvaille est considérée comme excessivement importante car elle éclaircit la vie religieuse de l'époque prémycénéenne.

L'INSPECTEUR DES FINANCES CRÉTOISES. — Les représentants des quatre puissances protectrices de la Crète se sont enfin mises d'accord pour approuver les conditions que formulait le Conseil fédéral pour la nomination de l'inspecteur qui est un Suisse, comme on sait. On se rappelle que l'Angleterre avait fait une réserve d'après laquelle l'inspecteur aurait dû être révoqué en tout temps, s'il se montrait incapable de remplir sa tâche. Le Conseil fédéral n'avait pas accepté cette condition, estimant qu'il est parfaitement capable de choisir une personnalité qualifiée.

On aurait voulu ensuite que ce fût le Conseil fédéral qui se réservât le droit de rappeler l'inspecteur; mais le Conseil fédéral, s'il accepte de désigner, à la demande des puissances, un candidat réunissant les qualités nécessaires, ne désire nullement aller plus loin ni accepter aucune responsabilité. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la situation de l'inspecteur est fixée par une loi votée par l'Assemblée crétoise et que ce haut fonctionnaire possédera le caractère inamovible pour toute la durée de l'engagement signé par lui.

L'accord ayant été établi sur ces bases, c'est M. le Dr Milliet, directeur de la Régie de l'alcool, qui a été proposé par le Conseil fédéral. M. Milliet, qui est Bâlois, est un homme d'une large culture et d'une intelligence distinguée. C'est un économiste réputé pour ses travaux statistiques et ses études sur les monoples. En 1905, il fit pour le compte du Conseil fédéral un voyage en Grèce, afin d'y étudier la question des vins. M. Milliet est âgé de cinquante deux ans. Des raisons de santé l'ont, paraît-il, décidé à accepter son nouveau poste.

La proposition du Conseil fédéral vient d'être transmise par les puissances à M. Zaïmis, haut commissaire en Crète, auquel appartient la nomination définitive. L'inspecteur des finances crétoises prendra possession de ses nouvelles fonctions vers la fin de cette année.

M. EVANS ET LA CONTREBANDE ARCHÉOLOGIQUE. — M. Evans, l'archéologue anglais, renommé par ses fouilles de Cnossos, en Crète, est non moins connu en Grèce pour la campagne qu'il mène dans le *Times* contre l'hellénisme et en faveur des Bulgares. Nous nous sommes souvent laissé dire que l'inexpliquable mishellénisme de M. Evans n'avait d'autre origine que les démêlés qu'il eut jadis avec la police crétoise au sujet d'objets qui, provenant des fouilles que le savant archéologue dirige, avaient subrepticement pris le chemin de Londres. Nous n'avons jamais voulu ajouter foi à ce que nous croyions être une odieuse calomnie. Or, voici la dernière histoire que les journaux d'Athènes racontent sur M. Evans. Nous l'empruntons au *Monde hellénique*. « Le 24 juin, M. Evans s'embarquait de Candie pour se rendre en Europe, quand les employés de la douane le prièrent de leur permettre de visiter ses valises, mais M. Evans, d'un ton arrogant, leur répondit par un refus. Obligé à la fin de céder, il tira d'une de ses valises un objet empaqueté dans des journaux et le jeta dans la mer. Cette maniere d'agir a provoqué l'indignation des personnes présentes. Après recherches faites au fond de la mer, on a découvert le paquet qui contenait un objet de valeur archéologique qui a été remis à M. Hadjidakis, éphope des antiquités crétoises. »

LES MANŒUVRES D'AUTOMNE DE L'ARMÉE GRECQUE auront lieu au mois de septembre. Trente mille hommes y prendront part. Le nombre de réservistes sera plus grand que celui de l'année dernière, en raison de la décroissance notable du mouvement d'émigration. On vient de publier le programme des manœuvres. Les classes 1898, 1901, 1903 et 1905 sont convoquées le 26 août prochain pour une période de 28 jours. Elles feront jusqu'au 12 septembre des exercices de tir, de compagnie et de bataillon, du 13 au 16 septembre, des manœuvres de régiment.

Les concentrations, qui auront lieu ensuite, se feront de la manière suivante : A Pharsale, le 1er, le 4e et le 5e régiments d'infanterie, le 4e et le 6e bataillons d'evzones (tirailleurs), le 1er régiment d'artillerie et le 1er régiment de cavalerie ; entre Athènes, Kassia et Kiphissia, le 1er, le 7e, le 8e, le 9e et le 11e régiments d'infanterie, le 2e régiment d'artillerie (36 canons) et le 2e régiment de cavalerie ; le 1er et le 2e bataillons d'evzones, le 2e et le 3e bataillons du génie, à l'exception de la compagnie de télégraphistes ; entre Agrinion et Kravassara, le 6e, le 10e et le 12e régiments, le 7e bataillon d'evzones, le 3e régiment d'artillerie, le 3e régiment de cavalerie, et la compagnie des télégraphistes du 3e bataillon du génie. L'artillerie de montagne sera partagée entre les divisions d'Athènes et de Larissa. Le 3e régiment d'infanterie restera à Chalcis et le 3e bataillon d'evzones à Calamata.

Du 17 au 21 septembre, manœuvres d'unités mixtes et manœuvres de brigades contre brigades. Le 21 septembre, revue des troupes par le prince héritier, commandant général de l'armée ; le 22 et le 23 septembre, dislocation et retour des troupes dans leurs garnisons respectives.

LES JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES, de l'aveu des journaux anglais, sont loin d'avoir eu le succès des jeux célébrés à Athènes en 1906 ; ils n'ont été qu'un épisode, sans intérêt exceptionnel, dans la vie athlétique de l'Angleterre. Le gouvernement s'en étant complètement désintéressé, il a fallu recourir aux souscriptions particulières pour recevoir les athlètes étrangers d'une façon à peu près convenable. On recueillit ainsi trois cent mille francs environ, et cela grâce aux pressants appels du *Daily Mail* et d'autres feuilles anglaises justement inquiètes de l'impression que n'eût pas manqué de produire la comparaison entre l'accueil de Londres et celui d'Athènes. Pour comble, le mauvais temps est venu accroître la froideur du public déjà très indifférent. L'ouverture a eu lieu sous une pluie battante et la suite des jeux n'a guère été favorisée davantage.

Nul ne songe assurément à contester la supériorité des Occidentaux, voire des Anglo-Saxons, dans les sports et l'athlétisme, sur les Grecs modernes. Sans doute aussi Londres et toutes les grandes capitales possèdent des moyens de communication et d'hospitalité dont Athènes est dépourvue. Malgré ces avantages, on s'explique que le succès des jeux de Londres ait été relatif et pour ainsi dire artificiel. Ce qui y manquait, c'est le cadre, le cadre grec, le bleu du ciel, les nobles lignes de l'horizon attique, le Stade éclatant de blancheur, et aussi les souvenirs, le reflet du passé. Les jeux olympiques sous un ciel de suif, dans un stade en ferraille, où la lumière colorée de Grèce est remplacée par la lumière électrique ! C'est tout dire.

A propos des jeux olympiques, notons ce passage d'un article du *Times* : « Que nous triomphions ou non, nous manifesterons certainement le même esprit sportif que les Grecs de 1906, qui témoignèrent leur enthousiasme pour la course de Marathon par le cri de désappointement de « Xénos ! » lorsque Sherring arriva premier au stade, puis qui, conscients des devoirs de l'hospitalité, l'applaudirent chaque fois qu'il parut pendant les autres jours. »

FERID, KIAMIL, SAÏD. — Nous avons exposé dans notre numéro du 15 juillet, la politique grécophobe à outrance de l'ex-grand vizir Ferid pacha, dont nous faisions prévoir la chute. L'*Echo de Paris* (28 juillet) reçoit de son correspondant de Constantinople une dépêche dont nous extrayons ces lignes : « Le patriarcat du Phanar et la « Grèce ont lieu également d'être satisfaits du « changement ministériel intervenu, car il « semble que l'on n'a jamais vu de grand vizir « plus hostile à tout ce qui est grec que Ferid « pacha. Le mot grec ou hellène sonnait fort mal « à ses oreilles, et sa politique fut toujours anti- « grecque, et son séjour à Athènes, où il fit ses « premières études, doit lui revenir à la mémoire. « Il voulait probablement le faire oublier auprès « de son souverain. Cela ne peut nullement l'ex- « cuser. Une politique individuelle et partiale ne « saurait être celle d'un homme d'Etat. »

On note comme un fait important et particulièrement notable que la destitution de Ferid pacha, ait coïncidé avec un télégramme que lui adressait l'empereur Guillaume, lui annonçant la collation des insignes l'Aigle-Noir. La grande protection de Guillaume II n'a pas été suffisante à Ferid pacha pour le maintenir à son poste. Toujours est-il que les Allemands ont largement profité de son séjour à la Porte. Avec le nouveau grand vizir, Saïd pacha, et Kiamil pacha, l'ex-vali de Smyrne, nommé ministre sans portefeuille pour pouvoir siéger au conseil des ministres, on a a affirmé que le gouvernement actuel à des tendances anglophiles. On a rappelé à ce propos, la fameuse escapade de Saïd pacha à l'ambassade d'Angleterre, il y a une dizaine d'années, en un moment où il risquait d'être arrêté et relégué dans quelque province. On oublie qu'avant d'aller se mettre sous la protection des Anglais, Saïd avait cherché asile à l'ambassade de Russie, et que c'est parce qu'il n'avait pas trouvé M. de Nelidof chez lui, qu'il s'était réfugié à l'hôtel de l'ambassadeur britannique. Saïd est simplement Turc. Sa devise est « la Turquie aux Turcs. » Quant aux sympathies, d'ailleurs avérées de Kiamil pacha pour l'Angleterre, il est improbable qu'elles puissent influer sur la politique du gouvernement.

— La semaine dernière est décédé à Athènes un des Hellènes les plus distingués de la Grèce moderne, M. D. Bikélas, qui était connu en Occident, notamment à Paris, par des études littéraires, historiques et critiques. Depuis quelques années, M. Bikélas s'était établi à Athènes où il s'est entièrement consacré à des œuvres de pédagogie et de bienfaisance. Président du « Syllogue pour la propagation des connaissances utiles », il a travaillé à relever le niveau moral et intellectuel de la jeunesse scolaire grecque. La Grèce perd en lui un homme de bien. Le défunt laisse une partie de sa fortune à des établissements d'éducation, sa riche bibliothèque à la Crète et un legs de 5.000 francs à la « Société pour l'encouragement des études grecques en France ».

— Les dernières nouvelles de Samos, qui sont antérieures à la chute du grand vizir Ferid pacha, dépeignent la situation comme étant de plus en plus grave. Copassis, jouant au potentat, d'arbitraire en arbitraire, a fini par créer un état de choses intolérable et inquiétant. Nous aimons à croire qu'il ne tardera plus à être relevé de ses fonctions, maintenant surtout que son protecteur et ami n'est plus en mesure de couvrir ses méfaits et de l'y encourager.

— M. Caillaux, ministre des finances de France, est arrivé le 27 juillet au Phalère. Il a reçu à bord le personnel de la légation de France et le commandant du port du Pirée, représentant le gouvernement.

Un canot de la marine a été mis à sa disposition.

M. Caillaux est descendu à terre l'après-midi et a visité les musées et l'Acropole.

M. Lefèvre-Pontalis, chargé d'afffaires de France, en l'honneur de M. Caillaux, a offert dans un hôtel du Phalère un dîner, auquel assistèrent les ministres.

M. Caillaux, a rendu visite au ministre des finances et au ministre des affaires étrangères.

MIDHAT PACHA (1)

Sa vie, son œuvre.

Sous ce titre paraissait dernièrement, quelques jours avant l'explosion de la révolte militaire qui vaut à la Turquie la restauration du régime libéral, un ouvrage dont l'auteur n'est autre qu'Ali Haydar bey, le propre fils de Midhat pacha, l'éminent homme d'État, dont le nom illustre est intimement lié à cette Charte constitutionnelle qu'acclament à l'heure qu'il est les peuples de l'empire ottoman. Le volume qu'Ali Haydar bey consacre à la mémoire de son père constitue en même temps qu'un monument de piété filiale, un acte de civisme et une œuvre d'histoire. Héritier des traditions de libéralisme que le grand réformateur a consacrées, interprète fidèle de sa pensée, continuateur de sa doctrine patriotique basée sur une conception large de l'idée de patrie, Ali Haydar bey n'a, durant son exil volontaire, cessé de travailler à la réhabilitation, au salut de son pays, en même temps qu'au rapprochement des peuples de la Turquie. A ces titres divers, son ouvrage mérite une attention et une étude toute particulières. Sous couleur d'une simple biographie, l'auteur a écrit l'histoire de l'Empire ottoman entre 1876 et 1882. Se basant principalement sur des documents officiels, émanant soit du Palais, soit de la Porte, sur la correspondance échangée entre Midhat pacha et le sultan Abdul-Hamid, de même qu'avec Saïd-pacha, le grand-vizir actuel, et des diplomates étrangers, il retrace les grands événements qui se sont déroulés au cours de cette période et notamment la déposition d'Abdul-Aziz, l'avènement de Mourad, l'accession au trône du sultan Hamid, la proclamation et la violation de la Constitution de 76, etc., etc. Plus loin nous trouvons des aperçus et des détails inédits sur la politique des puissances, notamment de l'Angleterre et de la Russie et enfin des documents du plus haut intérêt sur l'exil, la condamnation et la mort tragique de Midhat et de ses compagnons.

De chacune de ces pages se dégage nettement l'impression qu'en la personne de Midhat sacrifié à la rancune et à l'odieux absolutisme du sultan, les Turcs ne furent pas les seuls à faire une perte irréparable. Les races non-musulmanes, les Grecs de l'Empire en particulier, ont perdu en lui un défenseur ardent, aussi militant que convaincu. Car Midhat pacha n'a pas été seulement le patriote courageux qui a payé de sa vie l'amour de son pays, il n'a pas été seulement le grand ministre éclairé qui a cherché à doter son pays d'institutions modernes et d'une organisation politique et administrative, qui a voulu enfin tirer la Turquie de l'état de barbarie où elle s'attardait; il a été encore le seul homme d'Etat de l'époque qui a osé proposer et défendre le principe de l'égalité absolue civile et politique entre musulmans et chrétiens et qui, au milieu d'une Turquie théocratique, a osé braver les préjugés des ulémas et le fanatisme ombrageux de son souverain en allant, au lendemain de la proclamation de la Constitution, rendre visite au Patriarche œcuménique. Voici ce que nous lisons dans le volume :

« Le jour suivant, Midhat Pacha fit une visite officielle au patriarche grec : c'était la première fois depuis la conquête, que le Grand Vizir se rendit auprès du chef de l'Eglise orthodoxe. Il voulait, par cette démarche, témoigner de la reconnaissance de la Sublime Porte pour l'accueil que la population chrétienne en général et plus particulièrement la population grecque avait fait à la nouvelle Constitution.

« Sur le parcours du Phanar au Patriarcat était placée une double haie de soldats. Les enfants des écoles grecques étaient rangés depuis la grande entrée du Patriarcat jusqu'au perron, avec des branches de laurier aux mains, tandis que les notables de la communauté grecque se tenaient dans l'escalier. Dans la grande salle, le Patriarche, entouré de douze prélats, attendait l'arrivée du Grand Vizir. Aussitôt que Midhat Pacha eut pénétré dans la cour, les élèves entonnèrent un hymne en son honneur, et le Patriarche s'avança vers lui; Midhat, debout au milieu de la salle, prononça le discours suivant :

« *Personne ne peut nier la grande valeur des prérogatives qui ont été accordées au Patriarcat et à la nation grecque par tous les Sultans. Ces prérogatives ne leur ont pas été concédées par l'effet d'un droit, mais comme un témoignage rendu par les illustres aïeux de Notre Auguste Souverain à la haute renommée historique de la nation grecque. Aujourd'hui notre Souverain a ajouté à ces privilèges la Constitution. Par ces faits importants, le Sultan a resserré les liens qui unissaient déjà les Turcs et les Grecs. Il ne faut pas considérer comme un grand événement ma présence parmi vous aux côtés de Sa Sainteté, c'est là une conséquence de nos nouvelles institutions. Si le gouvernement a négligé jusqu'ici l'accomplissement de ses devoirs, cela n'est dû qu'à l'esprit des antiques et regrettables coutumes et des inutiles protocoles. Maintenant nous tenons à montrer que ces usages sont tombés en desuétude. Ma démarche est une nouvelle manifestation du libéralisme qui nous anime, un nouveau rappel des honneurs que le Gouvernement Impérial a toujours accordés à l'antique et noble nation grecque. Pour ma part, je m'estime heureux et fier d'être l'interprète de ces sentiments auprès de Votre Sainteté, et tout ce qui se passe en ce moment raffermira les rapports qui existent déjà entre nous, et l'œuvre qui sera ainsi réalisée méritera d'être inscrite en caractères d'or dans les pages de notre histoire.*

« Le Patriarche répondit par ses quelques mots :

« *Je serai reconnaissant envers Votre Altesse, jusqu'à mon dernier souffle, de sa visite au Patriarcat. C'est là un insigne honneur, aussi bien pour la nation grecque dont je suis le chef spirituel, que pour le Patriarcat œcuménique. Le nom de Votre Altesse, qui travaille pour le progrès matériel et intellectuel de tous les sujets de l'Empire ottoman, est vénéré et sacré parmi toutes les nationalités de cet Empire. Quant à notre nation, elle est unanime dans cette pensée, et nous vous considérons comme le rénovateur de l'Empire ottoman.* »

On peut, d'autre part se rendre compte par la lecture des lettres que Midhat pacha, avait échangées avec Saïd pacha, alors premier secrétaire du sultan, des difficultés qu'il a rencontrées dans son œuvre réformatrice et dans sa tentative de réhabilitation des rayas. C'est ainsi que, malgré tous ses efforts, il ne parvint pas à obtenir du Sultan la nomination de quatre *valis* (gouverneurs généraux) chrétiens, se heurtant à tout instant aux préventions du despote rétrograde contre les chrétiens.

L'espace nous fait défaut pour parler aussi longuement que nous voudrions pouvoir le faire, de l'ouvrage d'Ali Haydar bey, qu'il faut d'ailleurs lire d'un bout à l'autre. Souhaitons seulement que Midhat trouve des imitateurs, des continuateurs parmi tous ces jeunes-turcs qui se disent ses disciples et qui, aspirant à être ses successeurs, ne sauraient se proposer un plus illustre exemple. — A.

(1) P. V. Stock, éditeur, 155, rue Saint-Honoré, 1908, prix : 5 francs, par Ali Haydar Midhat bey, préface de M. de Lanessan.

L'EFFONDREMENT D'UN RÉGIME

Les origines de la révolution turque.

La victoire éclatante que vient de remporter la Jeune-Turquie n'a rien de particulièrement surprenant. Si jaloux qu'Abdul-Hamid soit de son pouvoir souverain, quelle que soit sa répugnance pour le régime parlementaire, il était à prévoir qu'en présence du péril suprême suspendu ces derniers jours sur son trône, le sultan ne tarderait pas à céder aux réclamations de ce parti jeune-turc qui vient de révéler une vigueur, une cohésion, une solidarité admirables. Il y avait urgence, une urgence extrême, à apaiser cette armée, hier encore si disciplinée, si loyaliste, si fidèle au Padischah, et qui gagnée avec une rapidité foudroyante à la cause révolutionnaire, menaçait de se tourner contre l'autorité souveraine arrivée au dernier degré d'impuissance et de discrédit.

Il y a là un phénomène absolument unique dans l'histoire ottomane. De révolutions de palais, de séditions de janissaires, il s'en est produit maintes et maintes fois. Des mouvements populaires aussi, mais à tendances réactionnaires, hostiles aux réformes ou plutôt aux tentatives de réformes, conçues soit par des souverains, comme Selim III, Mahmoud, Abdul-Medjid, soit par des ministres, comme Aali, Rechid, Fuad, Midhat. Mais une révolution populaire, le soulèvement de l'armée, réclamant l'abolition de l'absolutisme et l'instauration d'un régime libéral et constitutionnel, voilà qui ne s'était pas encore vu.

Abdul-Hamid était monté sur le trône en un moment sans doute des plus graves pour l'existence de la Turquie, travaillée tout à la fois à l'intérieur et au dehors par d'actives et nombreuses causes de dissolution. Il n'en est pas moins vrai que cette phase si critique de son existence coïncidait avec une tentative de régénération faite par le parti libéral ottoman et par son éminent chef Midhat pacha. Entouré de conseillers aussi éclairés, Abdul-Hamid eût pu sauver la Turquie, s'il eût partagé le patriotisme et le libéralisme de l'école de Midhat pacha. Ne songeant qu'à satisfaire ses instincts de despotisme, n'écoutant que son égoïsme de tyran, uniquement préoccupé de sa vie, de son trône et de son pouvoir souverain absolu, il préféra se débarrasser des ministres qui le gênaient, et établir ce gouvernement personnel, ce monstrueux régime de réaction et de despotisme qui, tirant sa force de l'espionnage, de l'anarchie, du massacre, de l'oppression et de la misère du peuple, a abouti à l'effroyable situation où se débat la Turquie.

Tout le règne de Hamid n'a été qu'une guerre à outrance contre les idées de libéralisme et de justice qui peu à peu, malgré des barrières formidables, s'infiltraient dans son empire. Il a successivement mâté, corrompu, réduit au rôle de courtisans, ou persécuté, exterminé, relégué dans les provinces et supprimé les mécontents, les gêneurs, les hommes d'initiative, d'action et de progrès, en un mot tous les adversaires de son système. On évalue à plus de 20,000 les libéraux, les mécontents

qui ont été frappés et qui viennent de bénéficier d'une amnistie, que le sultan a dû accorder, oh! bien malgré lui, au lendemain du rétablissement de la Constitution.

Abdul Hamid avait décapité la Jeune Turquie. Il l'avait privée de ses chefs les plus autorisés. Les jeunes-turcs, qui gagnaient l'étranger décidés à mener le bon combat et qui surent résister aux sollicitations et aux promesses les plus alléchantes, n'étaient pas assez nombreux pour former un parti sérieux, pouvant entreprendre une propagande efficace. Manquant d'organisation et de moyens d'action, ne conservant guère de liens avec la masse du peuple turc, ils étaient impuissants à arrêter le mal à distance, à entreprendre une propagande sérieuse dans leur pays. Il y a encore trois ou quatre ans, les jeunes-turcs réfugiés à l'étranger, les vrais jeunes-turcs, se comptaient sur les doigts. Encore ne parvenaient-ils pas à s'entendre et ils étaient aussi divisés par des rivalités personnelles que par des différences de vues et de programme.

L'heure devait pourtant sonner où quelques-uns d'entre eux, s'apercevant enfin de la stérilité de leurs efforts, réussiraient à se grouper, à s'organiser. Un comité fut fondé qui, grâce aux fonds fournis par de riches musulmans, put entreprendre le réveil du peuple turc. Ce premier effort porta principalement sur les provinces septentrionales de l'Asie-Mineure. Des émissaires résolus purent y pénétrer par le Caucase, répandant les idées « subversives », prêchant la révolte, créant des organisations secrètes. Nous avons souvent signalé dans ce journal les symptômes et l'évolution de ce courant révolutionnaire. Un mouvement caractéristique se dessina bientôt parmi la population musulmane du nord de l'Anatolie, qu'avait déjà préparée le contact de cette population avec les innombrables exilés, militaires, fonctionnaires, étudiants relégués dans ces provinces; le mécontentement populaire n'affecta pourtant pas un caractère général. L'armée, contenue par des hommes dévoués au sultan, n'y participa guère, et Abdul-Hamid réussit l'an dernier à réprimer ou plutôt à ralentir ce courant en somme assez faible.

Mais le germe révolutionnaire n'a pas été extirpé, tout au contraire, il a plus vigoureusement poussé. La propagande jeune-turque trouvait malgré tout un terrain favorable dans l'état de misère, d'oppression et d'anarchie où Hamid avait jeté l'armée et ses sujets turcs aussi bien que les chrétiens. Qui n'a pas vécu parmi ces malheureuses populations ne peut se faire une idée des haines accumulées dans l'âme ottomane. Si l'Occident n'avait pas voulu rester volontairement aveugle sur les colères sourdes que recèle et les aspirations que nourrit cette âme turque, il eût été moins surpris de la promptitude résolue avec laquelle le régime hamidien a été attaqué et si heureusement atteint. En quelques mois le mouvement jeune-turc a réussi à étendre son action morale sur tout le territoire de l'Empire. Il était tout naturel que la révolte partît des rangs de l'armée. Au moment où les Jeunes-Turcs, résolus tout à la fois à couper court à l'intervention des puissances en Macédoine et à renverser le régime hamidien, ont décidé de faire éclater la révolution en Turquie d'Europe, ils étaient sûrs de leur fait. Après entente entre quelques officiers du 3e corps d'armée et le comité d'organisation, deux ou trois émissaires secrets pénétrèrent en Macédoine qui contribuèrent puissamment à répandre l'idée libératrice parmi la jeunesse scolaire ottomane et dans les rangs de l'armée. Les résultats ne s'en firent pas attendre. Ils ont été même tout à fait inespérés. Le geste du major Niazi a été le signal du soulèvement. Une dizaine d'officiers, espions avérés de Yildiz, abattus, cinq, dix, vingt garnisons en révolte, des généraux quittant leur poste pour se joindre aux rebelles, les troupes refusant de marcher contre les mutins, les Albanais entraînés dans le mouvement, chrétiens et musulmans fraternisant dans un commun espoir de délivrance, et bientôt après le 2e corps d'armée faisant mine de se soulever à son tour, la perspective d'une marche sur Constantinople, voilà plus qu'il n'en fallait pour faire capituler le sultan. On le connaît fort mal si l'on s'imagine, ainsi que des dépêches de Constantinople l'affirment, qu'il partage l'enthousiasme de ses sujets musulmans et chrétiens, et les réjouissances qui, le 24 juillet et les jours suivants, ont salué le rétablissement de la Constitution.

Il ronge son frein et s'efforce de faire contre mauvaise fortune bon cœur. Après la limitation de son pouvoir, ce qui surtout l'épouvante, c'est la liberté rendue à ses innombrables victimes qui gémissaient hier dans les cachots, c'est aussi la perspective d'épurer Yildiz et la Porte des légions d'espions, de valets et de parasites qu'il y entretient. Jusqu'ici, le Sultan a promis beaucoup et, en somme, réalise fort peu. Tant que la camarilla de Yildiz-Kiosk sera au pouvoir, il n'y aura rien de changé à Constantinople. La censure est virtuellement abolie. C'est bien. La police secrète n'existe plus. C'est mieux encore. Mais le Sultan a gardé ses mêmes secrétaires, ses mêmes favoris. Il subit les mêmes conseils, les mêmes influences. L'arrestation d'Arap Izzet, la bête noire du peuple, constitue pourtant un premier pas. Il faut continuer rapidement le travail d'épuration, arrêter et faire juger Raghib, Tahsin, Faïk, Ebul-Huda, et tous leurs acolytes; des ministres et surtout ce Memdouh, qui a le portefeuille de l'intérieur et incarne la vénalité, la corruption et l'espionnage; des ambassadeurs comme Munir; les innombrables espions officiels et officieux, les Melhamé, Nedjib en particulier, dont le frère Habib a été arrêté avant-hier à la frontière au moment où il prenait la fuite, redoutant la vindicte publique.

Quoi qu'il arrive, il est certain qu'un grand événement s'est produit en Orient, dont les conséquences sont incalculables. Espérons que ces conséquences ne se produiront que dans le sens de l'ordre, de la paix, de la concorde. Si les Turcs sont réellement de bonne foi et s'il ne survient pas de complications internationales et surtout d'intervention européenne, on peut saluer avec joie l'ère de fraternité entre musulmans et chrétiens qui vient de s'ouvrir en Orient. Il convient pourtant de se garder d'un optimisme exagéré, la crise étant encore loin d'être dénouée. A.

LA QUESTION DES IMLAKS EN ÉPIRE

Le *Bulletin d'Orient* donnait récemment sur cette affaire dont il a été si souvent question depuis quelques mois les détails suivants :

Les villages épirotes se divisent en *tchifliks*, dont la propriété a été usurpée depuis plusieurs siècles par des beys musulmans, et en *Kephalochoria* ou *Kariè*, villages libres où les habitants sont non pas des métayers, mais de vrais propriétaires.

Cette distinction a été officiellement reconnue lors de la rédaction du cadastre de l'empire sous Mourat III et les noms des villages libres ont été consignés dans le cadastre général de l'Etat (*Deftéri-Hakani*) Cet enregistrement, en vertu des articles 1736 et 1737 du code civil ottoman (*Medjelé*), a conservé toute sa valeur et dispense de toute autre preuve du droit de propriété.

L'existence de villages libres et prospères devait tenter le tyrannique et cupide Ali pacha Tépélin, tyran de Jannina. Il pressura tant et si bien les paysans, qu'il les força à lui vendre leurs droits de propriété pour un prix fictif. Cette vente était non seulement nulle à cause de la violence exercée, elle l'était aussi comme contrevenant à la loi du *Sheri*. En effet, en vertu de cette loi sacrée des musulmans, dont les dispositions ont été reproduites textuellement par la loi foncière (*Érazi-Kanoun-namé*, art. 8, 113 et 130), les habitants d'un village libre ne peuvent céder leurs biens en masse à un seul individu. Des dispostions spéciales de la loi foncière (art. 91-108) défendent la vente des pâturages et bois communs, sur lesquels tous les habitants de la commune, et tel est le cas pour les *imliaks*, exerçaient les droits de pacage et d'affouage.

Ali Tépélin avait si bien conscience de l'illégalité de ses titres que, alors qu'il mit la main sur les terrains cultivés, il laissa aux habitants leurs maisons et cabanes, leurs oliviers et leurs vignes, et le libre usage des pâturages et bois communs; il respecta aussi les biens des églises et couvents, et dans plusieurs cas il laissa même, par actes spéciaux dont plusieurs ont été conservés jusqu'à ce jour, aux plus favorisés des paysans la jouissance de leurs terres arables.

Quand le gouvernement ottoman réduisit Ali-pacha, il confisqua toute sa fortune. Dans celle-ci il prétendit comprendre les biens *imliaks*; il y avait là de sa part une prétention d'autant plus inadmissible que les registres du cadastre de Constantinople continuaient à porter ces biens comme *Karié* (libres) et non comme *tchifliks*.

Du moins, la Porte ne fit-elle pas tout de suite un usage abusif de ces droits mal acquis; elle se borna à une redevance équivalant au tiers de la production foncière et respecta, comme l'avait fait Ali-pacha, les immeubles, les pâturages et bois communs et les biens ecclésiastiques. Cette situation se prolongea jusqu'en 1887, époque à laquelle le gouvernement ottoman jugea bon de mettre en vente un des villages *imliaks* nommé Moscari; celui-ci fut acheté par Niki-pacha, fils de Malik-pacha; et, comme les paysans protestaient, ce musulman puissant obtint la publication d'un décret du ministère des finances, en date du 13 mars, sanctionné par *iradé* impérial, et par lequel les habitants de tous les *tchiflicks* de la province de Jannina étaient formellement assimilés à de simples locataires et devaient être traités comme tels.

Ce décret est un monument d'illégalité. Il assimile, implicitement, et malgré le cadastre, les *imliaks* aux *tchiflicks*. Il a un caractère d'exception, car il s'applique au seul vilayet de Jannina et non au reste de l'empire. Enfin, il est tout particulièrement ruineux pour les paysans et voici pourquoi.

En vertu du *Shéri* (cf. art. 906 du Code Civil), le possesseur de bonne foi a droit à une indemnité pour les édifices élevés sur les biens qu'il possède. Or, le locataire étant non un possesseur mais un détenteur, le décret a pour effet de priver les malheureux paysans grecs non seulement de leurs champs mais même de toute indemnité pour les constructions qu'ils avaient élevées sur eux.

On a dit, il est vrai, que le décret de 1887 était basé sur la prescription, qui aurait couru au profit du gouvernement.

Mais cette prétention est d'après les lois turques elles-mêmes, juridiquement insoutenable : 1° Nul, dit l'art. 20 de la loi foncière, ne peut usucaper des terres qu'il reconnaît avoir acquis par violence. Or, le gouvernement reconnaît avoir fait cela puisqu'il n'a jamais sollicité une rectification du cadastre; 2° L'art. 1663 du Code Civil dit : « Il n'y a pas de prescription en faveur d'un souverain tant que dure sa puissance ». Est-il douteux que cet article s'appliquait à Ali-pacha d'abord, ensuite au gouvernement turc?; 3° Les lois ottomanes prévoient les moyens d'acquérir pour le gouvernement. Ce sont la conquête, la mort du propriétaire sans héritiers etc.; eh bien! la prescription ne figure pas dans cette liste; 4° Plus particulièrement pour les bois et pâturages communaux, une disposition spéciale de la loi foncière (art. 102) les déclare inhabiles à être usucapés.

Le décret de 1887 ne reposait donc sur aucune base et j'ai eu raison, vu ses dispositions spéciales de le qualifier de monument d'illégalité. L'usage qu'on en fit fut d'ailleurs très modéré. On permit aux paysans d'habiter et même de louer leurs maisons et ce n'est que récemment qu'on mit quelques restrictions au droit de pacage.

Cette situation se prolongea jusqu'à l'année 1904, qui fut marquée par un coup de théâtre. Le gouvernement annonça qu'il vendrait les villages aux enchères et invita les paysans à exercer le droit de préemption qui leur est reconnu par la loi. Les paysans se hâtèrent de se porter acheteurs et leur décision fut consignée, le 12 Août et sous le N° 1314, au registre (*Evrak*) de la préfecture, quand soudain ils apprirent que les enchères n'auraient pas lieu et que les biens avaient été cédés au Sultan.

La vente avait eu lieu en violation de l'article 45 de la loi foncière et de l'art. 3 du supplément à cette même loi, daté du 4 juillet 1875, qui accorde ainsi que nous l'avons dit, aux habitants le droit de préemption. Elle eut des résultats déplorables à cause des méthodes toutes nouvelles que l'administration des domaines impériaux jugea bon d'inaugurer. Les principales vexations auxquelles elles soumit les paysans sont les suivantes :

1° Elle enleva aux paysans une grande partie des terres cultivées jusqu'ici par eux, leurs laissant des terres insuffisantes à leur entretien.

2° Elle a formulé la prétention d'être propriétaire exclusive des maisons, avec droit de louer à des tiers, et elle exerce généralement ce droit pour les plus belles d'entre elles.

3° Elle a refusé de reconnaitre les documents délivrés par Ali-Tépélin à des églises et à des particuliers et qu'avaient respectés jusqu'ici l'administration impériale.

4° Elle a privé les paysans du droit de faire du bois dans les forêts communales, même pour leurs besoins les plus urgents.

5° Elle a mis la main sur les biens ecclésiastiques, entre autres certains moulins, situés dans les propriétés et qui servaient à l'entretien des églises qui, maintenant, vont être obligées de disparaître l'une après l'autre.

6° Enfin, et ceci est peut-être plus grave que tout le reste, l'administration des biens impériaux a entrepris d'appliquer ses décisions par la force, sans avoir eu soin de faire trancher préalablement la question par les tribunaux. Elle a, sans autre forme de procès, procédé à des expulsions en masse et à des vexations individuelles qu'il serait trop long d'énumérer toutes. Ainsi, pour nous borner à une seule, elle exige de l'évêque qu'il révoque les curés de leurs paroisses sous prétexte qu'ils invitent les paysans à la résistance.

Les paysans, absolument terrorisés, ont adressé une supplique au Sultan lui faisant connaître les procédés des fonctionnaires auxquels il avait confié l'administration de ses biens ; ils lui demandent aussi de leur permettre de racheter leurs villages. Cette proposition de rachat, émanant des vrais propriétaires, violemment dépouillés de leurs biens et présentée néanmoins comme la demande d'une faveur, montre mieux que tout le reste la situation intolérable faite aux malheureux paysans épirotes.

COLONIES GRECQUES EN ANGLETERRE

Notre confrère londonien *The Hellenic Herald* commence la publication d'une série d'études sur les colonies grecques en Angleterre.

Après avoir mentionné les rapports entre la Grèce et la Grande-Bretagne dans l'antiquité et fourni des détails intéressants sur le Grec Théodore, archevêque de Canterbury en 668, l'auteur arrive aux relations intimes qui existèrent entre l'Angleterre et le patriarcat œcuménique sous les premiers Stuarts. A cette époque, nous voyons de nombreux jeunes Grecs étudier en Angleterre. Sous Charles II, nous trouvons à Londres une véritable colonie grecque. Elle était composée de Grecs qui, réfugiés à Malaga et trouvant le joug espagnol presque aussi dur que le joug turc, vinrent s'établirent à Sohofields sur des terrains que le roi, sur la prière de son médecin, Constantin Rodocanakis, Grec natif de Chio, leur concéda. Encore aujourd'hui, la principale rue du quartier de Soho s'appelle *Greek Street*. Ce fut un de ces Grecs qui le premier ouvrit à Londres, George Street, un café. Chose curieuse, l'habitude de boire du café avait été, au témoignage d'Evelyn, introduite dans le pays en 1636 par le Grec Nathaniel Canopius, qui, après avoir brillé par son savoir à Oxford, revint en 1651 en Orient et devint archevêque de Smyrne.

Les émigrants grecs bâtirent à Soho une église, qui fut consacrée en 1677. Elle est devenue depuis une église protestante et existe encore : c'est St-Mary's Soho. Une autre chapelle grecque fut bâtie, non loin de la Tamise, près d'Adelphi buildings; mais, elle aussi, perdit son caractère grec en 1749, date à partir de laquelle le service y est célébré en russe.

Au milieu du XVIIIe siècle, la première communauté grecque avait donc été complètement anglicisée. Plus de cinquante ans plus tard, une nouvelle colonie apparaît. Elle est composée de marchands, qui bâtissent en 1820 une église à Finsbury Circus. Cette communauté prend vite un grand développement, grâce, en partie, aux persécutions turques qui accompagnèrent la révolution de 1821 et forcèrent beaucoup de Grecs à se refugier à Londres ; elle est encore très florissante. Les commerçants qui la composent jouissent d'un grand crédit à la Cité. Les Petrocochino, les Zifo, les Scaramanga, les Vlasto, les Ralli, d'autres encore, fondèrent d'importantes entreprises commerciales. Ces déracinés n'oublièrent point la mère-patrie. A chacune des crises politiques que l'hellénisme eut à traverser, ils donnèrent sans compter. Ils se montrèrent particulièrement généreux lors de l'insurrection crétoise de 1866, en 1878, en 1885 et lors de la guerre fatale de 1897.

L'auteur de cette étude fait longuement le récit d'un événement intéressant qui eut lieu en 1870. En cette année, Mgr Lycurgue, archevêque de Syra et de Tinos, se rendit à Liverpool pour inaugurer la chapelle grecque que la colonie grecque de cette ville venait d'y faire bâtir. L'accueil que ce prélat rencontra en Angleterre, fut des plus chaleureux. La reine Victoria l'invita à Windsor et il fut l'hôte de Gladstone à Hawarden. Le *Times*, dans son numéro du 25 janvier 1880, lui consacra un grand article à propos du banquet qui lui fut offert à Westminster. Le diacre de Westminster ayant salué l'archevêque grec, lui dit entre autres :

Notre hôte de ce soir vient chez nous non seulement comme représentant des Églises d'Orient, mais tout particulièrement comme le mandataire de l'Église grecque... Je n'oublie pas que l'Église grecque a une vaste mission, car elle embrasse non seulement le petit royaume de Grèce, mais encore ce grand domaine de l'hellénisme dont Constantinople est le centre et non Athènes... Plus d'un nuage plane sur le royaume hellénique, la race et l'Église grecques. Mais, grâce à son intelligence, à sa rapidité de conception et à sa soif d'instruction, ce peuple est digne de ses illustres ancêtres...

L'église grecque est destinée à montrer le chemin de la vérité et à prouver que la cause de la paix et de la vérité sont seules compatibles avec la vraie croyance orthodoxe des premiers temps...

Et comme, par une curieuse coïncidence, le jour où ce banquet avait lieu était précisément celui de l'anniversaire de Théodore de Tarse, le diacre de Westminster rappela que ce prélat avait été le seul archevêque grec qui eût occupé le trône de Canterbury et que c'est lui qui avait en grande partie contribué à la fondation de plusieurs universités anglaises. La visite de Mgr Lycurgue en Angleterre avait donné lieu à une reprise du projet d'union contre les deux églises. La « Society for Reunion of the Anglican and Eastern Orthodox Churches » est issue de la tentative de rapprochement qui eut lieu alors. Quelques années après la visite du prélat grec, la colonie hellénique de Londres suivit l'exemple de celles de Manchester et de Liverpool, et elle éleva, en 1882, par souscription et grâce aux dons généreux des frères Ralli, la jolie chapelle de Sainte-Sophie à Bayswater. Outre l'entretien de cette église et les dons qu'ils envoient en Grèce, pour des œuvres nationales, les membres de la colonie de Londres pourvoient à un fonds destiné à l'assistance des Grecs indigents de cette ville, qu'ils y soient établis ou de passage. Actuellement le nombre des Grecs de Londres s'élève à 2.000, dont la plupart s'occupent de négoce. La maison des Ralli Brothers, universellement connue, fait honneur à la Grèce. Elle fut fondée à Londres en 1817 par Pandias Ralli et son activité se borna au début au commerce de céréales. Les Ralli se distinguèrent toujours, non seulement par leur génie commercial, mais surtout par leur droiture et leur honnêteté. Rien d'étonnant qu'en peu de temps leur maison ait acquis un nom si honorable. Des succursales furent ouvertes à Marseille, Liverpool, Manchester, Calcutta, Bombay, Karachee et des agences dans toutes les parties des Indes et dans les principaux centres commerciaux de l'Europe.

Un seul fait suffit à témoigner de l'importance du mouvement d'affaires de cette maison : rien qu'à Karachee, la maison Ralli exporte en une année plus de 1.500.000 tonnes de céréales, quantité qui excède de beaucoup le total des céréales exportées de tous les ports russes de la mer Noire. Outre le trafic des grains, la maison Ralli fait encore celui du coton et d'autres produits agricoles des Indes. Au surplus, elle exporte d'énormes quantités de marchandises anglaises, surtout des articles de Manchester.

Le nom des Ralli Brothers n'est pas uniquement renommé dans le commerce. Nulle œuvre humanitaire, patriotique ou sociale, qu'elle soit grecque ou anglaise, qui n'ait bénéficié de la générosité des Ralli.

Des centaines de jeunes Hellènes sont employés dans les succursales des Indes où ils sont admis en grande majorité et de préférence.

Les colonies grecques de Manchester et de Liverpool ne le cèdent en rien en importance à celle de Londres. On ne saurait fixer avec certitude la date exacte de leur fondation ; toujours est-il que déjà en 1836 trois maisons grecques existaient à Manchester. Actuellement on y compte 54 maisons hellènes, qui font principalement le commerce du coton ou construisent des machines. Les Grecs de Manchester viennent de toutes les parties du monde hellénique, du Peloponèse, de Chios, de Chypre, d'Asie Mineure, de Constantinople, de Macédoine et d'autres centres grecs. Ils ne se laissent point assimiler, mais restent fidèles à la mère patrie. C'est grâce à leur initiative et à leur générosité que fut acquis le vaillant petit vaisseau de guerre *Arcadi*, qui, pendant la révolution crétoise de 1866, rendit de signalés services aux insulaires insurgés.

La communauté de Liverpool a pris un développement égal à celle de Manchester.

Il nous reste enfin à mentionner la moins importante des colonies hellènes d'Angleterre, celle de Cardiff, qui s'occupe surtout d'entreprises maritimes. Elle compte en tout 400 ou 500 membres, originaires de la Grèce libre, et une centaine de Grecs des îles de l'archipel turc. En outre, il y a toujours à Cardiff une population flottante assez considérable de marins et d'ingénieurs grecs.

L'auteur termine son article en constatant que le commerce grec a toujours été florissant en Angleterre et dans tous les pays soumis à la domination britannique.

Imp. Levé, rue de Rennes, 71, Paris. — *Le gérant :* V. Goupy.

CINQUIÈME ANNÉE. — Nos 16-17. Le Numéro : 25 Centimes. 15 AOUT-1er SEPTEMBRE 1908.

L'Hellénisme

ORGANE BI-MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS :
France..... UN AN 6 FR.
Union Postale.... — 8 FR.

DIRECTION A PARIS
6, Rue de Mézières (VIe Arrondiss.)

Le bureau de l'HELLÉNISME est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi de 10 heures à midi

SOMMAIRE

Les Grecs sous le nouveau régime ottoman : *par* M. N. KASASIS, *président de l'*Hellénismos.

Le costume préhellénique : *par* M. DÉSIRÉ CHAINEUX.

La Turquie constitutionnelle et la Bulgarie : *lettre de Sophia.*

En Macédoine : *les Bulgares recommencent.*

Turcs et Arméniens : *la déclaration de la fédération arménienne.*

LES GRECS

SOUS LE NOUVEAU RÉGIME OTTOMAN

Lorsqu'il y a quelques années, Herbert Spencer visita les États-Unis, parlant à un publiciste américain, il déclarait : « Vous avez les meilleures des institutions, mais non des hommes qui soient à la hauteur de ces institutions. Pour les faire fonctionner normalement, il est nécessaire de travailler afin de rendre les hommes dignes de la situation. » Ce disant, l'illustre penseur anglais semblait commenter et compléter presque Aristote, qui a dit dans sa *Politique* : « Les meilleurs caractères rendent toujours meilleur l'État. »

Ces vieilles et universelles vérités me revinrent à l'esprit, au moment où le télégraphe annonçait que le plus despotique des monarques, le sultan Abdul-Hamid, venait de restaurer la Charte constitutionnelle qu'il avait proclamée et abolie il y a trente-deux ans. Des pensées analogues ont dû assaillir l'esprit de tous ceux qui réfléchissent, de tous ceux à qui l'histoire a appris que les institutions sont, en somme, peu de chose et que les hommes, c'est tout On n'a que trop répété, et peut-être faut-il le redire, que les lois les plus sages n'ont d'efficacité qu'autant qu'elles répondent aux mœurs des sociétés qu'elles régissent et que toute institution, bonne en soi, peut être la plus paternelle, la plus bienfaisante, à la seule condition de trouver un terrain favorable où prendre racine, se développer et rendre de beaux fruits.

La restauration du régime parlementaire vient bouleverser, du jour au lendemain, toutes les conditions sociales et politiques de l'Empire ottoman. Croyants et infidèles, conquérants et vaincus sont tous égaux. D'un trait de plume, le Calife accorde à tous ses sujets les mêmes droits et les oblige aux mêmes charges. Plus de *giaour* ni de *raya ;* plus de Juifs; ils sont tous des citoyens, investis des mêmes droits civiques. Le chrétien n'aura plus besoin de se faire apostat pour être élevé aux plus hautes dignités de l'État, même à celle de grand vizir. Transformation magique, qui tient du miracle et du rêve. On dirait un conte des *Mille et une Nuits*.

Il est malheureusement permis de n'envisager les événements accomplis en Turquie, qu'avec un optimisme très modéré. Jusqu'ici l'entreprise de la vaillante jeunesse ottomane a admirablement réussi. Un régime chargé des malédictions de nombreux peuples s'est effondré sous le poids de ses iniquités. L'œuvre jeune-turque s'est déroulée en beauté. Chrétiens et musulmans ont échangé le baiser de paix. Des races, divisées par des hostilités irréductibles, ont fraternisé. Mais la période d'enthousiasme et d'exaltation est déjà close, et il est temps d'examiner froidement les réalités de demain.

***

Je ne mets en doute, ni la bonne volonté des Jeunes-Turcs, ni la sincérité de leurs sentiments à l'égard des populations non musulmanes de l'Empire. Maîtres de la situation, ils s'efforceront, sans doute, de consolider le régime d'égalité effective qu'ils ont établi : mais il n'est malheureusement que trop certain que le système parlementaire ne suffit pas à assurer le bonheur d'un peuple. Nombreux sont ceux qui estiment que la pacification et la régénération des peuples de l'Empire ottoman découleront, tout naturellement, de l'ouverture du Parlement à Constantinople. Espérons-le, souhaitons-le ardemment. Mais attendons la suite des événements avant de nous abandonner à des espérances excessives. Qui peut nous garantir, à l'heure qu'il est, que cette plante exotique, transplantée en terre ottomane et islamique, pourra s'enraciner et prospérer? On peut modifier les lois à l'infini : il est plus difficile de transformer le cœur humain et la mentalité des peuples. « Le Turc est fait pour commander et le *raya* pour obéir, voilà la maxime suivie depuis qu'il y a une Turquie », écrivait, il y a quelques jours, un profond connaisseur du passé et du présent. Le *raya* d'hier était taillable et corvéable à merci. Cinq siècles durant, il a été tondu, rançonné, opprimé. Et durant cette longue période, les musulmans n'entraient en contact avec les chrétiens que pour les soumettre à des corvées et pour prélever les impôts. Et voici que brusquement, ceux-ci sont élevés au niveau de ceux-là et que le Commandeur des Croyants, ombre d'Allah sur la terre, abolit une des lois fondamentales sur lesquelles s'est jusqu'ici basé son pouvoir: l'inégalité politique et sociale entre les fils de l'Islam et les infidèles. C'est presque trop beau. On ne peut pas ne pas rendre hommage à l'énergie, à la vaillance résolue des patriotes Jeunes-Turcs, les artisans de l'ère nouvelle. Il est juste également de reconnaître que leur conception égalitaire, fondée sur la loi de l'universelle justice, fait honneur à leurs sentiments comme à leur bon sens politique. Mais avant de se prononcer sur une si profonde révolution morale, politique et sociale, attendons des actes et des faits.

Et maintenant, qu'on veuille bien permettre à un Hellène originaire de Turquie d'exprimer son sentiment sur une question intéressant le sort de cinq millions de Grecs établis dans un empire où ils furent jadis les maîtres, et qui se distinguent par la valeur intellectuelle, aussi bien que par leur richesse économique. Est-il nécessaire de dire que nous appelons de tous nos vœux un régime de liberté et de justice réelles, fécond en progrès moraux et matériels, non seulement pour les Grecs de Turquie, mais encore pour tous ses peuples ? Les Grecs se différencient d'avec certains de ces peuples, par la foi et la langue. Ces différences ne comptent point devant les bienfaits des droits humains. Elles n'excluent, d'ailleurs, point la communauté d'intérêts qui, dans l'espèce, rend en quelque sorte solidaires les Grecs de Turquie et leurs concitoyens turcs, en face d'adversaires communs.

***

Ce n'est pas la première fois que la Turquie prend sur elle de se régénérer et en même temps d'accorder à ses populations non musulmanes les droits et les libertés qu'elles tendent à chercher en dehors de l'Empire. Des réformes fondamentales ont été tentées sous les sultans Mahmoud, Abdul-Medjid, Abdul-Aziz et sous le règne d'Abdul-Hamid II. De grands ministres comme Rechid, Aali, Fuad et Midhat se sont vainement efforcés de doter la Turquie d'institutions modernes et ont défendu l'égalité sociale et politique entre musulmans et chrétiens. Autant de promesses, autant de désillusions. Sans parler de la Constitution de 1876, tout le monde sait quels furent les résultats du *Tanzimat*, et comment furent exécutés les *Hatti-Chérif* de 1826 et de 1839, le *Hatti-houmayoun* de 1856, qui octroyaient à tous les peuples de l'Empire, indistinctement, des libertés et des garanties solennelles. Ce qu'elle accordait d'une main, la Porte le retirait de l'autre, et l'Empire ottoman allait s'enlizant de plus en plus dans l'anarchie. Tout le

monde sait quels désastres, quelles horreurs et quelles hécatombes marquèrent le règne d'Abdul-Hamid, dès le lendemain de la guerre russo-turque. Depuis le traité de Berlin, la Turquie, dépouillée de territoires considérables, livrée à l'anarchie et aux massacres, allait fatalement vers l'abîme. Placée périodiquement sous la tutelle politique ou économique de telle ou telle puissance qui ne cherchait qu'à l'exploiter, soumise à l'intérieur au plus abominable despotisme, elle était devenue la proie de toutes les convoitises. « Nous combattons, disait l'autre jour à un correspondant du *Temps* un des chefs de la révolte militaire, depuis cinq ans toutes les bandes, mais il suffisait de mettre la main sur quelque comitadgi pour que le consul de telle ou telle puissance intervint pour le faire relâcher... » Les populations chrétiennes et même certaines populations musulmanes, lasses d'un joug détestable, se soulevaient périodiquement; les massacres, la guerre civile et la terreur reprenaient de plus belle. Dans le drame macédonien, et ses effroyables péripéties, se résume toute l'histoire de cet odieux régime. L'Europe, si Europe il y a, aurait dit avec plus de justesse aujourd'hui le comte de Beust, doit en endosser une bonne part de responsabilité. L'entrée en lice de la Jeune Turquie a brusquement interrompu cette sanglante tragédie et coupé court ou du moins suspendu les convoitises bulgares et autres. La tyrannie hamidienne non moins que l'attitude de tâtonnements intéressés et de compromissions louches de l'Europe ont fatalement amené ce résultat. Les classes les plus conservatrices de la société ottomane avaient elles-mêmes été gagnées à l'idée de réagir contre cet intolérable état de choses. La cause révolutionnaire avait gagné jusqu'à de hauts dignitaires de l'Empire, elle avait pénétré jusque dans les antichambres de Yildiz.

***

On sait aujourd'hui que la révolte militaire a éclaté avant le terme qu'avaient fixé les organisateurs. Les comités Jeunes-Turcs n'avaient pas eu le temps de répandre dans tout l'Empire les idées libératrices. Les positions acquises à l'idée révolutionnaire n'étaient pas elles-mêmes consolidées. Dans les vilayets macédoniens, le mouvement des bandes et des troupes chargées de leur donner la chasse permettait aux officiers gagnés à la cause de l' « Union et Progrès » de circuler dans des conditions de liberté relative qui ont singulièrement favorisé l'extension de cette courageuse propagande. Mais l'Asie-Mineure était plus lourde à se mouvoir. Ce n'est qu'en septembre que l'on espérait être prêt dans les principaux centres du pays. Des circonstances d'ordre intérieur n'ont que subsidiairement amené les rebelles à précipiter les événements. C'est surtout l'entrevue de Reval qui opéra le miracle constitutionnel. Les Jeunes-Turcs ne pouvaient se faire illusion sur l'issue de l'entrevue des deux souverains. Angleterre et Russie se concertaient en vue d'un règlement de la question macédonienne légitimement inquiétant pour la Turquie. Au fond, de quoi s'agissait-il, sinon de chasser les Turcs des trois vilayets, au profit des Bulgares en qui la Russie n'a jamais cessé de voir des clients et l'avant-garde de chimériques conquêtes, alors que, d'autre part, l'Angleterre s'est obstinée à regarder dans une Bulgarie agrandie de la Macédoine une digue à la descente germanique? Et après la Macédoine serait sans doute venu le tour de la Thrace, de l'Epire, de l'Albanie. Il était urgent de faire crouler le régime hamidien tout à la fois et les projets si menaçants de cette duplice balkanique anglo-russe. Les Jeunes-Turcs dirent à l'Europe : « Vous voulez des réformes en Macédoine? Vous les aurez. Pas seulement en Macédoine, mais dans tout l'Empire. Elles seront autrement radicales, rationnelles et équitables que celles que vous venez nous proposez. » Incontestablement le coup était bien porté Certaines chancelleries ont fait contre mauvaise fortune bon cœur. L'Europe a suspendu son œuvre « réformatrice » en Macédoine, qu'elle subordonne à l'exécution d'un plan de réformes générales dans l'Empire ottoman. Il y a là un fait qu'on ne saurait regretter, quand on sait surtout à quels déplorables résultats ont abouti certaines interventions dont le prétexte humanitariste ne servait qu'à masquer des vues et des convoitises inavouables. Mais, d'autre part, il est permis de se demander si la restauration constitutionnelle en Turquie suffira à résoudre la question d'Orient et les problèmes complexes qui s'y rattachent : question de Macédoine, question d'Epire; question arménienne, question albanaise ou arabe.

La Constitution proclamée, la liberté de la presse a été établie; la liberté de parole et le droit de réunion sont acquis; les innombrables espions du palais se sont terrés; les prévaricateurs, les tortionnaires et les suppôts de la tyrannie sont sous les verrous en attendant que s'en empare la vindicte publique. Yildiz et la Porte sont épurés; dans un pays où d'un bout à l'autre régnait une terreur pâle, œuvre d'une collectivité anonyme et occulte, chacun maintenant ose parler haut et regarder en face. On y respire, on se sent libre. Tous peuvent discuter leurs droits au grand jour. Ce sont là de très beaux résultats, auxquels on ne saurait trop applaudir. Mais il ne faudrait pas qu'au funeste pouvoir de la camarilla de Yildiz vienne se substituer le pouvoir secret des comités, légalement irresponsables. Que les comités Jeunes-Turcs gardent les avenues du pouvoir, tant qu'un gouvernement légal stable ne s'est pas raffermi, cela se comprend. Mais que leur action se prolonge au delà de cette limite, voilà qui pourrait devenir inquiétant. D'autre part, il ne faudrait pas laisser aux classes réactionnaires reprendre le dessus : les *ulémas* et les *softas*, ces éléments théocratiques, hostiles par définition à toute innovation profitable aux chrétiens, sont encore tout puissants et c'est contre leurs tentatives de réaction qu'il faudrait que les Turcs libéraux préservent leurs pays, afin d'éviter que nous revenions aux plus mauvais jours du passé. Il ne faudrait pas enfin que l'œuvre des comités, appuyés par une armée composée exclusivement de musulmans, aboutisse à un état de choses profitable uniquement aux éléments musulmans. Ce serait là une grosse et funeste erreur dont la Turquie serait la première à pâtir. Puissent les événements infliger un démenti aux sceptiques. Mais pour l'instant, n'a-t-on pas le droit d'être pour le moins réservé, malgré les promesses, malgré les beaux gestes, malgré même les marques de bonne volonté donnée par certains Turcs libéraux?

L'idée Jeune-Turque n'a pas germé toute seule dans le cerveau des patriotes ottomans. Ceux-ci s'inspirent des principes et des idées de la *Nouvelle Italie*, de la *Nouvelle Allemagne*. Dans la culture et la civilisation occidentale, la Jeune-Turquie a puisé de généreux principes et les plus pures théories sur l'égalité et la justice en vigueur dans les pays civilisés. Mais tous ses adhérents sont-ils réellement animés d'un véritable libéralisme et d'autre part, obéissent-ils à des notions positives et bien précises sur la nature des maux dont souffre leur pays et des remèdes par lesquels il les faudrait combattre? Voilà un point, sur lequel seul l'avenir pourra nous fixer.

En attendant, certains symptômes de dispositions illibérales chez certains Turcs ont été signalés. On sait que chacune des nationalités non musulmanes de l'Empire Ottoman — les Grecs, les Arméniens, les Slaves, les Israélites — jouissent, depuis la Conquête, de la liberté d'administrer leurs églises et leurs écoles, leurs hôpitaux respectifs et de régler les mariages, les successions de ses ressortissants.

Chacune de ces nationalités, représentée par son Eglise, est donc dotée d'une sorte d'autonomie en matière ecclésiastique et de statut personnel, autonomie que justifient les différences fondamentales entre l'organisation sociale des chrétiens et celle des musulmans. Cette indépendance ecclésiastique, scolaire et communautaire que les chrétiens de l'Empire Ottoman ont conservée au milieu des pires vicissitudes, ils en sont légitimement très jaloux. Or, il semble que l'on cherche, dans certains milieux Jeunes-Turcs, à y porter atteinte. Essentiellement nationalistes, ces réformateurs rêvent de faire triompher un système odieux de dénationalisation des chrétiens, système analogue à celui mis en vigueur en Russie, en Prusse, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie à l'égard des nationalités étrangères à la race dominante de ces pays. Déjà des bruits inquiétants ont circulé sur les desiderata de certains adhérents de l'« Union et Progrés ». C'est ainsi, par exemple, qu'on aurait formé le plan de *turciser* l'enseignement dans les écoles des Grecs, des Arméniens, des Slaves. On tolèrerait bien l'enseignement primaire national, mais l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur seraient obligatoirement et exclusivement turcs. La langue grecque, la bulgare, la serbe, l'arménienne seraient proscrites dans tous les établissements autres que ceux d'enseignement primaire. Seule la langue turque y serait admise. Tout cela dans l'intérêt de l'union ottomane, du progrès ottoman. Plus tard viendrait sans doute la proscription des écoles primaires auxquelles on substituerait également des établissements turcs. Déjà l'article 16 de la Constitution ottomane de 1876 porte : « Toutes les écoles sont placées sous la surveillance de l'Etat. *Il sera avisé aux moyens propres à unifier et à régulariser l'enseignement donné à tous les Ottomans...* » Ainsi donc, toutes les écoles chrétiennes, les grecques avant tout qui sont incomparablement les plus nombreuses, soumises à la surveillance du ministère de l'Instruction publique, seraient du coup régentées par des commissions composées de musulmans. L'éducation et l'instruction de la jeunesse grecque, arménienne, bulgare, serbe, seraient entre les mains des musulmans. Il y a là une question d'une gravité extrême. Si les vues de la Jeune-Turquie venaient à être réalisées, c'en serait fait des nationalités non musulmanes : avec le temps, elles finiraient par être fatalement absorbées dans la masse turque. C'est exactement le but de la Jeune-Turquie — mais ce but est absolument inadmissible.

De toutes les « réformes » dont rêvent les Jeunes-Turcs illibéraux, celle-là est assurément la plus intolérable, celle aussi qui trahit le mieux leur nationalisme farouche. Mais ce n'est pas tout : parallèlement à cette confiscation déguisée des écoles non musulmanes, on cherche à atteindre aussi le système des autres immunités communautaires des chrétiens. N'a-t-on pas entendu le grand vizir déclarer que tout privilège, contraire à la Constitution, sera supprimé? Que signifie ce langage sibyllique? Sans doute, il ne sera pas malaisé au gouvernement ottoman, qui est actuellement entre les mains des Turcs, d'assurer à l'élément turc une grosse majorité au sein du Parlement

de demain. Il est probable que cette majorité n'osera pas poser brusquement et en bloc une question qui pourrait singulièrement compromettre l'œuvre de la régénération de l'Empire ottoman. Il n'en demeure pas moins que certains patriotes turcs, et non des moindres, caressent des projets de ce genre. Et l'on se dit que, plus tard, lorsque la nouvelle Turquie aura triomphé des obstacles qu'elle rencontrera sur sa route, l'heure aura sonné de parachever, par un coup d'État, l'œuvre entreprise petit à petit. On dira alors aux communautés chrétiennes : « Nous ne pouvons pas tolérer un État dans l'État. Vous, par exemple, Patriarche œcuménique, vous n'êtes pas seulement un chef spirituel, mais encore un chef temporel et national. Vous empiétez sur les attributions du Ministère des Cultes et de la Justice. Vous et votre clergé, constituez une sorte de ministère. Vous accaparez une partie des pouvoirs de l'État. Vous connaissez des litiges en matières successorales, vous réglez des questions testamentaires, vous prononcez les divorces, vous jugez vos ecclésiastiques. Nous ne pouvons pas accepter cela. » Même langage à l'Exarque, aux Patriarches des Arméniens, au Grand-Rabbin.

Et voici encore autre chose : l'article 8 de la Charte constitutionnelle dit : « Tous les sujets de l'Empire sont indistinctement appelés ottomans, quelle que soit la religion qu'ils professent... » Jusqu'ici, sur les actes officiels, la caractéristique ethnique des nationalités non musulmanes était spécifiée. Les Grecs et tous les orthodoxes étaient inscrits comme *Roums*, les Arméniens, c'étaient les *Ermeni*, les Bulgares : *Bulgares*, les Israélites : *Moussevi*. La qualité, distinctive de la nationalité de chacun, était officiellement inscrite sur la pièce d'identité de chaque non-musulman Désormais, tous seraient des Osmanlys, des Ottomans; que si quelqu'un s'avisait de protester, il lui serait répondu ce qu'un officier jeune-turc déclarait l'autre jour à un journaliste hellène : « Celui qui dans l'Empire ottoman voudrait s'appeler Grec, Bulgare ou Serbe, n'aurait qu'à repasser la frontière. Ici nous sommes tous des Ottomans. Nous sommes égaux et vivons en frères. » Et avec le temps la fusion de tous les éléments chrétiens et musulmans s'opérerait graduellement et d'autant plus facilement que le service militaire, auquel on projette d'admettre les non-musulmans, y contribuerait de son côté. D'autre part, en abolissant la juridiction ecclésiastique en matière de statut personnel, on supprimerait le caractère du mariage religieux des chrétiens qui, transformé ainsi en contrat purement civil, faciliterait les unions entre musulmans et chrétiens — au profit bien entendu de la société islamique, qui est la société dominante, la loi de *Chéri'i* admettant bien que le musulman épouse une chrétienne, mais non le chrétien une musulmane. Et, ne l'oublions pas, « l'*Islamisme*, dit la Constitution (art. 11), *est religion d'Etat.* »

Le même article promet, il est vrai, le maintien des privilèges ecclésiastiques des communautés, mais le bénéfice de cette clause semble singulièrement menacé par une condition restrictive vague, mais significative. En effet, l'aricle 2 se termine ainsi : « Tout en sauvegardant ce principe, l'Etat protège le libre exercice de tous les cultes reconnus dans l'Empire et *maintient les privilèges religieux accordés aux diverses communautés, à la condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.* »

Il saute aux yeux que les auteurs de la Constitution de 1876 ont voulu se réserver par là le moyen de contester le cas échéant aux communautés non musulmanes l'exercice de certains droits acquis, sous un prétexte ou sous un autre. Dans toutes les législations, l'expérience démontre combien il est dangereux de donner à certaines lois un caractère d'élasticité, prêtant à des interprétations diverses.

***

Telles sont les principales dispositions de la Charte constitutionnelle qui inspirent une légitime inquiétude aux éléments non musulmans de l'Empire, parmi lesquels les Grecs occupent, soit par le nombre, soit par le degré de culture ou l'importance économique, la première place. Ce que fut, malgré la jouissance de certains privilèges, la condition du *raya* sous l'ancien régime, tout le monde le sait. Aujourd'hui il est élevé au même niveau politique que les musulmans. En principe et en théorie, c'est parfait, et nous voulons espérer que cette fois il s'agit bien d'une égalité effective. Nous voulons l'espérer, tout en nous mettant en garde contre des illusions excessives. Nous attendons avant tout de voir comment seront effectuées les élections. Le précédent de 1876 ne doit plus se renouveler. Nul n'ignore qu'alors les élections furent faites par les autorités ottomanes de manière à assurer à la population turque une représentation en disproportion avec l'importance numérique des autres nationalités. Les députés chrétiens n'eurent même pas la liberté de parole au sein de ce Parlement qui tenait plutôt de la bouffonnerie que du régime parlementaire. Ceci ne peut plus se renouveler aujourd'hui, mais ce qui est à craindre c'est que les nouvelles élections ne soient organisées de manière à n'admettre dans les Chambres qu'un minimum de chrétiens, de manière aussi à assurer à l'élément *nationaliste* turc une grosse majorité. Les conséquences d'une telle injustice sont aisément compréhensibles. Elles seraient grosses de périls. Ce parlement ne serait plus que le lit de Procuste des éléments non turcs.

Les Grecs sont prêts à concourir à une œuvre de régénération dont eux-mêmes pourront recueillir les meilleurs fruits. Ils ne demandent pas mieux que de s'unir résolument, sincèrement, aux Turcs, aux Arméniens, aux Israélites, — aux Slaves eux-mêmes, si toutefois ceux-ci modèrent leurs ambitions — dans une tâche commune de labeur pacifique. L'auteur de ces lignes a maintes fois préconisé cette entente et cette concorde. Il y a là un intérêt général qui se trouve être l'intérêt de chacune de ces nationalités. Mais on ne saurait raisonnablement leur demander à adhérer avec conviction au nouvel état de choses que tout autant que l'on aura tenu compte de leur caractéristique ethnique, de droits acquis et solennellement confirmés. Le nationalisme turc ne semble pas tenir un compte suffisant des différences essentielles qui, au point de vue national et religieux, séparent les uns des autres les divers groupes ethniques de l'Empire: Chacun a sa langue, sa mentalité, ses traditions et ses coutumes. Il semble que, grisés par une victoire remportée sur un régime qui était aux abois au moment où il fut attaqué, et par l'enthousiasme de la première heure, tous les Turcs ne se rendent pas compte que cette unité nationale turque qu'ils veulent établir est pure utopie et va à l'encontre des sentiments les plus intimes des populations qui les entourent. Pour qu'une transformation politique comme celle qui s'accomplit en ce moment en Orient soit solide et viable, elle doit répondre aux vrais besoins de la situation et tenir compte des différents facteurs qui entrent en jeu. Or, pour atteindre ce résultat, il importe de se poser en face des réalités et de regarder de plus près à la composition ethnique de cet Empire ottoman, au caractère, à la nature et à la mentalité des peuples dont il est constitué. C'est l'unique moyen qui soit de résoudre la question d'Orient, de la résoudre d'une façon positive, réelle et décisive et d'éviter ainsi toute intervention étrangère qui ne pourrait manquer de se produire au cas où l'on tenterait d'empiéter sur les droits acquis des peuples non musulmans et non turcs, et de leur enlever leur marque originelle.

La Turquie est un gouvernement, non une nation. Elle ne peut songer à constituer une masse nationale, ainsi que le désireraient les fondateurs du nouveau régime. La Porte a plus d'une fois essayé de s'assimiler les peuples qu'elle domine et fondre et unifier cette grande mosaïque ethnique qu'est l'Empire des Sultans. A travers mille vicissitudes, ces races ont conservé leur autonomie et leur conscience nationales. Leurs soulèvements périodiques ont abouti, après des luttes souvent héroïques et terribles, à les affranchir soit en totalité, soit en partie. Elles se sont alors érigées en petits États indépendants. Aujourd'hui, il n'est plus question de cela. On promet à ces peuples les garanties et les libertés auxquelles ils aspirent depuis des siècles. L'Empire ottoman, que tout le monde déclarait irrémédiablement atteint, inaugure une vie politique toute nouvelle. La masse musulmane, jusqu'ici si conservatrice, attachée aux dogmes d'une théocratie rétrograde, se réveille de sa torpeur, se lance résolument dans la voie du progrès et entreprend une œuvre de salubrité et de restauration générale. Le vieil Orient, au souffle de la civilisation occidentale, tente de se rajeunir et de se métamorphoser radicalement. Il est impossible de ne pas sympathiser avec les promoteurs d'une si noble tentative. Les Grecs ont donné, en cette occasion, des marques d'intérêt au nouvel état de choses ; ils y ont adhéré avec joie, voire même avec enthousiasme. Leur concours a une importance qui ne doit point échapper aux Turcs. Au nombre de cinq millions dans l'Empire ottoman, les Grecs sont établis partout : en Epire, en Macédoine, en Thrace, en Asie-Mineure, sur le littoral du Pont-Euxin, comme le long des côtes de la mer Egée, enfin dans les îles de l'Archipel. Ils constituent le plus ancien élément du pays, qui fut habité par leurs ancêtres. Ils sont enfin le peuple le plus avancé dans la voie de la culture et de la civilisation. Ils sont tout prêts à collaborer avec les Turcs et à défendre au besoin, contre de communs adversaires, un patrimoine commun. Mais leur bonne volonté n'a point encore rencontré des gages suffisants de confiance de la part du nouveau régime. C'est à peine si un seul Grec fait partie du nouveau ministère; dans l'administration, l'élément grec est faiblement représenté ; dans la diplomatie non plus, bien que, par ses aptitudes, il soit le mieux indiqué pour y occuper une bonne place. Et non seulement les Grecs de Turquie n'ont pas obtenu de ce côté les satisfactions auxquelles ils sont en droit de s'attendre, mais on cherche, dans certains milieux jeunes-turcs, à leur dérober leur autonomie ecclésiastique et scolaire et des immunités qui sont le symbole et la sauvegarde d'une nationalité à laquelle ils tiennent avant tout. Ce qu'un régime de barbarie et d'odieuse tyrannie n'a pas osé, ce n'est pas aux Turcs libéraux, ou qui se disent tels, à le tenter. Ils ne peuvent, ni ne doivent même pas y songer. Le nouvel ordre des choses doit se baser sur des lois vraiment libérales, c'est-à-dire sur la grande loi moderne du principe des nationalités.

***

L'unité dans la variété. C'est le seul principe qui puisse faire le salut de la Turquie, la

fortifier, la consolider et l'engager définitivement dans la voie du progrès. A notre sens, seul le type de la monarchie austro-hongroise pourrait convenir à la Turquie. Composée d'éléments divers par la religion comme par la nationalité, l'Autriche-Hongrie a su octroyer à ses provinces une organisation spéciale, une autonomie particulière et ces Diètes qui sont des assemblées représentatives locales. Ne serait-il pas opportun et de bonne politique que la Turquie s'inspirât d'un système de gouvernement qui, quoi qu'on en ait pu dire, n'a donné que des résultats satisfaisants? Les grandes circonscriptions administratives : les vilayets, après avoir été soumis à une nouvelle délimitation, et remaniés de façon à grouper plus rationnellement les nationalités, seraient dotés d'une assemblée représentative qui s'occuperait de toutes les questions d'intérêt local, aurait son budget particulier, répondant aux besoins purement locaux, ce qui n'excluerait pas le secours qu'en des circonstances exceptionnelles prêterait dans un intérêt général le budget général de l'Empire. D'autre part, il va sans dire que chacune des provinces serait représentée au sein du Parlement de Constantinople, qui, serait lui, le véritable législateur. Le pouvoir central établi à Constantinople, la capitale générale de l'Empire, exercerait un droit de contrôle sur les actes des diètes particulières et de toute l'administration provinciale. Il semble qu'une pareille solution, basée sur une large décentralisation et les principes du plus pur libéralisme, en donnant satisfaction aux besoins des diverses populations, créerait l'équilibre nécessaire à la viabilité de l'Empire ottoman. La Macédoine (vilayets de Salonique et de Monastir), Kossovo (Vieille Serbie), l'Epire, l'Albanie, la Thrace (vilayet d'Andrinople), l'Archipel, l'Arménie, l'Arabie, etc., constitueraient des organismes particuliers rattachés à l'organisme général de l'Empire, non seulement par des lois politiques, mais encore par les liens moraux qui créent la solidarité et l'identité de principes et d'intérêt. Ce ne serait pas seulement une œuvre de justice, à l'égard de toutes les populations, ce serait encore créer un Empire ottoman puissant, pacifié et libéral, et s'imposant au respect des peuples, capable enfin de repousser tous les plans et toutes les tentatives de conquête.

N. Kasasis.

LE COSTUME PRÉHELLÉNIQUE

(DU XXe AU XIIe SIÈCLE AV. J.-C.)

M. Désiré Chaineux qui a donné récemment lecture à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1), d'un important travail sur le costume préhellénique, a bien voulu nous en communiquer un résumé que nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs :

Quand notre pensée se porte sur les habitants de la Grèce antique, immédiatement nous nous les représentons comme les ont figurés les magnifiques monuments de l'art classique, les œuvres de Phidias et de Praxitèle, sujet d'éternelle admiration. Le costume qui les revêt est d'un principe très simple : une pièce d'étoffe, presque toujours rectangulaire ou carrée, est fixée au corps par des fibules ou des ceintures, et tombe par son propre poids.

La forme paraît absente : le corps humain l'y mettra... Ce costume cache franchement les parties qu'il veut couvrir, laissant deviner, par quelques points saillants, justement ceux qui marquent les proportions générales : coudes, hanches, genoux. Ces points s'impriment à la surface avec un relief toujours proportionné à l'action. Voyez une figure de femme debout : la jambe immobile devient une véritable colonne, les tuyaux droits du vêtement tombent en cannelures parallèles, donnant une puissante sensation de stabilité. Au contraire, la jambe qui marche ou s'apprête à marcher communique à la draperie un rayonnement de plis caractéristique dont la tension est en proportion de l'effort, et dont le rythme s'accorde avec celui même du mouvement (1).

Ce vêtement obéit au principe du costume *drapé*, radicalement opposé à celui du costume *façonné*, formé de pièces taillées, ajustées et cousues.

C'est au siècle de Périclès (le 5e avant notre ère) qu'il atteint sa perfection. Le principe en avait été apporté en Grèce, sept siècles auparavant, par les Doriens, lorsque, descendant des montagnes de Thessalie, ils refoulèrent et subjuguèrent les Pélasges ou Achéens, anciens habitants du pays. C'est cette invasion dorienne que les anciens désignaient sous le nom de « Retour des Héraclides ».

Or, comme il est dit ci-dessus, c'est de ce costume — costume drapé — que nous sommes portés à nous représenter vêtus, sans aucune distinction de chronologie ou d'origine ethnique, tous les personnages de l'histoire, de l'épopée ou de la mythologie : Cécrops ou Cadmus aussi bien que Solon, Jason ou Thésée aussi bien que Pisistrate, Agamemnon ou Ulysse aussi bien qu'Alexandre.

Les littérateurs et les artistes partagent la vision générale, et c'est inspirés par cette vision que tous les jours encore ils décrivent ou représentent tous les personnages de l'antiquité.

Or, il y a là une erreur manifeste, erreur absolument analogue à celle que l'on commettrait, par exemple, en habillant indistinctement tous les personnages de l'histoire de France (Vercingétorix, Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, Louis XI, François Ier, Charles IX ou Henri IV) à la mode du temps de Louis XIV !!!

Cette erreur, depuis longtemps les esprits attentifs l'avaient remarquée, mais on ne savait comment la rectifier, faute de documents figurés suffisamment anciens.

De l'ancien monde achéen, en effet, plus rien n'était connu que les murs colossaux de Tirynthe et de Mycènes, dont l'aspect, au Ier et au IIe siècle de notre ère, émerveillera encore Strabon et Pausanias, et dont la légende attribuait la construction aux Cyclopes. Tous les vestiges de l'ancien peuple pélasgique avaient été balayés par l'invasion dorienne.

Il n'y a guère plus de trente ans — en 1876 — le monde des savants et des archéologues fut mis en émoi. Un savant mecklembourgeois, le docteur Schliemann, venait de publier les premiers résultats de fouilles que depuis quelques années il opérait à Hissarlik, en Asie Mineure, sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie. Et ce qu'il avait trouvé avait un caractère tellement stupéfiant, qu'au premier abord on refusa de croire à ses découvertes, et qu'on fut tenté de le prendre pour un mystificateur et un charlatan ! Mais l'attention était éveillée, l'élan donné. Des fouilles nouvelles, effectuées tant par Schliemann même que par Stamatakis, Doerpfeld, Tsoundas, à Théra, à Tirynthe, en bien d'autres endroits (notamment à Mycènes, « la ville riche en or » (1) où furent retrouvés des débris d'importance capitale) vinrent dessiller les yeux des plus rétifs et des plus incrédules, et tirer de leur poussière quatre fois millénaire les traces de l'ancienne civilisation achéenne.

Depuis, l'idée a marché. Les gouvernements ont protégé et appuyé l'œuvre des fouilleurs et des savants. C'est dans l'île de Crète, principalement, qu'en ce moment sir Arthur Evans achève de dégager les restes des palais du roi Minos, et qu'à Phaistos, au sud de la même île, une mission italienne (MM. Pernier, Halbherr, Savignoni) retrouve les magnifiques ruines de toute une ville.

Ici, tout naturellement, se présente à l'esprit l'idée de Pompéï. A Pompéï (tout comme à Cnossos, Phaistos, Tirynthe ou Mycènes), c'est au bout de nombreux siècles que les traces du passé ont été exhumées, suscitant l'admiration du monde savant, en attendant la curiosité du monde entier. Mais l'intérêt des trouvailles mycéniennes et crétoises l'emporte de beaucoup sur celui des découvertes pompéiennes, si remarquables et merveilleuses que soient celles-ci.

Il existe d'abord un bien plus grand écart chronologique entre l'époque où les monuments respectifs de chacune des deux civilisations se sont perdus et celle où ils ont été retrouvés : moins de dix-sept cents années, en effet, séparent l'an 79 de notre ère, date de la submersion de Pompéï sous les cendres du Vésuve, de l'an 1749, où le hasard en fit découvrir les premiers vestiges.

Tandis que trois mille, quatre mille années ont eu le temps d'accumuler leur poussière sur les préhistoriques cités grecques, avant que la science et l'ingéniosité des chercheurs ne leur ait fait revoir la lumière.

(Hommage et respect à ces savants, à ces pionniers de la science archéologique qui, instruisant l'avenir par le tableau exhumé du passé, réalisent les vers que met Leconte de Lisle dans la bouche de son Qaïn :

> Je ressusciterai les cités submergées
> Et celle dont le sable a couvert les monceaux.)

Autre considération. Les documents découverts à Pompéï (quelle que soit leur incontestable importance) sont du même style et de la même nature que les documents romains antérieurement connus. Leur mise au jour a magnifiquement corroboré et fortifié ce que l'on connaissait déjà, mais n'a apporté somme toute, aucun élément réellement *nouveau* à ceux qui déjà constituaient le trésor du style italique. Tandis que le monde préhellénique récemment découvert (qu'il soit mycénien ou crétois) diffère *radicalement* et *essentiellement* du monde dorien, qui lui a succédé sur le sol grec, et qui seul était connu jusqu'à présent.

Enumérons, en effet, au point de vue social et politique (et bien que ce point de vue soit hors du cadre de notre présente étude), quelques-uns des principes ou coutumes qui prévaudront dans le monde dorien : chaque ville forme un Etat séparé; chaque citoyen est absolument subordonné à sa ville; l'organisation est militaire, mais tempérée par une méfiance instinctive à l'égard de chefs qui pourraient devenir trop puissants; la tendance d'égalité entre les citoyens va jusqu'au nivel-

(1) Séances du 8 et 18 juillet 1908.

(1) Léon Heuzey, *Du principe de la Draperie antique.*

(1) Homère, πολύχρυσος Μυκέναι.

lement des fortunes privées ; on a coutume de brûler les morts...

Chez les préhellènes, on constate, au contraire, une organisation presque féodale, avec des familles patriarcalement organisées et hiérarchiquement étagées ; la subordination et le dévouement absolu à un roi ou chef militaire, qui est presque tout-puissant ; le groupement (comme au moyen âge chrétien) autour de donjons ou citadelles fortifiées, entourées de camps de refuge ; l'usage d'enterrer les défunts...

Mêmes constatations dans le domaine de l'art, ou plutôt du but où tendent ses efforts. Dans l'art grec classique (issu, au bout de quatre siècles et plus d'obscurité, de la conquête dorienne), nous constatons partout, comme principe présidant à la conception de l'œuvre, un calme parfait, une grande noblesse de lignes. Jamais un mouvement plus ou moins excentrique ne viendra risquer de déranger l'harmonie de l'ensemble ; jamais les traits d'un visage n'iront trop loin dans l'expression d'un sentiment, ce sentiment fût-il excessif, comme celui de la souffrance ou celui de la terreur (1) : le statuaire, parvenu à la maîtrise de son art, craindrait, en accentuant l'expression, d'aller jusqu'à la grimace.

Rien de semblable chez nos Egéens.

L'art, il est vrai, chez eux, ne fait encore que balbutier : loin d'avoir eu le temps de se perfectionner, encore moins de s'assagir, il en est encore à la recherche des procédés. N'importe ! qu'est-ce qui nous frappe tout d'abord dans leurs tentations, si enfantines et imparfaites qu'elle puissent être ? Ici nous laissons derechef la parole à Léon Heuzey :

> C'est la *furia* avec laquelle, dès les premiers pas, il se jette à corps perdu dans l'expression du mouvement et de la vie ; partout une fièvre d'action, une violence et une exagération du mouvement vraiment incroyables.

Revenons à l'art purement somptuaire, et au costume (objet de notre étude).

C'est en lisant et étudiant, avec une attention que comprendront les fervents d'archéologie, les livres, bulletins, rapports, comptes-rendus et dissertations concernant les fouilles opérées par les différents chercheurs ; c'est en recueillant minutieusement, dans les très nombreux ouvrages où malheureusement ils sont éparpillés et disséminés, les reproductions et dessins des objets trouvés, que nous avons été pris d'un désir : celui de reconstituer hypothétiquement, avec le plus de vraisemblance possible, le costume, la parure et l'armement de ces peuples qui, pendant des siècles, antérieurement à l'invasion dorienne, occupèrent le sol de la Grèce.

C'est ce travail, commencé il y a plus de deux ans, et sans cesse retouché, corrigé et augmenté à mesure que nous parvenait l'annonce de trouvailles nouvelles, que nous avons eu l'honneur de soumettre récemment à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Voici le plan que nous avons suivi pour l'exécuter. Ayant réuni le plus grand nombre possible de dessins d'objets trouvés, nous les avons classés méthodiquement, et les avons successivement et minutieusement comparés entre eux. Bien des corroborations sont sorties de cet examen.

De nouvelles confrontations de nos objets, non plus entre eux, mais avec des documents venant de peuples voisins ou contemporains (les Egyptiens principalement), nous ont suggéré des précisions nouvelles.

Ce travail — travail de patience s'il en fût — présentait certaines difficultés. Beaucoup des objets trouvés et décrits sont rongés par le temps, et tellement détériorés qu'il faut faire effort pour y démêler quelque chose de certain ; d'autres sont des chatons de bagues, des cachets, des cylindres : tous objets de dimensions tout à fait exiguës, et sur chacun desquels, néanmoins, sont parfois figurés plusieurs personnages. Il importait, avant toutes choses, de procéder à l'agrandissement du dessin primitif, qui sans cela restait confus et parfois presque invisible. Ces difficultés, nous les avons surmontées. Notre travail se compose, essentiellement et principalement, d'un *atlas de planches* (1), qu'un texte approprié ne fait qu'expliquer, et dont une notice histoque n'est que le préliminaire.

Il est évident que l'ensemble somptuaire (reconstitué grâce à notre groupement méthodique) diffère tout autant de celui qui caractérisera la Grèce ultérieure et classique, qu'ont différé entre elles les institutions respectives des deux peuples. L'accoutrement des Grecs classiques, nous l'avons vu, obéit au principe du costume dit *drapé* (il en réalise même le triomphe). Bien au contraire, chez nos Achéens, Mycéniens, Crétois, Egéens (tous descendants de la vieille race pélasgique), l'accoutrement s'inspire directement, tout comme nos vêtements modernes — du principe du costume *façonné*. — Une bonne partie des pièces du vêtement sont ajustées au corps, parfois collantes, et réalisent un ensemble qui, nous le reconnaissons parfaitement, ne peut que dérouter, décevoir et effarer les multiples personnes qui sont accoutumées à la belle et sévère harmonie du costume classique. — On a peine à se figurer, par exemple, une habitante de la Grèce primitive, vêtue d'une petite veste étroite (semblable à un boléro espagnol) et d'une jupe à plusieurs rangs de falbalas plissés, jupe soutenue elle-même par une armature qui lui donne le contour d'un panier, d'un vertugadin ou d'une crinoline ! Pourtant la chose est évidente, et c'est bien ainsi qu'est habillée (nous choisissons entre une infinité d'autres) *l'acolyte de la déesse aux serpents*, statuette en faïence découverte il y a peu d'années dans le sanctuaire du palais de Cnossos.

Or, ce palais, d'après la classification d'Evans, appartiendrait à la troisième période du style « *minoën moyen* », contemporain de la nomination des rois Hyksôs en Egypte (XVe, XVIe, XVIIe dynasties), laquelle s'étend à peu près du XXIe au XVIIe siècle avant notre ère : ce qui assigne à la statuette que nous venons de citer, ainsi qu'au *corset*, à la *crinoline* et aux *falbalas* dont elle est affublée, une antiquité d'environ quatre mille ans. *Nil novi sub sole.*

Ces étranges ressemblances entre objets si distants par la date n'ont pas été sans être promptement remarquées et signalées par les critiques et les chercheurs eux-mêmes. Mosso, entre autres, en a été tellement frappé qu'il y revient à plusieurs reprises. Nous traduisons :

> ... Je ne me serais pas imaginé, avant d'entrer dans le musée de Candie, qu'il y a quatre mille ans, les femmes se vêtissaient à la même mode, et portaient les mêmes coiffures dont font usage actuellement les dames élégantes.

Plus loin :

> L'art moderne français ressemble plus que tout autre à l'art primitif de la Crète.

Encore plus loin :

> Je me souviens des gracieuses figures que Watteau peignit dans son tableau : *Le Départ pour Cythère*, et il est de fait qu'une ressemblance existe entre le style mycénien et celui du célèbre peintre français.

Et enfin :

> D'une collection d'*ex-voto* trouvés dans un petit temple de Palaikastro, nous pouvons établir que la mode, il y a quatre mille ans, ressemblait à la mode actuelle de Paris.
>
> Et non seulement sont égales les formes des chevelures et des habits, mais encore l'esprit de l'élégance (lo spirito dell' eleganza) (1).

Halbherr écrit, à propos d'une femme figurée sur un sceau trouvé à Haghia Triada :

> Le buste porté en avant, les seins pointant vers le bas, la jupe en forme de cloche avec grand renfort de franges, la cambrure de la taille, la ceinture aussi étroite que possible, donnent au costume et à la pose de cette figure l'aspect caractéristique qu'imprime à la personne le corset *refouleur* de la dernière mode parisienne (2).

Outre l'intérêt purement historique qui s'attache aux découvertes déjà faites, et à celles, non moins curieuses, que l'avenir réserve, il en est un autre, conçu au point de vue de l'évolution de l'art moderne. D'ores et déjà, l'ensemble des trouvailles acquises est assez compact et considérable pour permettre à ceux de nos littérateurs, de nos sculpteurs ou de nos peintres qui aiment à s'inspirer du passé, de tenter la reconstitution de telle ou telle manifestation de la vie des peuples égéens... Le trésor des collections à ce jour réunies peut être considéré comme une mine abondante, une veine fertile, d'où, souhaitons-le fermement, bien des joyaux sortiront.

Indépendamment de la joie que procure l'étude en elle-même, c'est en grande partie dans le but de faciliter à ces artistes ou écrivains l'exécution des œuvres qu'ils pourraient rêver d'entreprendre, et afin de leur éviter des recherches toujours longues, parfois rebutantes, que nous avions entrepris, il y a bientôt trois ans, le travail de rassemblement et de groupement méthodique dont a rendu compte le présent article.

A côté de l'œuvre écrite, peinte ou sculptée, vient d'elle-même se placer l'idée de l'œuvre *jouée*, — de la pièce de théâtre. — Il est évident que la scène, par les multiples ressources dont elle dispose, est un temple favorable à l'évocation des époques disparues, et pourrait constituer un puissant élément de diffusion des connaissances nouvellement acquises.

Malheureusement aussi, à côté d'avantages non pareils, la scène présente de pénibles difficultés. Elle n'est pas favorable aux innovations par trop hardies. Il faut à un comédien une audace rare, jointe à l'absolue nécessité d'une grande autorité sur les spectateurs, pour se risquer à sortir de certaines conventions, de certaines routines. Et, à la scène plus encore qu'ailleurs, les vrais audacieux sont rares. Le comédien le plus aimé du public tremblera à la pensée de se présenter en scène, revêtu d'un costume suivant des habitudes reçues.

La raison, d'ailleurs, en est simple : un peintre qui stupéfie le public par l'exposition d'un tableau sortant brutalement des traditions reçues ; — un littérateur qui scandalise le lecteur par la publication d'un roman à situations effarantes — court la chance d'une seconde visite à son tableau, d'une nouvelle

---

(1) Voir le *Laocoon*, les têtes de Gorgone...

(1) Nous regrettons profondément de ne pouvoir joindre au présent article quelques illustrations, extraites de l'atlas. Ces illustrations, mieux que toutes explications écrites, auraient élucidé au lecteur le but que nous avons tenté de réaliser.

(1) ANGELO MOSSO. *Escursioni nel Mediterraneo.*

(2) *Monumenti antichi.* Scavi della Missione a Festo. Le mot *refouleur* est en français dans le texte italien.

lecture de son livre. — La condamnation première qu'il aura encourue est susceptible d'appel.

Tandis que le comédien qui, d'abord (circonstance aggravante) paye de sa propre personne! court le risque — dès son apparition sur la scène — d'être jugé... bruyamment, et, qui pis est, sans retour ! L'auteur dramatique ne l'ignore nullement, et la plupart du temps ne se hasarde guère à compromettre le succès de son œuvre, en exposant imprudemment son interprète à un accueil hostile.

A ce sujet, que de tracasseries de la part de ses confrères, que d'anathèmes lancés par les vieux amateurs, figés dans les admirations de leur jeunesse, n'eut pas à subir Talma, lorsque, pourtant sûr de son fait, guidé par les judicieux conseils du peintre David, et *sachant qu'il avait raison*, il abolit l'absurde costume de fantaisie, d'usage alors dans l'interprétation des héros tragiques (1), pour y substituer le vrai costume grec ou romain ! On se souvient du dialogue fameux qu'il échangea, à voix basse, en pleine représentation, dans les intervalles du dialogue tragique avec sa partenaire, Mme Vestris :

Mme VESTRIS (stupéfiée). — Mais, Talma, vous avez les bras nus!

TALMA. — C'est ainsi qu'allaient les Romains.

Mme VESTRIS (indignée). — Mais, Talma, vous n'avez pas de culotte ! !

TALMA. — Point n'en portaient les Romains.

Mme VESTRIS (scandalisée et suffoquée). — Cochon !!!

Telle était l'épithète dont ses camarades saluaient le grand artiste, au début de sa juste et raisonnable innovation (2). Il ne se découragea pas! Quelques autres artistes (entre autres Larive) suivirent l'exemple donné. Comme toujours la vérité arrive à se faire jour, la réforme préconisée finit par s'accomplir, non sans les clameurs et protestations opiniâtres de quelques rétrogrades entêtés. Voici ce qu'écrivait, en 1797, dans son *Censeur dramatique*, Grimod de la Reynière (le critique attitré du temps !) :

C'est ainsi que les peintres, en ne voyant jamais que des tableaux et des statues, se sont emparés du théâtre, ont détruit l'illusion en voulant les compléter ; il leur semble qu'ils ont créé l'art, parce qu'ils ont changé la forme des habits. Non contents d'avoir changé les habits, ils ont aussi dénaturé les têtes. On fait danser le berger Pâris en bonnet rouge, sous prétexte que c'est le bonnet phrygien. Tous les Romains sont maintenant en perruque courte et bouclée. Enfin, ils ont donné aux héros tragiques des barbes de capucin... Une barbe au théâtre ! Bon Dieu! où sommes-nous ? Voilà comme en courant après une mensongère et vaine imitation, on renonce à tous les charmes de l'illusion. On travaille à nous ramener à la barbarie dont on a prétendu nous faire sortir. Les femmes ont commencé par quitter ces paniers majestueux, ces riches étoffes, ces parures brillantes qui donnaient aux rôles nobles du corps et de la dignité ; elles ont introduit sur la scène de petites robes mesquines et plates; elles y ont apporté le blanc qui n'aurait jamais dû s'y montrer...

. . . . . .

Le temps a marché, les lumières se sont accrues. Néanmoins, hélas ! certaines routines persistent encore. Voilà pourquoi, si en rassemblant les éléments éparpillés du costume préhellénique, nous en avions prévu l'adaptation à la scène, ce n'était guère que dans un avenir plus ou moins éloigné, et dans des conditions prudemment préparées.

DÉSIRÉ CHAINEUX.

(1) Voir JULIEN sur « le Costume au Théâtre. »

(2) Quelques années auparavant, les spectateurs de Londres avaient sifflé l'acteur Macklin, coupable d'avoir pour la première fois revêtu le personnage de Macbeth du costume d'un chef de clan écossais. On était accoutumé à voir le rôle joué — même par le grand acteur Garrick — en uniforme de général anglais, avec un habit rouge et des épaulettes!

LA TURQUIE CONSTITUTIONNELLE
ET LA BULGARIE

(De notre correspondant.)

Sophia, 20 août 1908.

Les événements de Turquie continuent à tenir en émoi la principauté bulgare. La défiance et même l'hostilité de la Bulgarie officielle envers le mouvement constitutionnel jeune-turc sont manifestes. L'autre jour, la *Politische Correspondenz* annonçait que les troupes échelonnées le long de la frontière bulgare avaient été renforcées en guise de manifestation belliqueuse. Le ministre de l'Intérieur est allé inspecter la frontière turco-bulgare et la compagnie des pionniers reçut l'ordre de préparer les routes qui y conduisent. En même temps, un conseil d'officiers supérieurs était convoqué à Sophia, sous la présidence du ministre de la guerre et le bruit courut que les réservistes seraient appelés sous les drapeaux. Enfin, l'engagement qui eut lieu entre soldats turcs et bulgares, près du port « Tsiganekiosk » a obligé la Porte à déclarer que si la Bulgarie continuait à observer cette attitude provocatrice, le gouvernement ottoman prendrait toutes les mesures nécessaires pour défendre le territoire de l'Empire.

C'est alors que la Bulgarie a dû protester de ses sentiments de loyauté. En même temps, elle a fait télégraphier à l'étranger, que « le bruit qui court à Paris sur l'hostilité du gouvernement bulgare envers la Constitution turque, est dénué de fondement ; la principauté suit avec calme, le développement des événements ». La *Campana* du 29/11 août, parlant de l'attitude de la Bulgarie, pendant ces derniers temps, trouve ce démenti « faux et point satisfaisant ». Il affirme que l'attitude du gouvernement de la principauté est des plus suspectes.

Exception faite des organes indépendants qui recommandent l'amitié entre Turcs et Bulgares, les officieux tiennent sur les événements qui se déroulent dans l'Empire un silence significatif. Ceux qui en parlent, ne le font qu'avec une réserve hostile. Contraint enfin par l'opinion, l'organe officiel du gouvernement, le *Préporetz*, a dû parler ; il déclare que le gouvernement n'approuve ni ne désapprouve le mouvement jeune-turc et qu'il ne se prononcera qu'après avoir constaté des faits. Quelques journaux, notamment la *Boulgarska Nezavissimost*, tout en reprochant au gouvernement de n'avoir pas exprimé hautement ses sympathies envers un mouvement libéral et constitutionnel, se livrent à des commentaires qui trahissent le mécontentement qu'a occasionné la tournure prise par les événements en Turquie.

Pourtant tous les journaux, y compris les officieux, ont fait appel à l' « intelligence bulgare », lui demandant de prêter son concours à l'élément bulgare de Macédoine, dans la nouvelle voie où il se trouve engagé et dans les luttes politiques qui vont s'ouvrir. Il faut, disent-ils, soutenir l'idée pambulgare. Sur un ordre du gouvernement, les représentants de l' « Organisation centraliste » (Matoff, Pentcheff et Cie) ont gagné Salonique afin d'entrer en relation avec les Jeunes-Turcs. A ce propos, on fit courir ici le bruit que « le gouvernement expédiait des fonctionnaires et des membres de l'Organisation en Macédoine afin d'y provoquer des troubles qui eussent fait échouer le programme des Jeunes-Turcs et avec lui la Constitution elle-même (Cf. *Campana* N° 277).

Il est plus probable, comme d'autres l'affirment, que le gouvernement cherche à influer sur les négociations qui se poursuivent à Salonique entre l'Organisation Intérieure et le comité jeune-turc. Les demandes de l'Organisation sont les suivantes, d'après le *Dnevnick* (N° 2158 du 30/12 août) : abdication du Sultan ; une sorte d'autonomie pour la Macédoine et Andrinople avec une large participation de l'élément bulgare dans l'administration L'Organisation demande encore qu'avant les élections législatives, il soit procédé aux élections des conseils des vilayets, sandjaks et cazas. Enfin, outre quelques autres questions d'importance secondaire, l'Organisation préconise l'immixtion étrangère dans les réformes et les institutions existantes.

Les Jeunes-Turcs paraissent très peu disposés à admettre des propositions radicales. Ainsi, écrit la *Vetcherna Pochta* (1/14 août), Enverbey, un des chefs jeunes-turcs à Salonique, « a protesté énergiquement et avec une évidente irritation contre les demandes exagérées des comités bulgares concernant l'autonomie et une large participation des Bulgares dans les institutions politiques ». Enver bey est allé jusqu'à dire que seule l'éducation primaire sera admise dans les écoles nationales. Cette réponse a produit une grande indignation, ce qui se comprend parfaitement. Malheureusement, les Bulgares en ont fait autant, et pis, à l'égard des Grecs de Bulgarie.

Le comité centraliste est en outre l'objet des attaques de l'autre comité, dirigé par le bandit bulgare Sandansky. Celui-ci, en effet, déclare *urbi* et *orbi* que les partisans de l'Organisation Intérieure sont des agents du prince Ferdinand et du gouvernement bulgare. Partout, en Macédoine, Sandansky et ses amis font dans des meetings des révélations sur les vues et les convoitises de la principauté et expriment la joie qu'ils éprouvent à voir la Macédoine sauvée des griffes bulgares. Ces révélations produisent une pénible impression en Bulgarie et l'officieux *Vrémé* invite les patriotes à déclarer une guerre à outrance au « socialiste Sandansky ». Rappelons que les partisans de ce dernier sont des Bulgares de la Macédoine de l'Est, tandis que ceux de l'Organisation Intérieure se recrutent à l'ouest, vers Monastir.

Le comité sandankiste est hostile à toute immixtion de la principauté dans les affaires de Macédoine. Il attaque aussi l'Exarchat qui n'est, dit-il, qu'une dépendance du Ministère des Affaires étrangères à Sofia. Et en effet, il y a quelque temps un employé de l'Exarchat, M. Laphtchieff est venu conférer avec M. Papricoff sur les derniers événements et l'attitude que doit observer la propagande bulgare. Il a été convenu que le gouvernement nommerait en Macédoine les plus actifs et les plus énergiques d'entre les maîtres d'école et les propagandistes. On a aussi pris des mesures pour que les prêtres réfugiés ici retournent chez eux et prêchent la « bonne parole ».

Jusqu'ici tous les Bulgares de Macédoine étaient considérés par le gouvernement bulgare, *ipso jure*, comme sujets de la Principauté ; comme tels ils occupaient des fonctions officielles en Bulgarie, accomplissaient leur service militaire, etc. Le commissariat ottoman a

maintes fois protesté auprès du gouvernement bulgare, au sujet de cet état de choses, mais ces représentations n'étaient l'objet d'aucune attention. Aujourd'hui les rôles sont changés : c'est le gouvernement bulgare qui renvoie en Macédoine ceux qu'il retenait ici, car il veut raffermir les positions de l'élément bulgare en Macédoine et en accroître le nombre en vue des élections. Entre autres, sont rentrés en Macédoine Matoff et Radeff. Ce dernier avait pris une part très active dans les luttes politiques en Bulgarie où on l'appelle « le lancier de Ghennadieff ».

Un autre, N. Naoumoff, ancien directeur du *Makedono-Odrinski Pregled*, aujourd'hui secrétaire à l'agence diplomatique bulgare à Paris, s'est rendu à Salonique pour essayer de dissiper les malentendus entre l'Organisation et les Jeunes Turcs.

On écrit au *Den* (6/19 août) que, tandis que Sandansky a renoncé à l'autonomie en faveur de la « Turquie constitutionnelle unifiée », le comité adverse, représenté par Matoff-Radeff « envisage avec une très grand défiance les « procédés des Jeunes-Turcs. De son activité « future, il a tracé le programme suivant : « 1° Maintenir par tous les moyens l'action « des réformes européennes, la situation étant « grave; 2° Travailler en vue de l'autonomie « complète des trois vilayets macédoniens en « les soustrayant à toute influence de l'autorité « centrale. Matoff déclare que l'Organisation « n'a abandonné rien de son idéal, malgré le « nouvel état de choses. La fraction de Matoff, « conclue la lettre, a suspendu tout pourpar- « ler avec les Jeunes-Turcs; elle s'appuie « maintenant sur les clubs constitutionnels « qui se fondent dans les villes ».

Le gouvernement ne peut se résigner facilement à une situation qui compromet singulièrement ses plans de conquête. Vu la gravité de la situation financière, on avait exprimé ici l'idée (le ministre des finances serait du même avis), d'un dégrèvement du budget de la guerre, surtout après la proclamation de la Constitution en Turquie qui permet d'espérer la pacification dans les Balkans; le gouvernement n'est pas du tout de cet avis et le ministre de la guerre — homme du prince Ferdinand, s'est opposé de toutes ses forces à l'exécution d'un semblable projet.

Les hommes politiques de la principauté deviennent de jour en jour plus audacieux; on sait la donquichottesque déclaration qu'un diplomate bulgare fit au correspondant du *Temps* : « La Macédoine est l'Alsace de la Bulgarie ». L'agent diplomatique à Rome, M. Mintchovitch, a dit aussi au correspondant du *Secolo* que la paix dans les Balkans ne sera assurée que du jour ou la Macédoine aura conquis son autonomie.

Il y a beaucoup de fanfaronnade, beaucoup de bluff dans tout ceci. Il n'y en a pas moins dans les rodomontades belliqueuses de la Principauté. Depuis six ans elle tient son armée sur le pied de guerre, risquant la faillite financière. Si l'armée bulgare était aussi forte qu'on voudrait le faire croire, il est probable qu'on ne se contenterait plus de simples menaces. L'irritation visible que l'on éprouve ici au sujet de la restauration constitutionnelle en Turquie, n'en est pas moins un symptôme fâcheux et l'on peut se demander si la politique de l'assassinat et du massacre ne recommencera pas demain. En tout cas, la façon dont les évènements de ces dernières semaines ont été accueillis ici, démontre jusqu'à l'évidence, que la petite Bulgarie mentait effrontément quand elle jurait à l'Europe qu'elle ne convoitait pas un pouce du territoire macédonien. M.

P.-S. — Durant les élections législatives, quelques ministres promirent aux électeurs de nationalité grecque de rétablir le *statu quo* d'avant 1906. Ces promesses n'ayant pas été exécutées, les Grecs de la principauté préparent un mémoire au gouvernement, exposant en détail les faits et sollicitant la restitution des églises et des écoles usurpées et l'abrogation de la loi sur l'enseignement grec. Le *Dnevnik* mentionne le fait avec force sarcasmes et engage ironiquement le gouvernement à prendre en considération cette « modeste petite requête » des Grecs, en leur restituant des biens « acquis à la sanglante sueur de la nation bulgare ». Quelle honte et quel cynisme !

VIOLENCES BULGARES EN MACÉDOINE

L'*Écho de Paris* (29 août) publie la dépêche suivante de Constantinople :

D'après une statistique fournie aux agents civils par l'inspecteur général Hilmy pacha, un certain nombre de bandes ont mis bas les armes, et on peut ainsi les cataloguer jusqu'au 18 courant : **73 Bulgares (effectif de 810 personnes), 40 Grecques (496), 8 Serbes (108), 2 Valaques (70).** Citons encore 1,189 brigands d'Anatolie.

73 bandes bulgares contre 40 grecques. Le gouvernement de Sophia n'a cessé de répéter, depuis des mois, qu'il n'y avait plus ombre de bande bulgare dans les villayets macédoniens, que les corps grecs mettaient à feu et à sang.

Du reste, il a suffi que les Grecs déposent les armes, pour que les Bulgares recommencent de plus belle. Il ne se passe pas de jour sans qu'on annonce de nouveaux exploits des émissaires de Sophia. Voici quelques-uns des télégrammes publiés par les journaux depuis quinze jours :

Le *Temps* (10 août).

On mande de Salonique à l'agence Havas que les divers incidents qui viennent de se produire, ont vivement impressionné les populations grecques. C'est ainsi que les comitadjis bulgares ont occupé arbitrairement les églises grecques dans le district de Yennitzé. Les chefs bulgares ont envoyé des lettres aux Grecs pour les menacer, en raison de leur insistance à professer la loi patriarchiste, en exigeant d'eux une contribution de trois années, qui est soi-disant due aux comités bulgares.

Les comitadjis bulgares sont entrés dans le village grec de Cryva. Ils ont maltraité un prêtre patriarchiste, qui a dû être transporté ensuite à Goumendjé.

Une délégation de paysans grecs s'est rendue immédiatement à Salonique et a rapporté le fait au comité jeune-turc, qui a promis de prendre des mesures sévères. Les églises seront reprises. Les coupables seront punis. Hilmi pacha a donné les mêmes assurances.

Néanmoins, ces faits inspirent des inquiétudes aux Grecs.

On mande de Monastir que quatre fortes bandes grecques ont fait leur soumission aux autorités. Elles sont entrées en ville au milieu des ovations de la population grecque.

Autre dépêche Havas, en date du 17 août :

Les comitadjis se sont emparés, la semaine passée, de l'église grecque du village de Vrondu, dans le district de Serres, mais ils ont été forcés de la rendre le lendemain. Cependant, le 14 août, quelques partisans des chefs Sandansky et Taska se sont rendus à Vrondu, ont appréhendé le prêtre grec, l'ont maltraité et l'ont chassé de l'église. D'autres partisans, parcourant le district, menaçaient les paysans et tâchaient de les décider à renier leur foi.

Une bande bulgare, appartenant à une organisation contraire à celle de Sandansky, est entrée dans le district de Serres. A la suite des protestations des populations grecques menacées, le Comité Union et Progrès et les autorités ont pris des mesures sévères. On commence à se rendre compte que l'attitude des Bulgares rend la situation critique.

En date du 20 août :

On mande de Monastir que les Bulgares ont occupé une église à Kilkino, appartenant aux Grecs. Sur les instances des Grecs, les autorités ont décidé d'inviter les Bulgares à rendre cette église.

Du 21 août :

On mande de Monastir que les agissements bulgares, ayant pour but l'intimidation des populations grecques de ce district, continuent. Dans le village de Neonegri, un prêtre bulgare, ayant occupé par la force et avec l'appui de comitadjis l'église grecque, y célébra la messe en langue bulgare, malgré les protestations des paysans.

Le chef d'une bande a exigé dans le village de Mokrina, que les paysans patriarchistes adhèrent à l'exarchat. Les paysans désignèrent une délégation pour protester auprès du comité contre de pareilles violences.

Ces nouvelles ont une vive répercussion sur l'opinion grecque. Quelques journaux conseillent même la reprise du système de défense usité en Macédoine.

Naturellement, de Sophia, on dément ces faits. Il n'y a point de bandes bulgares en Macédoine et s'il y en a elles gardent une attitude irréprochable. S'il est arrivé que des églises aient été enlevées aux Grecs, c'est que ces églises avaient été occupées par eux par la force. Ayant appartenu à l'exarchat (!), elles doivent revenir aujourd'hui à l'élément bulgare. Lorsqu'il y a deux ans, on confisquait en Roumélie orientale les églises et les écoles grecques, pour les transformer en bulgares, n'usait-on pas de mensonges analogues ?

En réponse au démenti bulgare, on télégraphie d'Athènes, en date du 25 août (*Le Figaro*, 26) :

On fait ici de nombreuses objections au communiqué officiel bulgare dans lequel il est question des dernières violences commises par les affiliés des comités bulgares contre les Grecs de Macédoine.

On fait remarquer que les églises de Macédoine, qui constituent l'objet du litige, ayant été occupées par les Bulgares pendant le mouvement de 1903, ont été, sur les réclamations des Grecs auxquelles elles appartenaient de droit, fermées par ordre des autorités turques, pour mettre fin aux dissensions.

Le communiqué allègue que les églises bulgares ont été attribuées aux Grecs ou fermées par les autorités de l'ancien régime sur l'insistance des Grecs; cette allégation paraît en contradiction avec ce fait que le comité « Union et Progrès », tout récemment, reconnaissant le bien fondé des réclamations grecques, ordonnait la fermeture des églises des villages d'Ori-Zatsi, Verticopi, Cryva, Nevoliani sur la base du *statu quo* de 1903.

Pour ce qui est des violences exercées par les comitadjis bulgares contre les paysans grecs, il suffira de citer les menaces lancées par la bande du chef bulgare Nicol contre les patriarchistes des villages de Vardensti, de Négotine et de Brot, les mauvais traitements infligés au prêtre patriarchiste de Vroutou par les partisans du chef Taska et d'autres partis déjà mentionnés.

Il est assez naturel que les Bulgares cherchent à affirmer leurs droits, mais ils ne devraient pas avoir recours aux injustices et aux violences.

Autre tentative d'usurpation (*Le Temps*, 28) :

On mande de Salonique que des Bulgares ont occupé par la force l'église grecque du village de Krissovo, dans le district de Monastir, et ont menacé les paysans grecs. Les autorités ont fermé l'église.

Les Bulgares commettent des violences ana-

logues dans les villages serbes. On annonce même qu'ils se prépareraient à occuper l'église serbe de Perlepe, dans le district d'Uskub.

Dépêche en date du 30 (*L'Echo de Paris*, 31 août) :

On mande de Salonique :

Les Bulgares ayant occupé l'église grecque du village de Klamboutzitza, district de Monastir, où l'évêque grec avait officié la veille, les troupes survenues en ont chassé les Bulgares.

Cinq mille Grecs de Monastir, réunis en un meeting, ont adopté une résolution de protestation auprès de la Porte, du comité Union et Progrès et du Patriarcat contre les violences des Bulgares.

Une délégation a présenté la résolution au vali qui a promis le maintien du *statu quo* et a recommandé le calme et la modération.

Le vali a fait afficher la résolution pour calmer les esprits.

En date du 31 :

On mande de Monastir que les comités bulgares s'agitent de nouveau.

Les églises grecques des villages de Nevolani, Krapestini, Lagheni, Peposnitza, Kasokotori, Neretim, Baltsi et de Zelovo dans le district de Florina ont été occupées par la force par des Bulgares.

Une certaine effervescence règne parmi la population grecque, qui craint des représailles des comités bulgares.

A la suite d'un meeting tenu par la population de Monastir, le vali de cette ville a fait afficher un avis déclarant que ceux qui seraient pris les armes à la main et cherchant à soulever les villages seraient considérés comme bandits et punis comme tels.

Du *Temps*, 31 août :

On mande de Salonique à Athènes que des comitadjis bulgares armés continuent à parcourir les villages macédoniens du district de Morihovo, se livrant à des menaces et à des violences contre les Grecs.

En date du 1er septembre :

Hier les affiliés du comité bulgare ont fait feu contre le chef de la bande grecque qui a fait sa soumission, Jean Langadas qui se rendait avec deux de ses partisans et un sergent turc au village de Resna (district de Monastir). Langadas n'a pas été touché, mais un de ses compagnons a été blessé.

On télégraphie de Constantinople à la *Politishe Correspondenz* (31 août) :

Le patriarcat œcuménique a reçu de Macédoine et de Thrace des rapports dans lesquels on prétend que de toutes parts les jeunes-turcs appuient l'élément bulgare au détriment des Grecs, et empiètent en maintes circonstances sur les privilèges de l'Eglise œcuménique. A la suite de ces procédés le patriarche a établi une commission qui aura pour mission d'étudier cette partie de la Constitution, qui a trait aux privilèges des différentes Eglises en Turquie, afin de pouvoir, appuyé sur le résultat de l'enquête, fixer les démarches qui devront être faites à ce sujet auprès de la Porte.

Protestation grecque.

M. G. Baltazzi, ministre des Affaires étrangères de Grèce, a adressé aux grandes puissances un mémorandum détaillé sur ces actes de violence. Le 20 août, le ministre a renouvelé ses représentations au sujet des menées bulgares en Macédoine.

Ces dernières protestations visaient plus particulièrement les calomnies bulgares contre les Hellènes, d'après lesquelles les habitants du village Brot auraient cerné le chef de bande bulgare Nicolaou ainsi que plusieurs autres Bulgares et que quatre de ces derniers auraient été tués par les Grecs.

Le comité jeune-turc auquel ces faits ont été rapportés, a envoyé sur les lieux une commission composée d'un Musulman, d'un Hellène et d'un Bulgare et après enquête, il a été prouvé que la dénonciation en question était dénuée de tout fondement et que c'est le contraire qui avait eu lieu. La bande de Nicolaou avait essayé de contraindre les habitants du village orthodoxe en question à embrasser le schisme.

TURCS ET ARMÉNIENS

On nous écrit de Constantinople que la réconciliation turco-arménienne a donné lieu à des manifestations imposantes et cordiales. C'est un des spectacles les plus beaux, les plus émouvants, auxquels ils aient assisté là-bas. Des orateurs turcs flétrissant les massacres hamidiens, des foules musulmanes rassemblées dans les cimetières arméniens pour prier sur les tombes des victimes, des officiers prêchant dans les églises la paix et la concorde, voilà des gestes qui ne s'oublient pas.

Dans *Pro Armenia* (du 20 août), M. Pierre Quillard, parlant de la manifestation arménienne du 15 août, qu'avait suivie une manifestation de sympathie en faveur des Arméniens, organisée par le comité jeune-turc, dit :

Le 13 août, dans l'église arménienne de la Trinité à Péra, par les soins des Comités révolutionnaires arméniens, un service funèbre, en l'honneur des Turcs martyrs de la cause libérale, a été célébré solennellement devant une foule composite d'hommes de nations et de race différentes, dont une politique atroce et stupide avait semblé faire d'irréconciliables ennemis. Ainsi quelques mois auparavant, à Paris, dans la dernière séance du Congrès des partis d'opposition, les hommes de sagesse et de ferme courage, qui s'étaient unis pour préparer par tous les moyens la destruction d'un régime exécré, se levèrent « pour rendre hommage aux vaillants qui sont tombés sur le champ de bataille au nom de la liberté du peuple et qui, par leur œuvre et par leur exemple, animeront d'un même courage leurs successeurs dans cette lutte douloureuse pour la liberté et pour la justice. »

Par une impérieuse obsession de la mémoire, beaucoup de ceux qui assistaient à la cérémonie du 13 août n'ont pu échapper à de tragiques souvenirs. Ils se sont souvenus, comme je m'en souviens, avec la sympathie fervente d'un spectateur qui ressentit alors toutes les souffrances d'un peuple persécuté, de ce tragique automne de l'année 1895, où dans cette même église de la Trinité, entre les murs tendus de noir, pendant plusieurs jours, les réfugiés arméniens attendaient la mort, décidés à ne point disparaître sans avoir résisté. Je revois la petite rue marchande où passaient avec crainte quelques rares curieux devant le portail en deuil, en deuil des morts et des vivants voués sans doute au prochain massacre; je revois à l'intérieur la foule morne et désespérée, enfants, femmes, jeunes gens, hommes irrités qui regardaient avec des yeux hostiles les étrangers importuns en qui ils ne pouvaient pas toujours reconnaître des amis. Les ambassades s'entremettaient pour décider à l'exode ceux qui avaient d'avance fait le sacrifice de leur vie et qui auraient desiré plus que cette inutile délivrance, que cet ajournement du massacre pressenti et qui ne fut en effet exécuté qu'un an plus tard : la préparation alors était insuffisante.

Et voici que dans cette même église de la Trinité, treize ans plus tard, fraternisent avec les enfants et les frères des victimes, ceux que des suggestions criminelles avaient déchaînés contre les fils de la terre commune à tous, arrosée par tous de sang et de larmes, pendant de tristes années. Les uns et les autres sont unis pour la glorification de quiconque Arménien ou Turc est tombé pour une cause de justice ou de liberté.

Ce sont de rares instants de parfait apaisement et de généreuse fraternité où tous les antagonismes se dissolvent, où les cœurs unis mystérieusement battent d'un même rythme, où une joie grave et forte les anime d'un égal bon vouloir pour l'action future. Mais par delà ces brèves minutes que l'on voudrait éternelles, il faut précisément songer à l'œuvre du lendemain qui sera d'abord une œuvre de réparation et de reconstruction...

***

Pro Armenia publie la déclaration de la fédération arménienne *Daschnaktzoutioun* de Constantinople :

Le Comité exécutif de la Fédération révolutionnaire arménienne Daschnaktzoutioun *étant donné la situation exceptionnelle de la population arménienne en Turquie, a demandé par une déclaration-circulaire au Gouvernement Constitutionnel, application des mesures suivantes :*

1. Circulation libre dans les cantons arméniens;

2. Retour des terres appartenant aux communes arméniennes accaparées ces derniers temps;

3. Abolition des mesures de persécution contre les Arméniens, créées de 1895 à 1908;

4. Elargissement des prisonniers politiques arméniens et le retour de tous les exilés politiques;

5. Retour des émigrés arméniens dont le nombre dépasse 90.000.

En outre, le parti Daschnaktzoutioun, qui travaille en Turquie depuis 18 ans, a décidé, d'accord avec les partis des autres nationalités, d'employer toute sa force pour obtenir pleine liberté dans les élections et obtenir la revision de la Constitution dans le sens de la décentralisation du pouvoir.

Le Comité de Direction
de Daschnaktzoutioun, Constantinople.

Après avoir commenté cette déclaration, M. Pierre Quillard ajoute :

... Telle est la besogne première qui doit être accomplie sans aucun retard, besogne presque négative qui restituera aux Arméniens les droits les plus élémentaires dûs à l'être humain : sécurité de la personne, des biens et de l'honneur. C'est alors qu'ils essaieront d'organiser au mieux leur vie nouvelle dans l'empire régénéré. Même aux pires époques, ils ont toujours déclaré qu'ils n'étaient point séparatistes; lors du premier Congrès de Paris, ils l'avaient affirmé sans réticence; leur participation au Congrès de 1907, où leurs méthodes d'action furent reconnues efficaces, a prouvé mieux encore leur désir de collaborer loyalement à l'œuvre commune de liberté et de justice. Mais nul ne se surprendra qu'ils demandent que la Constitution soit revisée dans le sens de la décentralisation. La Constitution même a reconnu il y a trente-deux ans l'excellence de ce principe : l'article 8 est ainsi conçu .

« L'administration des provinces aura pour base le principe de la décentralisation.

« Les détails de cette organisation seront fixés par une loi. »

Cette loi, ajournée depuis trente-deux ans, la Chambre des députés pourra l'élaborer : les travaux préparatoires seront singulièrement abrégés; si l'on prend pour point de départ la loi des vilayets de 1869 et les divers projets de réforme successifs qui sont demeurés également caducs : il n'y a guère qu'à transporter dans l'ordre des faits des réformes jugées par tous excellentes qui n'existent encore que sur le papier.

Ainsi s'inaugurera l'ère nouvelle, achetée au prix de tant de sang et de tant de sacrifices et dans les fêtes futures, les peuples réconciliés de l'empire ottoman, célèbreront ensemble non plus les martyrs, mais les héros triomphants de la liberté et de la justice.

ERRATA

Nous regrettons vivement les grosses erreurs qui se sont glissées dans le texte de la conférence de M. Paul Fournier, insérée dans notre numéro du 1er août. Nous tenons à les signaler :

Page 4, colonne 3, ligne 4, au lieu de : « ils ne veulent pas » lire : *ils ne veulent que;* page 5, colonne 3, ligne 66, au lieu de : « larges cheveux » lire : *longs cheveux;* page 6, colonne 1, ligne 11, au lieu de : « le temple d'Athènes » lire : *le temple d'Athéna;* page 7, colonne 1, ligne 43, au lieu de : « les bandes populaires » lire : *les bardes populaires;* page 8, colonne 3, ligne 18, remplacer : « ponton » par : *fronton.*

Imp. Levé, rue de Rennes, 71, Paris. — *Le gérant :* V. Goupy.

1907-08
33

CINQUIÈME ANNÉE. — Nos 18-19. Le Numéro : 25 Centimes. 15 SEPTEMBRE-1er OCTOBRE 1908.

L'Hellénisme

ORGANE BI-MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS :
France. . . . . UN AN 6 FR.
Union Postale. . . . — 8 FR.

DIRECTION A PARIS
6, Rue de Mézières (VIe Arrondiss.)

Le bureau de l'HELLÉNISME est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi de 10 heures à midi

SOMMAIRE

Les nationalités en Turquie *et le panottomanisme.*
La question scolaire *et les Jeunes-Turcs.*
Opinions : les nationalités *(d'après la* Revue pour les Français).
Les chrétiens et le service militaire, *par* M. PH. HADJILAZARO.
Déclarations des Grecs de Turquie : *la presse grecque de Constantinople; à Salonique; à Smyrne.*
En Macédoine : *lettres de Salonique.*
Le prince Sabaheddine *et son programme politique.*
La nouvelle Turquie et les Bulgares de Macédoine : *trois programmes.*
Procédés bulgares : *dans la Principauté; en Macédoine.*
Revue de la presse : *la presse de Constantinople; les Albanais.*
Grecs et Arméniens : *un incident.*
Echos : *excursionnistes hellènes à Constantinople; le conseil municipal de Péra; M. Rally en Macédoine; les Grecs en Epire; menaces contre le Cheik-ul-Islam; Grèce et Roumanie; les Kurdes; les Arabes; abus et griefs.*
Mémoire secret bulgare : *comités et sous-comités.*
Lettre de Constantinople : *la situation; le conflit turco-bulgare.*

LES

NATIONALITÉS EN TURQUIE

ET LE PANOTTOMANISME

Le comité « Union et Progrès » a fait paraître son programme que nous publions d'autre part. C'est une réédition revue et corrigée de son programme primitif, qui a été sensiblement remanié, mais insuffisamment, à notre sens, dans celles de ses dispositions qui avaient soulevé des protestations parmi les nationalités chrétiennes et même parmi des peuples musulmans non turcs de l'Empire ottoman.

Il ne nous semble pas inutile de relever des différences qu'offrent, sur certains points, les deux textes, car elles portent sur des questions fondamentales sur lesquelles pourraient surgir de sérieux conflits ou, au contraire, s'effectuer l'entente si désirable entre les Turcs et les autres peuples de l'Empire, selon que, de part et d'autre, on saura se montrer conciliant et sincère.

C'est sur la question des privilèges des communautés non musulmanes de l'Empire, en matière scolaire tout particulièrement, que les Jeunes-Turcs énoncèrent des vues inadmissibles et avouèrent des intentions inquiétantes. Avant d'en faire l'examen, il serait opportun de rappeler sommairement les circonstances qui ont donné lieu à la création du système communautaire en Turquie, origine et objet du litige.

Les communautés non musulmanes.

La condition légale et sociale des populations non musulmanes de l'Empire repose sur la doctrine islamique qui, depuis le Prophète et ses successeurs, régit les rapports du vainqueur musulman avec des peuples, de religion et de langue différentes, soumis à son joug. Cette doctrine, basée sur les prescriptions du Coran, impose aux Croyants le devoir de porter la guerre sainte dans le domaine des Infidèles, mais elle admet formellement que l'état de guerre soit suspendu soit par l'effet de l'*aman*, soit par celui des traités conclus avec les peuples subjugués. Ceux-ci — à l'exception des idolâtres qui, eux, doivent être ou convertis ou exterminés — sous le nom de *zimmis* ou *rayas*, sont autorisés à pratiquer leur culte et à conserver leurs mœurs, leurs coutumes, leur organisation sociale, leur statut personnel, inséparable de la religion aux yeux du musulman, puisque dans le monde musulman toute loi est religieuse et n'émane que du Coran.

Toutefois, restés mécréants, les peuples conquis sont soumis à une condition inférieure politiquement et socialement à celle des disciples de Mahomet. Ils sont jugés indignes de porter les armes et astreints à un impôt de capitation par quoi ils puissent se racheter à la fois de leur indignité de servir sous l'étendard du Prophète et du péché qu'ils commettent en n'embrassant pas sa foi.

C'est en vertu de cette doctrine qu'en 637 (16e année de l'Hégire), le khalife Omar, s'étant emparé de Jérusalem, accorda aux chrétiens, représentés par le patriarche Sophronios, une Capitulation qui servit de modèle à toutes les conventions postérieures entre vainqueurs musulmans et vaincus chrétiens. Et lorsque Mahomet II, devenu maître de Constantinople, se fut occupé de régler l'état de ses nouveaux sujets, c'est de cette jurisprudence musulmane qu'il s'inspira en laissant aux Grecs le libre exercice de leur culte et de leurs lois civiles.

Trois jours après la chute de Constantinople, le 1er juin 1453, Mahomet II reçut en grande pompe le patriarche grec Gennadios Scholarios et, lui remettant lui-même la crosse et les insignes pontificales, il lui octroya le titre de chef de la « nation » grecque et l'investit du droit d'administrer et de juger ses ouailles, de gérer les biens de l'Église et de la communauté. Assisté d'un concile permanent, à la fois conseil national et tribunal suprême en matière de statut personnel, le patriarche œcuménique fut ainsi pourvu d'une vaste autorité à la fois spirituelle et temporelle sur tous les chrétiens orthodoxes.

Peu à peu la nation grecque, de même que toutes les autres nations non musulmanes (1), s'est organisée sur la base du principe d'autonomie civile, reconnu et ratifié par Mahomet II. C'est en vertu de ce principe qu'ont été créés, au sein de la communauté, les tribunaux ecclésiastiques, seuls compétents, toujours d'après la doctrine islamique, pour juger toutes les questions relatives aux fiançailles, mariages et divorces et leurs conséquences, sans en excepter les successions testamentaires et même *ab intestat*. D'autre part, l'organisation communautaire a donné lieu à l'institution des *démogéronties* ou conseil des Anciens, dont les attributions correspondent à peu près à celles des maires des communes de France, et qui, chargés de l'assiette et de la perception de l'impôt payé par le chrétien dans chaque district, ville ou village, administrent, d'accord avec l'évêque du diocèse ou le curé de la paroisse, les écoles, les églises, les hôpitaux et tiennent les registres de l'état civil.

Ainsi le patriarche dans le diocèse de Constantinople, les évêques dans leur diocèse respectif et, toutes proportions gardées, les prêtres dans leur paroisse, les uns relevant hiérarchiquement des autres et tous assistés de notables de la communauté, choisis ou plutôt élus par le peuple, dirigent toutes les affaires de la communauté et sont responsables vis-à-vis de l'Etat ottoman du maintien de l'ordre et du paiement des impôts dans leur district. Tel est, sommairement exposé, le régime d'autonomie ecclésiastique et civil, dont chaque communauté chrétienne de l'Empire ottoman jouit en vertu de la doctrine musulmane, consacrée par Mahomet II.

Ses successeurs ont d'une façon générale respecté ce système de tolérance. A vrai dire, il s'est trouvé des monarques ottomans pour songer à y porter atteinte. En 1520, Selim II alla même jusqu'à concevoir le plan de convertir à l'Islam ou d'exterminer tous les rayas, et il ordonna la destruction de leurs églises. Le patriarche de Constantinople réussit à empêcher l'exécution de ce projet qui, quoique repris par la suite dans les conseils du Divan, fut abandonné chaque fois, en raison des dangers que la chose eût pu attirer à l'Empire; grâce aussi à la prudence et à l'habileté diploma-

(1) Mahomet octroya aux Arméniens une organisation analogue : réunis en communauté ou nation, comme les Grecs, et placés sous l'autorité de leur patriarche, ils jouissent toujours des mêmes privilèges. Quarante ans après la prise de Constantinople, les israélites formèrent une troisième communauté. Le système communautaire devint une règle constante qui s'étendit par la suite à toutes les populations non musulmanes de l'Empire, groupées suivant la religion qu'elles professent et qui souvent se confond avec la nationalité. Cependant la communauté grecque, étant la plus nombreuse et la plus ancienne, — et la première qu'ait reconnue Mahomet, — passe avant toutes les autres et le patriarche œcuménique a droit de préséance sur les autres chefs religieux.

tique du patriarcat œcuménique ou à l'intervention de ministres turcs et d'ulémas éclairés, soit qu'ils s'inspirassent d'un esprit de tolérance ou de nécessités fiscales, car la conversion des chrétientés aurait eu pour résultat de tarir la source des impôts, une des principales ressources de la Porte. Ainsi l'Eglise continue à jouir de ses immunités confirmées par les *bérats* ou décrets d'investiture remis à chaque patriarche à son avènement au trône pontifical et garantis d'une manière explicite par e hatti-cherif du 6 juin 1853 (Chaban 1269 de l'Hégire), par la sanction donnée au règlement organique du patriarcat œcuménique ou nouvelle Constitution de l'Eglise grecque de 1862, enfin par l'iradé impérial de 1891.

***

Tous les droits dont avait été investi originairement le patriarcat œcuménique ne sont pourtant pas restés intacts. Les diverses tentatives d'empiètement qui, depuis 1854 plus particulièrement, ont marqué la politique de la Porte, ont eu pour résultat de restreindre sur certains points secondaires l'organisation civile de l'Eglise, mais elles ont été impuissantes à en entamer les lois fondamentales.

Chaque fois qu'acceptant les conseils de l'Angleterre ou de la France, elle tentait de réformer l'Empire, la Porte cherchait à imposer du coup au régime antérieur des communautés non musulmanes une transformation radicale. Elle déployait même bien plus de zèle à obtenir leur suppression graduelle qu'à exécuter les promesses de complète réhabilitation des rayas ou à réformer les abus séculaires dont bénéficiaient les classes musulmanes. Car, dans la pensée des hommes d'Etat ottomans, il s'agissait surtout d'arriver à niveler les races, et, en les soumettant à une loi uniforme, à les assimiler petit à petit, en un mot à réaliser ce rêve impossible des patriotes turcs, la fusion des divers peuples de l'Empire, l'homogénéité ethnique de la Turquie.

Il serait impossible d'exposer même succinctement les diverses phases de ce conflit qui, depuis quarante ans, divise le Patriarcat œcuménique et la Porte, celle-ci s'étant périodiquement efforcée de restreindre, malgré des engagements solennels, les prérogatives communautaires que le Patriarcat a toujours défendues avec la dernière énergie. Des crises assez sérieuses eurent notamment lieu en 1880, lorsque, sur l'initiative de Djevdet pacha, le gouvernement ottoman voulut substituer une procédure unique aux juridictions des diverses communautés, projet qui d'ailleurs échoua. En 1883, il réapparaît sous une forme plus discrète, mais par certains côtés tout aussi attentatoire. La Porte essaye principalement de supprimer le pouvoir juridictionnel du Patriarcat sur le clergé de son ressort, pour rendre ce clergé justiciable des tribunaux turcs, et conteste la compétence des tribunaux ecclésiastiques chrétiens en matière de legs et de testaments concernant les ressortissants d'une même Église, et dans d'autres questions subsidiaires comme celle des pensions alimentaires entre les époux divorcés.

Une si flagrante méconnaissance de lois séculaires maintes fois ratifiées par la Porte, ne pouvait que susciter les protestations les plus vives au sein de la nation grecque. La question détermina de laborieuses et délicates négociations où la Porte apporta un mauvais vouloir évident, ce qui occasionna la démission de deux patriarches, et provoqua, en 1891, la fermeture de toutes les églises grecques de l'Empire, mesure qui dura trois mois et fit capituler la Porte. Une transaction finit par intervenir sur la base d'un *modus vivendi*, sanctionné par rescrit impérial et qui constitue le maximum des concessions qu'eût pu faire le Patriarcat. Cependant, quelques années plus tard, le gouvernement a fait mine, mais sans trop de succès, d'empiéter plus avant dans le domaine des immunités, et surtout en matière d'état civil. A part ces restrictions apportées au pouvoir de l'Eglise, l'ensemble du système communautaire s'est conservé, tant en ce qui concerne les Grecs que les autres nationalités, les Arméniens, les Bulgares, les Maronites et autres groupes ethniques de moindre importance.

Les projets jeunes-turcs.

Une des premières préoccupations du parti jeune-turc fut de préparer les esprits à la suppression des immunités des populations non musulmanes, et ce, contrairement à l'article 11 de la Constitution ottomane de 1876, aujourd'hui remise en vigueur. L'article 11 proclame « l'islamisme religion d'État », mais il ajoute que l'État protège le libre exercice de tous les cultes reconnus dans l'Empire et maintient les privilèges religieux (1) accordés aux diverses communautés. »

Au lendemain de la proclamation de la Constitution, la Jeune-Turquie entreprit une campagne contre le régime des communautés. Les organes turcs nouvellement fondés, *Millet*, *Tanine*, *Yeni-Gazetta*, *Serveti-Funoun*, exposèrent avec complaisance leurs vues nationalistes, cherchant à démontrer qu'il y a antinomie entre le système constitutionnel et les immunités des chrétiens, et que le meilleur moyen de faire le salut de l'Empire ottoman et de toutes les nationalités qui le composent, ce serait que toutes, abandonnant leurs traditions, leurs lois et leur langue, se fondissent dans la masse ottomane. Ainsi grisés par la victoire qu'ils venaient de remporter et tout à la joie de la liberté conquise, les Jeunes-Turcs se laissaient aller à de dangereuses illusions. « A quoi bon, écrivait le *Tanine*, conserver ces privilèges, puisque la Constitution assure désormais à tous les citoyens des droits égaux et les mêmes libertés? » D'autres journaux turcs s'exprimaient en des termes analogues. Quelques Jeunes-Turcs, plus libéraux, ayant déclaré au Patriarche œcuménique que les privilèges des communautés étaient sacrés et demeureraient intacts, le comité « Union et Progrès » s'empressa de les désavouer.

Ces symptômes de chauvinisme produisirent la plus fâcheuse impression sur les populations chrétiennes et des murmures, des protestations se firent entendre de tous côtés qui durent faire quelque impression. Toujours est-il que, revenant à une plus saine appréciation des réalités, le comité « Union et Progrès » a inscrit dans son programme du 22 septembre (art. 10) « le maintien des privilèges des communautés non musulmanes ».

On ne peut que le féliciter d'avoir exprimé ce vœu, d'ailleurs conforme à la Constitution. Abdul-Hamid essaya jadis, mais inutilement, de faire du panislamisme. La Jeune-Turquie se risquerait-elle à faire du panottomanisme? Cette conception est tout aussi grandiose que la première, mais elle n'est pas moins chimérique.

L'Empire ottoman n'est pas une nation, mais un composé de nations. Suivant un vieux dicton qui avait cours jadis en Turquie, il y a en ce pays soixante-douze nations et demie, en y comprenant les Juifs, que l'on ne comptait que comme une fraction de nation. L'humoriste qui a établi ce chiffre exagère évidemment. Car on ne saurait prétendre que les Tsingenés (Bohémiens), les Yesidis, les Ismaïliens, les Chemsiyés, les Nestoriens, les Chaldéens, les Mettualis, les Druzes soient des nationalités : ce sont plutôt des sectes sans importance. En revanche, il y a dans l'Empire ottoman, après les Turcs, des masses ou des groupes ethniques comme les Grecs, les Arméniens, les Israélites, les Bulgares, les Serbes, qui conservent une forte individualité nationale; il y a encore les Arabes, les Kurdes et les Albanais qui, loin d'avoir été assimilés par les Turcs, comme l'ont été les Lazes musulmans, les Pomaks (Slaves islamisés) ou les Circassiens, sont aussi attachés à l'idée de race qu'ils sont jaloux de leur particularisme. L'exemple de la Russie qui n'a pas réussi à russifier ni Polonais, ni Finlandais, ni Arméniens, celui de la monarchie austro-hongroise qui n'a pas davantage réussi à dénationaliser les Roumains de Transylvanie ou les Croates, devraient faire méditer la Turquie. Là où ces puissances ont échoué, ce ne sont pas les Turcs qui pourraient réussir à l'égard de peuples qui, menacés par le nationalisme ottoman, se grouperaient indubitablement et constitueraient ainsi une grosse majorité, puisque, si largement qu'on les évalue, les Turcs et leurs assimilés dépassent à peine le tiers de la population totale de l'Empire.

Le panottomanisme, appliqué aux populations non musulmanes est une thèse particulièrement inadmissible. Entre le monde chrétien et le monde mahométan, le Coran dresse une barrière infranchissable. Toute société islamique est basée sur le principe théocratique qui découle du Coran, source de la législation ottomane. Supprimer l'organisation civile des communautés chrétiennes, c'est soumettre celles-ci à la loi islamique, c'est-à-dire à une loi diamétralement opposée à la leur. En matière de mariage, par exemple, la loi musulmane, qui est la loi des Turcs, admet la polygamie, le concubinat, la répudiation. Sans doute, il n'est pas question de soumettre les chrétiens à toute loi turque; mais les soustraire à leur juridiction naturelle, celle de leur Eglise, pour les déférer aux tribunaux turcs, constituerait déjà une situation anormale et essentiellement contraire aussi bien à la loi du Coran qu'à celle des Eglises de Turquie. Les chrétiens s'y refuseront d'autant plus énergiquement que ce régime pourrait donner lieu à l'introduction progressive dans leur législation de dispositions coraniques. On s'en est bien aperçu lorsqu'en 1901 et 1902 le gouvernement turc, cherchant à empiéter sur le domaine du patriarcat œcuménique, s'est mêlé de régler les questions de mariage, d'état civil, de légitimation d'enfants naturels, etc., sans trop se soucier de la perturbation qu'il jetait par là dans le monde orthodoxe.

Il y dans cette question un élément essentiel dont il convient de toujours tenir compte : si loin que la Turquie aille dans la voie de la réforme, elle ne réussira jamais ni à détruire l'essence religieuse de l'Etat et de la législation ottomane, ni même à en effacer le caractère théocratique. Il faudrait pour cela abolir la religion musulmane elle-même. Il est vrai qu'au cours du XIXe siècle, la Turquie a fait un un assez grand pas vers la sécularisation de l'Etat dont le principe coranique était resté jusque-là le régulateur souverain et exclusif. Si incomplètement que le *Tanzimat* ait été appliqué, il a dans une certaine mesure rapproché la société chrétienne de la société musulmane. Si la Constitution ottomane est loyalement appliquée, l'Etat ottoman pourra devenir indépendant des dogmes islamiques étroits, dont le principe d'immutabilité et d'exclusivisme, si jalousement défendu par l'absolutisme et les masses réactionnaires, a été jusqu'ici le grand obstacle à la rénovation de l'Empire. Mais, encore une fois, quoi que l'on fasse, si libéral qu'on veuille se montrer dans l'interprétation des doctrines primitives, on ne parviendra jamais à laïciser la législation ottomane, tout entière basée sur le Coran. Le statut personnel d'un Turc sera toujours régi par le *Chéri'i* (loi sacrée), de même que celui d'un Grec par le droit canon. Cette seule circonstance milite suffisamment en faveur du maintien de la juridiction ecclésiastique particulière des non-musulmans et du respect de l'ensemble de leurs immunités.

(1) Nous avons déjà dit que l'école et l'Église, de même que la loi civile et la loi religieuse, s'identifiant aux yeux des musulmans, les privilèges civils et scolaires sont inhérents aux privilèges religieux.

La question scolaire.

Ce ne sont pas seulement les immunités communautaires que les panottomanistes nourrissent l'espoir de supprimer, mais encore et surtout les écoles que les communautés entretiennent en vertu d'un droit remontant à la conquête; car en subjuguant des peuples étrangers à sa foi, Mahomet II leur a laissé, en même temps que l'autonomie ecclésiastique et leurs statuts personnels, une indépendance scolaire, l'école aux yeux du musulman étant inséparable de l'Eglise, puisque dans l'islam elle est inséparable de la mosquée.

En réalité, aux époques sombres de fanatisme et d'intolérance, ce régime de liberté scolaire fut chose inconnue. Longtemps après la conquête, il n'y a pas eu d'écoles ouvertes au grand jour. C'est dans des presbytères de paroisse, dans des cellules de cloîtres que la jeunesse chrétienne, toute tremblante, se réfugiait à la tombée du jour pour s'instruire dans sa langue maternelle. C'est plus tard, deux siècles après la chute de Byzance, que les Grecs obtinrent d'ouvrir un certain nombre d'écoles dans quelques grands centres, et cela grâce au crédit dont jouissait auprès du Divan l'illustre Grec Alexandre Mavrogordato, grand-drogman de la Porte.

Au XVIIIe siècle, le nombre des établissements scolaires s'accroît et, au commencement du XIXe, les grands colléges de Constantinople, de Smyrne, de Jannina, d'Andrinople, de Kozani, de Salonique, de Serrés, de Moschopolis, de Trebizonde, de Kydoniès, de Samos, de Mitylène, de l'Athos, etc., sont complètement organisés et en pleine prospérité. Peu à peu, le réseau scolaire se développe, répandant la culture hellénique dans des masses qui par endroits avaient désappris leur langue nationale, comme il arriva en maintes localités de l'Asie-Mineure. Dans la conférence qu'il fit l'année dernière sur l'Eglise grecque de Turquie, M. Charles Diehl nous disait qu'en 1904 il existait, pour l'ensemble des diocèses dépendant du Patriarcat de Constantinople, 4.211 écoles grecques fréquentées par 270.423 élèves des deux sexes, statistique où il manquait 13 diocèses (1).

Les écoles grecques de Turquie, de même que celles de toutes les communautés non musulmanes, rentrent dans la catégorie des établissements d'instruction publique, dits « établissements libres », que régit la loi de 1869.

Ces écoles non-musulmanes ne peuvent être créées sans l'autorisation du gouvernement ottoman, autorisation extrêmement difficile à obtenir, ces dernières années en particulier. Mais une fois ouverte, l'école est indépendante de l'État. Le ministère ottoman de l'instruction publique se réserve le droit de veiller à ce que l'enseignement ne contienne rien qui puisse compromettre la sûreté de l'Etat, et en outre celui de délivrer aux instituteurs et professeurs une sorte de permis d'enseigner. A part ces restrictions, l'école s'administre librement. Malgré les tentatives d'ingérence tracassière que la Porte n'a jamais cessé de faire, et plus particulièrement ces dernières années, les écoles grecques sont demeurées sous l'autorité directe des *éphories* ou commissions élues, composées des notables de la paroisse, et sous la haute surveillance du Patriarche, du Synode et du Conseil national mixte (mi-laïque, mi-ecclésiastique). Ce sont les *éphores* qui arrêtent les programmes d'études et gèrent, en même temps que les biens des églises, ceux des écoles, reçoivent les cotisations volontaires, les donations et les legs des particuliers, s'ingéniant, lorsque ces ressources sont insuffisantes, à combler les déficits des paroisses pauvres en faisant appel à la générosité de leurs congénères fortunés. Car ce sont uniquement les ressortissants de la communauté (Grecs pour les écoles grecques, Arméniens pour les écoles arméniennes, etc.), qui en supportent les frais d'entretien. Au surplus, ils sont astreints à une taxe spéciale, celle dite du *mearif* qui, payable au gouvernement turc, sert à la création des écoles turques. C'est là un tribut par quoi les « nations » non musulmanes rachètent en quelque sorte leur autonomie scolaire vis-à-vis de l'Etat ottoman.

(1) Conférences organisées par la « Ligue française pour la défense des droits de l'hellénisme », publiées en volume, *La Grèce*, Paris 1908, *Société générale d'imprimerie et de librairie*.

***

Grâce à ce régime, qui découle des principes mêmes de la législation islamique, la nationalité grecque, comme aussi tous les autres éléments ethniques de l'Empire ottoman, ont pu, après des siècles de douloureuse servitude, retrouver ou conserver leur langue et perpétuer leur individualité nationale.

Mais à mesure qu'à l'ombre de l'Église et de l'École les populations chrétiennes se développaient, le pouvoir ottoman se montrait plus ombrageux et manifestait des velléités de supprimer le système scolaire des communautés. Maintes fois les Turcs de la nouvelle école préconisèrent la mainmise du gouvernement sur les établissements non musulmans, afin que par là on pût aboutir à dénationaliser, pour les « turquéfier », les peuples de race autre que la race conquérante. C'est sous l'influence de semblables préoccupations que l'historien turc Djevdet pacha, ancien ministre de la justice et des cultes, écrivait dans son *Tarihi-Osmani* (1) :

> Il eût été pour tout gouvernement ottoman un devoir absolu d'enseigner et d'imposer à ses sujets la langue ottomane, de familiariser ceux ci avec les mœurs et les usages turcs et enfin de les soumettre moralement à l'empire des principes sains et des doctrines de l'Islam, de rendre ainsi étroits et infrangibles les liens entre les dirigeants et les peuples soumis. Or, nous ne saurions nier que nos pères ont négligé tout cela, commettant ainsi une grosse faute et faisant preuve d'une coupable incurie...

Plus loin :

> Les Grecs adonnés au commerce et ayant acquis le bien-être matériel, et d'autre part l'instruction s'étant répandue parmi eux, ils dessillèrent les yeux et songèrent à conquérir leur liberté. A mesure qu'ils s'enrichissent, ils s'occupent de diffuser les lumières parmi leurs congénères, ouvrent des écoles dans tous les centres, dans les villes et les bourgades peuplés de Grecs et instruisent leurs enfants suivant les méthodes européennes...
>
> Disposant ainsi en divers endroits de grandes et de petites écoles, organisées *à la franque*, les Grecs se nourrissent l'esprit d'histoire antique et entendent leurs maîtres célébrer le prestige, la gloire et la grandeur des anciens Grecs... De tels enseignements et des livres écrits à travers le prisme de l'imagination corrompent l'esprit de ces rayas. Le gouvernement n'aurait jamais dû tolérer cela...

Le gouvernement turc ne pouvait ne pas « tolérer cela », car, de l'aveu de Djevdet pacha lui-même, « en vertu d'une prescription formelle de la loi religieuse islamique, il n'est pas permis aux Croyants en général de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques des rayas ». Or le système d'autonomie scolaire est inhérent, nous l'avons dit, à l'organisation ecclésiastique. Mais c'est bien moins par respect de la doctrine que par prudence et par nécessité politique que la Porte n'a jamais mis trop d'insistance à empiéter sur les droits des communautés. Elle eût par là provoqué des troubles et des soulèvements qui eussent pu entraîner les plus graves conséquences. En ménageant au contraire les légitimes susceptibilités des chrétiens, la Porte garantissait son propre pouvoir. L'histoire ottomane est là qui prouve que le loyalisme des nationalités chrétiennes a toujours été en raison directe des franchises dont elles jouissaient. Seuls les excès et les violences de l'administration ottomane ont fait germer et croître chez ces populations le désir de s'émanciper. Et c'est méconnaître singulièrement les véritables intérêts de l'Empire que de les chercher dans un système de réaction nationaliste et de politique panottomaniste.

(1) Tome XI.

C'est pourtant une préoccupation de ce genre qui a inspiré aux auteurs de la Constitution de 1876 cet article 16 aux termes duquel « toutes les écoles seront placées sous la surveillance de l Etat ». Et, y est-il ajouté, « il sera avisé aux moyens propres à *unifier* et à régulariser l'enseignement donné à tous les Ottomans ».

La Constitution de 1876 fut élaborée par des Turcs qui n'avaient point consulté les populations chrétiennes sur une question qui pourtant les touchait si directement. Cependant jamais semblable mesure ne fut appliquée ni durant la brève période constitutionnelle, ni après. Il va sans dire que le jour où la Chambre ottomane se fût avisée de voter des lois scolaires conformément à l'art. 16, elle eût rencontré la plus violente opposition de la part de tous les représentants des populations non musulmanes, des Grecs, des Arméniens, des Slaves, des Syriens, et même des députés arabes et albanais.

***

Le comité « Union et Progrès », qui a conçu l'étrange projet de fondre en une masse nationale les diverses races de l'Empire ottoman, caresse l'espoir de réaliser cette unification de l'enseignement, dans l'espoir que par là il ferait disparaître petit à petit les diverses langues nationales pour faire triompher le turc. Ecoutez le *Serveli-Funoun*, organe « libéral » turc, au lendemain de la proclamation de la Constitution :

> Pourquoi avons-nous perdu la Grèce et la Crète? Est-ce uniquement à cause des méfaits d'une administration corrompue? N'est-ce pas plutôt parce que nous n'avons pas *réchauffé* ce peuple et que nous lui avons laissé le libre usage de sa langue? Et qu'avons-nous fait pour assimiler l'*ottomanisme* (?) des îles de l'Egée, peuplées exclusivement des Grecs?

Il faut une audace — ou une inconscience — prodigieuse pour parler de la sorte, en un moment surtout où le concours des masses grecques de l'Empire ottoman est indispensable à la Turquie. Mais, indépendamment de cela, il est à peine croyable que l'on exige d'une nation d'abandonner cette langue et cette culture nationales dont elle s'enorgueillit comme d'un titre de noblesse. Djevdet pacha, Fazil bey, Kemal bey, Ahmet Midhat effendi sont sans doute des écrivains fort estimables, mais il y a une singulière naïveté à demander aux Grecs de leur sacrifier Platon, Homère, Sophocle, Thycidide! Combien les Jeunes-Turcs eussent été mieux inspirés en engageant leurs compatriotes à cultiver eux-mêmes, à l'exemple de toutes les nations européennes, l'étude de cette antiquité classique qui est l'éducatrice de l'humanité et la source de cette civilisation à laquelle ils aspirent à se rattacher. Les Arabes du moyen âge l'avaient bien compris et c'est à la culture hellénique qu'ils doivent leurs Averrhoès, leurs Avicène et leurs Alfarabi.

On ne se serait pas attardé à relever la campagne chauviniste de la presse ottomane si elle ne coïncidait avec des tendances analogues des milieux jeunes-turcs. Le Comité Union et Progrès avait inscrit sur son programme primitif la « réforme » scolaire :

> Dans les écoles élémentaires de même que dans les écoles secondaires, la langue turque sera la langue prédominante; dans les écoles supérieures tous les cours se feront en langue turque.

Ce vœu très malencontreux souleva d'unanimes protestations parmi les populations non turques. Dans les premiers jours de la restauration constitutionnelle, les journaux grecs, arméniens. bulgares, attaquèrent vivement cet esprit nationaliste. Dans le second programme, publié le 22 septembre dernier,

l'article consacré à la question scolaire diffère sensiblement du premier. Mais il vise aussi manifestement à turciser l'enseignement.

Toutes les écoles seront placées sous le contrôle de l'Etat et des écoles mixtes officielles seront ouvertes à tous les éléments. L'enseignement de la langue turque sera obligatoire dans toutes les écoles libres. Les écoles primaires seront gratuites, servant de préparation aux écoles secondaires et supérieures.

Ce ne sont pas seulement les Grecs qui combattront ces tendances inadmissibles, mais encore tous les autres chrétiens, et même les Albanais et les Arabes, qui, à quelque confession qu'ils appartiennent, sont passionnément attachés à leur langue. Et vraiment nous ne voyons pas comment on oserait exiger des Arabes qui ont donné aux Turcs leur religion et créé une littérature magnifique et une brillante civilisation, d'abandonner la culture de leur admirable langue.

Que la langue turque soit obligatoire dans tous les établissements scolaires de l'Empire, rien n'est plus juste. Tous les citoyens, quelle que soit leur nationalité, ont un intérêt capital à posséder la langue officielle de l'Empire ottoman, toute désignée d'ailleurs à créer un lien de solidarité entre les diverses populations. Mais jamais les Turcs n'obtiendront que leur langue prédomine dans nos écoles, jamais ils ne réussiront à supprimer les autres langues. Comment l'Etat ottoman pourrait-il exiger des chrétiens de l'Empire ce que l'Etat russe n'exige pas des Tatars et autres musulmans de Russie, qui sont libres de s'instruire dans leur propre langue et conformément à leurs besoins sociaux?

Les projets scolaires de l'U. et P. sont une de ces chimères que les Turcs réellement patriotes feront mieux d'abandonner. La Prusse a expérimenté le système sans succès appréciable jusqu'ici, et rien ne nous dit qu'elle réussira davantage dans l'avenir. Du reste, la Prusse n'a devant elle qu'une vaillante mais infime minorité polonaise. Les conditions de la Turquie sont tout autres et le jour où le gouvernement ottoman tenterait pas impossible de supprimer les écoles libres, il aurait contre lui les deux tiers de la population totale de l'Empire.

Ce n'est vraiment pas après cinq siècles que l'on peut prétendre absorber dans la masse turque des peuples de religion, de coutumes, de langue et de culture différentes. La question des nationalités en Turquie, c'est la question d'Orient tout entière, c'est le problème même du maintien de ce pays ou de son morcellement. Sous le nom générique d'Ottomans, tous ces peuples peuvent être constitués en une unité politique, mais non nationale. Il faut que les Turcs se pénètrent de cette vérité. Des Ottomans, soit, mais des Ottomans Grecs, des Ottomans Arméniens, des Ottomans Arabes, des Ottomans Albanais. Pour ce qui est des Grecs de Turquie, ils ont été unanimes à le proclamer : ils acceptent la *superposition* de la nationalité ottomane à leur nationalité particulière. Ils l'acceptent loyalement, à la condition que l'on respecte leurs droits acquis et que l'on renonce aux utopies panottomanes. Sous cette réserve, nous mettrons toute notre bonne volonté, toute notre énergie à appuyer les Turcs. Nous avons tout intérêt à le faire. Et ils en ont un tout aussi grand à se ménager notre concours.

...Il est certain, écrivait l'autre jour la *Neues Wiener Tageblatt*, que les Osmanlys ont besoin des Grecs plus que de n'importe quel autre peuple chrétien de l'Empire ottoman. La régénération de la Turquie dépend de la collaboration raisonnée des Grecs, tandis que, d'autre part, le développement de la vie grecque et l'évolution hellénique dépendent de l'intégrité territoriale de la Turquie en Europe. Depuis trente siècles, l'hellénisme se renouvelle moins par lui-même que par des populations voisines et de langue différente qu'il attire dans la sphère de sa civilisation nationale et qu'il assimile. De tous les peuples qui entrèrent ainsi en contact avec l'hellénisme, seuls les peuples de l'Islam lui ont résisté; mais les influences exercées par les masses grecques sur les Mahométans, et en particulier sur les Turcs, ont été d'autant plus profondes. La renaissance dont les villes turques, malgré l'oppression, nous ont donné le spectacle durant ces dernières années, est l'œuvre des Grecs, et, maintenant plus que jamais, c'est l'hellénisme qui servira de trait d'union entre la civilisation d'Occident et celles des populations ottomanes qui, depuis plusieurs dizaines d'années, vivent à côté des Grecs tant en Europe qu'en Asie. Partout les Turcs sont mêlés aux Grecs, et l'influence morale qu'ils exercent les uns sur les autres s'accroît du fait qu'il est de très nombreux Grecs ne parlant que le turc et de Turcs qui ne connaissent que la langue hellénique. Sous le nouveau régime, les uns et les autres doivent marcher la main dans la main. Seul l'élément hellène, avec son génie entreprenant, peut contribuer à créer de nouvelles ressources économiques dont la Turquie a un besoin indispensable pour son relèvement. D'autre part, ce n'est que par une politique nationale dénuée de passion et par des concessions que les Grecs pourront remplir leur grande mission morale en Turquie Ils serviront par là, sous tous les rapports, les intérêts de l'hellénisme...

C'est absolument, rigoureusement exact. Aussi, les Grecs ont-ils salué avec enthousiasme le nouveau régime en Turquie. Mais encore faut-il que leurs espoirs ne soient pas déçus et qu'ils n'aient pas à regretter dans l'avenir d'avoir témoigné d'une trop naïve confiance. Encore faut-il que la réforme de la Turquie agissant par elle-même ne soit pas un leurre, une comédie avec des envers sinistres. Car, avec des tendances du genre de celles qui ont été formulées ces temps derniers par certains « libéraux » ottomans, c'est là que l'on aboutirait fatalement. Et, que les Turcs ne s'y trompent pas, c'est ce moment-là qu'escomptent précisément certains voisins, tout prêts à tomber sur eux et sur nous.

A. Adossidès.

OPINIONS

Les Jeunes Turcs et les nationalités.

Dans la *Revue pour les Français*, (n° du 25 septembre) M. Biard d'Aunet, traitant des choses de Turquie, parle en ces termes de la question des communautés :

...Les nationalités chrétiennes réclament du nouveau régime une ample autonomie. Les Grecs, les Bulgares, les Serbes, les Arméniens, jouissent depuis la conquête, du droit, violé souvent en fait mais en principe non contesté, d'administrer leurs écoles, leurs églises, leurs hôpitaux, de régler entre eux les conditions des mariages et le partage des successions. Ils sont jaloux de l'exercice de ces droits qu'en raison des différences entre l'organisation sociale des musulmans et celle des chrétiens, on avait reconnu nécessaire de leur conserver. Les mots d'unification, de régularisation, leur inspirent une juste méfiance, et les tendances centralisatrices du « nationalisme » Jeune-Turc ne sont pas de nature à les rassurer. Ces communautés chrétiennes ne doutent pas des bonnes intentions de leurs libérateurs. Elles les admirent, et mieux encore les soutiennent. Mais elles craignent que l'amour de la symétrie, l'attrait d'une belle et solide ordonnance, peut-être aussi un penchant légèrement doctrinaire, les inclinent à créer un organisme rigide où les divers groupes ethniques de l'empire se trouveraient mal à l'aise.

Ainsi se posent au premier plan les questions grecques, bulgares, etc..., sous les formes de questions religieuses (ou plutôt ecclésiastiques), de questions des écoles, des langues officielles, de statut personnel, d'autonomie régionale et municipale; et comme éléments de leur solution, intervient celle de l'importance numérique de la représentation des nationalités dans le Parlement, dans le ministère, l'administration et la diplomatie. Tout cela se résume en une question générale, qui est de savoir sur quels principes on établira le règne de « la liberté », sur quelles bases on orientera l'organisation du pays, s'il va être centralisé ou décentralisé, et comment.

Aux questions d'ordre plutôt intérieur, il faut ajouter la question albanaise, très importante pour le succès définitif du mouvement constitutionnel, et bien délicate, car les Albanais, qui ont joué un rôle considérable dans ce mouvement, qui y représentent l'élément ultra-nationaliste, ne le conçoivent pas du tout à la manière des Grecs ou des Arméniens. N'ayant jamais été entièrement soumis, exclusifs, belliqueux, indépendants, les Arnautes sont avant tout hostiles à une intervention étrangère, même amicale. Ils entendent le mot « liberté » dans le sens le plus large et le mot « fraternité » dans le sens le plus étroit. L'idée d'une sorte de fusion avec les Serbes et les Bosniaques leur déplaît absolument, les beautés du système parlementaire leur échappent. Ils ont des immunités, des privilèges acquis ou tolérés, et veulent les garder. Leur idéal politique est ce qu'il fut toujours: être — autant que possible — les maîtres du sultan et que le sultan soit le maître dans le reste de l'empire. Cependant, le gouvernement aura besoin de leur concours, parce qu'il n'en pourrait trouver ailleurs un plus énergique, et naturellement, il le faudra payer...

***

« Un Patriote » écrit au *Stamboul* (4 septembre) une lettre dont voici un extrait :

Dans une précédente lettre ouverte j'ai dit : « Maintenant que nous sommes devenus tous un peuple, un et indivisible, la langue qui nous unira devra revendiquer les mêmes attributs. »

Devant cette téméraire assertion plus d'un pourra sourire; car il est évident qu'il se passera encore longtemps avant que dans tout le Sud de la Turquie d'Asie se substitue le turc à la langue arabe, dominante dans ces parages-là. Les nombreux Grecs de l'Asie Mineure, les différentes nations de la Roumélie, les habitants bigarrés de la capitale ne sauront, du jour au lendemain, rejeter leur langue intime pour s'approprier le turc.

Toute notre ambition donc serait de voir cette dernière langue assez généralisée parmi les différentes nations de l'Empire ottoman, afin qu'elle puisse leur servir de trait-d'union dans leurs rapports.

Toutefois si le turc ne peut pas, pour le moment, prétendre à supplanter tous les idiomes du pays, il doit dans notre nouvelle vie administrative et législative revêtir les qualités d'une langue nationale. Aucune autre langue ne peut lui disputer le pas. Quant à accorder une certaine concession à n'importe quelle autre langue du pays (à l'arabe ou au grec par exemple), on ne pourrait, on ne devrait le faire sans admettre au même privilège les autres idiomes de l'Empire. De là un enchevêtrement inextricable et qui rend irréalisable toute tentative dans ce sens.

Pourquoi donner la préférence à la langue turque? Représenterait-elle la majorité de la population ottomane?

Sans vérifier cette dernière remarque et en supposant que la nation essentiellement turque constitue une minorité, nous n'hésitons pas à affirmer que la prédilection ne devrait pas être accordée à une autre langue que le turc...

***

Le journal grec *Amaltheia*, de Smyrne, relevant les prétentions de la presse nationaliste turque, dit :

... Il est devenu banal de dire que quel que soit le régime de tyrannie et d'oppression qu'il subisse, le Grec ne renonce pas à sa langue : elle ne fait pas seulement partie de son patrimoine national; elle symbolise encore le grand passé et elle perpétue sa race à travers les siècles.

Même durant les temps sombres où n'existait nulle justice et où sévissait le despotisme, les maîtres de ce pays ont respecté notre langue. On sait, du reste, que notre langue fut longtemps

en usage à la Cour du Grand-Seigneur comme langue diplomatique.

Les Khalifes d'Arabie et les émirs d'Égypte se servaient du grec exclusivement dans leur correspondance diplomatique. Le sultan d'Iconium lui-même correspondait en langue grecque avec Hugues de Lusignan, roi de Chypre. Mourad II, le père de Mahomet le Conquérant, avait un secrétaire grec, Michel Pillès, et en s'adressant aux Janniotes, c'est le grec qu'il employait. Mahomet, son fils, également avait un Grec pour secrétaire, Michel Kritopoulos, qui fut aussi le chronographe du Conquérant. Au lendemain de la prise de Constantinople, Mahomet conclut un traité avec les Génois de Galata et c'est en langue grecque que ce traité fut rédigé. De même, Bajazet II et, plus tard, Selim I se servent de notre langue dans leurs rapports avec les Vénitiens.

Bref, longtemps la langue diplomatique des sultans fut le grec.

Quand on songe que notre langue fut tolérée durant des siècles de servitude où on refusait à notre nation de se développer, et que cette langue fut même en honneur dans les conseils du Divan et de la Sublime Porte, il semble étrange que, sous un régime de liberté, en plein siècle de progrès, on demande à des citoyens libres, à toute une nation attachée à sa culture nationale, de proscrire leur langue !

. . . . . .

Les Turcs, qui peuplent avec nous ce pays-ci, doivent comprendre que nous ne sommes pas des adversaires et des étrangers, mais que nous sommes chez nous, dans notre pays, dans le pays de nos pères; qu'enfin fortifier l'élément grec, c'est fortifier ce pays, c'est fortifier l'empire ottoman lui-même que nous sommes intéressés, nous-mêmes, à voir prospérer.

LE PROGRAMME
de l' « Union et Progrès »

Le 22 septembre le Comité « Union et Progrès », a publié son programme définitif. En voici les dispositions :

Article premier. — Les droits conférés par la Constitution de 1876 et confirmés par le décret du 1er août 1898 seront maintenus sans modification par le Parlement.

Art. 2. — Un tiers des sénateurs seront élus par le souverain et le reste par le peuple, pour une période fixe.

Art. 3. — Tous les sujets ottomans mâles, qui ont atteint l'âge de 21 ans, auront le droit de voter.

Art. 4. — La Constitution sera complètement observée, en ce qui concerne la liberté des réunions politiques, comme il est dit dans son premier article.

Art. 5. — Cet article a trait à la préparation du projet de loi et à l'extension des pouvoirs des autorités provinciales.

Art. 6. — Les décisions administratives seront modifiées conformément au vœu du Parlement.

Art. 7. — Le turc sera la langue officielle.

Art. 8. — Toutes les propositions de loi présentées par dix députés seront prises en considération.

Art. 9. — Tous les sujets ottomans, quels que soient leur rang ou leur nationalité, jouiront des mêmes droits et acquitteront les mêmes impôts.

Tous les postes du gouvernement seront accessibles à tous.

Les sujets non musulmans seront astreints au service militaire.

Art. 10. — Maintien des privilèges des communautés religieuses.

Art. 11. — Réorganisation et augmentation des forces maritimes et navales.

Art. 12. — Abrogation de l'article 113 qui autorise la proclamation de l'état de siège et l'exil.

Art. 13. — Préparation d'une loi définissant les rapports entre les patrons et les ouvriers.

Art. 14. — Facilités pour les paysans de devenir propriétaires fonciers au moyen d'avances consenties à un intérêt modéré.

Art. 15. — Remplacer le système actuel de la dîme en prenant la moyenne des cinq années précédentes.

Art. 16. — Liberté d'enseignement. Tout Ottoman peut être autorisé, grâce à une loi spéciale, à ouvrir une école libre.

Art. 17. — Toutes les écoles seront placées sous le contrôle de l'Etat et des écoles mixtes officielles ouvertes à tous les éléments. L'enseignement de la langue turque sera obligatoire dans les écoles libres. Les écoles primaires seront gratuites, servant de préparation aux écoles secondaires et supérieures.

Les écoles strictement religieuses ne seront pas assujetties au règlement général.

L'article 2, préconisant le système électif pour les deux tiers des membres de la Chambre Haute, ne figurait pas sur le programme primitif. C'est un vœu que les Grecs de Turquie partagent pleinement. De même pour l'article 8 reconnaissant aux députés le droit de présenter des projets de lois.

Les dispositions de l'article 10 sur le maintien des privilèges des communautés ne figurait pas sur le programme primitif et il nous est agréable de constater que le Comité « U. et P. » s'est rendu compte de la nécessité de se conformer sur ce point à l'article 11 de la Constitution de 1876 qui reconnaît formellement les droits et immunités des communautés non musulmanes.

On ne saurait que féliciter les Jeunes-Turcs d'avoir formulé dans les articles 12, 14 et 15 des vœux utiles touchant le relèvement de la condition des classes agricoles, dont la population musulmane sera la première à bénéficier.

L'article 17 que nous analysons plus haut ne nous semble pas de nature à donner entièrement satisfaction aux populations non turques.

Cependant tout en reconnaissant que ce nouveau programme appelle quelques remaniements, notamment sur la question scolaire, et des éclaircissements, nous estimons que dans ses lignes générales, il est conçu de manière à amener une entente.

Ce qui dans le document ci-dessus nous semble regrettable, c'est le ton péremptoire qu'il affecte. Le comité Union et Progrès a renversé le régime hamidien, il a préparé les voies au régime de la liberté et a fait triompher une révolution qui fut admirable de sagesse, de bon sens et de sang-froid. Cette tâche accomplie, il ne s'est pas dissout, afin de veiller à l'affermissement du nouveau régime, et il a eu raison. Mais là s'arrête sa mission. Le comité ne constitue pas le gouvernement légal et irresponsable du pays, et il n'a nulle qualité pour légiférer. On aurait préféré le voir exposer son point de vue sous forme de vœux et ne pas donner à de simples *desiderata* ce ton décisif et catégorique que seules peuvent revêtir les résolutions émanant d'une assemblée législative.

LES CHRÉTIENS
ET LE
SERVICE MILITAIRE EN TURQUIE

Au lendemain de la prise de Jérusalem par le khalife Omar, en 637, le conquérant arabe accorda au patriarche Sophronius une Capitulation qui devait régler l'état des vaincus. Cette capitulation porte en substance que les chrétiens payeraient une rente annuelle conformément à la loi du Coran; qu'ils ne pourraient porter aucune espèce d'armes ni monter à cheval sur une selle. Qu'ils seraient obligés de porter tous les mêmes habits. Qu'ils n'auraient pas de croix sur leurs églises et qu'ils ne feraient pas retentir la ville du bruit de leurs cloches. Un seul coup serait admis pour annoncer la prière. A ces conditions, le khalife assurait aux chrétiens la conservation de leur vie, de leur fortune et de leurs églises.

Cette capitulation servit de modèle à toutes les conventions que les mahométans imposèrent par la suite aux chrétiens vaincus. « Travaille, paye et prie comme tu voudras », telle fut la maxime constante suivie par les conquérants à l'égard des peuples soumis.

Lors de la prise de Constantinople, Mahomet II ne dérogea pas à la coutume établie et ordonna l'exclusion absolue de tout non musulman des emplois militaires. Les chrétiens appelés désormais raïas (ou troupeau) furent chargés d'une taxe de capitation nommée *kharradj*. Seuls étaient exemptés de cet impôt les chrétiens de Constantinople, faveur qui correspondait à l'exemption du service militaire accordée aux habitants musulmans de la capitale.

Dans un Etat aussi essentiellement théocratique que l'empire ottoman, l'imposition du *kharradj* aux Infidèles n'était pas simplement une mesure d'ordre économique ou politique. Il s'y rattachait l'idée de l'indignité du giaour à exercer le métier des armes et le besoin de racheter par ce moyen ce que son culte chrétien avait de dégradant aux yeux des musulmans. Cette façon de voir est exposée longuement dans le livre intitulé *Moultéka-el-Ebhar*, écrit sous le règne de Soliman Ier par le fameux Cheïk Ibrahim-Halépi. Dans le chapitre traitant de l'impôt de capitation, le docte théologien dit entre autres: « le *Kharradj* est imposé aux Infidèles, à titre de châtiment et comme compensation à l'esclavage ou à la peine de mort que méritent tous ceux qui ferment les yeux aux lumières de l'Islam. » Seuls étaient soumis à cette taxe annuelle, les jeunes gens majeurs, sains de corps et d'esprit et capables de gagner leur vie. Pour percevoir cette taxe, le ministre des finances traitait à forfait avec des agents spéciaux appelés *moultézims*, dont les employés parcouraient le pays et se livraient aux pires abus aux dépens des chrétiens qui souvent étaient obligés de payer deux et trois fois la même contribution. Ce ne fut qu'en 1657 que le grand vizir Kupruli songea à remédier aux inconvénients de ce mode de perception et à répartir le *kharradj* sur des bases moins lourdes et plus équitables. Les raïas soumis à la capitation furent divisés en trois classes : « ceux de première classe furent taxés à quatre ducats par tête, ceux de seconde à deux ducats et ceux de la dernière à un ducat seulement. »

Le caractère infamant du *kharradj* et son mode de perception rudimentaire, furent maintenus jusqu'à l'époque du *Tanzimat*, à laquelle nous reviendrons plus tard. Mais

*

l'impôt de capitation ne fut pas la seule taxe militaire qui pesa sur les chétiens. Bientôt le Divan leur imposa un tribut autrement terrible. Ce fut le tribut du « cinquième des enfants mâles que la Porte levait chaque année dans les familles chrétiennes de l'empire pour recruter les *ortas* ou compagnies des janissaires. Les ortas, dans le principe, étaient formés d'enfants chrétiens enlevés dans le sac des villes d'Europe et qui recevaient une éducation analogue au métier auquel on les destinait. Plus tard, la Porte, moins heureuse dans ses expéditions militaires, avait eu recours à ce moyen plus à sa portée. Cet impôt était surtout odieux aux Grecs en ce qu'il entraînait l'apostasie de leurs enfants. Aussi les chants populaires de la Grèce rapportent-ils de nombreux exemples de mères qui avaient poignardé leurs fils dans les bras des commissaires turcs. L'année 1656 marqua cependant l'abolition de cet impôt barbare qui, depuis la conquête pesait sur les raïas, et la Porte, soit qu'elle en sentît les inconvénients, soit qu'elle voulût ramener à elle ses sujets chrétiens, n'admit plus dans les rangs des janissaires que des Turs asiatiques » (1).

Si les lois de l'Empire excluaient en principe tout chrétien du métier des armes, il y eut cependant des exceptions à cette règle. Tel fut le cas des Klephtes qui, sur les montagnes de la péninsule hellénique, surent pendant longtemps résister aux tentatives que fit la Porte pour les soumettre. Ce ne fut qu'au XVIe siècle, sous le règne de Sélim II, qu'il consentirent à traiter avec les Turcs. Ceux-ci formèrent une milice qui, sous le nom d'*Armatoles*, fut chargée de veiller à la sécurité des routes et de défendre le pays contre les razzias des Arnautes. Un *Hatti-Chérif* impérial divisait la Grèce septentrionale en quatorze armatoliks ou capitaineries, dont les chefs devaient obéissance soit aux pachas, soit aux notables grecs. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre à cette organisation continuèrent à vivre indépendants sur leurs montagnes sous leur ancien nom de Klephtes.

Mais l'exception la plus importante et que les circonstances elles-mêmes imposaient aux Turcs, fut l'admission des chrétiens dans les équipages de la flotte ottomane. Le Turc, soldat avant tout, épris de la lutte corps à corps et du combat à l'arme blanche, montre une inaptitude et une aversion marquées pour le métier de marin. « Mais, dit l'amiral Jurien de la Gravière, ce qui ne fut jamais entré dans l'esprit d'un capitan-pacha, c'eût été la pensée d'envoyer sur les vergues les plus hardis de ses Osmanlis... Les travaux périlleux étaient exclusivement l'affaire des raïas, des esclaves ou des mercenaires chrétiens. Depuis l'époque où se livrait la bataille de Lépante, les Grecs n'avaient pas cessé d'être l'âme de tout vaisseau turc. On avait vu dans cette célèbre journée plus de 25.000 Grecs embarqués sur la flotte ottomane (2) ». Aussi, lors de la guerre de l'Indépendance grecque, cette flotte se trouva-t-elle subitement dans le plus grand désarroi par l'abandon de ses précieux auxiliaires.

***

Cette guerre mit en évidence l'état de décomposition dans lequel s'enlizait lentement l'empire ottoman. Pendant des années, une poignée d'insurgés mal équipés avait tenu en échec ses armées et ses escadres.

Des réformes tant civiles que militaires étaient urgentes. Ce fut au sultan Mahmoud qu'incomba le rôle de réformateur. Il avait déjà débuté en 1826 par la destruction complète de la milice des Janissaires. Mais ce fut l'année 1839 qui marqua l'ère des réformes connues sous le nom de *Tanzimat* et qui tendaient à réorganiser l'empire ottoman sur les bases d'institutions civiles, rompant ainsi avec l'ancienne tradition théocratique qui paraissait avoir fait son temps. Le *Hatti-Chérif* de Gulhané, promulgué alors, introduisait une série de réformes, bien incomplètes encore, mais visant dans leur ensemble à relever la condition des rayas et améliorer les différents services publics tant civils que militaires.

Il ne fut point question encore d'admettre des non musulmans dans l'armée et l'on se contenta sur ce point de modifier le mode de prélèvement du kharradj en le soustrayant à l'arbitraire des collecteurs turcs et en en confiant le répartissement et la perception aux communautés qui devaient en verser le montant dans les caisses des receveurs généraux.

Mais, en 1856, cette question si importante vint à l'ordre du jour et le *Hatti-Houmayoun* édicté en cette année établissait l'entière égalité des droits et des charges entre tous les sujets ottomans. Assisté d'un certain nombre de délégués chrétiens, le grand conseil institué pour discuter l'application des réformes, s'occupa tout d'abord de la loi qui admettait les raïas dans les rangs de l'armée. « Les esprits étaient très partagés sur les modalités de cette importante réforme. L'on avait adopté, pour le contingent de la population chrétienne, un système de progression d'après lequel celle-ci devait fournir, en 1857, trois mille cinq cents hommes, chiffre qui aurait été successivement porté à vingt-cinq mille hommes. Cet effectif une fois constitué, les musulmans n'auraient plus été repris à l'avenir que dans la proportion de trente-cinq mille hommes (1) ». Ce projet échoua cependant devant l'opposition que lui firent aussi bien les chrétiens que les musulmans Le principe de l'égalité absolue des droits ne devait en effet qu'être illusoire, ce qui entraînait aussi la faillite de son corrolaire naturel, l'égalité des charges. En raison des restrictions que faisait le gouvernement à leur admission dans l'armée, les chrétiens se montraient méfiants et réfractaires. Au surplus, ils redoutaient d'être en rôlés dans des régiments musulmans où ils n'auraient été traités qu'en giaours sans pouvoir en appeler à leurs chefs spirituels. De leur côté, les musulmans ne montraient aucune bonne volonté à accepter une innovation qui les mettait sur un pied d'égalité réglementaire avec des chétiens, et l'idée d'être obligés de servir sous les ordres d'un infidèle leur paraissait inadmissible. Le projet fut donc abandonné. On se contenta de modifier le kharradj en y substituant un impôt d'exonération militaire appelé *bédeli-askéryé*. A cette taxe nouvelle ne s'attachait plus l'idée infamante qui caractérisait la capitation, mais cette amélioration toute théorique était en réalité largement compensée par le fait que le *bédeli-askéryé* frappait indistinctement tous les sujets mâles non musulmans dès leur naissance, ce qui constituait pour les chrétiens une aggravation de charge importante.

« La quotité de la taxe, dit M. de Jehay, fixée d'abord à 5.000 piastres par groupe de 180 personnes, fut portée, en 1884, à 5.000 piastres or par groupe de 135 personnes, ce qui représente 37 piastres et 1 1/2 para (environ 8 fr. 50) par an et par individu taxé (1) ». Plus tard, un autre impôt militaire ajouté au bédeli-askéryé porta à 50 piastres par tête et par an la taxe exigée des chrétiens.

La Constitution de 1876 proclama à nouveau l'égalité de tous les sujets de l'empire ottoman. L'admission des chrétiens dans les rangs de l'armée devait, espérait-on, trouver enfin une solution favorable. En effet, la commission chargée d'élaborer les règlements qui s'y rapportaient se déclara à l'unanimité prête à accorder aux non musulmans le droit d'entrer dans les écoles militaires et de servir dans l'armée avec la restriction toutefois que leur droit à l'avancement serait limité au grade de chef de bataillon. Cette mesure, bien que s'inspirant de sentiments libéraux, n'était cependant guère admissible dans un Etat constitutionnel basé sur l'égalité absolue de ses sujets. Midhat pacha réclamait qu'un traitement identique fût appliqué aussi bien aux musulmans qu'aux chrétiens. Sa voix ne fut pas écoutée. Le sultan mutila encore le projet de loi élaboré par la commission en interdisant aux non musulmans l'entrée des écoles militaires. Mais la guerre avec la Russie était à la veille d'éclater, l'empire avait besoin de soldats. Aussi Abdul-Hamid n'hésita t-il pas à invoquer le fameux principe qu'à des droits égaux correspondent des devoirs égaux et à appeler les chrétiens aux armes. L'odieuse inconséquence de cette prétention ne pouvait leur échapper. Ils refusèrent encore de s'y soumettre. La Constitution constamment violée par le sultan ne leur inspirait aucune confiance. Vouloir astreindre le chrétien à la conscription à la veille même d'une campagne qui s'annonçait longue et meurtrière, c'était tout simplement les mener à la boucherie puisque, laissés depuis des siècles dans l'ignorance la plus complète de l'art militaire, ils n'auraient jamais eu le temps de s'instruire au maniement des armes. Le gouvernement turc avait montré une mauvaise foi absolue, en maintes occasions il avait violé les réformes les plus solennellement promises par la Constitution et rien ne put persuader aux Grecs ni aux Arméniens de prendre les armes.

***

L'abolition de la Constitution de 1876 mit fin à toute tentative de réformes sérieuses. Les choses en restèrent là jusqu'à nos jours. Mais par suite de la récente révolution qui a mis fin à l'ancien régime, la question militaire se pose à nouveau. Les différentes nationalités chrétiennes, et notamment les Grecs et les Bulgares, ont déjà formulé leurs *desiderata* dont le principe consisterait dans la formation de compagnies chrétiennes commandées par des officiers de même confession et cantonnées dans leurs circonscriptions. La question est très délicate et l'on ne semble pas être près de la résoudre. Il est à craindre que cette question ne se heurte à de sérieux obstacles. La difficulté consiste principalement à concilier l'exercice du culte chrétien et du culte musulman. Il reste en outre bien des préjugés à vaincre. Dans les milieux jeunes-turcs, on serait d'avis de remettre la question jusqu'à ce que des officiers chrétiens puissent se former dans les écoles militaires. On annonce d'autre part que l'état-major ottoman aurait d'ores et déjà préparé les règlements nécessaires au dénombrement et au recrutement des chré-

(1) *Lettres sur la Turquie*, A. UBICINI : (IIe partie).
(2) *La Station du Levant*, par l'amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

(1) *La Turquie et le Tanzimat*, par E. ENGELHART.

(1) *La situation légale des sujets ottomans non musulmans*, par le comte VAN DEN STEEN DE JEHAY.

tiens pour que la Chambre puisse sans retard s'occuper de cette question. Ce qui paraît certain, c'est qu'il faudra du temps pour former des officiers chrétiens. Jusqu'alors les soldats non musulmans seront-ils commandés par des gradés mahométans ou bien les verserait-t-on dans les régiments déjà existants?

Toujours est-il que le désir formulé par les Jeunes-Turcs de voir les chrétiens participer à la défense de l'Empire est on ne peut plus légitime. Les Grecs sont tout disposés à accepter le service militaire, sous réserves des garanties qu'ils réclament. Il est d'autant plus juste d'y accorder satisfaction que le nombre des Grecs de l'Empire ottoman atteignant cinq millions, ils pourront, en cas de guerre, fournir un contingent de 200.000 hommes. Souhaitons que dans les débats qui vont s'ouvrir à la Chambre sur cette question, Grecs et Turcs, chrétiens et musulmans, apportent une égale bonne foi et une même bonne volonté.

PH. HADJILAZARO.

DÉCLARATIONS
DES GRECS DE TURQUIE

La Presse grecque de Constantinople

L'Association des journalistes grecs de Constantinople a publié la déclaration suivante (1) :

La grande restauration qui vient de s'accomplir dans l'Empire Ottoman et la future évolution du régime constitutionnel imposent à la nation grecque de l'Empire — qui selon les statistiques officielles et de l'aveu de la presse européenne impartiale détient partout la majorité après les Turcs — une solidarité et une unité nationale et lui font un devoir de proclamer les principes généraux dont s'inspire notre nation, et la façon dont elle envisage aussi bien l'application de l'égalité réelle et effective des individus et des nationalités de l'Empire que les conditions en vertu desquelles ces nationalités pourraient se grouper non en une masse ethnique irréalisable et chimérique, mais en une unité, réelle et indissoluble, de l'Empire.

La presse grecque de Constantinople et des provinces de l'Empire Ottoman, interprétant, elle en a la conviction, le sentiment général de la Nation — qui dans ce pays occupe numériquement le second rang après les Turcs et forme avec eux, comme l'a dit au Congrès de Berlin un des plus ardents amis et défenseurs de la Turquie, lord Beaconsfield, la pierre angulaire de l'unité, de l'intégrité et du raffermissement de l'Empire ottoman — la presse grecque estime accomplir un impérieux devoir en retraçant les lignes générales de son programme et en éclairant qui de droit sur les légitimes désiderata de nos congénères, par quoi pourra disparaître toute suspicion et méfiance entre les deux peuples et seront obtenues l'entente et la collaboration nécessaires à consolider l'unité de l'Empire.

La première condition de cette entente est la suppression de la distinction qui a prévalu jusqu'à ce jour et en vertu de laquelle les deux peuples étaient séparés en deux classes, en maîtres et sujets, en dominateurs et dominés : distinction d'autant plus funeste que sous la dénomination de *mouslim* et *ghaïri mouslim* (Musulmans et non Musulmans) elle fait immédiatement surgir deux camps religieux opposés et rivaux. La véritable égalité constitutionnelle exige et impose la reconnaissance, dans l'unité de l'Empire, de l'existence nationale de chaque peuple et la jouissance par chacun d'eux des droits égaux, fixant à chaque nationalité la place à laquelle elle peut prétendre en proportion de son importance numérique et de sa part de contribution matérielle et morale à l'œuvre du développement du pays. Il faut bien comprendre que dans l'Empire Ottoman, où vivent côte à côte, depuis des siècles, différentes nationalités ayant consolidé leur existence ethnique, et où quelques-unes de ces nationalités, en particulier les Grecs, qui y sont établis depuis environ trois mille ans, ont une histoire ininterrompue et des traditions impérissables, l'unique unité possible est l'unité de l'Etat, basée sur le respect de l'existence nationale et le libre développement de chaque peuple.

Persuadés par là que l'Empire est leur patrie commune, les uns et les autres, unis par des liens infrangibles, travailleront pour le bien de cette commune patrie.

Toute tendance à créer soit par la force brutale, soit par des moyens d'ordre moral, une nationalité unique serait non seulement vaine, mais encore désastreuse pour l'unité de l'Empire Ottoman. Il est dès lors naturel que soient conservés intacts et inaltérables les droits et immunités que la nation grecque possède depuis des siècles, que le Conquérant a reconnus et ratifiés au chef national des Grecs et qui constituent en quelque sorte le titre de légalisation de la conquête ottomane la condition d'une coexistence pacifique et amicale des Grecs et des Turcs. La jouissance de ces droits a d'ailleurs été reconnue par la *Hatti-Houmayoun* de 1856 et par la Constitution de 1876.

Toute tentative contraire serait de nature à détruire cette harmonie. L'égalité effective dans chaque Etat constitutionnel, composé de nationalités diverses, exigent que celles-ci soient respectivement représentées au sein du Parlement, proportionnellement à son nombre, et dans le gouvernement et les différentes branches de l'administration en raison de ses aptitudes et des services qu'elle est en mesure de rendre; dès lors, la nation grecque s'élevant à 6.500.000 âmes environ, sur un total de 26.000.000, revendique légitimement le droit d'être représentée dans une juste proportion tant à la Chambre qu'au Sénat, sur la base, bien entendu, de statistiques officielles, d'où émaneront tout naturellement les majorités et les minorités fixant sa place à chaque groupe ethnique. De cette façon, tout danger de voir désavantagée une grande majorité ethnique au profit de plans d'avance arrêtés serait écarté, de même que seraient conjurés les rivalités raciales et les conflits d'intérêts nationaux.

En exposant dans ses grandes lignes le plan égalitaire des Grecs, nous croyons devoir déclarer que c'est sur ce programme, dont les détails seront développés au fur et à mesure que les circonstances l'exigeront, que la presse grecque de Turquie entend régler sa politique : une politique d'entente loyale, complète, poussée jusqu'à l'extrême, mais en même temps ferme et inébranlable dans la défense des droits de notre nation.

Rangée sous cette bannière, la presse et toute la nation grecque s'efforceront d'apporter la part de contribution qui leur revient dans l'œuvre de la régénération et de la consolidation de l'Empire.

Ce document se termine en affirmant encore que c'est dans cet esprit de parfaite sincérité que les Grecs de l'Empire prêteront leur concours à l'œuvre de la renaissance générale, à la condition qu'il ne soit pas porté la moindre atteinte aux droits que cinq siècles ont consacrés.

Le document est signé des directeurs de tous les journaux grecs de Constantinople et de Smyrne :

S. J. VOUTYRAS, fondateur du *Neologos*.
D. NICOLAÏDÈS, fondateur et directeur de *Constantinoupolis*.
G. KARIDIS, fondateur et directeur de la *Proïa*.
S. S. KARAJANNIDÈS, fondateur et directeur de la *Nea Ephiméris*.
G. A. VELLIS, directeur du *Tachydromos*.
V. P. SPANOUDÈS, fondateur et directeur de la *Proodos*.
P. N. KESSISSOGLOUS, fondateur et directeur de la *Patris*.
M. SEÏZANIS, directeur de l'*Harmonia*.
S. SOLOMONIDÈS et G. K. HYPERIDÈS, directeur de l'*Amaltheia*.
N. SEPHAKÈS, directeur de la *N. Smyrni*.
N. TSOUROUKTSOGLOUS, directeur de l'*Himerissia Smyrni*.

La presse grecque des provinces ottomanes a pleinement adhéré à cette profession de foi.

A Salonique.

Dans le courant du mois d'août, les Grecs de Salonique ont remis au comité Union et Progrès, un mémorandum exposant les vœux et les vues de l'élément hellène de Turquie sur les réformes à accomplir sous le régime de liberté qui vient d'être inauguré et qu'ils saluent en termes chaleureux dans la personne des protagonistes du mouvement libérateur.

Voici les principaux extraits de ce document :

Afin d'assurer par une évolution graduelle et normale la prospérité de l'Etat, il faut donner libre cours au développement de chaque peuple, conformément aux traditions et aux croyances de ses ancêtres, à ses aptitudes naturelles, à son caractère, à ses us et coutumes.

Le mémoire résiste sur la nécessité absolue du maintien intégral des immunités scolaires, ecclésiastiques et civiles accordées au patriarcat œcuménique par le Conquérant, ratifiées par ses successeurs, consacrés plus tard par le *Hatti-Houmayoun* de 1856 et par la Constitution de 1876. « Le respect de ces droits acquis, dit le mémoire, est une condition *sine qua non* du concours de l'élément grec dans l'œuvre de rénovation générale ».

... Il faut aussi modifier la situation des établissements ecclésiastiques et scolaires qui ont eu à souffrir d'actes de violence, en les réintégrant dans leurs droits enlevés par la force... il faut accorder aux citoyens le droit de réunion et d'association dans un but social scientifique ou philantropique... Il serait désirable qu'un système de recrutement fût établi d'après des circonscriptions militaires, permettant de créer des compagnies chrétiennes de façon à assurer aux hommes sous les drapeaux l'exercice de leurs devoir religieux et la liberté de conscience. La discipline générale n'aura qu'à y gagner. Il est indispensable de remanier et de compléter certains articles de la Constitution, à l'instar des autres constitutions européennes, afin que l'individu soit mis à l'abri de tout abus dont pourraient se rendre coupables des organes du gouvernement. D'autre part, il faut abolir le 4e paragraphe de l'article 113, autorisant l'expulsion de sujets ottomans hors de l'Empire et l'article 117 de la Constitution, traitant de l'interprétation des lois.

(1) En date du 11/24 août 1908.

Pour réveiller l'intérêt du peuple et afin d'établir des rapports plus étroits entre lui et le gouvernement du pays, il serait utile de reconnaître aux députés le droit de proposer des lois.

Dans le but d'assurer le fonctionnement plus régulier des rouages administratifs, nous pensons qu'étant donné le principe de décentralisation administrative prévue par la Constitution, il serait nécessaire de préciser les attributions des conseils de vilayets et des conseils de sandjaks conformément au principe décentralisateur, ces conseils devant être rendus indépendants du pouvoir central dans toutes les questions d'intérêt local.

Nous pensons que ces conseils devraient être constitués de façon à ce que le nombre de ses membres permanents ne dépasse pas le tiers de la totalité des membres et que ses membres électifs soient désignés directement par le peuple. Nous estimons enfin que les circonscriptions électives de l'Empire doivent être délimitées de façon à mieux correspondre aux besoins des populations.

Dans le même but nous estimons qu'il serait nécessaire de décréter l'autonomie des communes et l'élargissement de leurs attributions en procédant, d'une part, à un nouveau sectionnement de l'Empire, au point de vue communal, toujours en conformité des conditions des populations locales.

Le mémoire préconise la création immédiate de tribunaux dans tout l'Empire, l'inamovibilité des juges et l'institution d'un haut conseil de contrôle.

Pour ce qui est du développement des ressources matérielles du pays, il recommande de reconnaître aux communautés la qualité de personnes morales en leur accordant le droit de posséder; de régler la question des hypothèques, de façon à faciliter la fondation d'établissements de crédit foncier; d'autoriser l'entrée en franchise d'engins agricoles, de simplifier les formalités douanières, de supprimer l'usage des passeports, de substituer au système des dîmes une répartition rationnelle des charges fiscales, de faire dépendre la création d'établissements industriels des conseils de vilayets, de modifier la loi sur les mines, etc., etc.

En terminant les auteurs de ce mémoire concluent à la nécessité d'assurer la représentation des différentes confessions dans le Sénat et de décréter un système électoral qui tienne compte des minorités ethniques. Ce résultat sera acquis PAR LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE BASÉE SUR UN RECENSEMENT OFFICIEL DE CHAQUE NATIONALITÉ.

A Smyrne.

A Smyrne, la *Ligue panhellénique*, récemment fondée, a rédigé son programme politique dont voici les lignes générales :

Soutenir les légitimes revendications de la Nation grecque avant l'ouverture de la période électorale;

Poursuivre l'établissement d'une égalité effective entre toutes les populations de l'empire ottoman et leur représentation à la Chambre en proportion de leur nombre respectif, cette proportion devant être déterminée d'ores et déjà;

Défendre les immunités de la Nation grecque qu'ont consacrées le *Hatti-Houmayoun* de 1836 et la Constitution de 1876, toute tentative éventuelle en vue de la suppression de ces privilèges pouvant faire échouer une coopération pacifique;

Reconnaître officiellement, après la langue turque, la langue grecque;

S'entendre avec les centres jeunes-turcs et le gouvernement pour assurer le respect de nos droits.

Ce programme politique a rallié toute la population grecque de Smyrne et du villayet d'Aïdine.

EN MACÉDOINE

On nous écrit de Salonique :

Ce serait malheureusement s'abuser que de croire que la proclamation de la Constitution ait amené l'apaisement en Macédoine. Si une certaine accalmie est survenue dans les rapports entre Grecs et Bulgares, il n'en est pas moins vrai que la haine inextinguible qui les divise, subsiste toujours, tenace, et subsistera longtemps encore. Les bandes de différentes nationalités se sont soumises, a-t-on dit. En effet, quarante bandes grecques ont déposé les armes et, depuis, on n'en a plus entendu parler. Soixante-treize bandes bulgares ont fait de même. Mais il est avéré que d'autres comitadjis se tiennent encore cachés dans les villages et dans la montagne. Des faits tout récents le prouvent suffisamment.

Les nouvelles de Serrès affirment que les comitadjis distribuent aux paysans bulgares de cazas de Pétrits et Mélénikon des fusils et des munitions et qu'ils les exercent à manœuvrer. La Porte, ayant été avisée de ces agissements, a demandé là-dessus des renseignements circonstanciés à Hilmi pacha. Le 31 août, des Bulgares ont fait feu contre le chef d'une bande grecque qui avait fait sa soumission, Jean Langadas, qui se rendait avec deux de ses partisans au village de Resna. Langadas n'a pas été touché, mais un de ses compagnons a été blessé.

Dimanche dernier, le 6 septembre, les troupes turques ont cerné près de Krushevo, vilayet de Monastir, la bande bulgare de Pavlof; elles ont tué Pavlof lui-même et quatre de ses hommes.

Ces jours-ci, le chef Panitsa, lieutenant du trop fameux Sandanski, a fait tuer à Skirchévo trois Bulgares affiliés à l'« Organisation intérieure» et qui avaient refusé de verser une taxe que le bandit leur avait imposée. La femme d'un de ces malheureux fut même blessée pendant la bagarre. Les coupables ne furent pas arrêtés, malgré les assurances du comité « Union et Progrès », malgré ses promesses d'appliquer sévèrement la loi.

Dans le village de Fourka, caza de Doïran, les Bulgares envahirent l'immeuble servant d'école aux Grecs et y installèrent des instituteurs bulgares, malgré la décision du conseil des ministres que le *statu quo* serait observé jusqu'à ce que la prochaine Chambre des députés se soit prononcée. Il fallut l'intervention du sous-gouverneur de la région, accompagné de la force armée, pour chasser les intrus et faire fermer l'école.

***

La population grecque, voulant manifester sa joie pour l'abolition de l'ancien régime et donner des gages de confiance à l'égard des Jeunes-Turcs, avait, sans arrière-pensée, et de l'aveu de tous, renoncé à toute action armée contre le banditisme bulgare. Mais ces derniers événements ont suscité de graves inquiétudes et une certaine nervosité se fait sentir chez les Grecs, qui se demandent si une nouvelle ère de massacres et de terreur ne va pas recommencer. Ils ont voulu montrer qu'ils sauraient protester d'une façon pacifique, mais fort ostensible, contre l'attitude de leurs adversaires.

L'occasion s'offrit d'elle-même. Le 11 septembre dernier, on annonçait l'arrivée à Salonique de cinq cents excursionnistes venant de Bulgarie. Après les Grecs du Royaume et les Serbes qui furent les premiers à venir féliciter leurs congénères et les Turcs du succès obtenu, on a, sans doute, pensé à Sophia qu'il eût été impolitique de continuer à bouder le nouveau régime et, après deux longs mois, ils se sont décidés à faire comme les autres. Le jour de leur arrivée, les hôtels, les établissements, les magasins grecs fermèrent simultanément. La ville paraissait déserte. Les garçons de restaurants et d'hôtels s'étaient mis en grève. Le comité « Union et Progrès » avait décidé d'offrir aux Bulgares un dîner dans un grand jardin de la ville. Il fut impossible de recruter cuisiniers et garçons. Les organisateurs, assistés des autorités, ont vainement essayé de faire revenir sur leur décision ces grévistes d'un nouveau genre. Ce fut peine perdue. C'est alors que les Turcs se multiplièrent pour ne pas compromettre le succès de la fête et, officiers, notables, soldats, aidés de quelques israélites bénévoles, improvisèrent en hâte un festin. Mais il ne suffisait pas de nourrir tout ce monde. Il fallait encore le loger. Or, les hôteliers, qui sont tous Grecs, refusèrent de recevoir les excursionnistes; le comité jeune-turc a fini par les loger tant bien que mal.

Tout de même, nos visiteurs bulgares ne s'étaient peut-être pas imaginé que la grève des seuls hôteliers et garçons grecs eût pu apporter un si complet désarroi et, peut-être, quelques d'entre eux ont-ils dû penser en rentrant dans leur pays que les statisticiens les avaient abusés, en n'attribuant à Salonique qu'une population grecque de cinq mille âmes.

Nous sommes, assurément, les premiers à regretter des incidents de ce genre et qu'il soit à ce point difficile d'apaiser les sentiments d'hostilité qui divisent les deux éléments chrétiens les plus importants de la Macédoine. Rien de particulièrement étonnant à cela, quand on songe qu'hier encore Grecs et Bulgares s'entr'égorgeaient. Les Grecs de Salonique n'ont point encore oublié que c'est par la main d'un Bulgare qu'est mort le malheureux Askitis, il y a à peine quelques mois. Au reste, la manifestation de Salonique, manifestation après tout pacifique et passive, était peu de chose à côté des attentats bulgares dont il est question plus haut et qu'on ne leur a guère reprochés. Il est vrai qu'on a fini par s'y habituer!

Sandansky, le bandit si tristement célèbre, qui, hier encore, mettait à feu et à sang les districts de Petrits et de Meléniquon, prépare sa candidature aux prochaines élections. Ses agents, notamment Panitza, le meurtrier de Sarafof et de Garvanof, parcourant les districts de Salonique, de Serrès et de Stroumnitsa organisent sa campagne électorale. Il semble que la population bulgare des environs de Stroumnitsa soit acquise à Sandansky, grâce à l'appui de son ami Tchernopéef. Lorsque ce futur député rencontre des gens assez mal avisés pour se montrer récalcitrants, il n'hésite pas à employer un procédé, encore inédit, de propagande électorale — il les supprime purement et simplement. Comme par le passé, les partisans de Sandansky sont encore astreints par les moyens les plus énergiques à payer une taxe à ce chef de bande qui aspire à représenter leurs intérêts au sein du Parlement de demain. Dans le programme électoral qu'il publia aussitôt après la proclamation de la Constitution, Sandansky émettait des préten-

tions si exorbitantes, si irréalisables — qu'il appuyait de la menace de reprendre sur le champ l'action révolutionnaire interrompue — que le comité « Union et Progrès » dut malgré toute sa bonne volonté refuser de collaborer avec le personnage. Qu'il ait bénéficié de de l'amnistie qui s'étendait à tous les condamnés politiques ou coupables de crimes de droit commun, cela se comprend; mais on ne saurait trop blâmer les Jeunes Turcs d'avoir pensé associer à une œuvre de régénération un individu qui pendant des années n'a fait que massacrer, piller et rançonner ses propres congénères et cela uniquement pour servir ses ambitions et son intérêt personnel. Quelle confiance pourrait avoir le peuple en un Parlement où des Sandansky seraient admis à légiférer? Le Comité « Union et Progrès » serait mieux inspiré en s'appuyant sur la population honnête et pacifique du pays. Ce serait de bonne politique, car il y aurait de quoi rassurer tout le monde. Ou bien les Jeunes Turcs auraient-ils peur d'un Sandansky?

***

La discorde dans le camp bulgare subsiste plus que jamais, les partisans de l' « Organisation intérieure » ne pouvant se décider à pactiser avec Sandansky. Seuls les districts que j'ai cités plus haut se sont ralliés à lui. Aussi les journaux de Sofia jettent-ils le cri d'alarme; les nationalistes de la principauté exhortent vivement toutes les fractions révolutionnaires bulgares à s'entendre, au moins en principe, pour une action commune dans les élections. Les journaux bulgares constatent non sans irritation et avec une certaine inquiétude, que les Grecs de Macédoine redoublent d'activité pour renforcer et étendre leur influence. Mais cet appel à la sagesse parviendra-t-il à calmer les esprits? La haine invétérée des divers groupes révolutionnaires entre eux ne permet pas d'attendre un résultat favorable.

***

A propos de ce qui est rapporté plus haut sur la grève des hôteliers et des garçons grecs de Salonique, nous recevons encore la correspondance suivante :

Lors de la visite des 500 excursionnistes bulgares et de la fermeture de tous les établissements grecs de notre ville, il s'est passé ici des événements qui en fait de sauvagerie, d'arbitraire et de brutalité ne le cèdent en rien aux époques les plus florissantes de l'ère hamidienne. Les Jeunes Turcs voulaient imposer aux Grecs de fêter, avec allégresse et musique en tête, la venue de nos hôtes bulgares. C'était pourtant un peu trop présumer de l'abnégation chrétienne de nos concitoyens grecs. Comme il était à prévoir, ils fermèrent leurs magasins, leurs hôtels, leurs restaurants et se tinrent cois. Vers le soir tous les grands établissements, d'ordinaire brillamment éclairés à cette heure, restèrent plongés dans l'obscurité. Le préfet, informé de ce qui se passait enjoignit alors aux patrons de renoncer sur-le-champ à leur résolution et d'ouvrir au moins les principaux restaurants. Cet ordre resta naturellement sans effet, puisque, depuis le matin déjà, tout le personnel avait pris la clef des champs et s'était dispersé dans la ville. C'est alors que se passèrent des scènes très regrettables. On vit des officiers turcs, accompagnés de gendarmes et de soldats, enfoncer les portes des restaurants situés sur la place de l'Olympe, baptisée tout récemment encore du nom pompeux de « Place de la Liberté », appeler la populace juive à sortir tables et sièges dans la rue et à faire le service avec le matériel qu'ils trouveraient dans ces établissements. Quelques Grecs ayant voulu protester contre cette violation flagrante du droit de propriété solennellement proclamé il y a quelques jours, ils furent vite réduits au silence à coups de crosse de fusil. Une bagarre s'ensuivit et la foule saisie de panique se dispersa heureusement assez vite pour éviter des faits plus graves. A part les coups de crosse, des scènes analogues se produisirent au jardin de la Tour Blanche.

C'est là une étrange façon de concevoir la liberté. La manifestation grecque ayant eu un caractère pacifique, le comité « Union et Progrès » qui s'est substitué au gouvernement, n'avait point le droit d'user de ces moyens violents. Libre aux Turcs de recevoir et de fêter autant de Bulgares que bon leur semble. Mais, pour ce faire, ils n'avaient qu'à compter sur eux-mêmes et nous ne voyons pas en quoi ils seraient fondés à exiger des Grecs, et à leur imposer par la violence, de s'associer à une manifestation à laquelle ils entendaient rester complètement étrangers.

LE PRINCE SABAHEDDINE

ET SON PROGRAMME POLITIQUE

La brillante et chaleureuse réception dont le prince Sabaheddine a été l'objet à Constantinople témoigne de la légitime popularité dont il jouit auprès des divers éléments, musulmans et chrétiens, de l'Empire.

La population grecque de Constantinople a ménagé au prince Sabaheddine un accueil particulièrement cordial.

Quelques jours après son arrivée à Constantinople, Sebaheddine bey s'est rendu au Phanar pour rendre visite au Patriarche œcuménique. Sa Sainteté, entourée de plusieurs membre du Saint-Synode et du Conseil mixte, a reçu le prince en grande pompe. Des allocutions ont été échangées. Le prince a déclaré au patriarche que lui et ses partisans défendraient à l'occasion le maintien des privilèges accordés à la nation grecque par le Conquérant, et qui constituent un titre imprescriptible.

Le lendemain S. S. Joachim III a rendu visite au prince.

***

Le 16 septembre, au cours d'un grand meeting, le prince Sabaheddine a exposé son programme politique, qui se base sur « la décentralisation et l'initiative privée ».

La décentralisation, a-t-il dit, n'implique pas une autonomie politique, ni l'érection des provinces en Etats-confédérés. La décentralisation ne veut pas dire détacher les provinces, leur donner une vie spéciale indépendante de la capitale de l'Empire. Le système de décentralisation consiste à détruire tous les abus qui ont poussé à la ruine la Turquie depuis trente ans, qui ont nécessité l'intervention des étrangers dans ses affaires intérieures et qui ont même failli amener une mainmise de l'Europe sur l'Empire.

Quand un pays est gouverné par un homme ou une oligarchie, on aboutit à la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de cet homme ou de cette oligarchie : c'est le système de centralisation, c'est le système qui consiste à gouverner dans l'intérêt de quelques-uns au détriment de toute une nation:

Le système de centralisation a causé la perte de l'immense empire romain et de la puissante république de Venise. Nous aurions subi le même sort, immanquablement, si la Constitution n'était venue nous arrêter au bord de l'abîme.

Mais la Constitution ne suffit pas, a ajouté le prince Sabaheddine. La Constitution sans décentralisation mettrait tout le pays entre les mains de quelques centaines de députés, et la tyrannie serait la même. La Constitution a prévu ce cas, lorsqu'elle fut élaborée, il y a trente ans. L'article 108 prescrit la décentralisation. En effet, dans le chapitre concernant l'administration provinciale qui contient l'art. 108, il est dit :

« *L'administration des provinces aura pour base le principe de la décentralisation.*

« *Les détails de cette organisation seront fixés par une loi.* »

Le prince Sabaheddine démontre, par cette citation, la légalité des réformes comprises dans son programme. Il veut que les provinces soient dotées de conseils généraux tels qu'ils existent en France, pour surveiller, contrôler les dépenses, les revenus, l'administration entière de ces mêmes provinces.

Le peuple, a dit le prince, paie les impôts, le peuple verse son sang, quand il le faut, pour défendre la patrie en danger: le peuple doit donc avoir le droit de contrôler les actes du gouvernement en envoyant des députés à la Chambre et ceux des gouverneurs en élisant des conseillers généraux.

Ces paroles du prince ont été accueillies par des applaudissements. A chaque passage saillant de la conférence, l'auditoire n'a pas manqué de manifester combien il était en communion d'idées et de sentiments avec le conférencier.

Sabaheddine bey a parlé longuement de Midhat pacha, de son œuvre politique et de son œuvre administrative. Il a fait ressortir tous les services rendus par le Père de la Constitution à la patrie ottomane. Il a cité son exemple pour démontrer qu'un vali peut faire beaucoup pour la province qu'il administre. Midhat pacha a, en effet, dans toutes les provinces qu'il a gouvernées, tracé des routes, entrepris des travaux qu'une mauvaise administration pendant trente ans n'a pu anéantir complètement.

Midhat pacha a pu mener à bien ces œuvres parce qu'il avait un certain pouvoir et qu'il n'attendait pas que Constantinople lui donnât des ordres.

Abordant ensuite le second point de son programme, l'*initiative* personnelle, le prince a dit :

On doit conquérir la liberté ; elle n'est pas des choses qui se donnent. Pendant trente ans qu'a duré le règne de l'absolutisme, nous avons beaucoup souffert; nous avons supporté les plus grandes avanies. Mais d'où ce régime tirait-il sa force, sinon de notre faiblesse, de notre impuissance?

Nous attendons tout des pouvoirs publics, nous comptons pour tout sur le gouvernement. C'est lui qui doit nous indiquer le chemin à suivre, nous montrer ce que nous devons faire.

Le prince a rappelé l'exemple des Anglo-Saxons chez qui l'initiative personnelle a fait qu'un peuple de 40 millions a des colonies qui comptent une population de plusieurs centaines de millions. Il recommande l'exemple des Anglais chez qui tout individu ne compte que sur ses propres forces pour travailler au bien public.

Le prince a insisté sur l'éducation politique par l'initiative personnelle. Chaque citoyen doit travailler; il doit user de ses droits. « Si nous ne faisons pas le nécessaire, a-t-il ajouté,

nous pouvons vous assurer qu'alors l'étranger pourra se charger de nous éduquer. »

***

Une dépêche de Constantinople *au New-York Hérald* (du 25 septembre) annonce que des affiches placardées sur les murs des mosquées et annonçant que le prince Sabaheddine, avait été condamné à mort par ses adversaires politiques, ont causé une certaine effervescence dans la population, mais que l'émotion serait déjà calmée.

Nous savons que le prince Sabaheddine, en raison de ses opinions libérales, compte des ennemis parmi les membres nationalistes de l'Union et Progrès, mais on ne saurait concevoir que des Jeunes-Turcs, partisans de la liberté, soient à ce point aveuglés par le chauvinisme, qu'ils menacent de mort ceux qui ne partagent pas leurs principes politiques. Des violences de ce genre seraient d'ailleurs le meilleur moyen de compromettre l'œuvre de régénération et de faire sombrer dans une effusion de sang l'Empire tout entier.

LA NOUVELLE TURQUIE

ET LES

BULGARES DE MACÉDOINE

Trois programmes.

Les trois principaux comités révolutionnaires bulgares ont publié respectivement leur programme politique relativement à la situation créée par le nouveau régime. Ces trois fractions sont les suivantes : l' « Organisation révolutionnaire intérieure de Macédoine et d'Andrinople », le comité quasi officiel de la principauté ayant pour chefs principaux Matof, Christof et Pentsef ; le comité de Sandansky et de ses acolytes Panitsa et Tchernopéef ; le comité socialiste, le dernier venu de tous, dirigé par Charkaloff, Déliradeff, Stojanoff, etc.

« L'Organisation intérieure » exprime dans son manifeste le vœu que le service militaire devienne obligatoire pour tous les sujets ottomans sans distinction de race ou de religion, qu'il soit réduit à deux ans et que les soldats soient cantonnés dans leurs circonscriptions respectives.

Réformes d'ordre économique :

1° Abolition de tout droit, de toute charge tendant à mettre le peuple dans un état de véritable servitude.

2° Confiscation des propriétés foncières appartenant au sultan et des vakoufs. L'Etat a le devoir de déposséder les grands propriétaires fonciers et de distribuer les terres aux communautés et aux villages pauvres.

3° Protection légale accordée à l'agriculture, à l'industrie et à la classe ouvrière.

4° Abolition de tous les impôts tant directs qu'indirects (en nature ou en argent) et adoption d'un impôt proportionnel sur le revenu et sur les successions.

Le manifeste est suivi de l'appendice suivant : L'Organisation intérieure » s'est mise hors la loi et a combattu les armes à la main pour obtenir la réalisation de ses *desiderata*. Elle y a été obligée par l'absolutisme du sultan qui était de nature à étouffer dès sa naissance toute idée libérale, toute action sociale indépendante.

Cependant, puisque dans l'empire ottoman un nouveau régime s'est substitué à l'ancien, puisque les éléments d'un état de légalité y ont été introduits, la lutte entreprise par l'« Organisation intérieure » revêtira un caractère différent et entrera dans la voie légale sans recourir à la force armée. Mais pour qu'on ne puisse pas croire que l'Organisation intérieure a renoncé définitivement à sa force matérielle, elle proclame par ce manifeste que les armes n'ont pas été déposées et qu'elle est prête à reprendre les moyens d'action extra-légaux.

Pour garantir les prétentions émises ci-dessus, il faut que le nouveau régime assure par des lois toutes les conditions de libre concurrence dans les luttes politiques et ne mette aucun obstacle à la libre pratique des droits civiques et politiques.

A cet effet, l' « Organisation intérieure » propose les mesures que voici :

1° La convocation générale d'un parlement basé sur les principes du suffrage universel, direct et par voie de vote secret, sur les bases suivantes :

a) Il sera élu un député par 50.000 habitants sans différence de sexe.

b) Sera électeur, tout individu âgé de 21 ans et au-dessus.

c) Tout sujet Ottoman âgé de plus de 25 ans pourra briguer le mandat de député.

d) La langue turque ne devra pas être obligatoire pour le premier parlement.

e) Les élections devront se faire sous la direction et sous le contrôle des commissions instituées spécialement à cet effet.

2° Le parlement de l'Empire devra de suite proclamer l'amnistie générale pour les condamnés politiques et réviser la Constitution de 1876 dans l'esprit du programme publié par l' « Organisation intérieure ».

3° Les autorités locales seront soumises aux comités responsables (?!) et élus par le peuple pendant les élections.

4° Le peuple devra être armé (!!) pour pouvoir parer à toute tentative réactionnaire.

L' « Organisation intérieure » se déclare prête à accepter tout secours et à aider les comités révolutionnaires des autres races de l'Empire ottoman sans tenir compte ni des différences ethniques, ni des haines invétérées. Mais cela ne pourra se faire que sous la condition expresse que les autres comités auront pour objectif l'obtention des garanties susdites sans lesquelles il sera impossible d'établir un régime constitutionnel démocratique, qui pourra seul ramener l'ordre et la paix dans l'Etat et d'assurer à ses populations le progrès matériel et intellectuel auquel elles aspirent.

***

Le manifeste de Sandansky réclame :

1° La disparition complète de tout reste d'absolutisme monarchique et l'introduction d'une souveraineté populaire ; la démocratie absolue dans l'Empire ottoman dont la Macédoine et Andrinople sont partie intégrante ;

2° L'autonomie des provinces vis-à-vis de l'Etat, l'autonomie des autorités vis-à-vis des provinces et l'autonomie des communautés vis-à-vis des autorités pour tout ce qui concerne le règlement de leurs intérêts et de leurs affaires d'ordre particulier.

Les intérêts généraux de l'État, soit qu'ils touchent à la politique extérieure ou à l'armée, aux finances, aux douanes, aux postes et télégraphes et aux chemins de fer, seront entre les mains du gouvernement central, établi sur des bases constitutionnelles.

Les autorités locales des provinces auront à s'occuper de toutes les autres affaires de l'État.

3° La représentation proportionnelle par voie de suffrage universel direct et de vote secret applicable à tous les membres du Parlement et des conseils de province et de préfecture ;

4° La liberté de conscience ;

5° L'abolition de tous les privilèges des nationalités et des communautés (!), l'égalité absolue de toutes ces nationalités et des cultes religieux ; la faculté accordée à toutes les races de s'organiser selon leur désir ;

6° La généralisation de l'enseignement primaire rendu obligatoire et gratuit et l'enseignement donné dans la langue maternelle des élèves ;

7° L'armée permanente devra être transformée en milice populaire. Le service militaire sera obligatoire pour tous les citoyens en état et en âge de porter les armes.

La milice n'aura pas la faculté de franchir les limites de la circonscription à laquelle elle appartient. Les citoyens ne pourront être appelés aux armes que si l'unité et la sécurité de l'Empire se trouvent menacées.

Cependant la situation présente de l'État ne paraît pas encore être arrivée à un degré de maturité suffisant à une organisation militaire établie sur ces bases révolutionnaires.

***

N. Charlakof a exposé les vues des socialistes bulgares dans le discours suivant : « Nous avons besoin d'une organisation puissante, capable de lutter pour la suprématie des idées libérales et de faire disparaître dans la société, toute trace de propagande religieuse et chauviniste. Si les Jeunes-Turcs désirent sincèrement pacifier et faire progresser ce pays qui, jusqu'à présent, a eu tant à souffrir, ils doivent veiller à ne pas s'écarter de leurs idées libérales. »

Et, continuant sur ce ton, l'orateur a conseillé à la Bulgarie et aux autres nationalités d'abandonner toute visée annexionniste et de mettre fin aux propagandes nationalistes.

***

Le 1er septembre a été fondé, à Sophia, un comité ayant pour but de travailler au rapprochement de la Bulgarie et de la nouvelle Turquie constitutionnelle. Ce comité compte trente et un membres dont le président est M. Natchévitch, ancien représentant de la principauté à Constantinople, diplomate des plus habiles et qui ne cessa jamais de préconiser un rapprochement turco-bulgare. On se rappelle sans doute les révélations sensationnelles de M. Natchévitch dans la presse bulgare sur les responsabilités du gouvernement de la principauté dans les troubles macédoniens.

Pour se tenir plus au courant des affaires de Turquie, le comité y a envoyé deux de ses membres avec mission de suivre de près les événements.

PROCÉDÉS BULGARES

Le 7 septembre, le vapeur *Cyrille* ramenait à Bourgas (Bulgarie) les excursionnistes bulgares qui étaient allés fêter à Constantinople la proclamation de la Constitution. La foule, massée sur le quai pour saluer les nouveaux venus, les reçut avec enthousiasme, acclamant frénétiquement la Principauté et la Grande-Bulgarie. A peine débarqués, les voyageurs rédigèrent et firent afficher dans toute la ville des proclamations invitant le peuple à se réunir le lendemain à 5 heures de l'après-midi sur la place située devant l'hôtel

« Boris ». Il s'agissait, disait la proclamation, de faire une conférence sur leur visite à Constantinople et sur la façon dont ils y avaient été reçus. Cela ne laissa pas d'inquiéter les Grecs de Bourgas : le souvenir des « pogroms » dont, en 1906, ils furent victimes, n'était guère fait pour les rassurer. D'autre part, des rumeurs alarmantes circulaient sur les intentions des excursionnistes bulgares. Des gens d'apparence louche, vagabonds des environs, avaient fait leur apparition dans la ville, ce qui n'était pas pour apaiser les inquiétudes de la population grecque. Sur la recommandation du consul de Grèce, tous les Hellènes fermèrent leurs magasins et gagnèrent leur domicile; le capitaine du vapeur grec *Chios*, qui s'apprêtait à appareiller, retarda son départ de plusieurs heures pour pouvoir, le cas échéant, recueillir des fugitifs à son bord. Informés de ce qui se passait, les consuls étrangers firent des représentations au préfet de Bourgas, en le rendant responsable des désordres qui pourraient se produire.

Pendant le meeting, qui eut lieu le lendemain, plusieurs orateurs prirent la parole. Après avoir exalté la mission civilisatrice des Bulgares dans les Balkans, M. Bogeff a longuement insisté sur le fait que les Grecs étaient les seuls persécuteurs du bulgarisme, le principal obstacle à la réalisation de la Grande Bulgarie; que leur expulsion du territoire bulgare était indispensable du moment que l'on ne pouvait pas procéder à une extermination en règle de cette race maudite!

Un autre orateur exprima l'opinion que l'existence de l'hellénisme était la honte de la civilisation du xxe siècle. Enfin une résolution a été adoptée exprimant le mécontentement des voyageurs qui s'étaient rendus à Constantinople, pour l'attitude peu chaleureuse à leur égard, paraît-il, de l'agent princier en cette ville, pour la compagnie de navigation bulgare et pour la façon dont les Jeunes-Turcs et les Grecs les avaient reçus. La foule se dispersa dans les rues en proférant des injures et des menaces contre les Grecs, menaces qui heureusement restèrent sans effet.

***

On nous écrit de Salonique :

Dans le courant d'août, des bandes bulgares tentèrent de forcer les habitants des villages de Négortza et de Mouïn (Ghévgéli) à signer une requête sollicitant leur adhésion à l'Exarchat. Les villageois ayant refusé catégoriquement, une fausse requête fut fabriquée par les Bulgares. A la suite de protestations de la part des habitants des deux villages, le comité jeune-turc est intervenu et a fait savoir qu'à l'avenir tout fait arbitraire de ce genre serait sévèrement puni.

On annonce que dans les villages Kirklino, Tsernitsani, Novakon, Messeo Igri, Nevoliani, Krapesnitza, Lageni, Lazeni, Zelovon, Dihovo et Rokotisti (Monastir), les Bulgares se sont emparé de force de plusieurs églises et écoles grecques.

Le 27 août, Mgr Emilien, évêque de Pétra, qui se trouvait en tournée épiscopale, s'etant arrêté au village de Klapoutsista, se rendit dans l'après-midi à l'église pour assister aux vêpres. A l'exception de trois ou quatre familles bulgares, tous les habitants du hameau y assistaient. Avertis de ce fait, les membres du comité bulgare de Monastir expédièrent immédiatement 200 comitadjis armés, sous les ordres de Kolé et de Dimko. Ceux-ci entrèrent le lendemain dans l'église grecque à l'heure où on célébrait le service, braquèrent leurs revolvers sur l'évêque en lui intimant l'ordre de sortir, et arborèrent ensuite, au son des cloches, le drapeau bulgare sur l'église. L'évêque déclara qu'il officierait le lendemain, fût-ce au péril de sa vie. En attendant, les autorités turques de Monastir ayant été prévenues, envoyèrent un détachement de cavalerie composé de 40 hommes, qui fermèrent l'église et amenèrent le drapeau.

La population grecque de Monastir a tenu à manifester son indignation au sujet des agissements bulgares par un grand meeting de plus de 2,000 personnes. Ce jour-là tous les magasins et établissement grecs furent fermés. Au nom de tous leurs congénères, les Monastiriotes protestèrent contre cette recrudescence du terrorisme exercé par les bandes bulgares. Tandis que, disent-ils, les corps francs grecs ont déposé les armes dès la proclamation de la Constitution, les Bulgares, au contraire, trouvant ainsi les villages sans protection, en ont profité pour se livrer à leurs violences coutumières contre l'élément grec.

La population hellène de Monastir adresse à ce sujet au comité Union et Progrès et à la presse la résolution suivante :

1° Prier le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violences des Bulgares;

2° Restituer aux Grecs les églises usurpées par les Bulgares;

3° Maintenir le *statu quo ante*, jusqu'à la convocation du Parlement.

La dépêche suivante fut en outre envoyée au Patriarcat de Constantinople :

Monastir, 1er septembre.

Les Bulgares, abusant de la liberté accordée par la Constitution, continuent à parcourir armés les villages, à pressurer la population et à s'arroger nos églises. Nous protestons avec énergie contre ces faits, et à la suite d'un meeting populaire, nous sollicitons le gouvernement de rétablir l'ordre afin de prévenir les graves conséquences que le renouvellement de semblables incidents ne manquerait pas d'entraîner.

***

On télégraphie de Sophia (7 sept.) à la *Gazette de Francfort :*

Le comité jeune-turc à Salonique a chargé Enver bey de se rendre à Serrès afin d'ouvrir une enquête sur l'assassinat de trois partisans de l'organisation intérieure, tués au village de Skrischewo par des amis de Sandanski. Cet assassinat, ainsi que le terrorisme que fait régner dans le district de Serrès le parti Sandanski, provoque une grande émotion parmi les Bulgares.

***

En raison de l'attitude hostile observée par de nombreux émissaires de l'Organisation bulgare en Macédoine vis-à-vis du nouveau régime en Turquie, et des crimes par lesquels ils se sont, ces temps derniers, fait remarquer, le consul d'Angleterre à Salonique a convoqué le corps consulaire de cette ville pour rédiger en commun une proclamation à l'adresse des Jeunes-Turcs. Le corps consulaire a rendu ceux-ci responsables de tout acte de violence qui dans l'avenir serait commis par les Bulgares contre la population pacifique du pays.

***

La *Gazette de Frankfort* écrit que la situation commence de nouveau à s'aggraver en Macédoine. Les bandes bulgares parcourent les villages et persécutent les Grecs.

Le même journal exprime la crainte que les bandes grecques ne soient obligées de reprendre la défensive en Macédoine et engage les Jeunes-Turcs à réprimer énergiquement l'audacieuse activité de ces bandits.

A PROPOS DE BANDES EN MACÉDOINE

La Lanterne du 20 septembre publie la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Ai-je le droit de correspondre avec les honnêtes gens, moi qui suis un bandit? Puis-je faire appel à vos sentiments de justice et d'humanité, moi qui ai commis des « atrocités effroyables? » Car j'ai commandé une bande de partisans en Macédoine et, en cette qualité, j'aurais massacré, paraît-il, des femmes et des enfants! Heureusement pour mon honneur, je possède un témoignage précieux qui me lave de cette abominable accusation, et m'autorise à porter la tête haute, même devant certains de vos confrères parisiens dont les enquêtes macédoniennes furent toutes menées de la première à la dernière minute dans les officines bulgares ou dans les consulats anglais, devenus les protecteurs des comitadjis, pour des raisons que la politique peut approuver, mais que la morale réprouve. Ce témoignage, je le trouve dans l'*Imbroglio Macédonien*, livre (1) de vérité écrit par un de vos collaborateurs, M. Michel Paillarès. Je lis en effet, aux pages 394 et 395, les appréciations très nettes sur la conduite des comitadjis et des antartes :

... Les grands meneurs de l'insurrection de 1903' nous apprend M. Paillarès, avaient confié la direction du bulgarisme, en rentrant à Sofia, à des gens de sac et de corde qui avaient un goût très prononcé pour les pillages et les assassinats rémunérateurs... Ils coupèrent des têtes par centaines... La férocité et la rapacité des comitadjis avaient fini par faire déborder le vase. Les Bulgares eux-mêmes en avaient assez des exigences toujours croissantes et des cruautés jamais inassouvies des brigands, rois de la montagne... Les Grecs, eux, ne pressuraient pas les populations. Ils n'extorquaient pas de l'argent des paysans. Ils s'équipaient, ils se nourrissaient à leurs frais; ils payaient le logement dont ils avaient besoin. Les principaux chefs étaient des anciens officiers de l'armée hellénique, appartenant aux meilleures familles d'Athènes. Ils avaient reçu une éducation qui les éloignait des moyens sauvages. Jamais un Mélas n'eût permis à un de ses hommes d'éventrer une femme ou de couper en morceaux un vieillard. Les Macédoniens surent vite apprécier ces façons de civilisés. Nous avons rencontré à Niaousta un Grec fanatique de cette ville qui se plaignait de ce que le chef Acritas marchât l'Evangile en mains...

Eh bien, j'ai l'honneur d'être cet Acritas lui-même... Je profite de cette occasion pour remercier votre collaborateur d'avoir bien voulu nous faire rendre justice par l'opinion publique un moment égarée. Il est certainement le seul journaliste, non pas seulement français, mais européen, qui ait quelque autorité pour parler des hommes et des choses de Macédoine, car seul il a parcouru le pays en tous sens, s'arrêtant chez l'habitant pour l'interroger et le scruter, voulant tout voir de ses yeux et ne se contentant pas, comme la plupart de ses confrères, des rapports consulaires qui sont manifestement tendancieux.

M. Paillarès a pu juger en dernier ressort que nous n'avons formé des bandes que pour nous défendre contre les entreprises de nos ennemis. Si la Turquie et l'Europe avaient su mettre à la raison les comitadjis qui ne cherchent qu'à faire table rase de l'hellénisme, nous n'aurions pas songé à prendre position dans le débat macédonien contre des chrétiens. Mais vraiment, pouvions-nous rester les

(1) Stock, éditeur.

bras croisés devant l'hécatombe des nôtres? Quand nous osions porter nos plaintes aux légations d'Athènes et aux consulats de Salonique, on nous répondait invariablement qu'il fallait patienter. Et dans la coulisse, on nous reprochait notre inactivité, notre faiblesse de dégénérés. « Au lieu de gémir, vous feriez mieux, nous conseillait-on, de rendre les coups qu'on vous donne. » Parfois, nous avons dépassé le but que nous nous étions assigné. C'est possible. Mais, ainsi que le fait observer M. Paillarès, « il est malaisé de diriger des bandes d'irréguliers. Les guérillas ne se tiennent pas aussi bien que les troupes; elles s'accompagnent toujours de violences répréhensibles, même en Espagne, en France ou en Italie ». Quoi qu'il en soit, lorsque j'interroge ma conscience, je suis parfaitement tranquille. J'ai l'assurance d'avoir rempli un devoir patriotique.

. . . . . .

Les publicistes mal informés ou de mauvaise foi ont prétendu que nous étions opposés aux réformes macédoniennes. Cette assertion était dénuée de tout fondement. Nous n'avions pas accepté l'autonomie, c'est incontestable, et nous la repousserons encore, parce qu'elle est destinée à jeter la Macédoine dans les bras de la principauté. Les hommes d'Etat de Sofia ne poursuivent qu'un rêve : faire du traité de San-Stephano une chose réelle et vivante. C'est précisément ce que nous combattrons toujours de toutes nos forces. Quant aux mesures qui tendent à pacifier les esprits, à offrir à tous les sujets ottomans les garanties d'une bonne et équitable administration, celles-là nous avons été les premiers à les réclamer. Avant que la Bulgarie vînt au jour, les Grecs ne cessaient de lutter depuis des siècles contre l'oppression musulmane au profit de *tous les chrétiens*. Les sarcasmes des mishellènes n'effaceront pas l'histoire que M. Rodes, du *Temps*, dont l'esprit s'exerce — avec quelle légèreté! — sur les Crétois revenant de Macédoine, s'instruire des exploits de la Crète révolutionnaire, il s'inclinera avec plus de respect devant « ces grands enfants barbares qui ont dû massacrer beaucoup. » C'est pour nous, amis de votre beau pays, une grande tristesse que d'entendre parfois des Français émettre sur la Grèce moderne des jugements si hostiles. Depuis que vous avez contracté une alliance avec la Russie, vous avez pris l'habitude, en Orient tout au moins, de porter aux nues tout ce qui est slave. Et il est de mode, au contraire, dans certains milieux français, d'ignorer les Grecs ou même de les calomnier.

Permettez-moi de vous déclarer au nom de tous les Grecs qui vivent en Macédoine et au nom des Antartes qui s'étaient juré de défendre l'hellénisme opprimé, que nous saluons avec joie l'avènement de la Jeune Turquie. Nous souhaitons ardemment que l'empire ottoman se régénère et se place au niveau des Etats européens. La meilleure preuve que nous acceptons le nouvel état de choses, c'est que nous avons déposé les armes, c'est que nous avons disloqué nos bandes, c'est que les Antartes sont rentrés dans leurs foyers. M. Rhodes a pu constater lui-même que le bateau qui l'emportait à Athènes était encombré de Crétois qui avaient quitté les montagnes de Macédoine. En criblant de railleries plus ou moins spirituelles ces farouches « bandits » qui s'ennuyaient, affirme-t-il, de l'oisiveté pacifique du bord, il a du moins démontré que la dispersion des bandes grecques, au lendemain de la Révolution turque, n'est pas un mythe. Comparez à notre attitude celle des Bulgares. Les comitadjis ont feint de se rallier à la cause des Jeunes Turcs, mais en réalité ils continuent à troubler la Macédoine. Ils ont profité de notre départ pour s'emparer de plusieurs églises grecques...

Mais nous avons confiance en la fermeté de la nouvelle administration ottomane. Nous sommes convaincus qu'elle protègera nos communautés et que nous ne serons plus contraints de voler au secours de nos frères. L'avenir montrera aux gens impartiaux que les véritables amis de l'ordre, de la paix, de la justice, ce sont les Grecs et non les Bulgares.

Nous sommes de cœur avec la Révolution et nous dépenserons toute notre énergie pour qu'elle sorte triomphante de toutes les épreuves.

Nous n'exigerons qu'une chose de la Porte : c'est qu'elle ne touche à aucun des privilèges du Patriarcat.

Veuillez agréer, etc.

ACRITAS.
Ancien chef de bande grecque en Macédoine.

REVUE DE LA PRESSE

La presse de Constantinople.

Extrait d'un article du *Gaulois* (6 septembre) :

Le gouvernement hellénique s'est vu dans l'obligation de protester auprès des représentants des grandes puissances à Athènes, contre les nouveaux méfaits commis par les bandes bulgares contre les populations grecques. Les faits reprochés aux Bulgares ont été, du reste, reconnus exacts par une commission spéciale nommée *ad hoc* et envoyée sur les lieux par le comité des Jeunes-Turcs, commission dont faisaient partie un musulman, un Grec et un Bulgare. Cette démarche, si justifiée, du gouvernement d'Athènes a donné lieu à une vive polémique entre les journaux turcs et la presse grecque de Constantinople. Les journaux turcs ont blâmé la résolution du gouvernement hellénique de se plaindre auprès des grandes puissances contre les excès commis par les bandes bulgares. Ils ne veulent pas admettre que la Grèce ait pu faire appel aux puissances étrangères et provoquer ainsi une intervention de ces dernières dans les affaires intérieures de la Turquie après la proclamation de la Constitution qui assure à tous les habitants de l'Empire la liberté, la justice, l'égalité pour tous. Les journaux Grecs de Constantinople, auxquels une censure plus que draconienne imposait le silence depuis trente-deux ans, usant, comme de juste, de la liberté de la presse pleine et entière qui existe à l'heure actuelle en Turquie, répondent du tac au tac aux journaux turcs. « Nous sommes d'accord avec nos confrères turcs, disent-ils, sur le principe de non-intervention des puissances étrangères dans les affaires intérieures de la Turquie maintenant que l'égalité entre tous les sujets ottomans, sans distinction de race ou de religion, est solennellement proclamée et que la justice, égale pour tous, et la liberté vont régner dans l'Empire. Mais voyons un peu si ces grands principes de liberté et d'égalité *pour tous* s'accordent avec les faits réels et si la presse turque d'abord, les autorités impériales ensuite, ne montrent pas une partialité flagrante en faveur des Bulgares et contre les Grecs chaque fois qu'un événement se produit en Macédoine. Pendant que la presse turque et le gouvernement impérial suivent d'un côté avec une grande attention tout ce que les journaux bulgares écrivent, de l'autre, ils paraissent absolument ignorer l'existence de la presse grecque de l'Empire et ne prennent même pas la peine de faire attention aux nouvelles sûres et positives qu'elle donne sur les méfaits de toutes sortes commis par les Bulgares en Macédoine ou sur les actes du trop fameux Sandansky et d'autres chefs de comitadjis. Et que dire de ce Sandansky qui, d'après ses propres aveux, a commis jusqu'à présent neuf cents meurtres et assassinats sur des musulmans, des Grecs, des Serbes, des Bulgares même et avec lequel le comité des Jeunes-Turcs traite maintenant d'égal à égal sur les affaires macédoniennes et qu'il consulte sur l'organisation future de cette province?

Quel est donc ce Sandansky qui rédige des projets et des mémoires sur la Macédoine, projets et mémoires qui vont à l'encontre des intérêts de l'Empire, qui blessent la dignité même du gouvernement impérial, qui visent la *bulgarisation* de la Macédoine et que le comité des Jeunes-Turcs prend cependant en sérieuse considération et étudie de concert avec leur auteur? Qu'est-il donc ce Sandansky? Est-il simplement un chef de bande, un révolutionnaire travaillant pour les intérêts politiques de sa nation? Si les rédacteurs des journaux turcs, qui semblent ignorer l'histoire de ces dernières années en Macédoine, prenaient la peine de s'adresser non pas aux fonctionnaires et autres agents corrompus du régime qui vient de s'écrouler, mais à leurs coreligionnaires, les beys musulmans de Macédoine, ils apprendraient que ce Sandansky est un vulgaire bandit, un chenapan, un voleur de la pire espèce, qui attaquait par guet-apens les soldats turcs, les paysans macédoniens, les beys musulmans et les tuait et les massacrait pour les piller; qu'il mettait à sac les propriétés des riches comme les cabanes des pauvres. Voilà ce que les journaux turcs apprendraient sur leur protégé. Et cet homme, qui continue son œuvre de destruction contre les paisibles habitants de la Macédoine, ose maintenant se présenter comme le défenseur des droits des populations bulgares de cette province, et c'est avec cet homme que nos gouvernants actuels entrent en pourparler pour régler les affaires macédoniennes! Cette conduite est-elle compatible avec le prestige d'un grand Etat comme la Turquie et ne ternit-elle pas la gloire des immortels défenseurs de la Liberté, de la Justice, de l'Egalité, et la presse turque qui reproduit dans ses colonnes les propositions d'un bandit, ne pense-t-elle pas qu'elle blesse le sentiment public et notre amour-propre national? Et nous, qu'avons-nous fait? Les bandes grecques formées en Macédoine avaient pour but de défendre les droits des populations grecques aussi bien que musulmanes, contre la férocité et la cupidité des Bulgares. Les hommes qui les composaient étaient braves autant que magnanimes. Et aussitôt la Constitution proclamée, ils déposèrent les armes en laissant au gouvernement impérial le soin de régler les affaires macédoniennes. Et maintenant qu'arrive-t-il? Nos droits sont foulés aux pieds et pendant ce temps nos gouvernants tiennent des conciliabules avec les Bulgares et tous les journaux turcs se livrent à une campagne acharnée contre nous. Est-ce là la Justice si solennellement proclamée? »

En suivant les diverses phases de cette polémique engagée entre les journaux grecs et les journaux turcs de Constantinople on croit rêver. Est-ce bien dans la capitale turque, où il y a deux mois à peine régnait une terreur féroce, que cette liberté de presse qui existe maintenant?

En Macédoine.

Extrait d'une lettre de Turquie au *Sémaphore* de Marseille (11 septembre).

Jusqu'à preuve évidente du contraire on a le droit d'être sceptique à propos des résultats politiques de la Révolution du 24 juillet. Les Jeunes Turcs croient que du moment que la Constitution est remise en vigueur, l'ère sanglante des luttes de religion — car, en Orient, c'est la religion qui fait la nationalité — est close *ipso facto*. Sans doute, la proclamation de la Constitution a amené une détente en Macédoine : dans le premier mouvement d'enthousiasme, tous les chefs

de bande qui tenaient la montagne ont déposé les armes et ont fraternisé sous les auspices du comité « Union et Progrès ». Le fameux Sandansky, qui s'intitulait « roi de Macédoine », et qui, de fait, régnait, dans toute l'acception du mot, dans la région comprise entre Névrokop, Menrik et Petrich, est venu à Salonique, où il a banqueté avec un chef d'antartes, aussi célèbre chez les Grecs que lui chez les Bulgares, Capétan Apostol, et ils se sont juré réciproquement sur l'Evangile une paix éternelle. Quelques jours ne s'étaient pas écoulés que le vieil antagonisme entre Bulgares et Grecs se réveillait plus fort que jamais et que les prouesses d'antan recommençaient dans le vilayet de Monastir. La lutte des nationalités n'est pas prête à finir en Turquie et nul de ceux qui connaissent un peu les choses de l'empire ottoman n'en sera surpris. Mais ce qu'on ne pouvait prévoir, c'est que la Constitution amènerait immédiatement une lutte de classes venant compliquer la lutte des religions et des races : les grèves ont fait leur apparition en Turquie !

Ce qui se passe actuellement est une preuve convaincante de la puissance des mots. Pour la plupart, la Constitution est un terme cabalistique, une sorte de « Sésame ouvre-toi » qui doit leur procurer tous les biens de la terre. D'aucuns y voient la solution de toutes les questions politiques et économiques pour la plus grande gloire de la Turquie. La Constitution fera rendre à l'empire ottoman Chypre, la Bosnie et l'Herzégovine, la Crète, l'Egypte, la Tunisie, voire l'Algérie; elle remplira les coffres de l'Etat en lui procurant tous les emprunts qu'il voudra; elle lui permettra d'abroger les Capitulations, de reprendre les revenus concédés à la Dette publique ottomane, d'annuler toutes les concessions de chemins de fer, de ports, de mines, etc., accordées à des étrangers. Et ce ne sont pas les premiers venus qui professent plus ou moins ouvertement ces théories : ce sont des gens qui ont voix au chapitre et qui, tout en ne prenant pas part ostensiblement au gouvernement, n'en exercent pas moins indirectement sur lui une influence appréciable. Si de pareilles idées ont cours dans les classes élevées, que doit-on attendre des masses ignorantes et grossières, qui ne connaissent rien, parce qu'elles n'ont jamais rien appris et qui s'imaginent que, parce que l'empire ottoman est doté d'une Constitution, ils vont nager dans l'abondance.

Les Albanais.

Extrait d'une lettre de Constantinople à l'*Echo de Paris* (8 sept.) :

L'initiative de former une unité nationaliste distincte appartient aux Albanais du Sud, qui sont, ainsi que je l'ai dit, plus avancés dans la civilisation que leurs frères de l'Albanie du Nord. Ils veulent réformer leur langue, ouvrir des écoles distinctes, fonder des associations politiques, des journaux, réunir des congrès et enfin faire tout ce qui est nécessaire pour la protection des intérêts particuliers de la nation albanaise.

Mais le plus curieux, c'est qu'il y a des Turcs qui reprochent aux Albanais ce mouvement séparatiste. « Vous êtes, disent-ils, musulmans comme nous. Au lieu de chercher à reconstituer votre langue, qui n'a pas de littérature, et même pas un alphabet écrit, adoptez le turc. Tous les emplois de l'Etat, jusqu'aux plus élevés, vous sont ouverts. » Mais les Albanais répondent : « Autre chose est la religion, autre chose est la nationalité. Nous n'avons pas l'intention, disent-ils, pour le moment, de nous séparer de vous. Nous défendrons toujours nos intérêts communs à tous, mais nous voulons affirmer notre propre nationalité. Nous aurons nos propres écoles, mais nos enfants y apprendront le turc aussi. »

Pourtant, il s'est trouvé un confrère turc, le *Yeni Asr* de Salonique, pour trouver toutes naturelles et légitimes les aspirations des Albanais. Comme ils sont en train de se décider pour le genre d'alphabet qu'ils vont adopter pour leur langue, et que leur préférence va aux caractères latins, ce confrère voudrait qu'ils adoptassent les caractères turcs, ajoutant qu'une prochaine Académie devant être fondée à Constantinople en corrigerait les difficultés.

On sait que l'alphabet turc écrit manque, pour ainsi dire, de voyelles, ce qui rend son usage très difficile. Une réforme s'impose absolument dans ce sens.

GRECS ET ARMÉNIENS

Extrait d'un article de fond de la *Turchia* (2 sept), organe des intérêts italiens à Constantinople) :

Un article du journal arménien le *Manzouméi-Efkiar* a malencontreusement soulevé, sans rime ni raison, une question de race à laquelle nul ne songeait. Notre excellent confrère l'*Ikdam*, qui est sans doute le plus important des journaux de la capitale, a relevé, comme il convient, l'attitude du *Manzouméi-Efkiar*. D'autre part, des représentants autorisés de la communauté arménienne ont affirmé que l'article incriminé, dirigé contre les Grecs, ne reflète en rien l'opinion ni les sentiments de l'immense majorité des Arméniens. Et il serait bizarre, en effet, qu'il en fût autrement. Les Grecs et les Arméniens n'ont, nulle part, des intérêts opposés; ils n'ont, pour employer un néologisme du langage politique, aucun point de friction ; depuis des siècles, ils vivent paisiblement côte à côte, soumis aux mêmes vicissitudes, partageant les mêmes aspirations. Pourquoi donc se détesteraient-ils ? La haine n'est pas un sentiment spontané ; or, rien n'est venu la créer entre Grecs et Arméniens. L'intempérance de langage d'un journaliste imprudent ne saurait évidemment modifier les bons rapports qui existent entre Grecs et Arméniens. L'incident n'a aucune importance.

Puzantion (organe arménien) (20/2 sept.) répond à l'article grécophobe du *Manzouméi-Efkiar* :

...L'hellénisme, dit-il, n'a jamais soumis ni voulu dominer un peuple par la force ou la violence, mais rien que par la grande force morale et le prestige de son glorieux passé. C'est la culture, l'intelligence et toutes les autres vertus des Grecs qui leur attirent l'admiration et l'affection.

...Les Hellènes se sont montrés éminemment actifs et intelligents ; ils se sont distingués dans le négoce, dans l'industrie, dans la marine où ils ont accompli des progrès prodigieux...

Quelle raison il y aurait-t-il de créer des malentendus et des rivalités entre Grecs et Arméniens ? Les Arméniens n'ont qu'à gagner à entretenir de bonnes relations avec les Grecs. Ils doivent marcher à leurs côtés et collaborer avec eux pour la conservation de leurs immunités respectives. Les Grecs insistent à haute voix pour faire respecter leurs droits. Ils demandent avant tout à rester Grecs et à cette condition ils seront ottomans. Est-ce que les Arméniens ne s'inspirent pas des mêmes principes ? Les uns et les autres sont prêts à prêter leur concours aux Jeunes-Turcs. Mais le respect dû à la Constitution ottomane n'implique pas qu'une nationalité doive sacrifier même une parcelle de sa nationalité...

...Que les Grecs comprennent que nous autres Arméniens, qui avons si cruellement souffert de l'ancien régime, accueillons avec une joie immense le bienfait inespéré de la liberté. Quant aux Arméniens qu'ils se souviennent de la générosité dont les Grecs firent preuve lors des massacres de 1896. Moi-même j'ai vu, de mes propres yeux vu, un Grec de Céphalonie, simple épicier à Galata, sauver, au péril de sa vie, 32 Arméniens, pour les mettre en sécurité à bord d'un paquebot en partance. Combien d'autres Grecs qui abritèrent les Arméniens dans leurs magasins, leurs dépôts et jusque dans les caves de leurs maisons et les cheminées de leur toit ! Dans les villages du Bosphore combien de Grecs qui repoussèrent les attaques des Kurdes et de tous les autres persécuteurs de tout ce qui était arménien. Les Grecs furent seuls à nous protéger, alors que des Israélites — j'ai été le témoin oculaire de ce fait — désignaient aux massacreurs les maisons arméniennes...

Le comité constitutionnel arménien *Hendjak* a fait insérer dans les journaux arméniens une déclaration exprimant son regret au sujet de cette intempérance inopportune de langage du « Manzouméï-Efkiar ». Il recommande à la presse arménienne de respecter les liens fraternels qui doivent unir les peuples habitant une même contrée, et d'éviter des publications susceptibles de compromettre la tâche de tous les partisans de l'ordre et de la paix, et de faire preuve vis à vis des Grecs, de sentiments amicaux et conciliants.

Le *Sabah*, organe turc, dirigé par un Arménien, écrit :

De nombreuses notabilités de la communauté arménienne nous écrivent pour exprimer les regrets qu'elles éprouvent au sujet des fâcheuses déclarations du *Manzouméi-Efkiar* et font savoir qu'elles considèrent les opinions qui y sont exprimées comme ne répondant nullement aux besoins de fraternité que crée l'ère nouvelle en Turquie.

La semaine dernière un certain nombre de personnalités grecques et arméniennes se sont réunies à Constantinople pour établir les bases d'une entente et d'une action commune. Un comité provisoire a été élu, chargé de travailler au rapprochement entre les deux nationalités. Le comité compte provoquer une réunion gréco-arménienne plus importante dans le but de fonder une « Union greco-arménienne », qui à son tour élira une commission définitive. Le comité provisoire compte parmi ses membres MM. Sav. Apostologlou, A. Fourgonti, O. Kessisoglou, A. Kiosséoglou, Hadji Tsiplakian, le Dr Takbourian, T. Papazian et Pouzant Kassian, directeur du journal arménien *Puzantion*.

ÉCHOS

Excursionnistes hellènes a Constantinople. — On nous écrit de Constantinople que l'on y prépare un accueil chaleureux aux excursionnistes hellènes (du royaume de Grèce) qui doivent s'y rendre à la fin du mois, à bord du transatlantique *Moraïtis*. Le député Papamichalopoulos et le général Yannikostas sont à la tête du comité d'organisation. De hauts fonctionnaires, des députés, des officiers, des journalistes en font partie,

Une société philarmonique de 100 musiciens accompagnera les excursionnistes. Les armateurs grecs Destouni Yanoulato mettent leurs bâtiments à la disposition des Grecs.

Le prince Sabbaheddine effendi ira à bord du yacht *Izzeddine* à la rencontre des touristes. Ceux-ci offriront pendant leur séjour ici un dîner en l'honneur du comité ottoman et un autre aux journalistes ottomans de notre ville. De même, un grand concert sera donné, au jardin municipal des Petits-Champs, par la musique des excursionnistes, au profit des incendiés de Stamboul.

***

On télégraphie de Constantinople à l'Agence Havas, 29 septembre :

« 1.400 excursionnistes athéniens, parmi lesquels plusieurs députés, magistrats, officiers, journalistes et négociants, ont quitté Athènes lundi 28 septembre, à bord de trois vaisseaux, pour Constantinople. Le comité de la communauté grecque leur prépare un accueil chaleureux. Il frétera un bateau spécial pour les attendre et offrira un grand dîner en leur honneur.

Le prince Sabaheddine prendra part à la récep-

tion. La jeunesse juive et arménienne a frété trois bateaux pour aller à la rencontre des Athéniens. »

***

La *Salamina* de la marine de guerre hellénique a visité Santi Quaranta, sur le littoral du villayet de Yanina.

Le commandant du navire a débarqué. Il a rendu visite au mufti, qui la lui a rendue à bord du *Salamina*.

La population — musulmane et chrétienne — a reçu avec enthousiasme les marins hellènes. Toute la ville était pavoisée aux couleurs ottomanes et helléniques.

Les officiers hellènes et turcs ont fraternisé.

Les autorités locales ont donné un banquet en leur honneur. Des toasts chaleureux ont été portés. Des discours célébrant l'amitié entre les Ottomans et les Hellènes ont été échangés.

***

Le conseil municipal de Péra. — Les élections qui eurent lieu le 4 septembre à Péra, le grand quartier chrétien de Constantinople, ont abouti à l'adoption de la liste grecque. Sept Grecs, trois Turcs et deux Arméniens ont été élus. C'est le docteur Cambouroglou pacha, le distingué chirurgien grec de Constantinople, qui a été porté à la présidence du conseil municipal.

***

M. D. Rally en Macédoine. — On télégraphie de Monastir (Macédoine) que M. Rally, chef de l'opposition au Parlement hellénique est arrivé en cette ville, où il a été l'objet d'un accueil enthousiaste. A la gare, dix mille Grecs l'ont acclamé. Les autorités et les membres des comités jeunes-turcs assistaient à la réception.

La communauté grecque a offert un dîner en l'honneur de l'homme d'Etat hellène. L'archevêque grec, plusieurs officiers turcs, une délégation du comité jeune-turc, le consul de Grèce, les membres du club albanais et plusieurs notables grecs, assistaient à ce dîner.

Après un toast porté par le métropolite grec, M. Rhallys a dit la nécessité d'une entente cordiale entre les Turcs et les Grecs en faveur de l'affermissement du nouveau régime et de la prospérité du pays.

Un membre du comité jeune-turc a exprimé la reconnaissance pour le précieux concours apporté par l'élément grec au rétablissement de la Constitution.

A Salonique, où M. Rhallys s'est rendu en quittant Monastir, un banquet a été donné en son honneur, auquel assistaient le maréchal Ali, le colonel Izemal, les officiers turcs, les membres du comité et les notables de la colonie hellénique.

M. Rhallys, en réponse au toast porté à sa santé, a vanté les bienfaits du nouveau régime et a souhaité la prospérité de l'Empire.

Le vali de Salonique, le général de division Hassan pacha et plusieurs notables albanais ont rendu visite à M. Rhallys, qui est parti pour Constantinople.

***

Le roi de Grèce a Constantinople? — Le *Kairi* d'Athènes dit : « Un des journaux sérieux de Berlin, habituellement bien renseigné, annonce que le sultan Abdul-Hamid aurait invité le roi Georges à venir lui rendre visite à Constantinople. Cette nouvelle, qui circule depuis plusieurs semaines, ne paraît pas dénuée de fondement ».

Le même journal revenant sur la question écrit :

« La nouvelle que nous annoncions hier, concernant l'invitation faite par le sultan au roi Georges, a causé ici une profonde impression. Une communication officielle assure toutefois que le voyage du roi de Grèce à Constantinople, présente des difficultés pour le moment, qui rendent très difficile, sinon problématique, la réalisation de ce projet.

On a reçu à ce sujet, à Athènes, le télégramme suivant venant de Rome : « Une dépêche de ce matin annonce que le sultan, dans une lettre autographe adressée au roi Georges pour lui faire part de la proclamation de la Constitution, a émis le vœu de voir bientôt Sa Majesté à Constantinople. On assure que des honneurs tout à fait exceptionnels seraient rendus au roi de Grèce à son arrivée à Stambul. On ignore si l'invitation a été acceptée ou non ».

***

Les Grecs en Epire. — A l'occasion de la période qui y a été ouverte, un recensement de la population de cette province a été effectué, qui a donné les résultats suivants :

	Grecs chrétiens	Musulmans
District de Prévéza.	37.483	17.082
District de Jannina.	138.565	24.505
District d'Argyrokastron. .	77.407	68.087
Total	253.455	109.674

Parmi les chrétiens, 40.000 se servent de langue grecque et albanaise et 12.000 de la langue grecque et valaque. 20.000 musulmans ne parlent que le grec et les autres font surtout usage de l'idiome albanais.

Le nombre des écoles, des instituteurs et des élèves se répartit ainsi :

	écoles	instituteurs	élèves
District de Prévéza	91	99	2.963
District de Jannina. . . .	397	494	14.210
District d'Argyrokastron.	177	224	7.325
Total . . .	665	817	24.498

***

Le Pirée-Larisse. — Le 6 septembre eut lieu l'ouverture de la ligne Pirée-Athènes-Larisse. L'exploitation de la voie tout entière est commencée.

La ligne à voix normale (1 m. 45), d'une longueur totale de 350 kilomètres, part du Pirée, passe à Athènes et par Skimatari (embranchement sur Chalkis en Eubée) gagne Thèbes, Livadia, Lianocladi (avec embranchement sur Stylis, dans le golfe de Lamia); elle coupe à Demirly la ligne Volo-Trikkala-Kalabaka et court sur Larisse, d'où elle ira sur la frontière.

L'inauguration de la ligne a été saluée par la presse grecque comme un événement d'une haute importance à la fois locale et internationale. Ce n'est pas seulement l'Attique, la Béotie et la riche Thessalie qui en bénéficieront. L'on sait que par son raccordement avec les réseaux ottomans, elle mettra en communication directe la Grèce avec le reste de l'Europe et ne contribuera pas peu à accroître la prospérité des vilayets macédoniens qu'elle doit traverser. Cette jonction ne saurait être plus longtemps refusée par le gouvernement turc. La Porte, sur des conseils intéressés, s'y était toujours opposée jusqu'ici. Sous un régime libéral, soucieux des intérêts du pays aussi bien que des rapports de bon voisinage avec la Grèce, on peut espérer obtenir enfin son consentement. En attendant, on pousse activement les travaux de construction de la section Larisse à la frontière. Le jour où l'on aura obtenu de la Turquie la jonction, il suffira d'un tronçon de 90 kilomètres reliant la frontière grecque à la station de Gyda, de la ligne turque Salonique-Monastir, pour établir un service direct entre la Grèce et l'Occident.

***

Menaces contre le cheik-ul-islam. — Le 22 septembre, des placards ont été trouvés affichés sur les murs de Saint-Sophie, qui menaçaient de mort le cheïk-ul-islam, si dans les vingt-quatre heures il ne donnait pas sa démission.

Il s'agit d'une tentative du parti réactionnaire de provoquer des troubles. Cette affaire se rapporte aussi au projet, préconisé par le grand mufti, de faire traduire dans la langue turque le Coran, qui est, comme on sait, écrit en arabe. Le comité « Union et Progrès » a publié une déclaration désavouant ces procédés infâmes et recommandant en termes énergiques que l'on évite de les renouveler.

D'une façon générale, la situation du cheïk-ul-islam est devenue difficile. Deux jours avant cet incident, il se rendit à Yildiz et offrit sa démission au sultan, qui la refusa.

Dans certains milieux turcs on prétend que le cheïk-ul-islam n'est pas sincèrement partisan du nouveau régime.

***

Les relations gréco-roumaines. — Les négociations pour la reprise des rapports diplomatiques entre la Grèce et la Roumanie ont sensiblement avancé. Au cours de sa récente entrevue avec MM. Isvolsky et d'Aerenthal, M. Stourdza, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Roumanie, s'est entretenu avec eux de cette question. MM. Isvolsky et Aerenthal ont exprimé le souhait de voir dissipés les malentendus entre les deux pays. Le ministère russe a proposé sa médiation. A son retour à Bucharest, M. D. Stourdza a conféré à plusieurs reprises avec le ministre de Russie, chargé des intérêts des sujets hellènes depuis la rupture des relations entre les deux pays.

On assure que, dans le courant d'octobre, les relations diplomatiques seront rétablies. M. Nanu, représentant du gouvernement roumain près la Commission européenne du Danube, serait envoyé à Athènes.

***

Les Kurdes. — Les troubles provoqués dans le Kurdistan par le chef Kurde Ibrahim Milli, n'ont été que partiellement reprimés. Celui-ci, après avoir infligé des pertes sensibles aux troupes turques, a subi à son tour un sérieux échec. Mais ses partisans ne semblent point disposés à désarmer.

Ibrahim assiège, avec trois mille hommes, la ville de Viranshehir, avec laquelle les communications sont interrompues. Il y a dans la place trois cents fantassins et cent trente cavaliers, et on attend des renforts immédiatement.

On affirme cependant que ce mouvement a bien moins le caractère d'un soulèvement anticonstitutionnel que d'une querelle entre tyranneaux de la Mésopotamie. Les notables de Diarberkir et d'Ourfa, qui, d'après Ibrahim, ne lui ont jamais pardonné d'avoir protégé des Arméniens lors des massacres d'il y a douze ans, se sont fait passer à Constantinople pour les plus fermes soutiens de la Constitution, alors qu'ils représentent Ibrahim comme un adversaire et un contempteur du nouveau régime.

Malheureusement, grâce à l'incurie du gouvernement, ces dernières années, les corps d'armée de Bagdad et de Syrie ont beaucoup perdu de leur discipline et, par suite, de leur efficacité en vue du maintien de la paix. Le danger subsiste donc qu'Ibrahim pacha, calomnié, ne se soulève avec toutes les tribus qui sont sous sa juridiction et avec ses alliés au sud du Taurus arménien. Il serait difficile de le réduire, car il peut mettre en ligne 14.000 cavaliers bien armés de martinis-henrys, et il a pour alliés 4.000 Arabes du Shammar, qui, moins bien pourvus d'armes, sont en revanche excellemment montés. Les tribus kurdes et arabes qui sont ennemies des précédentes peuvent mettre en ligne 17.000 hommes, mais ceux-ci sont, pour la plupart, des laboureurs qu'on enlèvera difficilement à leurs cultures et, d'ailleurs, fort peu disposés à se subordonner les uns aux autres.

***

Le 14 septembre, les Kurdes de Constantinople ont tenu une réunion à la mosquée Sainte Sophie. La séance a été orageuse. C'est à grand' peine que les modérés ont pu faire prévaloir leurs idées. Beaucoup de personnes ont dû s'en aller de la mosquée, pieds nus, les chaussures déposées à l'entrée ayant disparu.

***

On mande de Dercim qu'un engagement, qui a duré six heures, a eu lieu à Ouadjit. Les Kurdes ont eu treize morts et environ vingt blessés. Plusieurs chefs kurdes ont été faits prisonniers. Le

chef kurde Seyid Ali Riza est au nombre des morts.

Plusieurs villages ont fait leur soumission aux autorités.

***

Le Catholicos de Sis (patriarche arménien de Cilicie) annonce que les Kurdes font des incursions fréquentes dans les villages de Malattia et des environs, se livrant à des razzias et à des déprédations sur les chrétiens.

***

Les Arabes. — De ce côté, on est en droit d'être plus inquiet à Constantinople quant à l'issue de l'œuvre de régénération. Le gouvernement ottoman, malgré des campagnes désastreuses, n'a jamais pu réduire de toute l'Arabie que le Hedjaz, le Yémen et l'Assyr, où d'ailleurs son pouvoir n'a point été consolidé. On se rappelle l'accueil que les tribus arabes firent à la constitution. Depuis, ils ne s'y montrent pas plus favorables. Les Bédouins viennent de manifester, à leur manière, leurs sentiments d'hostilité. Ils ont attaqué des caravanes de mille pèlerins aux portes même de Djeddah.

D'autre part, on annonce que des forces considérables d'Arabes cernent cette ville et menacent de la prendre d'assaut, et l'on émet la crainte que la ville puisse difficilement tenir. Les Arabes se rassemblent en grand nombre entre Médine et la Mecque. Ils ont manifesté l'intention de piller les pèlerins. Cette nouvelle est d'autant plus grave que l'on est en plein mois de Ramazan, c'est-à-dire à l'époque du pèlerinage annuel aux lieux saints de la Mecque. Ordre a été donné de diriger en toute hâte sur Djeddah quatre bataillons tirés des garnisons les plus proches de cette ville.

Les consuls de France, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de Russie, de Belgique et de Hollande à Djeddah, ont adressé un télégramme collectif à leurs ambassades ou légations à Constantinople, pour les prier d'examiner la situation, et si des mesures ne sont pas prises pour assurer la sécurité dans la ville, dont la garnison est notoirement insuffisante, d'envoyer d'urgence un bâtiment de guerre devant Djeddah.

Un des chefs de tribu arabe qui ont le plus vivement combattu le régime ottoman, l'iman Yahia Hamideddin, soupçonné de prétendre à la restauration du khalifat arabe, adresse au grand vizir turc un mémoire où il se défend de nourrir semblable ambition. Il affirme avoir été calomnié par ses adversaires. L'iman déclare n'avoir de griefs que contre les fonctionnaires ottomans, dont les procédés malhonnêtes sont contraires aux lois de l'Islam et offensent la population en s'attaquant à son honneur et à sa dignité. C'est ce qui l'a obligé à recourir à l'insurrection. La révolte dure depuis quarante ans. Elle a fait inutilement couler des flots de sang. Il est temps, dit Yahia, d'en finir avec cette situation. Aussi réclame-t-il le rétablissement des privilèges accordés aux cheiks du Yémen depuis le sultan Sélim Ier. Le maintien de ces privilèges, ajoute l'iman, n'étant pas compatible avec le nouveau régime, il y aurait lieu de les reviser selon les exigences du jour.

Ces demandes sont à noter, comme reflétant l'état d'esprit des chefs arabes, même les plus conciliants d'entre eux n'entendant rien sacrifier de leur indépendance et de l'état d'anarchie où ils vivent depuis des siècles.

***

Troubles, abus et plaintes. — Des plaintes nombreuses sont formulées de la part de la population des provinces turques au sujet de la situation. De nombreux abus seraient commis au nom du comité Union et Progrès, par les *deré-beys* et autres tyranneaux.

On nous transmet de Xanthi (Thrace) un document rédigé en turc, daté du 30 août (12 sept.) et portant l'estampille de l' « Union et Progrès ». Ce document menace de la peine de mort quiconque, ayant des griefs à formuler soit contre les fonctionnaires, soit contre les particuliers, ne s'adresse pas au gouvernement, mais expose ses plaintes en public. Cette circulaire, nous écrit-on, a été publiée à la suite d'un meeting qui a été tenu par la population grecque et turque pour conspuer un odieux personnage, un certain Mehmet-pacha qui a ruiné des villages entiers, tant turcs que grecs, a usurpé des propriétés et a commis jusqu'à des assassinats.

D'autre part, on nous écrit de Monastir que le comité U. et P. a sommé un hôtelier grec qui venait d'ouvrir en cette ville un hôtel dont la porte d'entrée avait été peinte en bleu et blanc (les couleurs helléniques), de faire disparaître ces couleurs, sous peine de voir fermer son établissement. Notre correspondant ajoute : « C'est comme cela qu'on entend ici la liberté. »

Un soldat turc qui enleva une chrétienne en cette ville, serait resté impuni. On signale une foule d'autres faits de ce genre. Ils sont assurément très regrettables et nous ne doutons point que l'on ne prenne des mesures propres à les réprimer ou à les prévenir.

***

Le 23 septembre, la population du Liban a envoyé un télégramme de protestation énergique contre l'appel à prendre part aux élections pour le Parlement turc. Elle fait valoir que le Liban a obtenu l'autonomie en vertu d'une convention garantie par un traité avec les six grandes puissances ; cette autonomie ne peut lui être reprise sans cause et elle se refuse à envoyer des députés au Parlement turc.

L'*Arévelk* (journal arménien de Constantinople) publie une lettre ouverte communiquée de Hons et adressée au Comité ottoman « Union et Progrès » et au Comité arménien *Dachnaktzoution*. Voici en substance la plainte que formule cette lettre :

« Depuis le gouverneur jusqu'aux gendarmes, les fonctionnaires et les employés du gouvernement agissent contrairement à l'esprit et à la lettre de la charte constitutionnelle. En dehors des officiers, il n'y a pas de partisans de la liberté et de l'égalité parmi les *mêémours*. Le gouverneur n'a autorisé la population, que 25 jours après la restauration constitutionnelle, à organiser des réjouissances pour fêter la liberté ».

MÉMOIRE SECRET BULGARE

Un intéressant document bulgare a été découvert à Salonique dont nous donnons ici le texte intégral :

Profitant de la nouvelle situation en Turquie et en Macédoine, le comité de l'Organisation intérieure bulgare a cru bon de donner à ses bandes un caractère légal. Il est aussitôt entré en pourparlers avec le comité jeune-turc « Union et Progrès » et lui a soumis ses conditions dont la principale consistait dans l'autonomie de la Macédoine. Les Jeunes-Turcs n'ont nullement caché leur intention de ne pas accéder à cette demande. Mécontent de leur attitude, déçu dans ses espérances, le comité bulgare croit nécessaire de prendre ses mesures et de préparer énergiquement la défensive. A la suite de ces résolutions, l'Organisation intérieure a arrêté le programme suivant :

1) Les *voévodes* et chefs de bandes ne doivent quitter leurs zones d'action sous aucun prétexte ; ils sont, en outre, tenus de parcourir les villages de leur périphérie et d'y fortifier et d'y exalter, par leur présence, l'héroïsme de la population. Les mouvements des chefs doivent rester secrets, afin qu'ils ne puissent être faits prisonniers ou tués en cas de poursuites. Si le gouvernement venait à entraver l'action de l'un d'eux, le comité devrait en être immédiatement avisé par des rapports transmis directement au bureau central de l'Organisation, siégeant à Salonique.

2) Les districts qui n'ont pas été reconnus (?) nommeront un représentant à côté de chaque chef, destiné à le remplacer si celui-ci est fait prisonnier ou tué. Ces représentants seront munis de pleins pouvoirs écrits et leurs noms devront être gardés absolument secrets. Par contre, dans le cas où les membres d'un district ne pourraient nommer un représentant, c'est le chef qui devra le faire (?)

3) Les citadins et les paysans continueront à subvenir à l'entretien des chefs comme par le passé.

4) Les armes devront être tenues toujours prêtes et cachées.

Toute personne qui aura vendu ou livré des armes sera frappée des peines les plus sévères.

5) Les archives et les lettres des chefs de bandes et celles du comité devront être déposées en lieu sûr.

6) Les noms des comitadjis devront être tenus secrets ponr éviter les arrestations dans le cas où le comité jeune-turc voudrait les poursuivre.

7) Les comités locaux sont chargés d'inspecter les comptes des chefs de bandes et d'en transmettre le résultat au Comité central.

8) Il est défendu à tous les membres de l'Organisation de prêter serment de fidélité aux Turcs. Ceux qu'on voudrait y contraindre devront s'y refuser catégoriquement en alléguant que leur qualité de membre de l'Organisation bulgare ne leur permet pas de faire partie d'une autre association. Tout fait de ce genre devra être rapporté à la direction du Comité central, sous forme de protestation.

9) Les Comités, ainsi que les chefs, devront sévèrement veiller à ce que le peuple n'ait pas à souffrir d'actes arbitraires et d'injustices, et aviser le Comité central dans le cas où des faits de ce genre se produiraient.

10) Les paysans dont les écoles et les églises auront été fermées devront réclamer leur réouverture.

11) Le devoir des comités est de s'efforcer de fonder dans leur district de nouveaux comités, comme l'a fait celui de Salonique. Les avantages de ces efforts sont évidents. Ces comités mèneront la campagne électorale de la population bulgare et pourront, de cette façon, compléter l'œuvre de l'Organisation Intérieure qui ne possède pas la sanction légale et qui se propose comme but la lutte à main armée. Les efforts de tous les comités légaux doivent tendre à obtenir le *self governement* de leurs districts respectifs. Il serait à souhaiter que les comités recrutassent leurs membres parmi les personnages les plus importants et les plus intelligents de la population.

12) Il est aussi possible de fonder des comités mixtes (avec des Turcs, des Grecs, etc.), mais leur but sera la défense des intérêts de toutes les nationalités.

13) Les comités légalement institués devront exiger du comité jeune-turc la nomination d'un gouvernement provisoire, qui aura à s'occuper des affaires courantes des provinces jusqu'à l'établissement définitif de l'ordre. Dans ce gouvernement provisoire, le nombre des représentants des différents partis politiques sera proportionnel à la force numérique de leur nationalité respective. Une exception sera toutefois faite en faveur des Turcs, qui pourront, même s'ils se trouvent en minorité dans le district, avoir un nombre de représentants égal à celui de la majorité.

14) Les comités légalement institués auront à tâche de réaliser la représentation bulgare dans les conseils administratifs proportionnellement à sa force numérique. Il en sera de même pour tous les autres services administratifs.

15) Les comités prépareront le peuple aux élections parlementaires et recevront des instructions à ce sujet.

Salonique, le 12/25 août 1908.

LA SITUATION A CONSTANTINOPLE

ET LE CONFLIT TURCO-BULGARE

Constantinople, 24 septembre.

Quelque optimisme que l'on apporte à envisager la situation, il est malheureusement incontestable qu'elle n'est pas de nature à rassurer tout à fait les amis sincères de la Turquie. A suivre le processus des événements qui s'y déroulent, on ne peut se défendre d'une inquiétude, que plus d'une circonstance vient justifier. Il se pourrait que les prophètes de malheur ne soient que de faux prophètes. Souhaitons-le du moins. Mais on aurait tort de se dissimuler ce que la situation actuelle a d'incertain et de sérieux.

Et tout d'abord, il n'y a pas de gouvernement. Le cabinet est dépourvu de tout prestige et de toute autorité. Depuis trois semaines on annonce sa chute, chaque jour nous entendons répéter de tous côtés qu'elle est inévitable. Ce qui rend la question particulièrement délicate, c'est l'absence complète d'un chef, d'un homme, inspirant confiance et capable d'assumer une si lourde succession. Le comité « Union et Progrès » est sans doute composé de patriotes enthousiastes, animés de la meilleure volonté du monde, mais dépourvus d'éducation civique et politique. Parmi ses membres, pas un qui se distingue particulièrement, pas un qui puisse s'imposer, qui soit capable d'affronter les difficultés présentes. C'est aujourd'hui mieux que jamais que l'on peut mesurer toute l'étendue du mal qu'Abdul-Hamid a fait à son pays et à ses sujets turcs plus encore qu'aux autres. C'est aujourd'hui que l'on peut constater à quel point le régime d'abêtissement qu'il a instauré a fait de ravages dans ce pays.

Sans doute la nouvelle génération turque est studieuse, ardente, laborieuse. Avec une culture plus solide, tous ces jeunes gens, dont beaucoup sont extrêmement intelligents, une fois mis au courant d'une bonne administration, pourraient faire aussi bien que leurs collègues des Etats européens. Il existe en Turquie deux grandes administrations européennes, dont les agents secondaires et subalternes sont pris parmi les Turcs en grande partie. Eh bien, ils font d'excellents employés, consciencieux, travailleurs, souvent pleins d'initiative: c'est que les chefs de services sont des Européens ou des chrétiens du pays, Grecs, Arméniens.

Que l'on donne une bonne instruction et des chefs à la jeunesse turque et on sera étonné de la rapidité avec laquelle elle s'identifiera les rôles divers qu'elle sera appelée à jouer. Mais encore une fois, il faut des chefs, et on n'en voit seulement pas un à l'horizon.

Les Jeunes-Turcs s'imaginaient qu'il suffisait de rétablir la Constitution pour sauver du coup l'Empire ottoman et le rendre redoutable. Beaucoup d'entre eux se nourrissent encore de cette funeste illusion. Et sous l'empire d'un enthousiasme qui ne s'est pas encore entièrement dissipé, les uns rêvent de panislamisme, les autres de panottomanisme. Ils font tous de la politique de haute envergure, mais, en fait de réformes sociales, personne qui en prenne l'initiative ou même qui y songe. Au début, je m'étais laissé aller à l'espoir que le changement de régime entraînerait sans retard la réforme sociale, celle dont les Turcs ont besoin tout autant que de la révolution politique. Il n'en est malheureusement rien.

Absence d'hommes, pénurie d'idées, insuffisance de la presse, tel est le bilan de la situation.

Si les ministres n'ont aucune autorité, le Comité qui semble s'être substitué au gouvernement, ne peut davantage exercer une action décisive. Il élabore des projets et des programmes, il se meut dans le vide et contribue à créer cette étrange situation où personne n'a conscience de ses attributions et le sentiment de sa responsabilité. Ajoutez à cela que l harmonie ne règne pas parmi ses membres. Non seulement l'union entre le groupe libéral du prince Sabaheddine et le Comité nationaliste « Union et Progrès » ne s'est pas effectuée, mais encore les adhérents de cette dernière association ne sont pas tous toujours d'accord, loin de là, sur le choix des moyens d'action ou sur celui des personnes.

Ainsi nulle lumière ne vient éclairer le chemin où nous marchons comme des voyageurs égarés dans les ténèbres.

Ce qui vient aggraver les choses, c'est l'attitude de certains éléments réactionnaires, à la tête desquels s'est placé Mourad bey, le directeur du *Mizan* et le mollah Djemil qui intrigue ferme pour renverser Djemal-Eddine effendi, le Cheïkh-ul-islam actuel et prendre sa place. Il est peu probable, comme on l'affirme, qu'Abdul-Hamid favorise leurs menées. Le sultan, réduit à l'impuissance la plus complète depuis deux mois, se garde bien de broncher : il sait que le moindre geste imprudent entraînerait sa perte immédiate, et on sait qu'il n'est pas homme à s'embarquer dans des aventures périlleuses. Mais le parti réactionnaire a été singulièrement renforcé par la légion de mouchards, par les nombreux fonctionnaires dont on a supprimé les sinécures et qui sont aujourd'hui sur le pavé, incapables de gagner leur vie autrement qu'en pontifiant derrière un bureau ou en s'occupant d'espionnage. D'autre part, il n'est point de société commerciale, industrielle, financière chez les Turcs qui puisse les absorber. Il y a là toute une catégorie d'individus dangereux, il convient de ne pas l'oublier.

Les difficultés sont nombreuses et diverses. Elles sont d'ordre économique, ethnique, politique et social. Et pourtant il ne faut pas désespérer. Mais il serait à souhaiter avant tout que les Jeune-Turcs, abandonnant les projets inutiles ou dangereux par quoi ils inspirent de légitimes inquiétudes aux populations non musulmanes, tendent franchement, sans aucune arrière-pensée nationaliste, la main aux éléments les plus manifestement intéressés au salut de l'Empire ottoman, qui sont tout prêts à leur prêter main-forte dans une tâche vraiment gigantesque et que menacent de compromettre les pires convoitises.

***

L'établissement du nouveau régime en Turquie a fortement contrarié les Bulgares. Cela ne comporte aucun doute. S'ils ont cru devoir au début se livrer à des démonstrations amicales vis-à-vis de l'empire suzerain, on n'a qu'à observer leur attitude présente pour se convaincre du peu de sincérité de leurs effusions. Félicitations officielles, excursions de centaines de Bulgares à Constantinople et à Salonique n'étaient au fond destinées qu'à cacher la mauvaise humeur de la Principauté. Que pouvait-il advenir de plus malencontreux pour les partisans d'une Grande Bulgarie que la régénération de la Turquie. Les Bulgares ne peuvent contempler sans amertume l'inutilité de longs et coûteux efforts qui échouent brusquement devant la proclamation de la Constitution. Malgré leurs récents attentats, l'ère de la propagande à main armée, par laquelle ils voulaient si généreusement faire le salut de la Macédoine, semble définitivement close. Du moment que les affaires de l'Etat ne dépendent plus de l'indifférence d'Abdul-Hamid, la reprise de la tactique des bandes semble plutôt malaisée. Les étrangers, abusés par les statistiques bulgares, ont bien pu conseiller à leurs amis de la Principauté de reprendre le combat pour leur Grande Bulgarie sous l'aspect pacifique d'une lutte économique. Les Bulgares, eux, savent ce que valent leurs statistiques mensongères, leur infériorité numérique en Macédoine et en Thrace ne leur est pas inconnue et persuadés que dans un antagonisme économique ils auraient le dessous, ils se fâchent et essayent de créer des difficultés au gouvernement turc. Et ce qui ne peut qu'augmenter leur dépit, c'est de se rappeler les occasions qu'ils ont laissé passer. En 1897, les Turcs se battaient avec les Grecs, les Bulgares ne profitèrent pas d'un si bon moment pour accaparer la Macédoine ou tout au moins pour obtenir, en compensation de leur neutralité, une petite rectification de frontières... En 1903, toute l'Europe leur était favorable, les troupes ottomanes ne savaient où donner de la tête, harcelées nuit et jour par les bandes révolutionnaires. Encore une occasion manquée. Le prince Ferdinand est accusé par ses sujets de ne pas savoir choisir les « moments psychologiques », ils sont fort mécontents de lui.

La déclaration de leur indépendance n'a pas beaucoup coûté aux Bulgares; on sait que ce sont les Russes qui l'ont faite. En 1885, ils s'emparaient par un coup d'audace de la Roumélie orientale, que la Turquie, paralysée par les grandes puissances, dut leur abandonner. Dans l'esprit de ces parvenus de la politique balkanique, cette facile victoire ne devait être qu'un à compte, l'annexion de la Macédoine et de la Thrace devait consacrer la réalisation définitive du rêve panbulgare. Leur propagande armée en Macédoine n'était qu'un bluff destiné à faire intervenir les grandes puissances en leur faveur. De même aujourd'hui, leur attitude belliqueuse dans l'affaire des Chemins de fer Orientaux n'est encore qu'un bluff destiné, dans leur pensée, à intimider le gouvernement ottoman, aux prises avec les mille difficultés de l'organisation de l'Empire. Il semble cependant qu'il soit plus malaisé de confisquer des rails et des wagons où sont engagés des capitaux austro-hongrois que des églises et des écoles grecques en Bulgarie et en Macédoine. Leur protectrice attitrée — qui, depuis le coup de théâtre jeune-turc, peut n'être plus que la protectrice d'hier — l'Angleterre elle-même, montre les dents, et on peut espérer que l'audacieuse petite principauté finira par rendre gorge.

Revue pour les Français

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

Directeur : GASTON BORDAT.

Bureaux : 56, rue de l'Université.

3e année, no 8, 25 août 1908.

Ce qui se passe dans le monde (Le voyage du Président de la République ; La Confédération générale du travail et les grèves ; Le régime libéral en Turquie). — AUGUSTE CASATI : Un projet de code socialiste. — PIERRE ROCHEVERRE : L'armée turque. — GASTON BORDAT : Les Français d'aujourd'hui jugés par un Américain. — J. MONTMITONNET : Un coup d'œil sur le Siam. — DANIEL ZOLLA : *Lettres aux propriétaires ruraux*. Les propriétaires forestiers, leur rôle social et le respect de leurs intérêts. — FERNAND NOUVION : En lisant les périodiques (Les femmes de Birmanie ; Les réformistes chinois ; Crédulité, justice et précocité chinoises ; M. Fallières président idéal ; Le féministe en France et en Angleterre.) — X. Y. Z. : Quelques livres récents. (*Correspondance de la reine Victoria*, traduite et annotée par Jacques Bardoux ; *Canada under British rule*, par Sir John G. Bourinot ; *Au Japon*, par Clive Holland.) — Bibliographie.

3e année, no 9, 25 septembre 1908.

Ce qui se passe dans le monde (L'imbroglio marocain; L'évolution libérale en Turquie; Le Congo, colonie belge; Nouveau conflit au Vénézuela). — G. DE BEAUREGARD : Le Portugal; Ce qu'il est, ce qu'il devrait être. — Ct SAUVAIRE JOURDAN: Nos sous-marins. — ERNST SEILLIÈRE : *Revue des Idées*. La réforme électorale. — FERNAND NOUVION : En lisant les périodiques (Les conditions de la colonisation; L'œuvre des Japonais à Formose; Fertilisation de la Patagonie; Périodicité psychologique). — X. Y. Z. : Bibliographie (*Musiciens d'aujourd'hui*, par Romain Rolland; *La politique Chinoise*, par Albert Maybon: *Les relations de la France et du Siam*, par le Capitaine Seauve; etc.).

Imp. Levé, rue de Rennes, 71, Paris. — *Le gérant :* V. Goupy.

Cinquième Année. — N° 20. Le Numéro : 25 Centimes. 15 Octobre 1908.

L'Hellénisme

ORGANE BI-MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ "L'HELLENISMOS"

ABONNEMENTS :
France . . . . . Un An 6 fr.
Union Postale. . . . — 8 fr.

DIRECTION A PARIS
6, Rue de Mézières (VIe Arrondiss.)

Le bureau de l'HELLÉNISME
est ouvert les Lundi, Mercredi et Vendredi
de 10 heures à midi

SOMMAIRE

La crise internationale : *replâtrage; en Turquie.*

La nouvelle Turquie : *étranges procédés électoraux; élections annulées; « Sus aux giaours! »*

L'armée ottomane : *organisation et effectifs.*

La question rouméliote, *par M. Amadori-Virgili.*

Les vues de la Jeune Turquie : *libéralisme et panottomanisme.*

LA CRISE INTERNATIONALE

Replâtrage

L'Europe traverse une de ces crises comme seules les affaires d'Orient sont capables de déchaîner. La Bulgarie, rompant en visière à la Turquie pour s'affranchir d'une suzeraineté nominale, l'Autriche s'annexant la Bosnie et l'Herzégovine, — sans parler de la Crète proclamant son union avec la Grèce — et nous voilà à deux doigts d'une guerre balkanique, d'une guerre peut-être européenne. Le prince Ferdinand et M. d'Aerenthal peuvent se vanter d'avoir fait passer à l'Europe un bien mauvais quart d'heure.

Le mouvement jeune-turc et l'alerte austro-bulgare ont fait des miracles. Auriez-vous imaginé, il y a seulement deux mois, que la Russie se poserait aujourd'hui en protectrice du Turc contre la Bulgarie, dont elle a fait l'indépendance ? Que Guillaume II se mettrait à bouder la Porte et même Yildiz ? Que l'Angleterre, qui, durant dix ans, fut l'ardent défenseur du bulgarisme, avec l'espoir d'en faire un instrument de politique antigermanique, n'aurait plus que paroles de réprobation pour sa protégée d'hier et qu'elle romprait aujourd'hui une lance pour le Turc, tout comme il y a trente ou cinquante ans ?

Abdul-Hamid massacra trois cent mille Arméniens, sans soulever dans les chancelleries une si grosse émotion. Il est vrai que les intérêts de la finance internationale en Orient n'eurent pas beaucoup à souffrir de cette boucherie. Dix années durant, Grecs, Bulgares, Turcs et Serbes se sont entr'égorgés en Macédoine et l'Europe a laissé faire, n'intervenant que pour aggraver le gâchis et servir ses propres intérêts. Le traité de Berlin a été cent fois violé par les Bulgares, par les Turcs, par l'Europe elle-même, sans que cela eût soulevé la moindre indignation. En 1885, usurpation de la Roumélie orientale par la Bulgarie au mépris des stipulations du traité; l'Europe ne proteste que pour la forme; certaines puissances approuvent même. En 1906, nouvelle violation du traité : attentats contre les Grecs de Bulgarie, usurpation d'écoles et d'églises. L'Europe ne prend même pas la peine de protester. Et si vous vous avisez d'invoquer une clause au bas de laquelle figure la signature des grandes puissances, on n'a pas l'air de comprendre ou l'on vous répond par des sourires.

Cette fois, comme toujours lorsqu'elle intervient, c'est au nom des grands et sacro-saints principes que l'Europe agit, que les puissances conseillent, menacent, négocient, transigent. Et tous les mensonges diplomatiques, tous les sophismes, les marchandages les moins avouables de se donner libre cours.

Le spectacle que l'Europe nous donne en ce moment n'est vraiment pas bien beau. Pas une voix ne s'est élevée en faveur de cette malheureuse race serbe qui, coupée en quatre ou cinq tronçons gémit sous le joug autrichien. C'est ce qui s'appelle respecter le principe des nationalités.

***

Mais voici que l'entente se fait, on l'espère du moins. L'indépendance de la Bulgarie sera reconnue moyennant finance, « peut-être » aussi moyennant règlement de la question du chemin de fer. L'Autriche emporte les deux provinces et, puisqu'elle le veut bien, rend Novi-Bazar. La Grèce aura la Crète, « avec la détermination des obligations financières (?) de la Grèce envers la Turquie. » Les compensations accordées à la Serbie sont assez illusoires puisqu'elles sont pour le moment du moins « désirables. » Le Monténégro recouvre ses droits de souveraineté. La Turquie obtient des compensations morales d'une incontestable valeur puisqu'on... abolit les articles 23 et 61 du traité de Berlin et qu'elle obtient la promesse de la supression des capitulations. La compensation promise à la Russie sera moins appréciée à Constantinople. Avec l'ouverture des détroits — même partielle — la souveraineté ottomane deviendrait une simple fiction diplomatique.

En supposant qu'on aboutisse à faire adopter ce programme, et qu'on arrive à se réunir pour lui donner une consécration européenne, on aura tant bien que mal replâtré l' « équilibre » balkanique. Mais sera-t-on pour cela à l'abri d'une guerre? En tout cas, ce serait se faire illusion que de s'imaginer que la Bulgarie se contentera de la proclamation de son indépendance. Demain, lorsqu'il s'agira de régler la question de l'Exarchat que soulève la rupture de ses liens de vassalité, la Bulgarie formulera de nouvelles prétentions. Elle réclamera, avec cette insolence qu'autorise la désorganisation de la Turquie, de nouveaux bérats en Macédoine. On ne devrait même pas s'étonner de la voir demander l'autonomie de cette Macédoine, dont elle ne parle pas aujourd'hui, mais à laquelle elle songe sans cesse. N'oublions pas que sur un budget de 127 millions de francs les Bulgares consacrent trente millions à leur armée et que, malgré une situation économique satisfaisante, ils supportent péniblement une charge aussi lourde.

La situation en Turquie

Ce qui ne peut manquer d'encourager les ambitions bulgares c'est la fâcheuse situation où se débat la Turquie. L'Empire ottoman est plus désemparé que jamais. L'incohérence y est complète. Le cabinet composé de grandes médiocrités ne fait que piétiner sur place. Abdul-Hamid qui ne compte plus dans la direction des affaires s'en dédommage en intriguant et en entretenant parmi les Jeunes-Turcs une méfiance qui paralyse toute action utile aux intérêts généraux. Il est acquis aujourd'hui que c'est lui seul qui a créé l'incident Guechoff, tout en s'arrangeant pour en faire retomber la responsabilité sur les ministres. Abdul-Hamid est capable de tout pour conserver son trône et restaurer son régime. Les Jeunes-Turcs se rendent parfaitement compte que le maintien de cet homme sur le trône est un danger permanent pour le pays et le nouveau régime. Mais la déposition du personnage présente des risques. On appréhende qu'elle n'entraîne une effusion de sang, car le menu peuple est dévoué au padischah et que, d'autre part, le parti de la réaction est loin d'avoir désarmé. Or, le premier coup de fusil tiré autour de Yildiz amènerait une occupation étrangère.

Mais le danger ne vient pas seulement de là. Les Jeunes-Turcs eux-mêmes ne semblent pas précisément à la hauteur de la situation et, livrés à eux-mêmes, ils parviendront difficilement à se débrouiller avec les nouvelles institutions. Ils font un peu l'effet d'enfants dans de bottes de géants : ils marchent en trébuchant. Et cependant ils entendent tout faire par eux-mêmes — et pour eux-mêmes. Les idées qu'ils émettent, les programmes qu'ils élaborent, les mesures qu'ils prennent n'ins-

pirent qu'une médiocre confiance aux autres éléments et risquent principalement de mécontenter les Grecs et les Arabes. De nombreux actes d'arbitraire sont signalés des provinces. Des élections dont les résultats ont été favorables à l'élément grec ont été annulées purement et simplement. Ce n'est pas là un moyen de réaliser la concorde universelle dont les Turcs parlent sans cesse mais qu'ils pratiquent, pour leur part, d'une singulière façon. L'*Echo de Paris* de ce matin (1) publie une lettre de Constantinople édifiante à ce sujet : « A Kirk-« Klissé, à Rodosto, à Drama, à Smyrne, écrit « le correspondant de ce journal, les musul-« mans veulent faire voter les Grecs pour un « certain nombre de candidats jeunes-turcs « sous peine d'invalider les élections... » A Kirk-Klissé c'est aux cris de « *sus aux Giaours* » que les officiers ordonnèrent à la troupe de disperser une manifestation grecque organisée pour protester contre l'annulation des élections ! C'est folie de s'imaginer que des procédés semblables pourront sauver l'Empire ottoman.

Depuis deux mois, l'hellénisme tout entier a donné à la Turquie assez de gages de sympathies. Mieux que cela, les Grecs ont dès le début marqué par des témoignages précieux leur volonté de contribuer à l'affermissement du nouveau régime. Les Grecs ottomans ne furent pas les seuls à offrir leur appui aux Jeunes-Turcs. La diplomatie hellénique s'attache à faciliter considérablement leur tâche, en usant notamment de son influence morale sur l'hellénisme de Turquie. Quant à l'affaire crétoise, la preuve est faite que le gouvernement grec est complètement étranger à la proclamation de l'union de l'Ile avec la Grèce. Les chancelleries, la presse européenne, même la presse turque ont reconnu l'attitude si correcte, si amicale pour la Turquie, que le gouvernement hellénique observe dans cette question.

Les Turcs reconnaissent bien mal cet effort vers une action commune et solidaire. Ils méconnaissent étrangement leurs intérêts et risquent de compromettre irrémédiatement l'œuvre de liberté et de fraternité. Au train dont ils vont, ils feront presque regretter l'ancien régime. Mieux que cela : ils créeront une situation si grave que le hamidisme qui les guette pourra bien finir par reprendre le dessus, à moins que ne sonne l'heure de l'invasion étrangère. Et alors ce sera la fin.

EN MACÉDOINE

Du *Figaro*, 10 octobre. (Dép. d'Athènes) :

Des dépêches de source sûre, reçues ici de l'intérieur de la Macédoine, donnent des nouvelles qui inspirent à la population grecque de la Macédoine de graves inquiétudes. Des agents du gouvernement bulgare, parcourant notamment le district de Serres, excitent les populations bulgares, distribuent des armes et des munitions en grande quantité et préparent manifestement un coup révolutionnaire. On évalue à 20.000 les armes distribuées par les agents des comités.

Du *Temps*, 15 octobre :

Les informations reçues de Macédoine montrent que la Bulgarie prend ses mesures en vue d'un conflit armé avec la Turquie. Les anciens chefs de bande amnistiés et plusieurs officiers bulgares parcourent le pays, distribuent des armes et s'efforcent de préparer les populations exarchistes à un soulèvement. Les efforts des Bulgares se sont concentrés sur la Macédoine orientale, au district de Serrès, lequel, en cas de conflit, jouera un rôle prépondérant. Un soulèvement effectué à temps pourrait en effet retarder considérablement la jonction des armées turques de Thrace avec celles de Macédoine ; en tout cas il rendrait une coopération entre les deux corps d'armée fort difficile, sinon problématique. La ligne ferrée Dédéagatch-Salonique courrait aussi de grands dangers.

Des distributions d'armes en grand nombre — on parle de 20.000 fusils — ont eu lieu d'abord dans les districts nord de la province de Serrès (cazas de Mélénikon, Radkoni, Ano-Djoumaya, Nevrokop). Maintenant le mouvement se dirige vers le sud. Les environs de Serrès sont travaillés par les émissaires bulgares, et en quelques jours les marchands d'armes de cette ville ont écoulé toutes leurs marchandises, les habitants des villages bulgares s'étant montrés prêts à acheter des armes à des prix très élevés.

(1) 15 octobre.

LA NOUVELLE TURQUIE

Étranges procédés électoraux

De fâcheuses nouvelles nous viennent de Constantinople sur la façon dont l'élément musulman et les autorités turques entendent mener les élections. On en peut trouver la preuve dans les faits que nous rapportons ci-dessous. S'il ne s'agissait que de quelques cas isolés, on n'en ferait point état. Mais les abus des autorités et les cas de fanatisme se multiplient, trahissant un état d'esprit inquiétant.

Nous tenons bien compte de ce fait que les Turcs n'ont point encore l'éducation sociale et civique nécessaire à la pratique d'un régime de liberté. La plupart d'entre eux, tout en proclamant les principes d'égalité et de justice, ne peuvent se faire à l'idée que le chrétien a les mêmes droits qu'eux, et, férus de la supériorité de leurs croyances et de leurs mœurs, ils tranchent du maître aussitôt qu'un chrétien entend exercer ses droits. Il semble que le devoir des Jeunes-Turcs dignes de ce nom et sincèrement libéraux soit de prévenir et d'empêcher le renouvellement de semblables procédés, qui, loin de servir la cause de la Turquie, risquent de la compromettre définitivement.

Voici, en substance, quelques-uns des incidents regrettables qui se sont produits durant les opérations électorales.

Élections annulées.

A Constantinople, le Conseil de préfecture a annulé les élections municipales du VIe arrondissement qui eurent lieu le 4 septembre, et avaient eu pour résultat l'élection de 7 Grecs, 3 Turcs et 2 Arméniens.

***

A Pergamos, non seulement les élections ont été annulées, mais encore l'attitude de l'élément turc et des autorités est devenue si menaçante que la population grecque a rédigé un manifeste portant un millier de signatures et déclarant que si les autorités persistent à considérer les élections comme nulles et non avenues, les Grecs s'abstiendront de voter derechef.

***

A Andrinople, les dix arrondissements électoraux ont été réunis en un seul (!), de façon à empêcher l'élection des Grecs.

A Didymoteichon où les Grecs prédominent de beaucoup, les élections ont donné des résultats peu satisfaisants pour les Turcs. Ceux-ci s'efforcèrent d'annuler la votation. Dans le quartier de Gazhi-Ferhout, habité par des Bohémiens chrétiens, un groupe de musulmans a attaqué ces derniers parce qu'ils avaient voté pour les Grecs.

***

A Isboro (district de Polygyro, Chalcidique) 800 électeurs grecs (premier degré) ont été empêché de voter. Ils ont protesté par dépêche et réclament que satisfaction soit donnée.

Dans le district de Sarou-Han (Magnésie), les élections ont été annulées, toujours pour le même motif. De plus, on a distribué des brochures excitant la population musulmane contre les chrétiens.

***

A Baba-Eski, les élections ont été invalidées d'un trait de plume par les autorités d'Andrinople, les résultats n'ayant point été favorables à l'élément musulman.

Le jour des élections à Kara-Halil, un officier turc de la garnison de Baba-Eski se présenta et chercha à se rendre compte des chances des divers candidats. Celles-ci n'ayant pas été très encourageantes pour les Turcs, il a persuadé à la population musulmane de trois villages de ne pas participer aux élections, afin que l'on pût plus tard annuler le vote qui allait intervenir et faire recommencer sur une autre base les opérations électorales.

***

A Tiroloï (Thrace), district où prédomine considérablement l'élément grec, les élections au premier degré assurèrent aux Grecs une grosse majorité.

Turcs et Arméniens tentèrent tour à tour par des promesses, des menaces et des chicanes, à annuler le résultat du vote. L'élément grec, appuyé par les Israélites, s'étant refusé à se prêter à ces manœuvres, les Turcs, au moment où devaient avoir lieu les élections législatives (au second degré), télégraphièrent au gouverneur de Rodosto que les opérations avaient été effectuées « illégalement ».

Les autorités de Rodosto répondirent par une dépêche ambiguë que les membres musulmans de la commission de contrôle électoral ont interprétée comme équivalant à l'invalidation des élections !

Le 29 septembre, les Grecs protestèrent télégraphiquement auprès du ministère de l'intérieur et du Patriarcat œcuménique.

Dans sa séance du 7 octobre, le Synode du patriarcat œcuménique a pris connaissance

des lettres et dépêches des évêques grecs de Smyrne, d'Héraclée (Rodosto), et de Paramythia et Tyroloï, ainsi que du vicaire de l'évêché de Kirk-Klissé, dénonçant les abus et actes d'arbitraire commis par les autorités turques durant les opérations électorales.

Le Patriarcat a porté ces faits à la connaissance du grand-vizir.

Le Patriarcat arménien est également saisi de plusieurs plaintes de la population arménienne des provinces au sujet de procédés semblables.

***

Une dépêche en date du 8 octobre, adressée par la communauté grecque de Sozoupolis au Patriarcat œcuménique, annonce que les autorités locales ont annulé les élections au premier degré qui ont été favorables aux Grecs.

On annonce que le même fait s'est produit à Vaïdan (vilayet de Smyrne), en raison de la victoire électorale de l'élément grec.

A Margariti (Epire), 24 villages grecs ont été purement et simplement exclus des opérations électorales.

A Trebizonde, on a établi les circonscriptions électorales de façon à arriver au même résultat.

Le 9 octobre, le Patriarcat œcuménique a reçu une dépêche du vicaire épiscopal grec de Kouyounderé (district de Kirk-Klissé), annonçant qu'une commission turco-bulgare de Kirk-Klissé, s'étant rendue dans cette bourgade, a engagé la population à boycotter le commerce hellénique.

En même temps, le vicaire télégraphie que des bandes bulgares ont pris possession de l'église grecque de Kouyounderé, au su et avec l'approbation des autorités ottomanes. De nombreuses bandes bulgares ont envahi le district de Kirk-Klissé, terrorisant la population.

L'évêque grec de Kirk-Klissé et son vicaire de Kouyounderé ont formulé maints griefs auprès des autorités, qui y demeurent complètement sourdes.

***

Sur certains points de l'Empire ottoman, les autorités cherchent à opérer un nouveau sectionnement des circonscriptions électorales dans le but manifeste de noyer dans la population turque les éléments non musulmans. Ainsi, les villages de Maltepé, Chartalimi, Pantichion, Mega Bakalkeuï, Micro-Bakalkeuï, Passakeui (banlieue de Constantinople), qui dépendent du caza de Chartalimi, seraient, paraît-il, rattachés au gouvernement de Nicomédie, où l'élément turc est en majorité.

« Sus aux giaours! »

Le 4 octobre, la communauté grecque de Kirk-Klissé, ayant à sa tête les chefs de la « Ligue grecque », a organisé une manifestation pacifique pour protester contre les violences commises par les Turcs au cours de la dernière quinzaine sur nos congénères dans les districts de Baba-Eski et de Kara-Halil, contre les actes d'arbitraire des autorités et des meurtres sauvages perpétrés par les Bulgares à Sofidès, Bounar-Hissar et Genna.

Le *mutessarif* (préfet) Muhieddin pacha a ordonné à la troupe de disperser les manifestants. Cette mesure a été exécutée selon les rites et les procédés classiques du régime hamidien : brutalités, violences, coups, on n'a rien épargné à une population paisible qui s'était rassemblée pour réclamer contre l'inquisition électorale jeune-turque. Les membres du club politique grec de Kirk-Klissé ont été arrêtés et jetés en prison !

Le journal grec *Proodos*, de Constantinople (nº du 24/6 octobre), publie sur cette affaire une correspondance où l'on trouve les détails suivants :

Durant la répression, on a entendu des mots dignes des faits les plus mémorables de l'histoire ottomane. C'est ainsi que les commandants Raghib bey et Kemal bey et le chef de la gendarmerie Husseïn bey appuyaient leurs ordres du classique « *Atech! Vourounouz giaourlary* (1) ».

Ce n'est pas seulement la soldatesque qui s'est distinguée par des exploits. La populace turque y a aussi pris part. Plusieurs individus, parmi lesquels on remarquait un certain Chukri, maraîcher de son état, brandissant un coutelas, se sont jetés sur les Grecs et les ont molestés, Citons parmi ces derniers : J. Niakkos, Christaki, Stichios, A. Zacharas et d'autres encore, notamment les membres de notre club politique, Fl. Floridès, J. Dascalopoulos, Chr. Kokkinos et Arist. Kanzès.

Notre ville est très profondément impressionnée par des faits de ce genre. Tous les magasins sont et resteront fermés durant plusieurs jours ; les écoles de même, jusqu'à ce que satisfaction nous ait été donnée. Notre communauté est résolue à ne pas supporter ces grossièretés et ces violences...

***

On télégraphie de Constantinople :

Constantinople, 10 octobre.

« La légation de Grèce a attiré hier l'attention de la Porte sur la situation à Smyrne où, *à cause de la victoire électorale des Grecs, régnerait parmi les mahométans un mouvement antichrétien.*

« La Porte a promis de prendre les mesures nécessaires.

« D'autres dépêches consulaires, venant également de Smyrne, annoncent que l'on redoute des troubles, car les Turcs s'arment.

« Les consulats anglais, français et italien ont demandé que des vaisseaux de guerre se tiennent prêts dans l'Archipel. »

Au sujet de cette affaire le *Proodos* de Constantinople (28/10 octobre) publie l'information suivante :

« Il se confirme malheureusement qu'à la suite de la victoire électorale de l'élément grec, les musulmans irrités ont attaqué les Grecs.

« D'autre part, les *hodjas* excitent le fanatisme des musulmans par des sermons hostiles aux chrétiens. »

(1) Feu! Frappez les *giaours*.

Le monopole des emplois publics

Malgré les beaux principes de fraternité et d'égalité absolue que consacre la Constitution et que proclame la Jeune-Turquie, les emplois publics n'ont guère été ouverts aux éléments non musulmans de l'Empire. Il est inconcevable que seuls deux chrétiens, un Grec, M. Mavrogordato, et un Arménien, M. Nouradounghian, fassent partie du cabinet Kiamil. Encore le premier a-t-il été relégué au second plan, avec un modeste petit portefeuille, celui des mines et forêts !

La presse grecque de Turquie se fait l'écho des justes plaintes que soulève parmi les chrétiens cette flagrante injustice. A ces griefs, l'organe Jeune-Turc *Yeni Gazetta* répond par des arguments qui friseraient le cynisme s'ils ne trahissaient une excessive naïveté. C'est ainsi que, suivant la *Yeni-Gazetta*, en établissant l'égalité effective entre les diverses populations de l'Empire, la restauration constitutionnelle a supprimé toute distinction entre nationalités. Dès lors, ajoute le journal turc, on ne saurait s'étonner que les emplois publics et les hautes dignités aillent presque exclusivement à l'élément musulman, puisqu'il n'y a plus de différence entre les musulmans, les chrétiens et les israélites! Singulier sophisme qui dépasse tout ce que la finasserie vieille-turque pouvait inventer de plus spécieux!

On peut relever maintes autres inepties dans l'argumentation des journaux chauvinistes turcs. Celle-ci, par exemple : « De toutes les populations de l'Empire, dit toujours la *Yeni-Gazetta*, c'est l'élément musulman qui a eu le plus à souffrir du régime absolutiste. Il est donc juste qu'aujourd'hui il bénéficie d'une compensation et obtienne la préférence. » C'est toujours de l'assiette au beurre qu'il s'agit!

***

Extrait d'une correspondance de Constantinople, à l'*Echo de Paris* (15 oct.) :

« Ce qui est plus grave, ce sont les dissentiments et les collisions en province entre Turcs et Grecs. Le bruit des acclamations, les fumées du champagne bu en commun, il y a dix jours à peine, ne se sont point encore dissipés, que des haines éclatent, des scissions s'opèrent entre ceux qui s'étaient juré un éternel amour, une union parfaite contre les Bulgares. *A Kirk-Klissé, à Rodosto, à Drama, à Smyrne, les musulmans veulent faire voter les Grecs pour un certain nombre de candidats jeunes-turcs, sous peine d'invalider les élections au premier degré.* L'accord ne se faisant pas sur ces exigences, des protestations s'élèvent et des collisions sanglantes, comme celles de Symrne, viennent remettre en question le pacte fondamental conclu il y a quelques jours. Si les Turcs, se dit-on, ne peuvent pas s'entendre avec les Grecs, qui ont un intérêt primordial à les soutenir contre la

poussée balkanique-slave, comment s'entendront-ils avec les Bulgares de la Macédoine, les Arabes, les Kurdes, les Albanais et autres races chrétiennes et musulmanes qui peuplent l'empire ottoman?... »

L'ARMÉE TURQUE

L'organisation militaire turque est loin d'avoir tout le développement que l'on pourrait s'attendre à trouver dans un empire de 24 millions d'âmes. Tout d'abord, tous les chrétiens sujets de la Porte sont encore exempts ou plutôt exclus du service militaire et astreints par compensation au payement d'une taxe de remplacement (1). D'autre part, tous les habitants de la capitale sont dispensés de l'obligation militaire, et cela depuis la conquête de Constantinople, Mahomet II ayant accordé cette dispense pour hâter le peuplement de cette ville par des habitants de foi musulmane. Les habitants des villes saintes, La Mecque et Médine, jouissent d'un bénéfice analogue.

Là ne s'arrête pas la liste des exemptés. La grande majorité des Albanais, la presque totalité des Arabes ne fournissent respectivement que quelques bataillons composant une partie de la garde impériale. Autrement ils échappent à la conscription. Les Kurdes également. En 1891, on a essayé de discipliner ces derniers, en en constituant une milice composée exclusivement de régiments de cavalerie — les *hamidiés* — et commandée par des chefs locaux, espèce de tyranneaux, auxquels sont adjoints quelques officiers turcs. Ce système a eu pour premier résultat de fournir des armes perfectionnées et une organisation, qui leur manquaient, à des tribus sauvages et belliqueuses, qui en ont profité pour mieux assurer leur indépendance et massacrer à leur aise leurs voisins arméniens.

Les gens du Kurdistan et de l'Arabie, de l'Albanie ou de la Tripolitaine, non seulement professent pour la caserne une insurmontable horreur, mais encore obligent-ils la Porte à entretenir parmi eux de fortes garnisons, en Arabie surtout, et souvent même à y organiser de véritables expéditions. Depuis quarante ans notamment, le Yemen a fait une si effroyable consommation de troupes turques que, ces dernières années, des bataillons entiers se mutinaient plutôt que de s'embarquer à destination des contrées meurtrières de la presqu'île arabique.

C'est donc sur les Turcs — les Ottomans de la race conquérante — et leurs assimilés Pomaks, Lazes, Circassiens, que pèsent exclusivement les charges du service militaire.

La réputation du soldat turc est universelle. Il est sobre, endurant, discipliné, brave. Il consomme peu; il fournit le maximum de rendement avec le minimum de dépense. Il accepte les privations, il est dur à la fatigue et aux intempéries. On sait quel aveugle, quel indestructible attachement il porte à ses chefs. Sa bravoure est faite de fanatisme, de courage, d'inconscience du danger et de fatalisme — cette force des Musulmans qui dans la paix fait leur faiblesse. Au cours du siége de Plewna, le soldat turc a donné toute la mesure de sa valeur.

Supposez ces éléments bien organisés, bien commandés, et vous aurez une machine de guerre de toute première qualité. Or la réalité est tout autre.

***

En 1843, Abdul-Medjid confia la réorganisation de l'armée à Moltke. Le recrutement régional, le groupement des troupes en corps d'armée, divisions, etc, furent adoptés. Une armée de réserve fut constituée, de sorte que la Turquie eut une organisation bien supérieure à celle de plusieurs armées d'Europe, supérieure même à celle de l'armée prussienne, prise comme modèle, car la *landwehr* prussienne n'avait pas encore de cadres à cette époque. En 1877, au moment de la guerre contre la Russie, la Turquie avait sept corps d'armée et une armée de réserve qui permirent de mobiliser jusqu'à 750,000 hommes pendant la campagne 1877-78.

L'armée fut réorganisée à partir de 1880, après la défaite turque, par les Allemands. On peut dire qu'elle n'a profité que dans une faible mesure de la présence à Constantinople des instructeurs allemands. Hâtons-nous d'ajouter que, si les résultats acquis dans le domaine des innovations pratiques ne sont guère appréciables, ce n'est pas aux Allemands qu'il faut s'en prendre. En vain, ceux-ci s'attelèrent-ils consciencieusement à la tâche; en vain, pendant des années, essayèrent-ils de combattre la routine et les vices de la bureaucratie turque. En vain, s'appliquèrent-ils — rendons-leur cette justice — à faire aboutir leur mission. Invariablement, ils se heurtèrent à des obstacles insurmontables, en dépit desquels, du reste, leurs efforts ne demeurèrent pas entièrement infructueux. Le général Kohler, qui arriva, en 1883, à la tête de la première mission militaire, était un excellent homme, mais sans grands mérites. Toutefois, à sa mort, survenue trois ans après, un homme de grande valeur vint lui succéder: le général von der Goltz, esprit supérieur, caractère droit, homme de bonne volonté. Mais, par ces qualités mêmes, il ne tarda pas à porter bien vite ombrage à quelques généraux turcs, et, finalement, au sultan lui-même. Tout en le comblant de faveurs, Abdul-Hamid le faisait étroitement surveiller par ses espions. A chacune de ses sorties, à la moindre manœuvre qu'il commandait, le général devenait suspect. De quoi? Qui sait? Sous le règne de Hamid, chacun est, en principe, susceptible de devenir suspect de quelque chose. La délation y était devenue un métier : il fallait bien que les innombrables espions que le sultan entretenait, trouvassent de quoi faire un rapport secret, ourdir une machination, inventer un complot, qui pussent attirer sur eux les faveurs et les largesses du maître. Au moindre ordre que von der Goltz donnait, le sultan, affolé par un rapport d'espion, se hâtait d'opposer un contre-ordre. A tout instant, comme à plaisir, on suscitait au réorganisateur de l'armée mille embarras, on lui créait mille difficultés. Il finit par perdre patience. A plusieurs reprises, il démissionna, menaça de s'en aller. En vain! Abdul-Hamid, invariablement, refusait de le laisser partir. Mais il n'en persistait pas moins à le faire surveiller. C'est ainsi que le général demeura douze ans au service de la Turquie. Malgré les tracasseries dont il fut l'objet, il parvint à faire passer dans la pratique les grandes lignes de son plan de réorganisation : on lui doit notamment les lois sur le recrutement, un remaniement utile des divisions territoriales, un commencement d'organisation des services militaires. Mais il réussit surtout à doter l'armée turque d'un système de mobilisation et de moyens de transport, de même que d'un état-major sérieux. Après son départ, les officiers, très distingués pourtant, qui furent chargés de continuer son œuvre, ne firent pas grand'chose. Ils eurent à subir les mêmes avanies, à supporter les mêmes caprices que leur prédécesseur.

L'idée que sous le règne d'Abdul-Hamid l'armée ottomane a accompli des progrès est erronée. Sa puissance de combat est inférieure à ce qu'elle fut il y a trente ans. Une longue domination tyrannique en a eu raison. Aujourd'hui on peut dire qu'elle est d'un quart de siècle en retard. Si certaines améliorations y ont été introduites, si l'armement a été partiellement renouvelé et modernisé, les conditions morales et matérielles de l'armée se ressentent des maux créés par le système hamidien. On est même d'accord pour dire que, d'une façon générale, l'armée ottomane a considérablement dégénéré du degré qu'elle avait atteint sous Abdul-Aziz.

Abdul-Hamid a introduit dans l'organisation militaire de l'Empire, comme dans l'administration civile, une foule d'éléments dissolvants, par quoi il espérait se garantir contre un coup de main semblable à celui qui renversa Aziz. Il encouragea l'espionnage entre camarades, les délations, l'indiscipline. Sous le régime qui vient d'être aboli, il arrivait journellement que les officiers, sur la dénonciation de leurs supérieurs, fussent réprimandés, arrêtés, cassés, exilés; d'autre part, tout chef populaire devenait immédiatement suspect à l'ombrageux monarque. Ghazi Osman pacha, l'héroïque défenseur de Plewna, fut, par lui, comblé d'honneurs, mais écarté de l'armée, réduit au rôle de courtisan et tenu en observation à Yildiz. Ce système a fait du tort à l'organisation de l'armée, mais il n'a pas beaucoup servi à consolider le pouvoir du tyran. A preuve la révolte militaire de juillet qui, malgré les espions, fut fomentée sans que le sultan et sa camarilla en eussent même soupçonné l'imminence, car le corps des officiers mal payés, mal nourris, effrayés de la dissolution qui menaçait l'armée, réussit finalement à se solidariser, en écartant toutes les brebis galeuses et à faire triompher le nouveau régime. Les procédés inquisitoriaux du hamidisme n'en ont pas moins rabaissé, de façon inquiétante, le niveau moral des troupes ottomanes.

***

Depuis trente ans, l'instruction du soldat turc se borne à des exercices élémentaires effectués dans la cour de la caserne. Les exercices de tir à la cible ou sur des objets mobiles, à différentes distances, sont nuls ou à peu près. Dans l'artillerie, c'est pis encore; il n'y a point d'examen. Le polygone de Tchataldja ne sert qu'aux essais des poudres et des pièces fournies par Krupp. Enfin, les grandes manœuvres ont été absolument interdites sous le règne du sultan Hamid, qui a toujours éprouvé pour les mouvements de troupe et le bruit du canon une insurmontable horreur.

Les officiers sont pour la plupart assez ignorants. La moitié d'entre eux sont même complètement illettrés. Cela tient à ce que beaucoup proviennent du rang (on les appelle les *alaïli*) et reçoivent leur premier galon après un examen tout à fait insignifiant. Ceux qui sortent des écoles militaires, les *mektebi*, ont au contraire reçu une instruction théoriquement complète, mais en réalité insuffisante.

Jusqu'ici les écoles militaires étaient placées sous la direction de mouchards et de garde-chiourmes comme Zekki pacha, Ibrahim pacha, Kenan pacha, chargés d'ailleurs de veiller à l'application d'un programme obscurantiste. En 1906, une bombe éclata près de la mosquée Hamidié où le sultan faisait ses dévotions. Aussitôt ordre fut transmis à l'Académie militaire de suspendre l'enseignement de la chimie dans les écoles de guerre!

Il existe en Turquie une série d'écoles militaires préparatoires qui mènent à l'Ecole de Pancaldi (1), d'où sortent les officiers d'infanterie et de cavalerie, ou au *Muhendisshané*, où se forment les ingénieurs de l'Etat et les officiers d'artillerie et du génie. Ils sont tous, même ceux qui ont passé par l'Ecole d'Etat-major et par le cours supérieur du Muhendisshané, d'un niveau plutôt inférieur comme connaissances acquises. L'oisiveté des garnisons a d'ailleurs vite fait de leur faire perdre leurs aptitudes. Si l'on excepte un petit nombre de jeunes gens particulièrement bien doués, les autres, qui sont la majorité, ne se préoccupent point de parfaire leurs

(1) Voir à ce sujet l'article sur le « Service militaire des chrétiens », de M. Ph. Hadjilazaro : l'*Hellénisme*, 1er octobre.

(1) L'École de Pancaldi en fournit chaque année une moyenne de 450, dont la plupart entrent dans l'infanterie.

connaissances. Rien ne les encourage à travailler, pas même l'espoir de l'avancement qui se fait presque toujours par l'intrigue et le favoritisme. Un vague réglement fixe les droits respectifs du choix et de l'ancienneté. Mais il n'est jamais observé. Enfin, il n'existe pas de limite d'âge pour les admissions à la retraite, ni de séjour minimum dans chaque grade.

On sait d'ailleurs qu'ils ne touchent que rarement leur solde, cinq ou six fois par an. Heureusement ils ont droit aux *tayins* ou rations en nature, que beaucoup revendent pour se procurer quelque argent liquide (1). On peut espérer que la disparition du régime hamidien, en mettant fin aux « mangeries » et aux dilapidations de certains pachas, assurera aux officiers le paiement régulier de leur solde.

Quant au haut commandement, on cherche en vain parmi tous les maréchaux et les généraux qu'a créés la faveur impériale un homme de réelle valeur.

***

La durée totale du service est de 20 ans (de 21 à 41 ans), soit, aux termes de la dernière loi, celle de 1903 :

Neuf ans dans l'armée active (*nizam*) et sa réserve (*ihtiat*) qui se décomposent en 3 ans (4 pour la cavalerie et l'artillerie) de présence sous les drapeaux et le reste dans l'*ihtiat* (2) ;

Neuf ans dans l'armée de réserve (*rédifs*) (3) ;

Deux ans dans l'armée territoriale (*mustahfiz*) (4).

Les conscrits sont classés par tirage au sort en deux portions : l'une *Tertibi-evvel*, comprenant de 50 à 60.000 hommes, est seule employée à constituer le *nizam* ; la seconde (*Tertibi-sani*), qui varie de 25 à 15.000 hommes, est soumise à un service réduit — sans rachat — de six à neuf mois et forme une catégorie spéciale, celle des *ilavé* ou recrutement de dépôt, où les hommes comptent jusque dans leur passage dans l'*ihtiat*, tenus à la disposition du service actif pour combler les vides qui viendraient à se produire dans les effectifs.

Ces deux portions constituent la « première catégorie » (*birindji kysm*), les jeunes gens dispensés pour infirmités ou comme soutien de famille forment la « deuxième catégorie » (*ikindji kysm*).

Militairement, le territoire de l'empire est divisé en sept circonscriptions militaires (*ordous*, corps d'armée), dont 3 en Turquie d'Europe et 4 en Asie, à savoir :

1° *Constantinople* (la garde) (1re et 2e divisions) ;
2° *Andrinople* (3e, 4e et 20e divisions) ;
3° *Salonique* (5e, 6e, 9e, 17e et 18e divisions, dont la 9e en partie en Asie).
4° *Erszindjian* (7e, 8e et 19e divisions) ;
5° *Damas* (10e division et les restes de la 9e) ;
6° *Bagdad* (11e et 12e divisions) ;
7° *Sanaâ* (13e et 14e divisions) (5).

Il existe deux autres divisions indépendantes, la 15e, celle de la *Tripolitaine*, et la 16e, celle du *Hedjaz*, (mer Rouge).

Au total *vingt divisions*.

Si l'on excepte le 7e corps d'armée, celui de Sanaâ, quine comprend que des troupes d'occupation, les six autres *ordous* possèdent un corps de ligne *nizams*, deux de *rédifs* (ayant chacun ses états-majors propres, analogues à ceux des corps de *nizams*) et une division de *mustahfiz*. Chaque *ordou* est partagé en circonscriptions de division, de brigade, de régiment, de bataillon et de compagnie et chacune de ces subdivisions renferme un cadre permanent de *rédifs* qui assure le recrutement, l'administration et l'instruction des unités. Grâce à ce système, celles-ci peuvent être concentrées très rapidement.

Le corps d'armée se compose de :

1ère division d'infanterie.
4 régiments à 4 bataillons.
1 bat. chasseurs à pied.
2me division d'infanterie.
4 régiments à 4 bataillons.
1 bat. chasseurs à pied.
1 division d'artillerie.
1re brigade à 2 régiments de 6 batteries.
2e — à 2 — de 6 —
3e — à 2 — de 6 —
plus 3 batteries à cheval.
1 division de cavalerie.
1re brigade à 2 régiments de 5 escadrons.
2e — à 2 — de 5 —
3e — à 2 — de 5 —
1 bataillon du génie.
1 compagnie de télégraphistes.
1 bataillon du train.

Mais dans la réalité le nombre des divisions d'infanterie et des unités d'artillerie et de cavalerie varie sensiblement suivant les corps d'armée.

***

L'effectif de paix des *nizams* se compose comme suit :

L'infanterie : 341 bataillons soit :

79 régiments à 4 bataillons (chiffre qui comporte des exceptions dans certains régiments) = 309 bataillons.

2 régiments de zouaves composés l'un d'Albanais, l'autre de Syriens, à 2 bataillons = 4 bataillons.

20 bataillons de chasseurs.

4 — de pompiers de Constantinople.

4 — de chasseurs d'élite pour la poursuite des bandes en Macédoine.

L'artillerie : 271 batteries de 6 pièces = 1.626 pièces formant 35 régiments de 2 bataillons à 3 batteries chacun, accompagnés de batteries de montagnes et de batteries à cheval. Le tout se décomposant en 193 batteries de campagne, 18 batteries de montagne, 18 batteries à cheval et 12 batteries de mortiers.

Le calibre de tous ces canons, système Krupp, est de 87 millimètres pour les pièces de campagne et de 75 millimètres pour l'artillerie de montagne et l'artillerie montée. Dernièrement, cependant, le gouvernement ayant résolu de renouveler l'artillerie, a commandé à la maison Krupp des canons à tir rapide pour 93 batteries de campagne à 6 pièces, 23 batteries de montagne et pour 6 batteries de pièces à gros calibre. Jusqu'à présent, il n'a été livré que la moitié de tout ce matériel.

39 bataillons sont affectés au service des canons de forteresse.

La *cavalerie* comprend 200 escadrons de réguliers, soit :

1 régiment de la garde (Ertogrul) = 5 escadrons.

39 régiments à 5 escadrons = 195 escadrons groupés en 19 brigades et 6 divisions.

La cavalerie irrégulière dite *hamidiéh*, appartenant au 4e *ordou*, est presque exclusivement fournie par des tribus kurdes et comprend 64 régiments à 2 ou à 6 escadrons, soit en tout 270 escadrons groupés en brigades. Ce contingent de plus de 30.000 cavaliers n'est cependant guère utilisable dans une guerre européenne et reste confiné en Asie Mineure.

Le *génie*, composé de 8 bataillons de pionniers et de 2 bataillons de chemin de fer.

Le *train des équipages* se compose de 8 bataillons.

Cela donne en tout, pour l'effectif de paix de l'armée ottomane, 1.626 bouches à feu, 240.000 hommes environ et 20.000 officiers.

***

En temps de guerre, les corps d'armée de *nizams* sont renforcés de deux autres corps d'armée formés par les 4 divisions supplémentaires des 2e et 3e corps, ce qui fait qu'en cas de guerre, les troupes de ligne donnent en tout 9 corps d'armée nizams.

Les troupes de réserve ou *rédifs* constituent 12 corps d'armée avec 24 divisions, 47 brigades, 94 régiments et 376 bataillons d'infanterie, plus 12 régiments de cavalerie régulière divisés en 48 escadrons en tout.

Mais il existe encore une espèce de *rédifs* désignés sous le nom d'*ilavéhs* qui sont censés composer 666 bataillons d'infanterie. Il n'en existe cependant en réalité que 156 bataillons : 38 pour le 2e corps d'armée et 118 pour le 3e. Les cadres des *ilavéhs* existent en temps de paix. Un iradé de 1904 les a groupés en divisions, en brigades et en régiments et leur a donné le nom de *rédifs* de deuxième catégorie. Cette réserve de seconde ligne n'existe que dans la Turquie d'Europe.

Les *moustahfiz*, ou milice territoriale, doivent fournir un bataillon pour deux bataillons de *rédifs*, ce qui donne en tout 188 bataillons de *moustahfiz*. Cependant il n'y a pas lieu de tenir compte de cette milice, dont la mobilisation est d'une réalisation plus que douteuse. Elle ne servirait, en réalité, qu'à compléter les contingents des *rédifs*.

L'empire ottoman disposerait donc en cas de guerre de 9 corps d'armée de *nizams* en 20 divisions (341 bataillons, 470 escadrons, en comprenant la cavalerie *hamidié* et 271 batteries), soit en tout 415.000 hommes ; 12 corps d'armée de *rédifs* en 24 divisions (376 bataillons et 48 escadrons), soit en tout 380.000 hommes. 9 divisions de *rédifs* de deuxième catégorie ou *ilavéhs* avec 156 bataillons déjà organisés et 510 en voie de formation, soit en tout 650.000 hommes. Ceci donne un total de 1.450.000 hommes, dont 800.000 bien instruits, possédant de bons cadres et pouvant être mobilisés assez rapidement.

Si l'on fait abstraction des contingents successifs qui viendront compléter ses effectifs, l'armée turque peut, au moment d'une déclaration de guerre, fournir immédiatement 22 divisions de ligne, soit 380.000 hommes et 9 divisions de réserve de 160.000 hommes, soit comme armée de premier choc 540.000 hommes Il est à remarquer que les *nizams* et les *rédifs* des troupes d'Europe sont armés du fusil Mauser de petit calibre à chargeur ou à magasin.

Les chiffres ci-dessus sont théoriques. Il est cependant certain que la Turquie peut en cinq ou six semaines, concentrer assez facilement 500.000 hommes en Turquie d'Europe, sans compter le reste de ses réserves d'Anatolie. Toujours est-il qu'elle peut finir par réunir ses 800.000 à 850 000 hommes.

Des trois armes, c'est l'infanterie qui se présente le mieux. La partie la plus digne d'attention dans l'organisation militaire ottomane est celle des rédifs. Contrairement à ce qui se passe dans les armées des autres pays, en Turquie ce sont les rédifs qui constituent les meilleures troupes de combat, tant comme nombre que comme qualité. Les officiers regardent comme un honneur d'appartenir aux rédifs.

Ajoutons encore que l'artillerie ressortit à la « Grande Maîtrise de l'Artillerie », institution surannée qui constitue, au détriment de l'unité de l'armée, un département ministériel tout à fait indépendant, ayant pour attributions principales le matériel de guerre et les fortifications. La grande maîtrise de l'artillerie était placée jusqu'ici sous la direction d'un des principaux instruments de la politique hamidienne, le maréchal Zekki pacha, célèbre pour ses prévarications.

Les fabriques et usines de Zeïtoun-Bournou et de Tophané, qui dépendent de ce département, on été dotées d'un outillage ayant coûté des centaines de millions, elles ne produisent guère que quelques

(1) Un sous-lieutenant touche 71 fr. par mois ; un lieutenant 82, un capitaine 104! Proportionnellement à l'effectif entretenu, le budget de la guerre ottoman est fort inférieur à celui des autres puissances ; il est en effet de 114 millions pour une armée de 200.000 à 240.000 hommes.

(2) Tout conscrit peut se racheter après 3 mois de service en payant 50 l. t. (= 1.150 fr).

(3) Analogue à la territoriale de France.

(4) Elle correspond au landsturm allemand.

(5) Le 7e *ordou* ne possède que des troupes d'occupation et n'a pas de corps de rédifs.

méchants canons. Elles n'ont servi en réalité qu'à enrichir Zeki et ses agents.

Quant au matériel, il est insuffisant, et souvent défectueux. L'armement de l'armée active est satisfaisant, mais celui des formations de réserve est démodé et incomplet; l'habilement et l'équipement, même des soldats en activité de service, sont réellement misérables. On n'attache d'ailleurs point d'importance à la correction de la tenue et les officiers sont sur ce point aussi peu regardants que les troupiers.

Les services de l'intendance et du corps sanitaire sont aussi une cause d'affaiblissement. L'endurance du soldat turc aux privations a beau être grande, elle a sans doute des limites.

La libération des classes se fait d'une façon irrégulière. La période pendant laquelle les conscrits sont maintenus sous les drapeaux est tantôt notablement inférieure aux années légales, tantôt supérieure en raison des troubles intérieurs. Il en est de même pour les réservistes. Si la période d'instruction (un mois) pour laquelle ils sont convoqués, se trouve parfois supprimée pour des raisons budgétaires, par contre, il arrive plus souvent encore qu'en raison de l'insuffisance de l'armée active, l'on ait recours à une mobilisation partielle ou totale des rédifs, afin de renforcer les garnisons de telle ou telle province où se produisent des troubles. Ces concentrations, qui retiennent quelquefois pendant plusieurs mois loin de leurs champs et de leurs foyers les hommes valides qui sont l'âme de l'agriculture, ont des conséquences funestes pour la situation économique des classes musulmanes de l'Empire.

Quant à la mobilisation, elle a subi des améliorations relativement très appréciables. Grâce à l'organisation des cadres permanents, celle des rédifs peut s'effectuer assez rapidement et on en a eu la preuve, lors de la guerre gréco-turque. Mais on est encore loin d'avoir atteint de ce côté tous les progrès possibles.

***

En résumé, l'armée turque possède d'excellents éléments, mais elle n'est pas ce qu'elle pourrait être avec un autre commandement et une autre administration. Elle ne s'est que partiellement modernisée et n'est pas à la hauteur des progrès qui se sont accomplis en ces dernières années dans l'art de la guerre. Elle souffre enfin des conséquences du régime odieux qui a pesé sur la Turquie et en général des tares du système hamidien.

Cependant elle est loin d'être une quantité négligeable. Au premier choc l'armée turque subirait indubitablement des revers. Mais elle dispose de réserves inépuisables. Si désorganisée qu'elle soit, elle peut tenir longtemps tête à un adversaire sérieux. Cependant elle a grandement besoin de fortifier ses positions de Thrace. Andrinople n'est pas imprenable et les lignes de Tchataldja, couvrant Constantinople à 35 kilomètres sur son front nord-ouest, ne sauraient opposer une trop grande résistance à une bonne artillerie.

Ici laissons la parole au correspondant militaire du *Times* qui vient de visiter les lieux qui ont failli être — qui seront peut-être demain — le théâtre de la guerre.

Voici en substance ce que dit ce spécialiste : Audrinople possède une importance stratégique exceptionnelle. Trois rivières s'y réunissent, ouvrant des routes vers l'ouest, le nord-ouest et le nord : Arda, Maritza, Tunja. La grande voie ferrée internationale Vienne-Constantinople s'y noue au chemin de fer Constantinople-Salonique. La chaîne du Rhodope qui sépare, à l'ouest, les possessions du sultan de celles du prince Ferdinand n'offrant que des passages impraticables, l'invasion bulgare doit forcément emprunter la voie d'Andrinople.

Les Turcs l'ont transformée en camp retranché. Leurs forts délimitent une ceinture de 25 kilomètres, ceinture allongée en ellipse que coupe dans le sens du plus grand rayon la rivière Tunja, dont la ville est traversée. Vers le nord, les forts sont reliés entre eux par des ouvrages. Mais, vers le sud, la Maritza, où aboutit la Tunja, coule entre des rives plates et ouvertes. Là est est le défaut de la cuirasse.

L'insuffisance du camp retranché est encore accrue par la mauvaise distribution des 42.000 hommes du 2e corps d'armée. Dans l'esprit du gouvernement turc, leur tâche est plutôt politique que militaire. Elle consiste moins à repousser l'ennemi qu'à tenir les populations hostiles. De là, l'éparpillement des forces : une division de 7.000 hommes à Mustapha-Pacha, vers l'ouest; deux divisions (27.000 hommes) à Andrinople; une division, ou plutôt une poussière de garnisons près de la mer, autour de Kirk-Kilisse (8.000 hommes). Le plan suivant lequel se développerait l'action bulgare apparaît fort net. Détachant ses 6e et 7e divisions vers l'ouest pour surveiller le 3e corps d'armée turc, le gros de l'armée bulgare (170.000 hommes) se porterait vers la Maritza inférieure. Atteignant la mer Egée à Dedeagatch, il frapperait Andrinople à revers, au défaut même de la ceinture de forts.

Si un chef bulgare se révèle, si la mobilisation s'opère suivant les prévisions, l'armée bulgare, supérieure en instruction, en mobilité, doit pouvoir porter des coups démoralisateurs aux Turcs, avant qu'ils aient réussi à se concentrer. Les Bulgares, maîtres des défenses d'Andrinople, seraient alors capables d'occuper les lignes de Chatalja, à 35 kilomètres de Constantinople.

La garnison d'Andrinople peut-elle déjouer cette offensive ? Elle venait d'être réduite de 15.000 hommes du Nizam (armée active) comme le correspondant du *Times* la visitait. Les hommes présents n'étaient pour la plupart que des recrues. Le champ de manœuvres, situé aux portes de la ville, fourmillait de centaines de jeunes soldats apprenant à chevaucher, à marcher au pas. Fait inattendu, des officiers de tout galon, des généraux mêmes, étaient présents, surveillant l'instruction. Chevket pacha, commandant l'artillerie du 2e corps, montra à son hôte, avec un plaisir évident, les pièces de l'artillerie à cheval (7 cm 5) et de l'artillerie de campagne (8 cm. 7); chacun de ces canons peut tirer 500 coups, mais, livrés par Krupp depuis deux ans, ils ont à peine été mis à l'épreuve de quelques tirs d'essai! Chevket pacha presse le ministre d'acquérir un polygone où entraîner ses soixante batteries. Jusqu'ici le sultan s'est toujours refusé à permettre aux artilleurs de tirer. « Aussi vous nous trouvez dans la confusion et le désordre; mais revenez dans deux ans. Vous jugerez de nos progrès. Nous avons des canons et des munitions. Seule, la pratique nous fait défaut.

Et le correspondant d'étendre cette conclusion à l'armée turque tout entière :

Ce qui lui manque, c'est l'entraînement, l'entraînement des officiers et des soldats. Leur naturel est excellent sans doute, mais leur instruction est par trop retardataire. 80 o/o de conscrits sont illettrés. Tant pour l'organisation que pour les méthodes employées, l'armée turque est la plus faible de l'Europe. Car, sans entraînement méthodique, les qualités morales dont le soldat turc est pourvu ne valent rien.

Et le correspondant conclut en disant : « Que les Turcs réforment leur armée. Elle est nécessaire à l'équilibre balkanique. »

LA QUESTIONE RUMELIOTA

Biblioteca Italiana di Politica Estera, nº 1.

GIOVANNI AMADORI VIRGILJ

La Questione rumeliota et la politica italiana, vol. I (1).

M. Giovanni Amadori-Virgilj, l'auteur d'une série d'importants ouvrages économiques, sociologiques et politiques, vient de publier une œuvre considérable sur la question macédonienne depuis ses origines jusqu'à ces tout derniers jours. Dans un volume in-4º d'un millier de pages intitulé *La Questione rumeliota*, M. Amadori-Virgilj a su condenser, classer, exposer le plus clairement du monde, le nombre énorme de faits et de documents qui se rapportent à cette question ardue et complexe qui pendant les dernières années a si vivement préoccupé l'opinion publique et les chancelleries européennes. Certes, il a fallu à l'auteur un effort considérable pour débrouiller la vérité dans l'amas confus de documents trop souvent contradictoires, de statistiques partiales et de publications tendancieuses. Non seulement il a pleinement réussi dans la tâche qu'il s'était imposée, mais il a su encore, dans un ouvrage dont le but est purement scientifique, entraîner le lecteur et l'intéresser à un sujet dans lequel le profane ne rencontrait jusqu'à présent que difficultés et complications rebutantes.

En donnant à son livre le titre de *Question roumeliote*, M. Armadori-Virgili s'est placé à un point de vue considérablement plus vaste que ne l'ont fait tous ses devanciers, les historiens de la question macédonienne. Les Turcs donnèrent, lors de la conquête, le nom de « Roumélie » à tout le pays habité par des Grecs (*Roum*). M. Amadori-Virgilj, mettant de côté Constantinople et la Thrace, qui, selon lui, méritent une étude spéciale, s'occupe donc non seulement de la Macédoine, mais encore de la Vieille-Serbie, de l'Albanie et de l'Epire. Et en effet, pour expliquer les événements qui, dans le cours des dernières années se sont déroulés dans les trois vilayets macédoniens, il est indispensable de prendre également en considération les provinces voisines, dont le rôle, trop méconnu jusqu'à présent, n'en a pas moins été très important.

L'auteur distingue deux « nationalités » rouméliotes, dans le sens strictement scientifique du mot : les Grecs et les Turcs. Ces deux groupes seuls, dit-il, possèdent toutes les véritables caractéristiques de la nationalité : traditions historiques, civilisation, culture et religions spéciales. Les Turcs, peuple de conquérants ayant une culture foncièrement différente de celle des nations soumises, n'ont su qu'en une très faible mesure s'assimiler les éléments étrangers. Tout autre a été le rôle des Grecs qui au cours des siècles ont réussi à rattacher fortement à l'hellénisme les races avec lesquelles ils entraient en contact. Un exemple curieux d'hellénisation d'un peuple entier est celui des Koutso-Valaques dont l'origine est obscure encore, mais qui sont à présent complètement grécisés. Les privilèges religieux accordés par les sultans aux patriarches de Constantinople servent puissamment l'expansion de l'idée hellénique. C'est à la protection du clergé grec que les chrétiens de toutes races recouraient pour se soustraire à la politique de militarisme et de brutalité qui marquait le gouvernement de la Porte.

Grâce à son clergé et grâce aussi à une action civilisatrice considérable, l'hellénisme a su donc conquérir une prépondérance incontestable dans tout l'empire ottoman et particulièrement dans les districts de la Roumélie qui nous occupent.

A ces deux groupes principaux, les Turcs et les Grecs, s'ajoutent les éléments dits *anationaux* constitués par les races slaves qui ne peuvent être désignées sous le nom de nationalités. Leur action n'a de tout temps été que négative en quelque sorte, antimusulmane et antigrecque. Ils n'ont pu s'assimiler ni aux Turcs, ni aux Hellènes et se sont adressés au premier offrant pour être libérés. C'est de cette façon que les Serbes et les Bulgares ont trouvé un terrain fort propice pour y jeter des germes de leur propagande.

Quant aux Albanais ils forment un groupe à part. Divisés en plusieurs fractions dont les principales sont les Guègnes et les Tosks, les habitants des plaines et des villes, fortement pénétrés de l'influence grecque, ils ne possèdent pas encore un sentiment national proprement dit. Un trait commun à tous les clans albanais est un amour invincible de l'indépendance et c'est d'ailleurs ce qui les empêche de s'unir pour former une nationalité bien distincte.

Un autre facteur qui entre en considération dans

(1) Bitonto, 1908, Prem. Casa Tipografica N. Garofalo. Prix L. 15. Pages 1005.

l'étude des peuples de la Roumélie est celui des *amorphes* ou d'une foule d'individus n'ayant ni traditions, ni sentiments nationaux et qui font pencher la balance de la statistique tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

C'est à ce milieu bigarré que les différents Etats balkaniques ont tâché d'imposer leurs propagandes. Venant sous le nom de libérateurs, les Bulgares ont vite fait d'implanter dans l'esprit des populations *amorphes* l'idée d'une origine identique et par conséquent d'une confraternité de race qui était un puissant moyen de propagande. L'action bulgare débuta par le schisme et par l'établissement de l'Exarcat accordés par le firman de 1870. Dès lors, une propagande lente et méthodique fut le but de toutes les écoles bulgares établies dans le pays. Les Serbes, sans aller jusqu'au schisme avec le patriarcat, s'efforcèrent cependant d'imiter les Bulgares dans leurs méthodes de propagande et choisirent pour champ d'action principalement les districts de Prizrend et d'Uskub. Le caractère factice de ces propagandes n'est pas douteux. Les populations qu'on *travaillait* ainsi en secret n'avaient pour la plupart aucun sentiment national déterminé et ne se disaient ni Serbes, ni Bulgares surtout. Mais l'action qui montre le mieux ce que ces propagandes avaient d'artificiel, c'est la méthode et les moyens d'actions mis en œuvre par les Roumains à l'égard des Koutso-Valaques qu'ils ont tenté en vain, et malgré d'énormes sacrifices pécuniaires, de détacher de l'hellénisme pour les baptiser roumains.

Vis-à-vis de tous ces ennemis, car tous se tournaient principalement contre eux, les Grecs inaugurèrent une campagne de défense qui se borna au début à une pacifique propagande scolaire. La guerre de 1897 fit pendant quelque temps fléchir l'action de l'hellénisme et ses adversaires ne tardèrent pas à en profiter. Les Bulgares, jugeant leur propagande scolaire et ecclésiastique trop lente et trop inefficace, inaugurèrent un nouveau procédé. Ce fut celui des bandes armées qui parcouraient le pays, propageant par des meurtres et des incendies le bulgarisme et l'idée d'une indépendance trompeuse. En 1903, ils tentèrent un grand mouvement insurrectionnel qui échoua misérablement devant l'abstention des habitants des villes et de la plus grande partie des populations rurales. Depuis lors, le système des bandes armées s'établit à l'état de permanence. Bientôt, les Serbes suivirent leurs rivaux dans cette voie nouvelle et les Roumains, eux aussi, ne tardèrent pas à enrôler des brigands professionnels pour s'associer aux Bulgares dans la lutte contre l'hellénisme. Surpris de la tournure que prenaient les événements, les Grecs n'eurent qu'une chose à faire, c'était d'opposer la force à la force. En 1904, les premières bandes grecques se formaient et commençaient à défendre à main armée les droits menacés de l'hellénisme. Les Bulgares avaient formé des comités dont celui dit de l' « Organisation intérieure » fut le principal et qui étaient destinés à expédier en Macédoine des bandes formées sur le territoire même de la Principauté. Les Grecs, au début, n'eurent pas besoin de recourir à ces moyens. Leurs bandes se formèrent spontanément dans le pays même pour défendre leurs villages contre les *comitadjis*. Ce ne fut que plus tard qu'affluèrent en masse les volontaires venus de tous les pays habités par les Grecs pour s'enrôler dans les bandes macédoniennes. Mais peu à peu les événements changèrent de tournure. Les chefs des comités bulgares en vinrent aux mains entre eux, les uns voulaient l'annexion de la Macédoine à la Principauté, les autres l'aunotomie, d'autres encore n'avaient pour but que leurs ambitions et leurs intérêts personnels. Les Serbes, attaqués par les bandes bulgares, ne se tournèrent plus désormais que contre celles-ci et devinrent leurs plus implacables ennemis. Malgré l'appui actif des Roumains, les Bulgares divisés entre eux et attaqués vigoureusement par les Grecs, commençaient à perdre le terrain conquis auparavant et, peu à peu, ils se virent refoulés dans les districts septentrionaux du pays.

Pendant ce temps, la diplomatie roumaine s'acharnait à Constantinople contre le patriarcat et obtenait, en mai 1904, un iradé admettant la formation de communautés roumano-valaques en Macédoine. Mais tous les efforts pour les faire reconnaître par le patriarche restaient vains. Il en fut de même pour les Koutso-Valaques qui s'opposèrent énergiquement à toute ingérence de la Roumanie dans leurs affaires et restèrent comme auparavant fidèles à l'hellénisme.

*
* *

L'établissement d'une statistique des races rouméliotes comporte de très grandes difficultés. Les statistiques officielles turques font presque complètement défaut et une foule d'autres, établies depuis les cinquante dernières années, se ressentent fortement soit de l'ignorance, soit de la partialité de leurs auteurs. M. Amadori-Virgilj a su approcher de la vérité dans la mesure du possible. En soumettant à une critique aussi rigoureuse qu'impartiale les différentes statistiques existantes et notamment celles provenant de sources bulgares et grecques, M. Amadori-Virgilj arrive à la conclusion que les différentes statistiques bulgares offrent, entre elles, des écarts très considérables soit pour le nombre total des habitants, soit pour celui des Bulgares en particulier — elles ne sont d'accord que pour réduire à un minimum l'élément grec des vilayets macédoniens. La valeur de ces statistiques devient nulle par le fait même de leurs contradictions. Il en est tout autrement pour les statistiques établies par les auteurs grecs qui, bien qu'ayant travaillé sur des données complètement indépendantes les unes des autres, arrivent, à de très petites différences près, aux mêmes résultats. De plus, ce résultat est presque identique à celui obtenu par le recensement officiel obtenu en 1905 et qui est la base de la statistique turque publiée par le *Hassir* de Salonique. M Amadori-Virgilj arrive à la conclusion que la supériorité numérique des Grecs dans les trois villayets macédoniens est incontestable et que dans les seuls vilayets de Salonique et de Monastir le nombre de la population hellène n'est pas loin d'atteindre le double de la population bulgare. Les Serbes prévalent dans le vilayet d'Uskub et les Bulgares dans les cazas septentrionaux de la Macédoine. Quant au nombre des roumanisants, il est de l'aveu même de Lazaresco-Lecanta, ancien inspecteur des écoles roumaines en Macédoine, tout à fait insignifiant. Il faut avant tout ne pas les confondre avec des Koutso-Valaques qui ne sont rien moins que des Roumains.

Pour ce qui est de l'Épire, il faut bien se garder de tomber dans la faute commise communément et de rattacher cette province à l'Albanie. L'Épire est un pays absolument grec et cela depuis les temps de l'empire romain, tandis que l'Albanie, bien qu'ayant fortement ressenti l'influence hellénique, est habitée par des peuples d'un caractère tout à fait à part et se subdivisant en clans strictement séparés.

Au point de vue social, les statistiques des écoles démontrent la supériorité de l'élément grec dans le domaine intellectuel et économique. Sa situation politique est consolidée par une communauté d'intérêts avec les Serbes en Macédoine, par des liens d'amitié avec les Tosques en Albanie, et dans toute la Roumélie en général par une sorte de préférence que ressentent pour lui les populations musulmanes.

Si l'on remonte à l'origine première des luttes politiques qui déchirent la Macédoine, on découvrira que la cause en est tout d'abord dans l'antagonisme social et économique des différentes nationalités qui, sous le joug plusieurs fois séculaire des Turcs, ont subi en quelque sorte « une division de travail social », division que chaque propagandiste s'est efforcé d'exploiter et d'accentuer autant que possible en son profit. De son côté, La Porte qui, en matière de gouvernement, ne s'est que trop souvent inspirée de la maxime *divide et impera*, n'a fait qu'alimenter les dissensions des chrétiens, voyant dans cet odieux principe le meilleur moyen de prévenir une action commune dirigée contre elle.

A plusieurs reprises les grandes puissances imposèrent à la Turquie l'introduction de réformes dans leur administration civile, mais jamais, jusqu'à ces dernières années, elles ne songèrent à veiller à l'application des mesures qu'elles avaient elles-mêmes arrêtées. Ce ne fut qu'en 1904 que le programme de Mürzsteg introduisit une innovation, en exigeant l'enrôlement d'officiers étrangers dans la gendarmerie ottomane et en posant les principes du contrôle financier imposé plus tard aux trois vilayets macédoniens. Ce projet tendant à l'amélioration de la situation civile des chrétiens, reposait donc sur des principes justes. Impuissant cependant à s'opposer aux tendances nettement séparatistes des différentes nationalités, ce programme de réformes ne pouvait qu'enrayer la marche des événements et donner moins d'urgence à ces mesures trop radicales. Et, dit l'auteur, c'est au fond le rôle qu'aura aussi le nouveau régime introduit en Turquie.

*
* *

Dans la seconde partie de son ouvrage, M Amadori-Virgilj examine la politique des différents Etats balkaniques dans ses rapports avec la question rouméliote.

Malgré différentes crises parlementaires et d'ordre intérieur, malgré de brusques changements dans l'orientation de sa politique extérieure, la Principauté bulgare ne perd pas de vue son but principal qui est la constitution de la Grande Bulgarie créée par le traité de San Stefano. C'est pourquoi les Bulgares réclament l'autonomie de la Macédoine qui constituerait, sous un régime autonome, une proie facile pour leurs ambitions, et ce serait le seul moyen de réussir à s'incorporer ainsi une quantité considérable d'éléments étrangers, qui lui échapperaient dans le cas d'un partage des provinces rouméliotes.

Depuis le traité de Berlin, la Serbie a été trop absorbée par sa politique intérieure pour pouvoir s'occuper efficacement de ce qui se passait autour d'elle. Au point de vue économique, elle subissait le joug de l'Autriche. Ce n'est que sous le règne du roi Pierre que la Serbie a réussi à se soustraire à l'influence de l'Autriche et à développer sa politique extérieure en s'orientant du côté de la Russie et de l'Angleterre. Le sentiment national s'éveillait en même temps et amenait le gouvernement à adopter une politique nationaliste pleine de succès dans la Vieille Serbie. Le fait d'avoir, dans ce nouveau champ d'action, le même ennemi que les Grecs, c'est-à-dire les Bulgares, est de nature à favoriser un rapprochement des nationalités serbe et hellène de la péninsule balkanique.

La politique extérieure du Monténégro, orientée tantôt vers Vienne, tantôt vers Saint-Pétersbourg, ne peut guère influer sur la solution du problème macédonien.

La politique de la Roumanie, en Macédoine, n'est au fond qu'une politique nationaliste tout à fait artificielle. La Roumanie est entièrement sous la dépendance de l'Autriche et de l'Allemagne, et c'est, dit l'auteur, la meilleure preuve que la « roumanophilie » sentimentale des Italiens ne peut être qu'une erreur grave. Les traditions latines affichées par les Roumains, sont tout à fait superficielles, dit M. Amadori Virgilj, et ne sont représentées que par les classes sociales supérieures.

Quant au rôle des Hellènes dans les affaires d'Orient, il n'est pas seulement représenté par la politique extérieure du royaume de Grèce. Tout l'hellénisme encore irrédimé répandu en Turquie d'Europe et en Asie Mineure ne fait qu'une seule nation pour la défense de ses intérêts. Les Grecs tombent d'accord avec les Serbes pour demander, en ce qui concerne la Macédoine, non point une autonomie, mais, ce qui est plus simple et en même temps plus logique, la division des trois vilayets en sphères d'influences correspondant à la nationalité des habitants de la Macédoine.

L'intérêt de l'Italie, conclut M. Amadori-Virgilj, est de favoriser le néo-serbisme au nord de la péninsule balkanique et d'encourager les Hellènes dans la réalisation de leurs désirs d'unité nationale ; de renoncer à sympathiser avec les Roumains, ce qui signifierait de travailler pour l'Autriche, et de ne pas se faire des illusions mal fondées sur l'avenir d'un Etat albanais fortement uni. Cette dernière erreur dirige la politique italienne vers un but plus problématique, tandis qu'elle aurait tout profit à s'appuyer sur des Etats déjà existants qui auront à donner leur avis lors du règlement définitif de la question rouméliote.

*
* *

Dans un chapitre des plus nourris, l'auteur soumet à une critique aussi minutieuse que judicieuse le rôle de la Turquie dans le problème macédonien. De ce côté,

M. Amadori-Virgilj se montre plutôt pessimiste. Jusqu'à présent les Grandes Puissances se sont efforcées par tous les moyens de maintenir le *statu quo* dans l'empire ottoman et cela parce que la Turquie, en continuant à jouer le rôle passif et neutre qui lui est habituel, ne peut que servir leurs intérêts. En apportant l'ordre et la paix en Roumélie, le nouveau régime pourra bien augmenter la valeur de l'élément turc, mais celui-ci n'en conservera pas moins son caractère de passivité. Et ce rôle passif qui lui est dévolu ne provient pas autant de la défectuosité de l'administration ottomane que de l'incompatibilité fondamentale qui existe entre la religion chrétienne et la religion musulmane. C'est sur la religion que repose en Orient toute conception civile, politique et militaire. Les préventions religieuses ont de tout temps empêché la fusion des musulmans et des chrétiens et ceux-ci ne voudront pas collaborer à l'introduction et au maintien d'un régime qui entendra réserver aux seuls adeptes de l'Islam le monopole des fonctions politiques et militaires. Le régime constitutionnel pourra bien améliorer l'administration et introduire l'égalité entre tous les sujets de l'empire ottoman, celui-ci n'en gardera pas moins son caractère disparate et peu homogène qui fait sa faiblesse. Il ne pourra ainsi jamais se soustraire à la volonté des Grandes Puissances et dans la question d'Orient il continuera à jouer comme par le passé son rôle passif traditionnel.

Tel est dans ses traits principaux l'ouvrage de M. Amadori-Virgilj. Il est impossible dans un cadre aussi restreint d'en donner autre chose qu'un très rapide résumé. Tous les spécialistes consulteront avec le plus grand profit l'ouvrage de M. Amadori-Virgilj, si consciencieux, si riche, si admirablement documenté et plein d'aperçus nouveaux.

L'auteur nous annonce la publication d'un second volume dont l'objet sera l'étude de la politique orientale des Grandes Puissances en général et de la politique de l'Italie en particulier. Ajoutons encore que son ouvrage a été édité d'une façon tout à fait impeccable par la maison N. Garofalo de Bitonto (Pouilles) et que l'auteur a eu l'idée très pratique d'ajouter en appendice huit cartes ethnographiques et statistiques de la Roumélie, dues au distingué cartographe romain, le Dr de Agostini. Ces cartes contribuent beaucoup à la compréhension du texte et à donner une idée claire de l'importance des différentes nationalités rouméliotes.

LES VUES DE LA JEUNE-TURQUIE

Dans l'*Hellénismos* d'Athènes (no du 12/25 septembre), son correspondant de Paris, M. N. Léontidès, rend compte d'une entrevue qu'a eue le professeur N. Kasasis, président de l'association « Hellenismos », avec M. Ahmed Riza, le patriote turc bien connu.

Au cours d'une visite qu'Ahmed Riza bey fit à M. Kasasis, il lui dit, entre autres :

« Une entente et coopération sincères entre Grecs et Turcs est absolument nécessaire. Ce sont les deux éléments les plus forts, les plus vitaux de l'Empire ottoman. Ils ont les uns et les autres les mêmes intérêts et les mêmes adversaires. Notre devoir nous commande de nous tendre mutuellement la main et de nous occuper fraternellement à consolider le régime de progrès et de bien-être d'une patrie commune.

« Les Grecs, sous le nouveau régime, peuvent, de par leur supériorité intellectuelle, atteindre aux plus hautes dignités de l'Empire, même jusqu'au grand vizirat.

« Les avantages économiques que les divers peuples de l'Empire peuvent retirer du nouvel état de choses, par une collaboration sincère avec nous, sont considérables. Les diverses entreprises financières, dont bénéficiaient jusqu'ici les capitaux étrangers, seront de préférence et tout naturellement assurées aux gens du pays et avant tout aux Grecs, aux Arméniens et aux Turcs, ce qui ne contribuera pas peu à accroître dans un intérêt général le bien-être et la prospérité du pays ».

M. Kasasis ayant fait allusion à la question des immunités de la communauté grecque, M. Ahmed Riza n'a pas hésité à dire formellement que la question ne se pose même pas. Personne n'a jamais et ne saurait jamais songer qu'il fût possible de supprimer les privilèges accordés à l'Eglise grecque, de même qu'à toutes les autres confessions.

« Nous respecterons le *statu-quo*, a ajouté Ahmed Riza. Il demeure absolument intangible. Et en supposant qu'il figure dans l'Acte constitutionnel de 1876 certains articles dont l'interprétation soit élastique, il demeure entendu que ces articles ne seront point appliqués, mais resteront lettre morte.

« Non seulement nous ne songeons pas à intervenir dans vos écoles particulières, mais il semble qu'on doive penser à introduire l'étude obligatoire de la langue grecque dans les établissements scolaires turcs.

« Il est naturel que nous vous demandions en retour de rendre obligatoire pour la jeunesse grecque l'étude de la langue turque. Vous ne devez pas avoir d'objection à cela, d'autant qu'il est de l'intérêt des Grecs d'apprendre le turc, la langue officielle de l'Etat, ce qui rendra accessible aux Grecs les emplois publics.

« Il n'existe pas, ajoute M. Riza, un seul Turc prudent et soucieux des intérêts de son pays qui ait une autre opinion là-dessus. Personnellement, je combattrai toute ma vie quiconque voudrait tenter de porter la main sur les privilèges du Patriarcat.

« Si une coopération loyale s'établit sur cette base entre Grecs ottomans et Turcs, nulle attaque, soit intérieure, soit extérieure, ne saurait compromettre la sécurité de l'Etat.

« D'autre part, poursuit-il, si une entente sincère intervient entre la Grèce et la Turquie, point ne sera besoin de maintenir de grosses forces militaires, qui ne peuvent que grever les dépenses militaires des deux pays. Pour ce qui est de la question crétoise, les Jeunes-Turcs respecteront le *statu quo* créé par la diplomatie européenne.

. . . . . .

A tout cela, M. D. Kasasis a répondu qu'aussi longtemps que les Jeunes-Turcs respecteront les immunités octroyées à la nation grecque, au lendemain de la conquête de Constantinople, les Grecs offriront leurs concours loyal à l'œuvre de raffermissement du nouveau régime et à la défense d'intérêts politiques et économiques communs...

Autre cloche

M. Michel Argyropoulo, publiciste grec établi à Smyrne, a eu avec le docteur Nazim bey un des membres militants de l' « Union et Progrès », une entrevue dont il a rendu compte dans un journal athénien.

L'entretien que j'ai eu avec Nazim bey, écrit M. Argyropoulo, eut lieu dans la villa d'un ami anglais à Bournova, dans la banlieue de Smyrne, en présence de quelques personnes, parmi lesquelles le correspondant du *Temps*, celui du *Levant-Herald*, du consul des États-Unis et du vice-consul d'Angleterre. Il s'agissait surtout de tirer au clair certaines questions intéressant l'hellénisme et qui ont été soulevées par suite de la restauration constitutionnelle en Turquie. Mon entretien avec le Dr Nazim a cela d'intéressant que les déclarations qu'il m'a faites reflètent les vues du comité « Union et Progrès », dont il est un représentant autorisé en même temps qu'un des membres les plus militants.

« Nous avons à accomplir des choses considérables, m'a dit Nazim bey. Aussi avons-nous besoin de sommes importantes. Les collectes que nous faisons sont destinées à créer des écoles, des orphelinats, qui sont avant tout des établissements philanthropiques. L'ouverture des écoles a pour nous une importance spéciale. Là se réalisera petit à petit le nivellement national qui nous tient particulièrement à cœur. Je ne veux point vous dissimuler que telle est l'inébranlable opinion du comité. *Nous entendons — et nous voulons y arriver à n'importe quel prix — assimiler en une idée nationale ottomane unique tous les éléments de ce pays, de façon à ce qu'il ne soit plus question de Grecs et de Turcs, d'Arméniens et d'Israélites*, et que l'on ne dise plus « vous et nous », que le christianisme, l'islamisme et le judaïsme ne distingue plus les individus, mais que tous soient unis en l'idée d'une patrie ottomane indivisible. Il ne saurait y avoir, pour cela, de meilleur agent que l'école. Sans doute nous ne songeons pas — loin de là — à fermer vos écoles, où l'enseignement pourra se faire librement comme par le passé... Mais nous donnerons à nos établissements scolaires un tel degré de perfection, en les basant sur les programmes européens et en les réorganisant à l'aide d'Européens, que, soyez-en sûrs, vous y viendrez spontanément en masses compactes et vous déserterez les vôtres...

Ce sont là de douces illusions et bien inoffensives, parfaitement acceptables d'ailleurs tant que les méthodes mises en œuvre pour les réaliser consistent en des moyens, de libre et pacifique concurrence. Que les Turcs arrivent à fonder cette cité idéale où la science sera dispensée dans des établissements que l'univers leur enviera, et alors peut-être... Mais d'ici-là, nous préférerions des vues plus modestes, plus rationnelles, plus conformes à la réalité.

Mais revenons à Nazim bey :

Nous autres, poursuit-il, nous nous basons sur la loi de la nature qui est souveraine et dont, en ma qualité de médecin, je dois reconnaître la toute-puissance. Le sentiment national, le sentiment religieux, finiront par s'évaporer. Toutes ces belles idées qui représentent la vie artificielle ne sont au fond que des mots, très beaux si vous voulez, mais des mots tout de même. Elles ne sauraient survivre longtemps ; cinq ou dix ans, une génération tout au plus, puis c'est la matière, l'intérêt qui domineront.

Mais puisque le sentiment national n'est qu'un vain mot, pourquoi faut-il que ce ne soit que pour les Grecs et non pour les Turcs ? Et puisque la loi de la nature exige que l'intérêt triomphe de l'idée ethnique, alors pourquoi chercher à imposer aux éléments non turcs l'idée d'une nationalité ottomane ?

Nazim bey a continué à exposer longuement les vues chimériques de « l'Union et Progrès ». Elles trahissent toutes une excessive et bien fâcheuse naïveté.

On télégraphie de Constantinople au *Temps* :

« Sur avis qu'une femme musulmane, fille « d'un jardinier à Bechiktach, voulait devenir « chrétienne pour épouser un jardinier grec, « et était allée trouver celui-ci chez lui, la « populace les entoura, tua le jardinier et « blessa grièvement la femme. Une enquête « est ordonnée contre ceux qui ont ameuté la « populace. »

ERRATUM

En publiant dans notre numéro du 1er septembre l'étude de M. Chaineux sur le costume préhellénique, nous signalions les deux séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où l'auteur avait donné lecture d'un travail sur ce sujet. Ces séances sont celles du 8 mai et du 10 juillet et non, comme nous l'avons écrit par erreur, celles des 8 et 18 juillet.

Imp. Levé, rue de Rennes, 71, Paris. — *Le gérant :* V. Goupy.